This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR A
a39015 01808017 9b

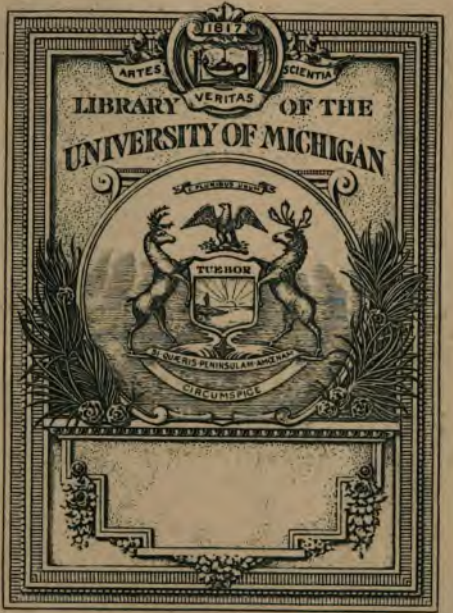
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

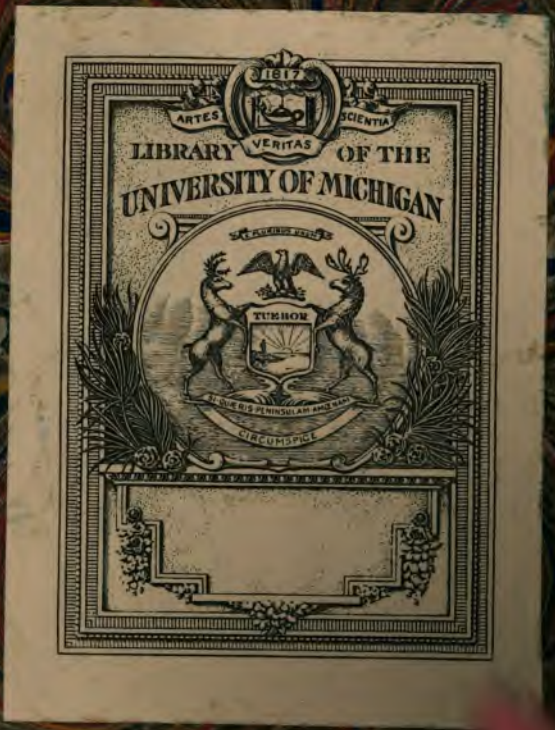
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

MÉMOIRES

SUR

LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

I.

ERRATA.

TOME Ier.

Pag. 208, *lig.* 26, où fut *réduit*, lisez *réduite*.
260, 21, les *sections* de Paris, *lisez* les *sections*.

TOME III.

292, 12, la force *ubliques*, *lisez* la force *publique*.
324, 8, par la *Cambre*, *lisez* par la *Chambre*.

TOME IV.

32, 4, *étaient-ce*, lisez *était-ce*.
68, 3, sa grande âme *toute* entière, *lisez tout* entière.

PARIS. — IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE G.-A. DENTU,
rue d'Erfurth, n° 1 *bis*.

MÉMOIRES

SUR LA

RÉVOLUTION DE FRANCE,

ET RECHERCHES

SUR LES CAUSES

QUI ONT AMENÉ LA RÉVOLUTION DE 1789
ET CELLES QUI L'ONT SUIVIE.

PAR M. LE COMTE DE VAUBLANC,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SOUS LOUIS XVIII.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ G.-A. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue d'Erfurth, n° 1 *bis;*
ET PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, N° 13.

1833.

DC
148
V36
v. 1

65 3688-129

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE PREMIER.

PREMIÈRE CAUSE DE LA RÉVOLUTION.
LE MINISTÈRE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Dessein de cet ouvrage. Etat de la France à la mort d'Henri IV, et pendant les quatorze années écoulées depuis sa mort jusqu'à l'instant où Richelieu prit les rênes du gouvernement. *Pag.* 1

CHAPITRE II.

Observations sur le caractère et les principes du gouvernement du cardinal. 6

CHAPITRE III.

Conduite du cardinal dans les affaires étrangères. 14

CHAPITRE IV.

Conduite du cardinal envers les protestants. 19

CHAPITRE V.

Conduite du cardinal envers les parlements. 36

CHAPITRE VI.

Conduite du cardinal envers les grands de l'Etat. 79

CHAPITRE VII.

La conduite du cardinal, relativement à la dignité royale. 129

CHAPITRE VIII.

Conduite du cardinal, relativement à l'armée. 136

CHAPITRE IX.

Résumé des chapitres précédents, et nouvelles observations. *Pag.* 145

CHAPITRE X.

Résultats de la conduite du cardinal. Leur différence relativement aux grands de l'État et relativement aux parlements. Comment ces résultats furent suspendus sous Louis XIV. 152

LIVRE II.

RÉSULTATS DE L'ADMINISTRATION DU CARDINAL.

CHAPITRE PREMIER.

Le système du cardinal de Richelieu envers les parlements, suivi sous la régence, sous Louis XV et Louis XVI; ses suites inévitables. 161

CHAPITRE II.

Convocation des Etats-Généraux. Assemblée du bailliage de Melun. Mes observations dans la chambre de la noblesse de ce bailliage. 182

CHAPITRE III.

De l'Assemblée constituante. 197

CHAPITRE IV.

Observations sur le parti royaliste constitutionnel et sur les administrations qui se formèrent en 1790. Administration de Seine-et-Marne. Insurrection de plusieurs communes. Députation au roi. Révolte d'un escadron de chasseurs en garnison à Nemours. Sédition apaisée dans une autre ville. 256

LIVRE III.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

CHAPITRE PREMIER.

Assemblée législative en 1792. Observations générales. Dépêches

du prince de Kaunitz, sur l'affaire des princes possessionnés en Alsace, lue imprudemment par M. de Lessart, ministre des affaires étrangères. Caractère des différents partis. Effets produits par la manière dont ils se plaçaient dans la salle. Les girondins. Vergniaux. *Pag.* 283

CHAPITRE II.

M. de Narbonne ministre de la guerre. Intrigues. Mme de Staël. Effets de la division du parti royaliste. 312

CHAPITRE III.

Loi contre les émigrés. Rapport sur les honneurs militaires. Accusation de M. Bertrand de Molleville, ministre de la marine. Amnistie des scélérats qui avaient rempli de cadavres la glacière d'Avignon. Situation du roi et du parti constitutionnel. Circonstances favorables; mais on n'agissait que par des voies détournées. Séquestre sur les biens des émigrés. Je m'y oppose. Députation des comédiens français. Leur inconvenance. Mon discours sur l'état de la France, et sur l'empire des sociétés populaires. Courage des membres du côté droit. 334

CHAPITRE IV.

Accusation de MM. de Lessart et Duport-du-Tertre, ministres du roi. Accusation de Brissot contre le gouverneur de Saint-Domingue. Je lui réponds. Déclaration de guerre à l'Autriche. Adresses des départemens contre les factieux de Paris. Nécessité pour le roi de se prononcer le chef du parti royaliste. M. Beugnot accuse Marat. Je le soutiens. Désastres de l'armée du Nord. Triomphe des brigands à Arles et dans Avignon. L'assemblée reçoit les soldats de Châteauvieux. MM. de Jaucourt et Gouvion s'y opposent courageusement. Courage de MM. de Montmorin, de Bertrand de Molleville, et de la Rivière, juge de paix. Belle démarche du roi en faveur de ce magistrat. 377

CHAPITRE V.

Etat de l'esprit public. Lettre de M. de Narbonne au duc de Brunswick. L'assemblée en permanence. Licenciement de la garde royale. Décret d'accusation contre son commandant le

duc de Brissac. Rapport du ministre de la justice Duranthon sur la presse. Sa faiblesse. Mort du général Gouvion. Honneurs rendus à sa mémoire. Conduite du général Dumouriez. Quatre nouveaux ministres. Le directoire de Paris vient avertir de l'état de la capitale. Horrible pétition d'une députation armée de piques. Bonne conduite de trois bataillons de gardes nationaux de la Gironde. Attentat du 20 juin contre le roi. *Pag.* 433

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

LIVRE PREMIER.

PREMIÈRE CAUSE DE LA RÉVOLUTION.
LE MINISTÈRE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Dessein de cet ouvrage. Etat de la France à la mort d'Henri IV, et pendant les quatorze années écoulées depuis sa mort jusqu'à l'instant où Richelieu prit les rênes du gouvernement.

Rien n'est plus digne de l'attention d'un Français que la recherche des causes d'une révolution qui pèse depuis quarante ans sur la France. Après huit siècles d'existence, sans aucune révolution,

quoique souvent travaillée par des guerres civiles, la monarchie française s'est écroulée. Je chercherai la première cause et toutes celles qui l'ont suivie, jusqu'à la révolution de 1830.

J'ai toujours pensé que l'administration du cardinal de Richelieu est la cause principale de ce grand bouleversement; je crois qu'il a dénaturé entièrement la monarchie. L'influence de son ministère s'est étendue sur les grands corps de l'Etat; il a mis la France dans une telle position, que la monarchie ne pouvait plus se soutenir que par le génie personnel de ses rois, et devait périr sous des rois faibles. Je suis soutenu dans cette pensée par Bossuet et Montesquieu, qui ont dit plus d'une fois et qui ont prouvé que les grandes révolutions sont toujours préparées *par des causes qui agissent long-temps d'avance.*

Pour prouver ce que je viens de dire, non seulement j'accumulerai les preuves, mais encore je ferai ressortir souvent l'idée principale par des répétitions inévitables, car je vous ferai remarquer les mêmes et constants effets de la conduite du cardinal envers les grands de l'Etat, envers les parlements, et dans d'autres branches de son administration. Comme je veux prouver qu'il affaiblit l'autorité royale, au lieu de la fortifier,

ainsi qu'on l'a répété si souvent, il faudra bien que cette idée se reproduise chaque fois que je produirai les preuves.

Examinons d'abord dans quelles circonstances commença l'administration du cardinal de Richelieu.

Il prit les rênes du gouvernement quatorze ans après la mort d'Henri IV. Henri avait pacifié et enrichi son royaume. Les parlements obéissaient et donnaient l'appui des lois à l'autorité royale. Les coupables étaient punis, la maison de Lorraine soumise. Le duc de Bouillon avait été réduit à subir les lois qu'Henri lui avait imposées, et les protestants étaient fidèles. Ce grand prince diminuait tous les jours le pouvoir des grands en leur enlevant leur ancienne autorité dans la levée des impôts, en les privant du droit, dont ils avaient joui jusqu'alors, de nommer les commandants des nombreuses places fortes de leurs gouvernements, ainsi que les titulaires d'un grand nombre d'emplois civils et militaires. L'Hôpital avait commencé cet ouvrage par des ordonnances pleines de sagesse; nos plus habiles magistrats ont regardé ces lois comme des lois fondamentales. Il diminua la puissance des grands du royaume, en leur ôtant des droits et des prérogatives usurpées, qu'il rendit à l'autorité royale.

Il montra les bornes du pouvoir des parlements. Mais ces changements, si importants pour la couronne, ne dégradaient ni les grands ni la magistrature, ne leur ôtaient pas les moyens d'être utiles par une haute considération, et leur enlevaient seulement le pouvoir de nuire au gouvernement.

On avait vu l'effet de la conduite sage et constante de l'Hôpital et d'Henri IV envers les parlements, et surtout envers celui de Paris. Ce parlement fut dirigé, conduit, mais non avili. Il résulta, de la considération dont il jouissait, qu'il put rendre à la France le plus grand service, en reconnaissant la reine, mère de Louis XIII, régente du royaume. Sans cet acte du parlement, les princes du sang auraient disputé l'autorité à la reine-mère, et la France serait retombée dans la guerre civile. Tant il est vrai qu'il faut toujours, et surtout dans les circonstances difficiles, trouver quelque part le langage et l'autorité des lois.

Le parlement faisait alors un grand acte politique dont il n'y avait pas encore eu d'exemple. Mais, émané du sanctuaire des lois, il frappa les peuples et les grands, et produisit l'effet d'une autorité légale. Le parlement se conduisit ainsi, suivant la remarque qui fut faite alors, plutôt pour donner un bon exemple, que pour exercer une autorité qu'il n'avait pas.

Il est essentiel de remarquer d'abord combien était respectée l'autorité du roi mineur. Aussitôt après la mort d'Henri IV, plusieurs chefs protestants avaient saisi des places fortes. La reine promulga un édit portant l'oubli de ces actes coupables, et l'ordre de remettre ces places. « Il « ne se trouva personne, dit le cardinal de Ri- « chelieu dans ses Mémoires, qui ne rendît une « prompte obéissance aux volontés du roi. » Cette volonté suffisait donc, quoique le roi fût mineur.

Tout homme instruit connaît la bonne conduite des protestants de la Rochelle sous le règne d'Henri IV; ils furent aussi soumis pendant la régence. Lorsque les princes et le duc de Bouillon, mécontents, se retirèrent de la cour, les assemblées des protestants à Saumur et à la Rochelle se dissipèrent au premier ordre de la reine, donné au nom du roi.

La France jouissait de la plus grande tranquillité, et la paix régnait en Europe, lorsque le cardinal prit les rênes du gouvernement. Il est essentiel de bien remarquer et de ne pas oublier cet état général des choses; car, ayant trouvé le royaume si tranquille, il le jeta dans des troubles continuels pendant dix-huit années que dura son ministère.

« importantes. » Il déclare que « le roi doit se « résoudre à faire toutes ses affaires lui-même, « ou autoriser puissamment un ministre à les « faire avec autorité. »

C'était là sans doute le but de son discours. Il le termine par demander sa retraite; il insiste sur sa mauvaise santé et sur le dépérissement de ses forces. Le roi lui dit, après l'avoir entendu, qu'il était résolu à profiter de ses conseils, mais qu'il ne fallait pas songer à sa retraite.

On ne peut lire ce discours sans l'admirer; il est rempli d'observations qui n'ont pu être inspirées que par l'habitude constante d'une profonde réflexion sur les choses et les hommes. Il met sans ménagement, au nombre des défauts de ce monarque, *de ne pas se souvenir trois jours d'un service rendu.* Et il ajoute : « Perdre bien- « tôt la mémoire des bienfaits, est le vice des « Français; que César avait écrit ne se souvenir « ni des bienfaits ni des injures. »

Il sera toujours glorieux à un ministre de dire ainsi la vérité à son roi. Mais il faut reconnaître aussi une grande qualité dans un roi qui écoute des remontrances présentées avec aussi peu de ménagement. Peut-être le cardinal croyait-il, par ce langage ferme et même dur, subjuguer l'esprit du roi. Mais il n'est pas moins louable d'avoir

dit la vérité. Tant d'autres moyens, d'une espèce bien différente, peuvent concourir à maîtriser l'esprit d'un prince, qu'on doit louer dans un ministre le langage de la vérité toutes les fois qu'il le fait entendre, quels que soient ses motifs.

Le cardinal de Richelieu, dans ses lettres et ses discours au roi, parle souvent de la légèreté française. Il lui écrivait : « Je ne saurais « assez plaindre Votre Majesté dans les déplaisirs « qu'elle a de la légèreté des Français. Si je l'en « pouvais soulager par ma vie, je le ferais de très- « bon cœur. Vos prédécesseurs ont eu les mêmes « peines; ceux qui viendront après vous en au- « ront encore, et les affaires ne laisseront pas « d'aller. »

En écrivant ces mots, il n'imaginait pas sans doute que cette légèreté, se précipitant dans les changemens sans pouvoir s'arrêter, proscrirait les rois, les nobles, les magistrats, les prêtres, détruirait les lois civiles, les engagemens humains, les liens des familles, et jusqu'à la religion; que bientôt après elle rechercherait, avec avidité, les titres, les honneurs, les distinctions qu'elle avait anéanties avec une sorte de fureur. Mais surtout il n'imaginait pas qu'il serait une des causes les plus fécondes de ce bouleversement, comme je le

prouverai peut-être dans la suite de cet ouvrage.

Dans une autre lettre, il tire de cette légèreté une conséquence qui d'abord peut paraître singulière. Il dit au roi : « On fait souvent plus « d'effets par la patience qu'il faut avoir en cer- « taines occasions, que par les combats; ce qui « fait que la nation française, impatiente de sa « nature, est jugée de tout le monde *moins pro-* « *pre à la guerre*, que celles qui n'étant pas si « vives, sont plus pesantes et moins inquiètes. »

Le cardinal, en s'exprimant ainsi, étendait sans doute sa pensée sur les dernières suites de la guerre. Il considérait que la France, après des victoires, suivies d'une sorte de lassitude et de découragement, faisait quelquefois une paix peu avantageuse; tandis que l'Autriche, par exemple, terminait une guerre souvent malheureuse par l'agrandissement de ses Etats; et l'Espagne déployait toujours, dans ses revers, une constance inébranlable : c'est aussi ce que nous avons vu de nos jours. La constance seule prépare, amène et affermit le succès des choses humaines. C'était le caractère des Romains, ce n'est pas le nôtre. « Si les Grecs, disait Marius au peuple romain, « l'emportent sur nous par les arts et l'éloquence; « si les Gaulois par la valeur, nous, nous l'em- « portons sur tous les peuples du monde par la

« constance, et c'est par la constance que nous « avons vaincu l'univers. »

Le cardinal, en parlant de la puissance du duc de Luynes et de l'impossibilité de la renverser, fait les réflexions suivantes : « Il n'en est pas de « la France comme des autres peuples. En France, « le meilleur remède qu'on puisse avoir, est la pa- « tience; d'autant plus *que nous sommes si lé-* « *gers*, qu'il est impossible que les établissements « que nous faisons soient de durée, principalement « quand ils sont violents et mauvais. Les autres « nations ayant plus d'aplomb que nous, elles « demeurent plus fixement en l'assiette où elles « se mettent, de façon que le temps ne change « pas leur conduite. »

Ces réflexions sont de la plus grande justesse. Les choses violentes, d'après leur propre nature, ne peuvent durer, mais surtout en France, à cause de notre légèreté. Nous l'avons toujours éprouvé depuis quarante ans. Richelieu en était persuadé, car il revient plusieurs fois sur ce principe. Il connaissait tous les inconvénients de la violence; il les expose admirablement dans ses discours au roi et à la reine-mère, et cependant il n'a fondé son pouvoir que sur la violence. Tant il est vrai que les lumières de l'esprit ne produisent point les effets heureux qu'on devrait en attendre, lors-

qu'elles sont contrariées par les défauts du caractère. Ce qui produit un homme digne de gouverner ses semblables, c'est l'accord de l'intelligence et du caractère; mais le caractère l'emporte toujours quand il est en opposition avec l'intelligence; or, le caractère n'est autre chose que la réunion des passions. Les passions nobles et généreuses produisent les grands caractères; les passions viles et furieuses font des caractères de la même espèce. « Qui veut connaître à fond les « choses humaines, a dit Bossuet, doit étudier le « caractère des peuples et de ceux qui les gou- « vernent. » Richelieu fut passionné pour le pouvoir; c'était sa passion dominante, c'était son caractère, et par conséquent la source de toutes ses actions. Il concevait et pratiquait les plus belles maximes de gouvernement dans les affaires extérieures, parce qu'il n'y trouvait point d'obstacles à son pouvoir. Mais dans l'intérieur, ce n'était plus le même homme; et celui qui avait souffert si impatiemment le joug du duc de Luynes, qui le peignait des plus odieuses couleurs, ne put jamais souffrir qu'un courage élevé parût seulement refuser de fléchir sous lui. Nous le verrons fléchir lui-même lorsqu'il est question de l'autorité du roi; mais jamais lorsqu'il s'agit de sa propre autorité.

Richelieu, dans les commencements de son administration, fut à la fois grand dans les relations extérieures, et modéré dans les affaires du parlement et du clergé; mais bientôt sa marche fut violente et tyrannique, et l'on vit clairement qu'il sacrifiait tout à la conservation de son pouvoir. Il ne connaissait alors qu'une seule chose : abattre ses ennemis et les écraser. Mais dans les affaires d'une autre nature, son caractère ardent savait fléchir et temporiser. C'est ce qu'on vit en 1625, lorsque la France combattait à la fois l'Espagne et les protestants. Je m'étendrai sur ce sujet dans les chapitres où je parlerai de sa conduite envers les grands de l'Etat, les parlements et les protestants.

CHAPITRE III.

Conduite du cardinal dans les affaires étrangères.

La conduite du cardinal, dans les affaires étrangères et envers les protestants, me paraît grande et noble; elle n'a point influé sur les causes de la révolution. Ainsi, je commencerai par traiter ces deux objets séparément. Je montrerai d'abord les heureux fruits du génie de Richelieu dans les choses où ne l'aveuglait pas la passion effrénée du pouvoir. Ce tableau, qui lui est favorable, précédera l'examen des autres parties de son gouvernement, et prouvera plus encore, par un contraste frappant, combien, dans

ces autres parties, il fut au-dessous de sa renommée, et combien fut fatal à la France son long ministère de dix-huit années.

Le début du cardinal fut admirable. Il inspira des pensées magnanimes à son roi; il fit parler les ambassadeurs avec dignité. Il avait dit au roi, dans un Mémoire qu'il lui présenta avant d'entrer au ministère, « que les ministres qui gou-« vernaient alors étaient incapables de rendre à « la France et à la couronne l'éclat et la dignité « qui leur appartenaient; que les princes doivent « toujours prendre des conseils hauts et généreux; « que la réputation est la principale force des « rois; qu'elle ne peut être rétablie quand une « fois elle est perdue. » Il traça la marche qu'il allait suivre dans une dépêche qui commençait par ces mots : « Le roi a changé de conseil; le ministère a changé de maximes. » Il annonça, comme un principe invariable, d'être fidèle envers les anciens alliés de la France. Il l'avait développé, avec autant de force que d'étendue, dans une longue instruction signée de lui, lorsqu'il n'était que secrétaire d'Etat. On ne peut assez louer un si beau commencement.

Il suivit le plan d'Henri IV relativement à la maison d'Autriche. Il fut secondé par Gustave-Adolphe; le chancelier Oxenstiern contribua à

cette grande entreprise autant que Richelieu, ainsi que l'a remarqué Fénélon. On lui reproche d'avoir préparé les malheurs de Charles I^er^; et d'après une lettre de Richelieu au comte d'Estrade, il semblerait que sa conduite fut l'effet des ressentiments enfantés par son orgueil blessé. Mais il faudrait d'autres preuves pour l'accuser d'avoir conçu un dessein si impolitique et si criminel. Son esprit peu étendu ne se portait pas sur l'avenir, et je suis persuadé que dans les affaires d'Angleterre, il ne soupçonna seulement pas quelles pouvaient être les suites de ses premières démarches.

Voici d'ailleurs à quoi elles se réduisirent : Pendant le siége de la Rochelle, le cardinal reçut des députés de l'Irlande qui lui proposèrent de remettre à la France la province d'Ultonie, et de séparer l'Irlande de l'Angleterre. Il faut observer que l'Angleterre favorisait alors en France les calvinistes armés contre le roi. En outre, les gentilshommes écossais, qui formèrent une union appelée *Covenant* contre Charles I^er^, s'adressèrent à Richelieu; mais je ne vois pas que ces négociations dussent être suivies d'aucun effet, excepté dans le cas où le gouvernement anglais se déclarerait pour l'Espagne contre la France. Il faut se rappeler qu'Elisabeth et Jacques I^er^

avaient promis à Henri IV de ne point s'opposer à ses desseins contre la maison d'Autriche; mais Charles Ier semblait pencher vers l'Espagne. Elle était en guerre avec la France au moment des négociations dont je parle.

Je vois seulement que Richelieu, qui voulait toujours dominer, s'occupait de la conduite personnelle de la reine d'Angleterre, Henriette de France, comme de celle de sa sœur, la duchesse de Savoie. Quand la reine voulut faire son premier voyage en France, elle ne s'adressa pas au roi son frère, mais au cardinal, et l'on voit dans sa lettre combien elle croyait le consentement du cardinal nécessaire, et même indispensable. Toujours est-il certain que si le cardinal avait porté, sur les affaires de l'Angleterre, les regards pénétrants d'une probité sévère autant que d'un esprit étendu, il n'aurait écouté ni les Ecossais ni les Irlandais.

Un seul rapprochement de dates suffira d'ailleurs pour mettre la mémoire du cardinal à l'abri du grave reproche dont j'ai parlé. Il mourut à la fin de 1642. Charles Ier fut assassiné au mois de décembre 1649. On ne peut savoir quelle eût été la conduite du cardinal pendant sept années d'une si haute importance, qui préparèrent et achevèrent cette horrible catastrophe. On ne peut

aux protestants, le chemin tracé par l'Hôpital et Henri IV.

L'Hôpital s'était déclaré ouvertement l'ennemi des persécutions. Appuyé sur des hommes vertueux, Montluc, évêque de Valence, Marillac, archevêque de Vienne, d'autres prélats et des magistrats, dans une assemblée de notables, il eut un avantage décidé sur les Guises et sur le cardinal de Lorraine. Il avait les opinions que long-temps après Bossuet exposa dans sa fameuse Déclaration, sur la conduite que le roi Jacques II devait avoir en Angleterre. Toute la substance de cette déclaration est dans ces mots adressés par Henri IV au parlement de Paris, au sujet de son édit en faveur des protestants : « La religion « catholique ne peut-être maintenue que par la « paix intérieure, et la paix de l'État est la paix « de l'Église. » Bossuet réduisait tous ses conseils au roi d'Angleterre, à l'exécution des lois de son pays; et cependant ces lois étaient favorables aux protestants. Ces conseils auraient sauvé ce prince; mais vingt-deux évêques catholiques anglais et la cour de Rome blâmèrent la Déclaration de Bossuet. Jacques II fut perdu.

Ces exemples prouvent que les esprits élevés se ressemblent dans touts les siècles, qu'ils ont les mêmes principes, que par conséquent les hom-

mes sont tout; qu'ils font les choses, qu'ils les modifient, qu'ils les entraînent. Nouvelle preuve, ajoutée à mille autres, de la faiblesse de cette doctrine ridicule soutenue de nos jours, qu'il faut s'occuper des choses et non des personnes.

Richelieu pensa sur la tolérance comme l'Hôpital. S'il avait eu les mêmes vertus, il aurait pensé de même sur touts les autres objets de l'administration. On peut ajouter que Louis XIV avait la même opinion dans le fond de son cœur, puisque, trois mois après la malheureuse révocation de l'édit de Nantes, arrachée à ses lumières naturelles, il chargea M. de Bonrepans d'aller dans les pays étrangers pour engager les protestants à rentrer en France, et qu'il lui confia des sommes considérables pour cette dépense. M. de Bonrepans en fit rentrer cinq cent-sept, réfugiés en Angleterre. Il écrivit à Louis XIV que les protestants anglais avaient fait une collecte considérable qui l'empêchait d'en faire rentrer un plus grand nombre.

En 1692, lorsque Louis XIV donna en faveur de Jacques II une flotte et une armée commandée par le maréchal de Bellefond, qui avait aussi le titre d'ambassadeur extraordinaire, ses instructions portaient expressément de détourner Jacques II de rien faire ou rien dire qui pût autoriser la crainte

qu'avaient les Anglais que ce prince ne voulût confier toutes les charges et accorder les dignités aux catholiques. « Il doit suffire aux bons catho-« liques, disait Louis XIV dans ces instructions, « de servir Dieu en repos, et de conserver les « biens qu'ils possèdent, en satisfaisant à leurs « devoirs, sans s'attacher aux charges, emplois et « dignités qui ne sont pas nécessaires à leur sa-« lut. » Ainsi, Louis XIV pensait alors comme l'Hôpital, Henri IV, Richelieu, Bossuet et Fénélon. Ces détails sont très-bien exposés dans l'ouvrage de M. Mazure, sur la révolution de 1688 en Angleterre.

L'Hôpital proposa dans une assemblée de notables, et obtint un édit contraire aux lois sanguinaires qui n'avaient cessé d'aigrir les esprits, et de redoubler la violence des catholiques contre les protestants et des protestants contre les catholiques. Mais en même temps il défendit par des lettres-patentes aux gentilshommes protestants de recevoir dans leurs prêches d'autres personnes que leurs vassaux, et aux catholiques toute espèce de confrérie, congrégation et autres sociétés de cette espèce.

L'Hôpital avait toujours pensé qu'on pouvait réunir les deux croyances; il préparait ce grand ouvrage, il avait inspiré les mêmes sentiments à des

prélats français et italiens et même à des évêques d'Espagne. Tous pensaient qu'il fallait détruire d'abord les abus introduits par le temps dans l'Église romaine. Mais le cardinal de Lorraine se rendit à Rome, et détruisit l'ouvrage si heureusement commencé. L'ambassadeur de France protesta alors, au nom de Charles IX, contre touts les décrets du concile de Trente. Il fut décidé ensuite dans le conseil, après les courageux combats de l'Hôpital contre la plus violente opposition des princes de Lorraine, qu'on n'admettrait en France que les seules décisions du concile relatives à la foi.

Médicis conçut bientôt un projet abominable contre les chefs des protestants et la maison de Condé. Ce plan fut concerté à Bayonne entre elle, le duc de Parme, le cardinal de Lorraine et le nonce du pape. Ils voulaient exterminer les protestants dans la France et dans les Pays-Bas. Le ministère de l'Hôpital n'était plus alors qu'une lutte continuelle contre le cardinal de Lorraine, les Guises, la reine-mère et presque touts les membres du conseil. Souvent il entraînait Charles vers les pensées généreuses; mais enfin ce prince fut séduit, et l'Hôpital abandonna des fonctions qui ne lui laissaient plus aucune espérance d'arrêter l'orage terrible qu'il voyait préparer avec

des intentions barbares autant qu'impolitiques.

Tout Français a gravé dans sa mémoire l'histoire d'Henri IV, et la situation dans laquelle il plaça les protestants. La nécessité seule et l'ardent désir de rétablir la paix en France put le forcer à leur accorder des places de sûreté; mais il ne cessa de surveiller leur conduite; il portait en général la surveillance aussi loin qu'elle pouvait aller; il ne négligeait pas les moindres avis; il voulait tout voir, tout connaître. Sully lui-même trouvait que ce prince étendait sa vigilance à des soins trop minutieux. Deux députés protestants, l'un civil et l'autre ecclésiastique, élus tous les trois ans, résidaient toujours auprès du roi. On lui présentait six personnes sur lesquelles il en choisissait deux.

Lorsque la Rochelle commit la faute très-grave de demander au roi d'Angleterre la grâce d'un ministre anglican coupable, et de le recevoir dans ses murs, Henri témoigna fortement son indignation. Les Rochellais reconnurent leur faute, et supplièrent le roi de leur pardonner. Dans une autre circonstance, par l'erreur d'un ministre du roi, cette ville parut coupable d'une désobéissance qu'elle n'avait pas commise. Henri, dans cette occasion délicate, sut concilier ce qu'il devait à la justice envers les protestants, et à son

autorité compromise par l'erreur d'un ministre.

Les protestants lui restèrent fidèles; ils le furent aussi pendant la régence; ils ne prirent aucun parti dans les querelles de Marie de Médicis avec les grands du royaume; leur première assemblée se dissipa, aussitôt que l'ordre leur en fut notifié *au nom du roi mineur*. Mais enfin, ils avaient abusé de la puissance que leur donnaient les places fortes qui leur furent accordées comme places de sûreté. Ils étaient opposés au gouvernement en 1625. Richelieu ne voulut pas alors combattre à la fois l'Espagne et les protestants; et quoiqu'il soutînt toujours que l'autorité du roi serait contestée tant que les protestants formeraient un parti, il leur accorda la paix; il employa même l'entremise de l'Angleterre, pour leur faire accepter les conditions qu'ils avaient refusées d'abord, et il remit à d'autres temps le dessein de détruire entièrement leur puissance, sans les contraindre à changer de religion.

Il voyait cependant alors tout ce que ses ennemis pouvaient dire d'un cardinal qui paraissait favoriser des hérétiques. Il ne le dissimula pas dans le conseil du roi : « Le malheur du « siècle, dit-il dans le discours qu'il prononça, « voulait que les zélés, levant les épaules avec « un soupir entrecoupé, feraient plus de mal à

« préparer à plus. » Les hommes chargés de la haute administration ne peuvent assez méditer de pareilles maximes. Si l'on avait sçu, sans manquer aux lois, les pratiquer dans les années du règne de Charles X, il eût achevé paisiblement son règne.

Peu de temps après la réduction de la Rochelle, le roi termina une campagne glorieuse en Italie, et marcha en Languedoc à la tête d'une armée. Il prit et fit détruire un grand nombre de forteresses. Après le départ du roi, Richelieu acheva de soumettre le Languedoc. Dans tout ce qu'il fit alors, la modération brilla à côté de la plus grande fermeté. Il reçut avec bienveillance les ministres protestants; il les assura « que le roi aurait un soin particulier de leur « faire connaître, qu'en qualité de sujets, il ne « faisait point de distinction entre eux et les ca- « tholiques; que pour son particulier, il s'estime- « rait très-heureux de les servir en toutes occa- « sions, et leur faire connaître par effet, que s'il « désirait ardemment leur salut, comme la cha- « rité et leur intérêt l'y obligeaient, il souhaitait « aussi leur conservation temporelle. » Sa conduite était d'accord avec ses paroles; il ne montra jamais le désir de restreindre la liberté des cultes; il employa souvent des huguenots. C'est

ainsi qu'il les appelle. Il recueillit les plus heureux fruits de sa conduite. Trente-huit places fortes virent leurs fortifications démolies par les habitants eux-mêmes. Le duc de Rohan, chef de la confédération calviniste, eut des lettres de pardon, rentra en possession de ses biens, et passa en Italie.

Non seulement le cardinal de Richelieu fut toujours éloigné de toute espèce d'intolérance religieuse, mais encore il méprisa les pensées et les maximes d'une dévotion mal entendue. Dans un discours adressé au roi, il examine la différence des devoirs d'un particulier et des obligations d'un monarque. Il ajoute : « Tel paraîtra « saint comme homme, qui ne laissera pas de se « damner comme roi. » On voit, dans plusieurs endroits de ses Mémoires, qu'il détestait une mauvaise application des pensées inspirées par la religion. C'est le sujet des reproches qu'il fait au cardinal de Bérulle. Ce cardinal s'opposa, par principe de piété, à l'alliance de la France avec la Hollande; il cherchait à rallumer la guerre avec l'Angleterre après la prise de la Rochelle; et cependant il avait négocié le mariage de la princesse Henriette de France avec le prince de Galles; il avait même sollicité les dispenses à la cour de Rome, où il s'était rendu pour cette né-

signée de lui : « C'est une pure calomnie qui n'a « autre fondement que la passion et l'imposture « de nos ennemis, de dire que nous soyons tel- « lement Romains et Espagnols, que nous vou- « lions embrasser les intérêts soit de Rome, soit « d'Espagne au préjudice de nos anciennes al- « liances, au préjudice de nous-mêmes, c'est-à- « dire ou de ceux qui font profession de la reli- « gion prétendue réformée en France, ou de ceux « qui haïssent l'Espagne, et font particulièrement « état de se dire bons Français. »

Dans la même instruction, en parlant du mariage de Louis XIII avec l'infante d'Espagne, il s'exprime ainsi : « Ce mariage doit aussi peu don- « ner d'ombrage aux protestants étrangers, comme « aux Français, *puisqu'autres sont les intérêts « d'Etat qui lient les princes, et autres les inté- « rêts du salut de nos âmes,* qui nous obligeant « pour nous-mêmes de vivre et mourir en l'Eglise « en laquelle nous sommes nés, ne nous astrei- « gnent au respect d'autrui qu'à les y désirer, *mais « non pas à les y amener par force et les con- « traindre.* » Il appuie ensuite et développe son opinion par plusieurs citations tirées de l'histoire des temps qui avaient précédé l'instant où il écrit.

Richelieu étendit ses principes de tolérance

jusqu'à négocier le mariage de la belle et courageuse Henriette de France avec le prince de Galles, qui fut l'infortuné Charles Ier. Il trouva de fortes oppositions dans la cour de Rome; elle ne voulait pas accorder les dispenses nécessaires, à cause de la différence de religion. Dans le discours que Richelieu prononça dans le conseil à ce sujet, on trouve ces mots remarquables : « Té-« moigner une si grande crainte de Rome se-« rait nous faire tort, parce qu'en matière de « princes, on interprète surtout à faiblesse la dé-« férence que les uns rendent aux autres, ce qui « fait qu'il n'y a rien de tel aux princes *que de* « *prendre des conseils hauts et généreux.* »

Ces derniers mots renferment une vérité frappante. L'histoire nous montre un plus grand nombre de trônes renversés par des conseils timides ou des actions dégradantes, que par des batailles perdues glorieusement. En politique, les fautes, les pertes sont réparables quand l'honneur reste. Richelieu disait aussi à Louis XIII : « La réputation est la principale force des rois ; « elle ne peut être rétablie quand une fois elle « est perdue. » Cette maxime de Richelieu est la même que celle de Bossuet : *Tendez au grand.* Elle a le même sens que celle de Louis XIV : « Les princes sont grands, non pas autant par le

« sceptre qu'ils portent, que par la manière dont « ils le portent. » C'est la même pensée qui inspirait Henri IV, quand il demandait à Sully un Mémoire sur tout ce qu'il croyait capable de renverser, *ou seulement de ternir la gloire du royaume*. Combien ce prince n'était-il pas pénétré de ces beaux sentiments, quand, mettant ses mains sur les épaules de Sully prêt à partir pour traiter avec le successeur d'Elisabeth, relativement à la maison d'Autriche, il lui disait : « Mon ami, mon ami, n'exposez pas le roi du « premier royaume de l'Europe à voir ses avances « méprisées, et peut-être à les venger. » O sentiments magnanimes! grands caractères de ces temps éloignés, qu'êtes-vous devenus?

Il me paraît incontestable que Richelieu eut envers les protestants la conduite la plus juste, la plus ferme, et par conséquent la plus glorieuse. Pourquoi eut-il cette conduite? Parce que ce grand objet se présenta à son esprit sous une forme simple et vraie, dont il fit un principe invariable : tolérer le culte des protestants, et ne pas souffrir qu'ils forment un corps séparé dans l'Etat. Ce principe n'était point combattu par ses passions personnelles; il l'embrassa dans toute son étendue, dans toute sa simplicité. Il fut grand dans une entreprise si éminente. Mais nous ver-

rons que lorsqu'il s'agissait des grands de l'Etat et des parlements, le malheureux intérêt de son pouvoir personnel venait obscurcir les lumières de son génie, et abaisser la hauteur de son caractère.

de signer les lettres-patentes que Médicis fit rédiger pour confirmer les pouvoirs du légat que le pape envoyait en France. Ces pouvoirs étaient, en plusieurs points, opposés aux libertés de l'Eglise gallicane.

Dans une autre circonstance, au moment où François II allait expirer, les Guises pressaient Catherine de Médicis d'ordonner la mort du roi de Navarre et du prince de Condé. Presque subjuguée, mais non encore accoutumée au crime, elle en fut détournée par l'Hôpital. Entraînée par l'ascendant de la vertu, elle l'appela son sauveur et son père. Ainsi, sans l'Hôpital, la race des Condé était éteinte. Il ne cessa de lutter contre Guise tout puissant; il l'attaquait ouvertement, sans laisser un instant fléchir la hauteur de son caractère.

Il conduisait en même temps les affaires étrangères, et toujours glorieusement, surtout dans l'affaire du Havre, dont la reine Elisabeth s'était emparé.

Dans le même temps, le pape avait ordonné à l'inquisition romaine de commencer le procès de deux prélats français, et avait décrété la reine de Navarre d'ajournement personnel. Les débats, sur une affaire d'une si haute importance, furent poussés jusqu'à la dernière violence dans le con-

seil entre le cardinal de Lorraine et le chancelier. Le chancelier l'emporta dans cette lutte terrible. Puisque l'Hôpital, dans une cour qu'il est inutile de caractériser, et dans de telles circonstances, l'emportait par le seul ascendant de l'éloquence et de la vertu sur le cardinal de Lorraine, appuyé de la grandeur de sa maison, de la puissance de Rome et de l'Espagne, qu'aurait pu faire Richelieu dans des circonstances bien plus favorables, maître absolu des volontés de son roi, et grand par l'éminence qu'avait alors la pourpre romaine, si son caractère, inébranlable dans la route du despotisme, avait eu la même force dans un chemin tracé par une noble vertu politique?

Je ne crois pas sortir de mon sujet en parlant encore de l'Hôpital. L'histoire a dit avec quelle habileté il se conduisit lorsque le cardinal de Lorraine voulut établir l'inquisition en France. Sa conduite fut d'autant plus glorieuse, qu'il sembla d'abord marcher dans une route opposée au but qu'il voulait atteindre. Il avait compris qu'une semblable affaire ne pouvait être emportée de haute lutte; il ne craignit donc pas de s'exposer au blâme des parlements. C'est ce qui arrive souvent aux caractères élevés, qui ne cherchent que le bien public, et ne s'inquiètent

pas d'une vaine renommée; ils ne craignent pas de voir leur conduite défigurée et blâmée par des hommes aveugles qui ne jugent que d'après les apparences.

L'Hôpital fut législateur dans toute l'étendue de cette expression. La haute justice, la police, l'administration, tout prit sous sa main une forme nouvelle. Il ordonna qu'aucun magistrat ne serait reçu dans un office de judicature sans une information sur sa vie et ses mœurs. On lui doit la juridiction consulaire et l'établissement du guet à Paris. Il protégea le commerce; et, chose remarquable, long-temps avant l'acte de navigation des Anglais, il défendit de fréter ou charger aucun navire étranger pour exporter les marchandises du royaume, sous peine de confiscation. Ainsi la première idée de ce fameux acte de navigation est due à l'Hôpital.

Il combattit sans cesse la superstition et le fanatisme, les intrigues de Médicis, la corruption de la cour, l'ambition de la maison de Lorraine, les entreprises des papes, et même les prétentions des parlements. Combat terrible, mais toujours magnanime, sans s'écarter un moment de ce que pouvait demander la plus sévère probité. Il eut la vertu la plus rare dans nos temps modernes, une fermeté mâle et inébranlable. Je ne crois

pas être sorti de mon sujet; il fallait peindre l'Hôpital pour juger Richelieu.

Pour le juger, il faut aussi examiner la conduite d'Henri IV, et se bien pénétrer de l'exemple qu'il avait laissé. Il respecta toujours les lois; il n'employa jamais la violence envers les grands corps de l'État; il sçut toujours allier la fermeté royale dans ses actions, à un certain abandon dans ses paroles, caractère particulier de sa mâle éloquence. Lisez attentivement le discours qu'il prononça, quand il appela le parlement auprès de lui pour l'engager à enregistrer l'édit de Nantes. Ses premières paroles éloignèrent toute idée de contrainte envers le parlement; il expliqua la raison pour laquelle il le recevait dans son cabinet, et sans cérémonie; et cette raison était flatteuse pour les magistrats. Il fit l'éloge du parlement, sous le rapport de la justice rendue aux particuliers. Quand ensuite il prit le ton sévère d'un roi, ce n'était point sur des choses relatives au pouvoir du parlement; il spécifia ses reproches par des paroles positives : « Je sçais qu'on a fait « des brigues au parlement, qu'on a excité des « prédicateurs séditieux; mais je donnerai bon « ordre à ces gens-là. C'est le chemin qu'on a pris « pour faire des barricades, et venir par degrés au « parricide d'un roi. Je couperai la racine à tou-

« tes ces factions, et je ferai poursuivre ceux qui « les fomenteront. J'ai sauté sur des murailles de « villes, je sauterai bien sur des barricades. »

Ce grand prince ne voulut jamais se mettre au-dessus des lois. Législateur lui même, il respecta les lois, ouvrage de ses aïeux. Il donna une preuve frappante de son respect pour la liberté sagement limitée, par la manière dont il écouta les remontrances de Miron, prévôt des marchands, et surtout par l'inutilité des tentatives que l'on fit pour l'animer contre ce fidèle magistrat.

Vainqueur de ses ennemis, et au milieu de conspirations sans cesse renaissantes, jamais il n'arracha un accusé à ses juges naturels. Le maréchal de Biron fut jugé par le parlement de Paris, les pairs appelés, dans toutes les formes anciennes, et condamné à l'unanimité par cent-cinquante juges. Lorsque ses parents se jetèrent aux pieds du roi, avant son jugement, ce prince termina sa réponse par ces mots remarquables : « Il a de bons juges et *légitimes*, auxquels j'en « laisse le jugement. » Ce mot *légitimes* aurait dû se conserver dans la mémoire du cardinal de Richelieu.

La trahison de Mérargues fut jugée par le même parlement; celle de Lesquisses par le par-

lement de Toulouse, quoiqu'il eût été facile de trouver des prétextes pour faire juger par des commissions ces misérables étrangers. D'autres conjurés, les comtes d'Auvergne et d'Antraguès, furent jugés dans les mêmes formes; et Henri sçut réduire le duc de Bouillon, sans violer aucune loi.

Au milieu d'une immense bonté, le roi se montrait toujours. Des Cours souveraines ayant refusé d'enregistrer le traité fait avec le duc de Mercœur, traité qui venait de pacifier la Bretagne, Henri les y contraignit par un ordre dans lequel il posait les bornes de leur autorité. Dans le même temps, il les força de payer les impositions prescrites par les notables, et les contributions nécessaires à l'entretien des gens de guerre. Henri sçavait contraindre les Cours souveraines à remplir leurs devoirs; mais jamais il ne blessa leurs attributions dans ce qui concerne la justice; jamais il ne les humilia, bien au contraire, il relevait toujours leur dignité.

Ainsi donc, l'Hôpital et Henri IV avaient montré l'heureuse alliance de la fermeté et de la justice dans leur conduite envers les grands et envers les parlements. Rappelez-vous la manière insensible dont les parlements s'étaient formés. Saint Louis fortifia la couronne, en appelant *les hommes sages* auprès des grands : cette réunion

de deux espèces de conseillers a toujours subsisté sous des formes diverses. A mesure que les grands du royaume perdaient leur ancien pouvoir, les parlements s'élevaient. Charles V tenait souvent son grand conseil au parlement ; l'enregistrement des édits amena les remontrances : les premières furent adressées à Louis XI, d'inflexible volonté. Richelieu connaissait sans doute l'énergique discours adressé à ce prince par le premier président La Vaquerie : « Nous venons remettre « nos charges en vos mains, et souffrir tout ce « qu'il vous plaira, plutôt qu'offenser nos cons- « ciences, en vérifiant les édits que vous nous « avez envoyés. » Tant il est vrai, comme l'histoire l'atteste, que les résistances légales se placent toujours quelque part.

Richelieu savait que Louis XI, pour diminuer la puissance des grands vassaux, rendit inamovibles les offices des magistrats : c'était les élever ; Richelieu les abaissait. Chose remarquable, Louis XI, dans sa conduite envers les parlements, est d'accord avec l'Hôpital et Henri IV. Si l'on examine attentivement la conduite du cardinal de Richelieu envers les parlements, on trouvera le même défaut de principe positif, et j'oserai dire la même inconséquence qu'il eut envers les grands seigneurs.

Il avait vu la courageuse résistance du parlement au projet du duc de Mayenne et de la cour d'Espagne de placer l'infante Isabelle sur le trône de France avec un prince étranger; il avait vu la belle conduite d'Henri IV envers ces grands corps de magistrature, il aurait dû remonter à celle de l'Hôpital, même à celle de Louis XI, remarquer qu'elle était absolument la même, et en apprécier les heureux résultats. Peut-être avait-il bien jugé les principes et la conduite de ces deux grands hommes, Henri et l'Hôpital; car on trouve ces principes dans le commencement de ses Mémoires, et même dans les premières actions de son ministère. Il avait vu, pendant la régence, lorsque les princes se retirèrent de la cour, les lettres qu'ils adressèrent aux parlements envoyées à la reine, sans être décachetées, et l'édit qui les accusait enregistré sans difficulté. Il cite avec complaisance les fortes remontrances du parlement de Toulouse, au sujet de la haute faveur du connétable de Luynes. Il blâme le connétable d'avoir mandé le parlement de Paris au Louvre, et de l'aigreur des paroles qui lui furent adressées. Il reconnaît aux parlements le droit de présenter des remontrances au roi; il ajoute : « Quand « les parlements se sont mêlés, non de combattre « les volontés des rois, *mais de faire voir comme*

« *on abusait de leur nom*; non de recevoir des « plaintes des particuliers contre les rois, mais de « faire plainte au roi contre les particuliers, non « seulement ils n'ont jamais été repris de l'avoir « fait, mais plutôt blâmés de ne l'avoir pas assez « souvent entrepris. »

Il raconte que le parlement envoya une députation au roi à Fontainebleau « pour lui repré- « senter la misère du peuple, la mauvaise con- « duite de ceux qui avaient la meilleure part au « gouvernement, et le peu d'espérance de voir sa « dignité relevée sous leur ministère. Le roi, par « l'avis de son conseil, qui était accoutumé *de se* « *servir de son maître, plutôt que de le servir*, « leur dit que leurs remontrances tendaient plu- « tôt à desservir son gouvernement qu'à le réfor- « mer. »

Dans ce récit, il est évident qu'il trouve le parlement très-louable. Il n'était pas alors ministre; et c'était contre les ministres du jour que le parlement invoquait l'autorité du roi. Dans ce passage, il trouve qu'il est convenable de faire voir aux rois comment on abuse de leur nom; mais lorsque des magistrats ont osé faire de semblables représentations sous son ministère, il les fit arrêter et emprisonner, d'autres fois exiler et dépouiller de leurs charges. Il ne sçut pas les

contenir, sans les humilier. Il ne fit pas comme Henri IV, dont cependant il cite cette phrase adressée au parlement de Paris : « Mes prédéces-
« seurs vous craignaient et ne vous aimaient pas.
« Moi, je vous aime et ne vous crains pas. »

Il cite avec la même complaisance le discours très-hardi du parlement de Toulouse au roi. Mais ce parlement attaquait le connétable de Luynes. Et au sujet des premières remontrances, il s'exprime ainsi : « Le parlement, quoiqu'il doive une
« entière obéissance au roi, cependant la doit rai-
« sonnable. »

Il pratiqua ces maximes au commencement de son ministère, dans la querelle du clergé et du parlement. Sa modération fut suivie de tout le succès qu'il pouvait désirer.

Il montra la même modération dans la querelle très-vive qui s'éleva entre le parlement et le garde-des-sceaux Marillac. Il s'agissait d'un recueil d'ordonnances, que le parlement ne voulut pas enregistrer. Richelieu parle avec beaucoup de détails de cette discussion ; mais il la raconte avec modération, sans aigreur, sans invectives contre les magistrats, quoique leur opposition fût très-vive et appuyée de discours un peu violents. L'affaire se termina par une espèce d'accommodement entre la cour et le parlement. Richelieu

ne parut pas même penser à déployer ce despotisme sévère qu'il employa depuis dans des affaires qui agitaient ses passions personnelles.

Lorsqu'il voulut faire casser le mariage de Monsieur avec la princesse Marguerite, sœur du duc de Lorraine, il s'adressa au parlement de Paris, et le laissa délibérer dans cette grande affaire avec toutes les formes et toute la liberté désirables. Il ne craignit même pas de blesser la cour de Rome, en s'adressant au parlement, avant de soumettre cette affaire au pape. La question de commencer par le parlement fut débattue dans le conseil, et son avis prévalut, ainsi qu'il arrivait toujours. Il se borna ensuite à tracer des observations qui furent présentées au pape.

Dans l'affaire de Bouteville et des Chapelles, il laissa le parlement maître absolu du jugement; et quoiqu'il éprouvât quelques difficultés de la part des magistrats, il ne chercha pas à les contraindre par l'autorité.

Après vous avoir montré les excellents principes que lui ont inspirés les lumières naturelles de son esprit, relativement à la conduite des parlements, et sa modération dans les affaires dont je viens de parler, je vais mettre sous vos yeux celles dans lesquelles il montra une grande faiblesse, quoiqu'elles fussent d'un intérêt éminent

pour l'honneur de la couronne et la défense de l'Etat. J'exposerai ensuite les choses dans lesquelles il déploya la plus odieuse tyrannie : comme elles furent la cause première de la révolution, j'ai dû les réserver pour la fin de cet examen, à cause de leur importance. Je ne suis pas l'ordre des évènements.

J'ai répété plusieurs fois que la violence n'était employée par le cardinal, que dans les choses qui intéressaient ses passions et sa grandeur personnelle, et qu'il était tout différent dans les affaires d'une autre espèce, lors même qu'elles blessaient les intérêts du roi. J'en vois une preuve frappante dans sa conduite envers le parlement de Rennes.

Immédiatement après le monstrueux jugement de Chalais, dont je parlerai dans le chapitre suivant, le cardinal, si terrible dans ses vengeances personnelles, montra une faiblesse singulière envers le parlement de Rennes. Le roi voulait établir une compagnie de cent associés pour les voyages de long cours. Les fonds étaient assurés. On devait bâtir une ville à Morbihan, que Richelieu appelle un des plus beaux ports du monde. L'édit fut présenté au parlement de Rennes. Le parlement l'adressa aux Etats, parce que, dit Richelieu, selon les priviléges de la province, le parlement ne doit enregistrer aucun édit, que les

Etats ne l'aient approuvé. Les Etats approuvèrent l'édit, et envoyèrent une députation au roi pour le remercier. Le parlement fut offensé de cette démarche, refusa d'enregistrer l'édit; et Richelieu, qui blâma cette conduite, ne fit rien pour vaincre la résistance du parlement. Il s'agissait cependant de la chose la plus utile, et qui dépendait entièrement de la volonté du roi. La majesté royale était blessée par une résistance qui ne provenait que d'une prétention orgueilleuse et mal fondée; mais le cardinal n'y voyait rien qui pût attaquer son autorité personnelle. Il fléchit devant le parlement. On dut être bien étonné de voir un ministre si violent n'opposer aucune fermeté dans une affaire purement administrative. Le parlement osait s'offenser de ce que la province remerciait le roi d'un projet utile, avant que le parlement n'eût sanctionné ce projet par un enregistrement; c'était prétendre ouvertement qu'un édit administratif n'était rien, tant qu'il n'était pas enregistré, et par conséquent c'était prétendre à l'administration; c'était même une injure envers le roi, puisqu'on blâmait des remercîments qui lui étaient adressés.

Lorsque les Espagnols pénétrèrent en Picardie, M. le Prince, père du grand Condé, voulut lever des troupes en Bourgogne. Le parlement de Dijon

refusa d'enregistrer les édits qu'il présenta, et de vérifier le pouvoir que ce prince avait reçu du roi, et qu'il déposa sur le bureau. Il annonça qu'il retournerait le lendemain au parlement; mais tous les magistrats se retirèrent au moment où il parut. Le prince en instruisit le roi, ainsi que des mauvaises intentions manifestées par la chambre des comptes, les trésoriers de France et tous les autres corps privilégiés. Richelieu ne voulut pas user de rigueur envers eux. M. le Prince eut ordre d'attendre patiemment que les ennemis fussent chassés de France. Ce ministre, que l'on peint si ferme, si fort, qui, comme nous allons le voir, avait déjà humilié et écrasé les magistrats de Paris lorsqu'ils combattaient ses violences, souffre tranquillement que le parlement de Dijon s'oppose à la levée des troupes, dans un moment périlleux, lorsque les ennemis sont à vingt lieues de la capitale. Il ne triomphe pas de cette résistance, il ne la punit pas! C'est qu'elle attaquait la grandeur du roi, et non la puissance du cardinal.

Dans ces deux affaires, le parlement de Rennes et celui de Dijon avaient blessé l'autorité royale; ils s'opposaient à des choses qui dépendaient uniquement du roi.

La conduite de Richelieu ne fut point inspi-

rée par cette condescendance qu'il faut sçavoir employer quelquefois, mais par une étrange faiblesse. Quoi de plus faible que de renoncer à établir un port utile au commerce, parce qu'un parlement est blessé de ce que l'on adresse des remercîments au roi, avant l'enregistrement de l'édit royal! Quoi de plus faible encore, que de renoncer à des levées de troupes nécessaires à la défense de l'Etat, parce qu'un parlement s'y oppose!

Henri IV avait donné l'exemple d'une sage condescendance qu'il faut quelquefois employer envers les grands corps de l'Etat. On connaît le singulier projet enfanté par l'assemblée des notables, réunie à Rouen. Ils imaginèrent de partager les revenus de l'Etat en deux parties, l'une abandonnée au roi, et l'autre régie, gouvernée et administrée par un conseil indépendant, qu'ils appelèrent *conseil de raison*. Ce conseil, son indépendance et son titre bizarre, tout cela fut enfanté par cette probité niaise, dont nous avons vu tant d'exemples pendant la révolution, et qui nous a fait plus de mal que les desseins ouvertement déclarés contre la monarchie. Tout le conseil du roi fut d'avis de rejeter cette singulière combinaison. Mais Henri l'approuva en apparence, et ordonna l'exécution. Le conseil de rai-

son fut nommé par les notables. Il fut bientôt accablé sous le poids des difficultés; il s'aperçut que la pratique était bien différente de la théorie, et pria le roi de le décharger du fardeau qu'il ne pouvait porter. Henri montra comment une sage condescendance pouvait raffermir l'autorité royale. S'il avait rejeté sur-le-champ ce projet informe que les notables avaient adopté avec enthousiasme, il les aurait mécontentés; il aurait blessé leur vanité, qui s'était complue à cette belle idée. Il poussa l'épreuve aussi loin qu'elle pouvait aller. Lorsque le conseil de raison voulut déposer son pouvoir indépendant, il le pria de continuer ses travaux; mais bientôt ce conseil fut forcé de renouveler son ardente prière.

Richelieu était incapable de céder ainsi, pour se relever ensuite avec plus de dignité. On le voit toujours, ou accabler ses ennemis par des jugements tyranniques, et les parlements par des actes arbitraires et d'amères humiliations, ou céder à des factieux, tolérer des désobéissances formelles au roi, les récompenser même, ainsi que je le prouverai bientôt, et céder à des parlements qui s'opposaient à des mesures nécessaires au salut de l'État.

Le parlement de Paris ayant adressé au roi des remontrances écrites sur l'illégalité des commis-

sions extraordinaires, manda en même temps, pour être entendus, Lassémas et d'autres conseillers qui étaient membres de ces commissions. L'arrêt du parlement fut cassé. Les premiers présidents des chambres, et plusieurs autres magistrats, furent forcés de se transporter, au mois de janvier, à Metz, où était le roi. La commission qui siégeait à l'arsenal continua de prononcer des condamnations à mort.

Dans l'embarras des finances, Richelieu retrancha trois quartiers d'arrérages dus aux rentiers. Cette banqueroute, dont il n'y avait pas encore d'exemple, excita contre lui la haine publique. Les rentiers se plaignirent; trois d'entre eux furent mis à la Bastille. Le parlement s'assembla, et délibéra sur cette violation des lois. Sept magistrats furent enlevés. Un édit royal interdit la troisième chambre des enquêtes.

Il faut remarquer et répéter encore qu'avant Richelieu, on n'avait jamais vu des débats si violents entre l'autorité royale et les parlements. Sa tyrannie fut la première cause d'une opposition qui, je dois le répéter, continua pendant la régence d'Anne d'Autriche, sous la régence du duc d'Orléans, sous Louis XV, sous Louis XVI, et qui amena la révolution.

Lorsque le parlement de Paris fut partagé dans

l'arrêt relatif aux seigneurs, partisants du duc d'Orléans, le cardinal assembla un conseil extraordinaire, composé de princes, de maréchaux de France, de ducs et pairs, d'officiers de la couronne, et des principaux conseillers d'Etat.

Le parlement fut mandé le lendemain au Louvre, à pied, en corps, et portant le registre des délibérations. Les magistrats furent contraints de se mettre à genoux devant le trône; l'arrêt de partage fut déchiré et mis en pièces par le roi lui-même.

De semblables moyens employés par un pouvoir vigoureux réussissent toujours dans le moment; mais quelles en seront les suites? C'est à les prévoir que doit s'appliquer un homme de génie. Comment le cardinal ne voyait-il pas que l'ignominie imprimée au parlement outrageait également les magistrats qui avaient voté contre les seigneurs, et les magistrats qui s'étaient prononcés en leur faveur, et que la dégradation de la magistrature dégradait le pouvoir royal, puisque ce pouvoir, dans une multitude de circonstances, est forcé de chercher son appui dans l'autorité de la magistrature? Les peuples qui voient le trône humilier les grands corps de l'Etat, lorsqu'ils prennent courageusement la défense des sujets et des lois qui les protégent, s'accoutument à re-

garder ces corps comme une barrière nécessaire et sacrée contre les actes arbitraires de l'autorité; et cette reconnaissance envers la magistrature amène rapidement des sentiments moins respectueux envers le trône. C'est ce que l'on vit pendant la régence du duc d'Orléans et sous Louis XV.

Quand on veut régner despotiquement sur un peuple qui n'est pas abruti, et qui voit à sa tête des princes et des corps puissants, il faut savoir s'élever soi-même, donner à toutes ses actions l'empreinte de la grandeur, la faire rejaillir sur la nation qu'on veut soumettre au joug, et commander l'admiration aux peuples, aux grands et à la magistrature. Telle ne fut pas la conduite du cardinal. Il n'employa que la violence; il s'attacha à tout avilir, à tout dégrader, afin de dominer sur tous les ordres de l'Etat; il ne vit que l'instant où il agissait, et le triomphe de cet instant suffit à sa passion. Il eut une volonté inébranlable; mais il n'eut pas ce génie que donne une noble intelligence jointe à une belle âme.

C'était le génie d'Henri IV. Nous avons remarqué sa fermeté envers les parlements, et sa condescendance envers eux et les notables. On me pardonnera d'en rappeler une autre preuve, quoiqu'elle soit dans la mémoire de tous les Français. Lors des séditions excitées par l'impôt du

sou pour livre, imposé d'après l'avis de l'assemblée des notables tenue à Rouen, il montra comment un grand roi sait unir la douceur à la fermeté. Il se rendit sur le champ à Poitiers, au centre des provinces mécontentes, écouta tous les députés qu'elles lui envoyèrent, leur parla avec cette éloquence du cœur, que jamais aucun homme n'a connue comme lui, se fit obéir en roi; et quand l'impôt demandé par les notables eut été établi sans opposition, il l'abolit de son propre mouvement.

C'est ainsi que ce grand roi sçut toujours unir la justice à la fermeté; et c'est en cela que consiste le grand art de gouverner. Richelieu ne le connut point, excepté dans l'affaire des protestants, comme nous l'avons vu dans le chapitre qui précède celui-ci.

J'ai fait remarquer sa modération, et même sa faiblesse envers les parlements dans des choses qui intéressaient éminemment la dignité, l'autorité du roi et la défense de l'Etat; mais dans toutes les affaires excitées par ses passions et par ses vengeances personnelles, toutes les fois que des favoris, la reine-mère, ou le duc d'Orléans lui disputaient le pouvoir, il redoutait l'équité des parlements; il nommait des commissions; et les remontrances des magistrats étaient suivies

sur les commissions, qui n'étaient que des instruments de tyrannie, les présidents des chambres et d'autres magistrats sont forcés de se transporter auprès de la cour, y reçoivent des humiliations, tandis que la commission de l'Arsenal continue de prononcer des condamnations à mort. Dans une autre occasion, lors de l'arrêt de partage, le parlement est appelé en corps au Louvre; et tandis qu'il est à genoux aux pieds du trône, l'arrêt de partage est déchiré et mis en pièces. Humiliation aussi cruelle pour les magistrats qui avaient voté suivant les désirs du cardinal, que pour ceux qui avaient voté dans un sens contraire!

Un procureur-général réclame le maintien des lois : il est décrété d'ajournement personnel au conseil, et privé des fonctions de sa charge. Le parlement se plaint de l'enlèvement de trois habitants de Paris envoyés à la Bastille; le parlement délibère sur cette violation des lois : sept magistrats sont enlevés; la troisième chambre des enquêtes est interdite.

Quelle impression ne devait pas faire une tyrannie si odieuse sur la France, pleine encore du souvenir de la conduite du chancelier de l'Hôpital et d'Henri IV!

Le mépris et les humiliations font des impres-

sions plus vives et laissent des traces plus profondes que les injustices même et les persécutions. La magistrature avait toujours conservé en France une éminente dignité. A la mort du premier président de Thou, Henri III, accompagné des deux reines, honora sa veuve d'une visite. Une députation de la chambre des comptes de Paris s'étant rendue auprès de Louis XIII, pendant le siége de La Rochelle, le maréchal de Bassompierre fit prendre les armes partout où elle passa, et ordonna une salve de toute l'artillerie, qui fut accompagnée de celle de la flotte. Le siége de cette ville était encore incertain, et Richelieu se gardait bien alors d'offenser les magistrats.

Mais, pour avoir une juste idée de la considération dont nos rois environnaient les magistrats, il faut se rappeler la conduite d'Henri IV, relativement à la publication du concile de Trente. Ce prince la désirait vivement; il voulait saisir cette occasion d'être agréable à la cour de Rome. Il mettait toujours une extrême chaleur à poursuivre le succès des choses qui lui paraissaient utiles, et qu'il avait adoptées. Mais son caractère ardent, qui l'entraînait fortement vers les choses qu'il désirait, le portait à chercher avec autant d'ardeur à s'instruire sur elles, et à prendre tous les moyens de parvenir au succès. Dans le mo-

vers les parlements à celle d'Henri IV, on se convaincra facilement que la différence qu'on remarquera a pris sa source dans les évènements de la Fronde; mais on observera une ressemblance frappante sous un rapport, la considération nécessaire à la magistrature.

Son arrivée subite dans le parlement, tandis qu'il délibérait sur un édit, la défense qu'il prononça, avec hauteur, de s'occuper des affaires de l'Etat, lui furent suggérées par tout ce qu'il avait vu pendant la Fronde. Il voulut montrer ainsi sa détermination de ne souffrir aucune résistance de la part des parlements dans les affaires politiques. Mais le lendemain même, on employa la persuasion envers les magistrats; et Turenne, environné de l'estime publique, fut chargé de cette négociation.

Dans la suite de son règne, Louis XIV eut toujours envers les magistrats les égards les plus flatteurs. Ce prince, qui connut si éminemment le prix des convenances, étonna des magistrats dont les noms étaient presque ignorés, en leur parlant avec détail des services de leurs aïeux. Sous son règne, la magistrature fut toujours honorée et respectée. M. d'Ormesson et M. de Pontchartrain avaient défendu le surintendant Fouquet. Non seulement Louis XIV ne leur témoi-

gna pas le moindre mécontentement de ce qu'ils avaient fait leur devoir, au risque de lui déplaire, mais encore l'un et l'autre l'entendirent leur adresser les louanges les plus flatteuses sur leur conduite et leurs services. Il fut le même envers Denis Talon et Boucherat, qui avaient partagé leur opinion. Pontchartrain et Boucherat furent chanceliers. Il dit au beau-frère de M. d'Ormesson : *Je vous exhorte à être aussi honnête homme que le rapporteur de M. Fouquet.* C'était bien dire : Je vous exhorte à vous conduire sans aucune considération étrangère à votre devoir. Cette conduite de Louis XIV a été fortement caractérisée par M. Rives, dans son excellent *Essai sur les anciens parlements de France.*

Par l'édit de 1667, Louis XIV laissa la liberté de faire des remontrances, mais en limitant le temps dans lequel elles lui seraient présentées. Dans ses meilleures ordonnances, et jusqu'à l'édit de 1673, il a consulté les parlements.

Si, par cet édit de 1673, il restreignit dans des limites plus étroites encore le droit de remontrances, on le vit néanmoins, dans des circonstances importantes, faire céder au vœu du parlement son sentiment et même ses désirs personnels : c'était au sujet d'un mandement d'un évêque, que le roi avait approuvé. Les avocats-

généraux, au nombre desquels était M. d'Aguesseau, depuis chancelier, se rendirent chez le roi, et lui représentèrent que ce mandement était contraire aux maximes du royaume. Le roi n'étant pas de cet avis, M. d'Aguesseau et ses collègues insistèrent, ainsi qu'il le raconte lui-même, avec beaucoup de vivacité. Le roi répondit *avec un air de dureté qui ne lui était pas naturel.* Ce sont les expressions de d'Aguesseau. Il était donc alors fortement persuadé. Mais l'affaire ne fut pas moins examinée dans le conseil, immédiatement après cette conversation. Le roi revint à l'avis présenté par les avocats-généraux, mais à condition qu'on lui rendrait compte des termes dans lesquels seraient conçus les conclusions, le discours de l'avocat-général et l'arrêt. Le roi les entendit peu de jours après, et les approuva. « Nous « lui fîmes ensuite, dit M. d'Aguesseau, des ex- « cuses de ce que, le dimanche précédent, nous « lui avions peut-être parlé avec trop de chaleur. « Il nous répondit avec bonté qu'il n'avait pas à « se plaindre; qu'il était vrai qu'il n'avait pas « voulu se déterminer sur le champ, mais que « du moins il ne nous avait pas fait beaucoup « attendre. »

Je vois dans les Mémoires du chancelier d'Aguesseau une autre preuve de la condescendance

de Louis XIV envers le parlement. Les détails seraient trop longs. Il suffira de citer les phrases suivantes de ces Mémoires :

« Nous eûmes l'honneur de parler au roi, après « son lever, et de lui proposer la modification « dont nous étions convenus avec le chancelier, « en lui marquant en même temps que nous la « proposions, non comme absolument nécessaire, « mais comme utile et convenable. Le roi reçut « la proposition sans aucune peine. Il nous dit « d'abord que nous pouvions faire sur cela *tout* « *ce qui était du devoir de notre ministère*..... »

Après quelques demandes du roi, et les réponses des avocats-généraux, M. d'Aguesseau ajoute : « Le roi nous dit avec beaucoup de bonté « qu'il ne nous empêchait pas de faire sur cela « ce que nous croirions être le plus avantageux « pour la défense des libertés de l'Eglise galli- « cane, pourvu que nous eussions une grande at- « tention à nous renfermer dans ce qui serait ab- « solument nécessaire pour la fin que nous nous « proposions. »

Dans une autre affaire, au sujet d'un bref du pape, le premier président, M. de Harlay, « pria « le roi avec beaucoup de force et de dignité de « ne lui pas donner le déplaisir, à la fin de sa « carrière, de se voir obligé d'abandonner les

ce qu'il craignait, parce qu'il en connaissait les suites déplorables; mais il ne voulait pas contraindre les sentiments des magistrats, ainsi que le prouvent les choses que j'ai citées.

Dans l'administration de la France, la partie la plus importante était, sans contredit, les relations de la couronne avec les parlements, et surtout avec celui de Paris. Il aurait donc fallu instruire d'une manière approfondie Louis XV et Louis XVI de la conduite de l'Hôpital, d'Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV envers les parlements, en montrer à ces princes les avantages et les inconvénients, leur développer les heureux effets des conférences dont j'ai parlé, et leur inspirer des maximes solides et invariables sur des relations si importantes. Quel est le gouverneur qui seulement a songé à faire une semblable étude avec ces princes? J'ose dire que si Louis XVI avait eu l'esprit pénétré de pareilles instructions, et s'il avait pris l'habitude de semblables conférences, il aurait évité la cruelle nécessité de convoquer les États-Généraux, ainsi que je le prouverai dans un des chapitres suivants. Et de même, si Charles X avait eu de semblables conférences avec les membres les plus influents des divers partis dans les deux Chambres, il les aurait attirés par l'ascendant d'une âme

royale, incapable du moindre déguisement, par une loyauté qui n'avait jamais pu concevoir l'ombre la plus faible du moindre écart de la vérité. Toutes les défiances auraient disparu; il serait tranquille possesseur de son trône. Jamais la France ne sera gouvernée paisiblement par des ministres seuls, quels que soient leurs talents. Il faut une communication continuelle, mais pleine de dignité, autant que de confiance, entre les Français et leurs monarques.

Henri IV le savait et le pratiquait, quand il disait au parlement de Paris : « Je prends bien « les avis de tous mes serviteurs. Lorsqu'on m'en « donne de bons, je les embrasse; et si je trouve « leur opinion meilleure que la mienne, je la « change fort volontiers. Il n'y a pas un de vous, « quand il voudra me venir trouver, et me dire : « Sire, vous faites telle chose qui est injuste à toute « raison, que je ne l'écoute fort volontiers. »

Il est évident, par ces paroles, que ce grand prince voulait entendre les personnes dont les opinions différaient entre elles : c'est ainsi qu'il persuadait. Rappelez-vous que, lors des difficultés élevées dans le parlement sur l'enregistrement de l'édit de Nantes, ce fut un ligueur forcené, mais depuis détrompé, qui contribua le plus à ramener les esprits vers la tolérance.

Henri IV pratiqua ces mêmes maximes, lorsque trouvant des difficultés à l'enregistrement d'un édit financier, au moment où les Espagnols venaient de prendre Amiens, il se rendit au parlement, parla en roi et en père, causant familièrement avec les magistrats, louant les uns, réprimandant doucement les autres. Ce fut alors qu'il dit aux conseillers des enquêtes : « Jeunes « gens, apprenez de ces vieillards à modérer votre « fougue. »

Cette conduite d'Henri IV, ces égards, ces déférences étaient présents à tous les esprits, et faisaient avec les outrages de Richelieu un contraste trop frappant, pour n'être pas rappelés par les magistrats, honorables témoins de ces déférences d'un grand prince, et victimes d'un ministre qui joignait l'offense à la tyrannie.

Je suis convaincu que le souvenir des humiliations souffertes par les magistrats, restait profondément gravé dans leur esprit; qu'il se transmettait de père en fils; qu'il accoutumait les âmes énergiques de la magistrature à regarder la résistance comme une vertu publique; qu'il a fait de cette résistance une habitude devenue un devoir; qu'il a rendu fâcheuses les dernières années du règne de Louis XV, et qu'il a enfin amené la révolution, par la constance des parlements à

demander la convocation des Etats-Généraux.

Il est impossible que ces pénibles souvenirs ne se soient pas perpétués dans la magistrature. Pour croire qu'ils n'ont laissé aucune trace, il faudrait ne pas connaître la constance dans les mêmes principes qu'a toujours manifestée le parlement de Paris. Richelieu, qui parle souvent de la légèreté des Français, aurait dû remarquer que le parlement de Paris était bien différent. Il aurait dû craindre d'enraciner par le despotisme le désir de l'indépendance. C'est ce qui devait arriver. Aussi, quand le cardinal de Retz a voulu peindre les troubles de la Fronde, il n'a pu en rechercher les causes, sans remonter au ministère du cardinal de Richelieu.

« Ce ministre, dit-il, fit, pour ainsi parler, un « fonds de toutes les mauvaises intentions et de « toutes les ignorances des deux derniers siècles, « pour s'en servir suivant ses intérêts. Il les dé- « guisa en maximes utiles et nécessaires, pour « rétablir l'autorité royale; et la fortune secon- « dant ses desseins, il forma, dans la plus légi- « time des monarchies, la plus scandaleuse et la « plus dangereuse tyrannie qui ait peut-être ja- « mais asservi un Etat. »

On a dit et répété souvent qu'il avait préparé la grandeur de Louis XIV. Cette phrase me pa-

raît manquer de justesse. Il prépara les troubles de la Fronde. En effet, ce parlement qu'il avait tant outragé, n'en fut que plus puissant après sa mort. Je vous prie de remarquer cet effet de sa tyrannie.

Le parlement eut une grande autorité pendant les troubles de la régence; il fut soutenu par la capitale, et alternativement par les princes et les plus grands seigneurs; plusieurs parlements de province s'unirent à lui; il fut l'âme et le centre de touts les évènements; il accusa le cardinal Mazarin, premier ministre. Cet étranger avait porté les outrages envers le parlement plus loin encore que Richelieu. Il avait fait saisir par des archers le président Barrillon, et l'avait enfermé à Pignerol. Le parlement le poursuivit, le fit sortir du royaume; il força la régente à donner une déclaration par laquelle l'entrée du conseil était interdite aux étrangers, et même aux cardinaux français. Elle fut enregistrée au parlement. Cette dernière clause était évidemment dictée par le souvenir de la tyrannie du cardinal de Richelieu. Touts les détails de l'histoire de la régence prouvent que le parlement était toujours occupé de ces souvenirs, excité et entraîné par eux. La tyrannie de Richelieu, présente à la mémoire des grands et des magistrats, fit examiner des droits

qu'on n'avait jamais contestés, et discuter des questions dont on ne s'était pas encore occupé.

« Aussitôt, dit le cardinal de Retz, que le par-
« lement eut seulement murmuré, tout le monde
« s'éveilla. On chercha comme à tâtons les lois;
« on ne les trouva plus. L'on s'effara, l'on cria,
« l'on se demanda; et dans cette agitation, les
« questions que leurs explications firent naître,
« d'obscures qu'elles étaient, et vénérables par
« leur obscurité, devinrent problématiques; et
« dès-lors odieuses, à l'égard de la moitié du
« monde. Le peuple entra dans le sanctuaire; il
« leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce
« que l'on peut dire et tout ce que l'on peut
« croire du droit des peuples et de celui des rois,
« qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que
« dans le silence. La salle du palais profana ces
« mystères. »

Après une si haute leçon donnée par l'histoire, travaillez à affaiblir les grands corps de l'État, énervez les caractères, proscrivez les pensées magnanimes, étouffez les plaintes; vous aurez un temps de calme et d'engourdissement; mais attendez-vous ensuite à l'orage le plus terrible. Les choses humaines ne peuvent aller autrement.

Soyez nobles au contraire, fermes, décidés

de 45 millions. Louis XVI et les parlements périssent.

Il est impossible de ne pas voir dans ces évènements un enchaînement de choses, commencé sous le ministère du cardinal, suspendu par la grandeur personnelle de Louis XIV, retendu immédiatement après sa mort, et qui aboutit enfin à la plus terrible catastrophe.

CHAPITRE VI.

Conduite du cardinal envers les grands de l'Etat.

Il est des choses qu'on répète sans cesse, sans les examiner : telle est cette opinion, que le cardinal de Richelieu affermit l'autorité royale, en abaissant les grands de l'Etat. Cependant on convient en même temps que sa conduite fut tyrannique, et qu'il viola presque toujours les lois protectrices de la liberté individuelle. Mais comme l'affermissement de l'autorité royale est une chose très-bonne en elle-même, on l'absout de la violation des lois, en considération du bien qu'elle

a produit. Cette opinion est très-dangereuse ; il en résulte évidemment que la tyrannie est permise, pour arriver à un résultat heureux, l'affermissement de l'autorité royale. Mais non seulement cela est contraire à tout principe de justice ; mais cela est tout aussi contraire à la saine politique. Le cardinal abaissa les grands, j'en conviens ; mais il n'affermit pas l'autorité royale ; et ce fut même par cet abaissement qu'il amena la révolution.

En effet, les grands, devenus trop puissants, étaient dangereux ; il fallait diminuer cette puissance, mais par les lois, à l'exemple du chancelier de l'Hôpital et d'Henri IV. Il fallait en même temps leur laisser la considération qui leur appartenait, afin qu'ils pussent être les soutiens du trône. Ce n'est pas ainsi que Richelieu conçut le plan de sa conduite ; il n'avait pas l'esprit assez élevé et assez de droiture dans le cœur pour voir qu'il devait réprimer les factions en fortifiant les lois, et en donnant l'exemple d'y soumettre tous les actes de son ministère. Il ne vit pas que des hommes, grands par eux-mêmes, étaient une partie constitutive de la monarchie ; qu'il fallait leur laisser cette grandeur, en les forçant à ployer sous les lois ; qu'il ne pouvait les abaisser, les réduire à ramper à la cour, sans diminuer et même anéan-

ur l'énergie du caractère français, et sans ôter à la couronne ses défenseurs naturels. Il ne conçut pas son dessein avec l'inébranlable probité d'un grand caractère ; il le conçut avec passion pour sa propre grandeur ; il enfanta une tyrannie nouvelle.

Nos rois, pendant une longue suite de siècles, avaient diminué sans cesse le pouvoir des grands. L'Hôpital et Henri IV avaient suivi leur exemple. On doit à l'Hôpital la séparation ordonnée par les Etats d'Orléans des armes et des lois, des magistrats et des guerriers. L'administration de la justice fut ôtée aux baillis de robe courte. Cette division des deux pouvoirs a contribué depuis à augmenter la force du souverain. Richelieu n'eut pas même l'idée d'affaiblir ainsi les grands par les lois, sans les dégrader, et d'affermir par elles l'autorité royale. Si la cour de Rome ne s'était pas opposée au plan de l'Hôpital, le cardinal de Lorraine n'aurait pu posséder ce grand nombre d'évêchés et d'abbayes qui le rendaient si puissant et si redoutable à l'autorité royale. Il est donc évident que l'Hôpital, dans les mêmes circonstances et avec le même pouvoir absolu qu'avait Richelieu, aurait diminué le pouvoir des grands par la seule force des lois. Mais il n'aurait pas dégradé leur caractère. Il aurait su les priver de

la puissance qui pouvait attaquer le trône, et leur conserver l'influence qui pouvait le défendre.

Henri IV avait donné l'exemple d'une conduite royale dans plusieurs circonstances. J'en rappellerai deux bien remarquables. Lorsque vainqueur de la ligue, il traitait avec les chefs les plus puissants, le duc de Mercœur, de la maison de Lorraine, ayant voulu envoyer à Vervins des agents pour y négocier en son nom personnel, Henri déclara qu'il ferait éternellement la guerre, plutôt que de souffrir qu'un de ses sujets traitât ainsi en souverain avec les étrangers. Le duc de Rohan, gendre de Sully, ayant voulu nommer le lieutenant de roi de Saint-Jean-d'Angely, dont il était gouverneur, Henri lui répondit par un refus absolu, quoique cette nomination eût toujours appartenu au gouverneur.

Dans une autre circonstance, il développa fortement le principe relatif à la puissance des grands seigneurs, lorsqu'il dit à Sully que, malgré son amitié pour lui, et toutes les raisons qu'il avait de croire sa fidélité inébranlable, il ne le rendrait maître ni de grandes villes, ni de places fortes. « Je ne veux pas faire pour vous, lui dit « ce prince, plus que ne doit faire pour son ser« viteur, quelque fidèle qu'il soit, un roi qui a « soin de son honneur, de sa réputation et du

« bien de ses peuples. » Ce principe du gouvernement monarchique ne fut ni connu, ni pratiqué par le cardinal de Richelieu. Il se donna à lui-même des villes et des places fortes; il en donna à d'autres personnages qu'il voulait attacher à ses intérêts.

Par le même principe, Henri IV défendit à tout prince du sang, à tout seigneur, et à leurs agents, de lever aucun droit, aucune imposition, sous quelque prétexte que ce pût être. Nous verrons que Richelieu tolérait ces exactions dans des hommes puissants, tant qu'ils lui restaient attachés, et qu'il les en accusait, lorsqu'ils lui étaient opposés.

Dans le mémoire qu'il adressa au roi, au moment d'entrer au ministère, il s'étendit beaucoup sur la maxime d'abaisser les grands de l'Etat, « quand même ils se gouverneraient bien, comme « si leur puissance les rendait si suspects, que « leurs actions ne dussent pas être considérées. »

Il donnait donc pour maxime générale, l'abaissement des grands; et cependant, immédiatement après ces paroles, dans le même écrit adressé au roi, il disait « que d'autant plus ils étaient grands, « plus leur fallait-il faire du bien; mais qu'aussi « ne fallait-il pas qu'en leur personne toute faute « fût impunie. »

Ne pas laisser leurs fautes impunies, est une maxime avouée par la justice; mais la maxime générale de les abaisser, est bien plus étendue que de punir leurs fautes. Aussi, disait-il dans les premières phrases, *qu'il fallait les abaisser, quand même ils se gouverneraient bien.* On ne peut exprimer plus fortement le dessein général de les abaisser. Eh bien! c'est là précisément ce qu'il n'a pas fait, par un plan judicieux et constamment suivi; car il prodiguait, comme nous le verrons, non seulement les honneurs et l'argent, mais la possession des places fortes, ce qui, dans ces temps, était le plus grand moyen de puissance. Dans les expressions, comme dans la conduite de Richelieu, on voit qu'il n'avait pas un plan fixe sur sa grande maxime d'abaisser les grands; il n'avait pas une idée nette et précise de ce qu'il voulait entreprendre. S'il avait eu cette idée nette et précise, il l'aurait exprimée avec force, avec étendue; car son génie se montrait par les expressions les plus nerveuses dans les choses qu'il concevait puissamment. Il aimait mieux alors aller jusqu'à la prolixité, que de laisser le moindre nuage sur la pensée qu'il voulait exprimer. Jamais vous ne trouverez aucun embarras dans son style, ni aucune contradiction entre ce qu'il écrivait et ce qu'il faisait, relative-

ment aux protestants et aux étrangers. C'est le caractère propre des génies vigoureux. Lisez la fameuse lettre de Cromwell à Ambden; vous y verrez comme il va droit au but, dans la certitude que ses soldats seront vaincus par les royalistes, qu'il reconnaît inspirés par un honneur irrésistible, et dans la résolution bien méditée d'opposer le fanatisme des siens à tout l'ascendant de cet honneur dans la noblesse, dont il reconnaît la puissance. C'est toujours dans une seule pensée, fortement conçue, constamment suivie, que se manifeste un génie vigoureux. Tel fut Richelieu dans ses expressions, comme dans sa conduite envers les protestants et les puissances étrangères. Mais il fait pitié dans sa conduite envers les parlements; toujours de la faiblesse ou de la tyrannie; une condescendance même coupable, ou des outrages indignes. Quant aux grands de l'Etat, il ne les considérait que sous deux rapports, leur attachement à sa personne, ou leur inimitié envers lui : dans le premier cas, les honneurs, les richesses, les gouvernements étaient prodigués sans discernement, même sans habileté, puisque c'était sans succès, comme nous le verrons bientôt; dans le second cas, quelle que fût la qualité des personnes, fût-ce la reine-mère, la reine régnante, ou le frère du roi, il se portait à des vio-

lences qui avilissaient même la majesté royale. Il n'avait pas profondément réfléchi sur les choses qui soutiennent une monarchie; il ne suivait que ses passions; il se donnait à lui-même une grandeur et une puissance devant lesquelles pâlissait la majesté royale. Aussi, et je prie de le remarquer, dans ses nombreux discours, dans ses réflexions aussi nombreuses qu'étendues, on ne trouve rien de relatif à la grandeur du monarque et au maintien de sa dignité, considérées uniquement sous le rapport de son ascendant sur ses peuples et sur les grands de l'Etat; mais, au contraire, on y trouve de fréquentes et nerveuses maximes sur les relations du roi avec les puissances étrangères. Il est admirable dans cette partie.

Les personnes qui parlent des gouvernements sans avoir réfléchi sur le grand art de gouverner, et qui sont frappées des heureux fruits que porte la force de l'autorité royale, imaginent toujours que, pour la fortifier, il faut abaisser tout ce qui marche après elle : c'est une funeste erreur. Ce fut le pernicieux principe de tous les ministres pendant la restauration. Voyez comme ils ont dégradé la Chambre des pairs. Ils donnaient la pairie comme un cadeau de bonne amitié. J'ai plus d'une fois combattu ce système dégradant, à la

tribune et dans divers écrits. Cette erreur tend sans cesse à isoler le trône, et par conséquent à l'affaiblir ; elle est d'autant plus dangereuse dans les temps actuels, que la division de la France en départements, sans noms et sans souvenirs, est le plus grand moyen que l'esprit humain ait jamais inventé pour amener dans le gouvernement monarchique une espèce de despotisme mou et faible, qui n'a aucune grandeur, et qui séduit par le repos qu'il procure pendant quelque temps. La soumission certaine, indubitable, ne laisse craindre aucune résistance dans les provinces, où il n'existe plus rien, pas même un nom ; mais ce genre d'autorité isolée, sans appui dans les grands corps, et sans appui ou résistance des provinces, amène le despotisme de la capitale, tel que nous l'avons vu depuis quarante ans : car la nature des choses veut impérieusement que le pouvoir soit quelque part, quand il n'est pas vigoureux au sommet de l'Etat. L'histoire nous montre ce pouvoir dans les prétoriens de Rome, dans les strelitz de Moscou, dans les janissaires de Constantinople, comme dans les faubourgs de Paris. Les corps de l'Etat, dégradés, flétris, sont soumis à ce pouvoir de la capitale, parce qu'ils sont dégradés et flétris, et ne peuvent dès lors donner à la couronne un appui solide. Un grand génie pour-

rait seul changer tout cela, en saisissant vigoureusement le pouvoir : tel fut Napoléon. Mais tout pouvoir émané de la force, qui n'éprouve aucune résistance légale, se dégrade lui-même, et finit par se perdre. Ainsi se perdit Napoléon : son exemple, et les malheurs de nos trois derniers rois, nous montrent combien était vicieux le système passionné du cardinal de Richelieu.

Remarquez que, dans une carrière et des vues différentes, l'Assemblée constituante a tout abaissé pour établir la liberté, et qu'elle n'a établi que la plus horrible tyrannie. Richelieu, en abaissant tout en faveur de l'autorité royale, a perdu l'autorité royale ; la Constituante, en abaissant tout en faveur de la liberté, a perdu la liberté.

Nous voyons recommencer ce cercle vicieux. On veut tout abaisser encore en faveur de la liberté ; on perdra le pouvoir royal et la liberté : ce résultat est inévitable, parce qu'il est dans la nature des choses et des hommes.

Depuis l'avènement des Capétiens au trône, les rois de France avaient suivi des maximes invariables sur les moyens de relever l'autorité royale, en abaissant le pouvoir des grands vassaux : leur conduite est fortement tracée dans l'histoire. Richelieu ne pouvait ignorer que, dans tous les temps, l'autorité royale avait eu des bor-

nes, et que c'était par cela même qu'elle s'était maintenue. En effet, si nos rois ont diminué l'autorité des grands vassaux, c'était par des lois et des institutions favorables aux communes : telle fut la conduite de Philippe-Auguste, Louis-le-Gros, saint Louis, Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Long. J'en parlerai ailleurs avec plus de détail, quand j'examinerai le fatal système des concessions, adopté sous nos trois derniers rois.

Tous nos rois avaient fortifié l'autorité royale par des institutions plus ou moins semblables, tantôt en élevant les communes, tantôt en élevant la magistrature, mais en conservant toujours aux grands de l'Etat la considération qui les environnait. Je ferai voir ailleurs quelle a été l'extraordinaire et constante sagesse de nos anciens rois. Il fallait la révolution pour nous apprendre à l'apprécier.

Richelieu seul n'a connu d'autre manière de gouverner, que d'abaisser tous les ordres de l'Etat, et de ne laisser subsister d'autre grandeur que celle du premier ministre. Et encore était-il inconséquent dans sa conduite envers les premiers personnages de l'Etat; car il prodiguait à ses amis, et à ceux qu'il voulait gagner, les honneurs et le pouvoir qui pouvaient les rendre indépendants : mais il ne conçut pas seulement

l'ombre d'un système capable de forcer les grands et les magistrats à n'être que les appuis du trône, et à l'être toujours. Je ne peux voir des vues étendues dans une conduite sans plan et sans méthode.

Bien différents de lui, l'Hôpital et Henri IV avaient suivi un plan fixe et arrêté; ils diminuaient l'autorité des grands par les lois et par des principes constamment suivis. Nous voyons ce plan dans les lois du chancelier de l'Hôpital, et dans la résolution invariable d'Henri IV de ne donner aux gouverneurs des provinces ni le commandement des places fortes, ni la nomination à ces commandements, quoiqu'elle leur eût toujours appartenu. En même temps, ils ont contenu les parlements dans les bornes de l'autorité judiciaire, et n'ont jamais souffert qu'ils s'opposassent ouvertement aux actes politiques du gouvernement. Le plan d'Henri IV avait réussi, puisque les grands du royaume, les princes du sang, et même la maison de Lorraine, secondaient Louis XIII dans les premières années de son règne. Dans cette heureuse situation, le roi étant alors le seul législateur de la France, il était bien facile de faire des lois répressives de l'ambition des princes et des grands seigneurs.

Mais il n'entrait point dans les idées de Ri-

chelieu de gouverner par les lois. Il ne connaissait que sa volonté. Comment aurait-il abaissé les grands par prévoyance et pour affermir la couronne, celui qui se donnait à lui-même une grandeur dont il n'y avait pas d'exemple dans la monarchie? Jamais on n'avait vu le même homme réunir les titres et l'autorité de principal ministre, surintendant de la navigation et du commerce, de lieutenant-général du roi, généralissime, duc et pair, de gouverneur de la Bretagne, de maître de plusieurs places fortes. Il se fit donner, entre autres places, le Havre et le Brouage, comme places de sûreté. Il motiva ainsi ce mot du duc d'Épernon : « Il ne laissera au roi que le pouvoir « de guérir les écrouelles. »

Il ôta au duc de Montmorency la charge d'amiral, pour se la donner à lui-même, sous le titre de surintendant de la navigation et du commerce. Tout le monde sait qu'à la prière du roi, dangereusement malade, Montmorency avait promis de protéger Richelieu, si le roi mourait, et de le conduire lui-même dans une place de sûreté. La reconnaissance qu'il devait à Montmorency ne l'arrêta point, quand il voulut le dépouiller d'une charge si importante; et cette noble vertu ne se présenta pas non plus à son cœur, lorsque son bienfaiteur fut pris les armes à la main.

Non seulement le cardinal avait des gardes, mais encore ses gardes étaient, dans les appartements du roi, en nombre égal avec ceux du roi, toutes les fois qu'il s'y présentait. Il avait, en outre, une compagnie de chevau-légers et une de gendarmes. On voit sur elles des détails curieux dans ses lettres au cardinal de la Valette. Il y parle aussi de son régiment. Comment un homme qui accumulait sur sa tête tant d'honneurs et de pouvoir, aurait-il pu les refuser à ses partisants? C'était impossible. Il avait même un principe contraire. Vialart, évêque d'Avranches, auteur de son histoire, qui vivait dans ces temps, remarque que le cardinal avait pour système d'accorder au-delà même de leurs droits et de leurs espérances, aux seigneurs dont la naissance et le mérite motivaient leurs prétentions; mais il ajoute que sa rigueur était extrême envers eux, s'ils ne lui restaient pas fidèles. Toutes les fois qu'il a voulu gagner la reine-mère, ou le frère du roi, il offrait tout à leurs conseillers et à leurs partisants. Les pensions, le paiement des dettes, les honneurs, les titres, l'argent comptant, tout était prodigué pour calmer l'orage du moment. Comment ne voyait-il pas qu'il rendait ainsi leur ambition insatiable, et qu'ils chercheraient bientôt dans de nouvelles brouilleries une source nouvelle

d'honneurs et d'argent? C'est ce qui ne cessa d'arriver pendant toute sa domination de dix-huit années. L'expérience ne changea point sa conduite; tant il est vrai qu'il ne s'occupait que de ses intérêts personnels, ce qui n'annonce pas une probité bien étendue, et que pour les assurer, il ne songeait qu'au moment présent, ce qui n'est pas d'une vaste intelligence.

Richelieu, qui fut, au commencement de son ministère, ferme et modéré envers les parlements et le clergé, ne pouvait plus se contenir dans de justes bornes, lorsqu'il s'agissait de ses intérêts personnels. Sa conduite était alors aussi imprudente qu'extraordinaire. Il veut s'assurer des dispositions du frère du roi, et l'empêcher d'écouter ses ennemis. Que fait-il? Il tire de la Bastille Ornano, ancien gouverneur du prince; et, de simple colonel qu'il était, il en fait un maréchal de France. Un ministre qui prodiguait ainsi la première dignité militaire, n'avait pas en vue l'intérêt de l'Etat, mais son intérêt personnel. Il parut ensuite étonné de voir Ornano se porter à une ambition démesurée; mais il l'avait allumée lui-même, en l'élevant tout à coup au grade de maréchal de France. Ornano avait, en outre, le commandement de cinq places fortes, dont deux importantes en Normandie. Richelieu raconte lui-

même qu'Ornano, trois jours après avoir reçu un si grand honneur, déclara qu'il n'était pas gagné, et qu'il restait toujours le même. Le titre de grand ministre, donné à un homme qui se conduit ainsi, est une preuve bien forte de l'aveuglement des hommes.

Richelieu assure qu'Ornano forma le projet d'une vaste conspiration. Elle était favorisée, suivant lui, par les deux reines, par MONSIEUR, presque tous les grands seigneurs, les princes du sang, l'Espagne, l'Angleterre et la Savoie. Pour le prouver, il cite un nombre infini de discours, de rapports, de conversations, et jusqu'à des révélations de confesseurs pendant le jubilé. A peine Ornano fut-il arrêté, que MONSIEUR et le prince de Condé se réconcilièrent avec Richelieu. En sa présence, la reine réconcilia ses deux fils, et leur tint les discours les plus touchants. Ils jurèrent leurs promesses mutuelles, et signèrent un écrit qui renfermait le témoignage de leur union.

Le roi se rendit à Blois. Le duc de Vendôme et le grand prieur, son frère, vinrent l'y joindre. Ils furent aussitôt arrêtés, et peu de jours après, Chalais, de la maison de Périgord, eut le même sort.

MONSIEUR demandait deux choses; se marier, et un apanage. La simple demande du mariage

jeta le cardinal dans un dédale d'intrigues infinies. On ne peut lire tous les détails de cette affaire, sans sourire d'étonnement et de pitié. Certes, on pouvait, sans être coupable envers le roi, déraisonner tant qu'on voulait, pour ou contre le mariage de son frère; mais on ne le pouvait sans être criminel envers le cardinal. Il raconte soigneusement tous les discours qui furent tenus et qu'on lui rapportait. Il fait arrêter plusieurs de ces discoureurs; d'autres sont privés de leurs emplois. Il s'occupe surtout de la célèbre duchesse de Chevreuse. Elle était de la maison de Rohan, elle avait épousé le connétable de Luynes, et, en secondes noces, Charles de Lorraine, duc de Chevreuse. Elle lui avait confessé, dit-il, qu'il y avait une union entre les princes pour empêcher le mariage de MONSIEUR avec M^lle^ de Montpensier. On supposait que c'était afin que si le roi venait à mourir, comme il en paraissait menacé par sa faible santé, MONSIEUR pût épouser la reine. Voilà, dit-on, quel était le crime. Le comte de Soissons était un des opposans, parce qu'il espérait épouser M^lle^ de Montpensier. Cette conspiration avait donc pour but unique, suivant le cardinal lui-même, d'empêcher le mariage de MONSIEUR.

Mais ceux qu'on croyait être les principaux conjurés étant arrêtés, on résolut le mariage, et

l'on s'occupa de former l'apanage de Monsieur. Or, c'était ce que ce prince avait demandé; en sorte que si le cardinal avait terminé promptement ces deux choses, il aurait évité toutes les intrigues, dont il était si occupé. Le mariage se fit à Nantes. Il fut célébré par le cardinal. Voilà donc où aboutit cette conspiration, si terrible aux yeux du cardinal, à faire avec la plus grande facilité ce mariage, auquel les conjurés s'opposaient. Chalais, dit le cardinal, fut bien surpris, quand il apprit cette nouvelle dans sa prison. « O roi « trois fois heureux, s'écria-t-il, de se servir d'un « si grand ministre! O grand ministre, digne « d'un si grand roi! » Et c'est le cardinal qui rapporte lui-même cette ridicule exclamation! Quel grand ministre, que celui qui marie le frère du roi, suivant ses désirs et la volonté du roi, malgré les intrigues de quelques courtisans!

Mais il voulait la perte de Chalais. On ne peut lire, dans les Mémoires du cardinal, tous les détails de cette monstrueuse affaire, sans être pénétré d'indignation. On ne peut y voir que le désir opiniâtre d'une vengeance personnelle. Je ne veux pas en rappeler les motifs : on les trouve dans les Mémoires du temps. Chalais fut jugé par une commission nommée par le cardinal. L'instruction et les interrogatoires furent secrets. Ri-

chelieu osa descendre dans son cachot, et chercha par la menace et la séduction à tirer du malheureux prisonnier d'infâmes révélations.

Tout fut odieux dans ce procès. Chalais fut seul jugé et condamné. Comment put-il tramer seul une conspiration contre l'Etat et contre la personne du roi? Aucun des conspirateurs arrêtés ne fut même mis en jugement. Et remarquez que le cardinal parle d'Ornano, comme du chef de la conspiration, qu'il ne le traduit pas en jugement, et le laisse mourir de chagrin dans les prisons de Vincennes. Cela seul prouve qu'il n'y eut point de conspiration, mais de misérables intrigues pour empêcher le mariage du frère du roi. On ne trouve pas autre chose dans les Mémoires du cardinal, malgré son attention à rappeler un nombre infini de propos et de discours qui lui étaient révélés, et dont pas un des révélateurs ne fut confronté avec l'accusé, excepté Louvigny, son rival.

Chalais souffrit avec courage sur l'échafaud la mort la plus cruelle. Sa tête ne fut séparée du corps qu'après plus de trente coups : il vivait encore au vingt-deuxième coup. Sa mère, petite-fille du maréchal de Montluc, écrivit en vain au roi la lettre la plus touchante, et pleine d'une éloquence maternelle.

Si, dans une grande conspiration, évidente à tous les yeux, Richelieu eût saisi momentanément la dictature, et sauvé l'Etat et le roi par la grandeur de ses résolutions et la vigueur de son action, je l'admirerais; mais faire périr cruellement un homme pour de misérables intrigues! J'aurai toujours une idée bien différente de la vraie grandeur, et je ne concevrai jamais comment une si odieuse tyrannie a pu fortifier l'autorité royale dans une monarchie, où les hommes conservaient encore quelque sentiment de leur dignité. Dans les troubles de la régence qui suivirent le ministère du cardinal, le parlement de Paris montra, dans sa conduite et dans ses arrêts, qu'il n'avait pas oublié un seul acte de la tyrannie du cardinal.

M^me^ de Motteville, après avoir raconté cette honteuse affaire de Chalais, s'exprime ainsi sur le cardinal : « La vie et la mort des hommes ne « le touchaient que selon les intérêts de ses gran- « deurs et de sa fortune, dont il croyait que celle « de l'Etat dépendait entièrement. Sous ce pré- « texte de conserver l'un par l'autre, il ne faisait « pas difficulté de sacrifier toutes choses pour sa « conservation particulière. »

Richelieu dit que Chalais se condamna lui-même par deux lettres qu'il écrivit au roi, et il

donne le texte de ces lettres. En les lisant avec attention, on n'y trouve rien qui puisse le condamner. Il s'accuse vaguement d'avoir manqué au roi ; il lui demande pardon de ses fautes. On y voit un homme qui désire et qui espère obtenir sa grâce ; on y voit ces mots : « J'espère que « Votre Majesté ne me condamnera pas tout à « fait, puisque cela importe aux dames..... Je « n'ai été de la faction que treize jours, laquelle « était plutôt pour prendre le grand-seigneur à « la barbe, que pour troubler l'Etat du plus « grand roi du monde. » La seconde lettre, très-courte, est presque inintelligible. Richelieu devait être bien aveuglé par ses passions, pour donner de semblables lettres comme une preuve que Chalais se condamnait lui-même.

Toute la conduite du cardinal prouve ce que j'ai avancé, qu'il n'avait pas de principe fixe dans son projet d'abaisser les grands du royaume, et qu'il élevait les uns, tandis qu'il écrasait les autres. En 1634, lorsque MONSIEUR était encore en Flandres, retiré auprès des Espagnols, le cardinal négociait avec lui, pour obtenir qu'il rentrât en France. Il lui offrait les conditions les plus favorables. On en conçoit la raison. Mais on est étonné des offres faites à Puylaurens, favori de MONSIEUR, et qui avait beaucoup de pouvoir sur son esprit ;

le gouvernement du Bourbonnais, la capitainerie de la ville de Moulins, le gouvernement de la ville et citadelle de Châlons ou Bellegarde, *avec une garnison,* le duché d'Aiguillon et cent mille livres. Il offrait donc à un rebelle la puissance qui rendait les grands seigneurs si dangereux, un gouvernement, des places fortes et des garnisons. Il ne pouvait ignorer qu'Henri IV avait manifesté des principes bien opposés.

Richelieu ne pouvait adopter ces principes, parce qu'il ne cherchait que sa propre grandeur. Il n'aurait pu se donner à lui-même des places fortes, s'il avait conseillé au roi de n'en souffrir entre les mains d'aucune autre personne que les commandants ordinaires. Sa conduite se montre à découvert dans cette circonstance. MONSIEUR rejeta ses offres, persista dans la résolution de maintenir le mariage qu'il avait contracté, après la mort de sa première femme, sans la permission du roi, avec la princesse Marguerite, sœur du duc de Lorraine.

Cette grande affaire fut traitée dans le conseil. Richelieu avança « qu'il fallait faire une si étroite « et si manifeste liaison de tous ceux qui sont as- « surés au roi, que les bons esprits qui sont au- « près de MONSIEUR puissent juger clairement « que s'ils faisaient vaquer la succession par mau-

« vaise voie, ils trouveraient en pied des ven-
« geurs d'un tel crime, et qu'ils aient lieu de
« douter s'ils pourraient même l'obtenir sans dis-
« pute, lorsqu'elle viendrait à vaquer par voie
« ordinaire. »

On voit dans cette phrase, ainsi que l'a remarqué l'éditeur des Mémoires, le projet formé par le cardinal de se rendre indépendant, s'il survivait au roi. Il devait tout craindre, à la mort du roi, des ressentiments de MONSIEUR et de ceux qui conduisaient ce prince. Il n'était pas homme à laisser dépendre sa destinée de la haine de ses ennemis.

Richelieu, cependant, sentit toute la force de ce qu'il avait avancé. Il pria le roi de considérer « s'il avait assez de confiance en ses serviteurs « pour se servir de ce remède, dont il ne devait « user, quelque confiance qu'il eût en eux, qu'a- « vec un poids si juste, qu'il ne puisse lui nuire. » Il ajoute : « Si l'on n'a recours à ce remède, il ne « reste qu'à vivre au jour le jour, prier Dieu qu'il « détourne le mal, s'y résoudre au cas qu'il vienne, « et l'attendre, les bras croisés, avec patience. « Mais c'est la dernière résolution que l'on doive « prendre, s'il est vrai que le pire de tous les « conseils est celui de se perdre. »

Il est évident que tout cela signifie que le roi

doit rendre le cardinal si puissant, que les conseillers de Monsieur soient arrêtés par la crainte de trouver un vengeur des attentats qu'ils pouvaient commettre. Il déclare qu'il n'y a pas d'autre remède. Il fallait donc augmenter la puissance du cardinal, qui devait être d'avance ce vengeur redoutable.

Aussi, c'est à partir de ce moment, qu'on le vit marcher plus violemment encore à l'autorité suprême. Le roi fut avili, suivant l'expression de Montesquieu. Mais peut-on avilir le roi, sans dégrader le trône?

Après la prise de la Rochelle, Richelieu se livra plus que jamais à tous les soupçons imaginables sur les desseins de ses ennemis contre sa personne. Il en rassemble les preuves, il en examine les apparences avec une rigoureuse attention. Il rapporte les discours, les paroles échappées à ses ennemis; il suppose vrai tout ce qu'on lui a raconté; il attache la plus grande importance à tous ces discours et aux moindres paroles. Il était bouleversé par ses craintes et ses soupçons. Ce tourment continuel devait influer sur sa conduite.

Le cardinal, dans ses lettres et ses discours adressés au roi, lui reproche souvent ses défiances et ses soupçons. Mais personne ne fut plus en

proie que le cardinal aux soupçons de toute espèce, surtout dans les dernières années de son ministère. Plus son pouvoir s'agrandissait, plus ses craintes de le perdre redoublaient. Cependant le roi l'avait souvent rassuré dans des termes qui auraient dû donner à son esprit plus de tranquillité. Il lui écrivait un jour :

« Je suis au désespoir de la promptitude que « j'eus hier à vous écrire le billet sur le sujet de « mon voyage. Je vous prie de le vouloir brûler, « et oublier à même temps ce qu'il contenait, et « croire que comme je n'ai eu dessein de vous « fascher en rien, je n'aurai jamais autre pensée « que de suivre vos bons avis en toutes choses « ponctuellement. Je vous prie, encore une fois, « de vouloir oublier.... et m'escrivez par ce por- « teur que vous n'y pensez plus, pour me mettre « l'esprit en repos. »

Richelieu fut un instant menacé de perdre son autorité. Tout le monde connaît la fameuse journée des dupes; il triompha de ses ennemis. Il ne faut pas oublier qu'il en fut surtout redevable aux conseils et à l'entremise du cardinal de la Valette, frère du duc de la Valette, qu'il persécuta si cruellement bientôt après. Il fit arrêter alors le garde-des-sceaux Marillac et le maréchal son frère.

Le procès du maréchal, commencé à Verdun,

fut achevé, chose incroyable, à Ruel, dans la maison de campagne de Richelieu. Ses juges, choisis par son ennemi, ayant néanmoins conclu qu'il serait reçu à se justifier, Richelieu fit casser l'arrêt et nomma d'autres juges; plusieurs étaient les ennemis déclarés du maréchal. On voyait parmi eux l'auteur d'une violente satire contre lui et son frère. Le maréchal les récusa vainement; vainement il réclama ses juges naturels. On vit exécuter en place de Grève un maréchal de France, couvert de blessures, après quarante ans de services, condamné par ses ennemis déclarés, dans la maison de son ennemi tout puissant! et cependant il ne fut condamné qu'à une voix.

Le cardinal le peint comme un homme très-méprisable; mais on voit clairement dans ses expressions que le plus grand crime de Marillac était à ses yeux de n'être pas resté dévoué à ses intérêts, avec tout l'abandon qu'il exigeait. Après avoir peint les grâces qu'il lui fit accorder, il ajoute: « Pour récompense de tant de grâces, il conjura « la ruine du cardinal et du royaume. » Son plus grand crime était d'être la créature de la reine-mère, devenue l'ennemie du cardinal. Des deux frères qu'il voulut perdre, le garde-des-sceaux fut enfermé jusqu'à sa mort; l'autre périt sur l'échafaud. Richelieu trouve très-blâmables les

remontrances du parlement de Paris, sur une commission si illégale. Elle était présidée par Châteauneuf, successeur du garde-des-sceaux Marillac. Tous les caractères de la violence se réunissaient dans cette affaire.

On conçoit le coup terrible qu'une telle tyrannie dut porter à l'esprit de la monarchie. Elle ne se montrait plus que sous l'apparence du despotisme, et les âmes généreuses éprouvèrent cette indignation qui toujours enfonce dans les cœurs de profondes racines. Les membres du parlement, outragés, comme magistrats, par de telles commissions, autant qu'ils étaient indignés comme Français, conservaient dans le secret de leurs cœurs, et inspiraient aux jeunes magistrats des idées de résistance et des sentiments de liberté qui devaient bientôt amener les effets que nous avons vus sous la régence d'Anne d'Autriche, sous celle du duc d'Orléans, sous Louis XV et sous Louis XVI.

Remarquez que plus Richelieu voulut répandre la terreur parmi ses ennemis, plus ses violences en augmentaient le nombre. Il eut dans le même temps une conduite singulière envers le chevalier de Valençay. Il croit qu'il avait le dessein de livrer Calais à la reine-mère et à Monsieur. Il accumule les preuves; il engage le roi

à se rendre à Calais; un gouverneur est nommé; et Valençay reçoit 50,000 écus *de récompense*. Ce sont les expressions du cardinal.

Richelieu fait enregistrer au parlement de Dijon des lettres-patentes qui déclarent criminels de lèze-majesté le comte de Moret, les ducs de Bellegarde, d'Elbeuf, de Roamès, attachés au duc d'Orléans, frère du roi. Elles sont enregistrées dans tous les parlements. Celui de Paris s'émut de cette violation du droit public. Des magistrats soutinrent que les accusés devaient être jugés, et non déclarés criminels, sans être entendus. D'autres magistrats représentaient que les lettres-patentes accordaient aux accusés un mois pour rentrer dans le devoir; mais ils ne considéraient pas que si les accusés s'étaient présentés comme contumaces, ils auraient été jugés par des commissaires nommés par le cardinal. Ils ne pouvaient compter sur la protection des lois, si souvent brisées par lui. Tel est le fruit ordinaire d'une conduite violente et tyrannique. Elle fait craindre à ceux qu'elle poursuit d'être privés de l'appui des lois; et cette crainte leur inspire l'idée de recourir à la révolte. Vainement ensuite cette autorité tyrannique veut prendre l'apparence de la justice; on ne peut avoir de confiance dans ses promesses, et la crainte perpétue la ré-

volte. Telle est l'histoire de Richelieu. Il marcha de révoltes en révoltes pendant dix-huit ans.

Richelieu établit une cour de justice, résidant à la cour et à sa suite. Elle confisqua les biens des accusés. Il donna à plusieurs courtisans les domaines qui ne furent pas déclarés réversibles à la couronne.

Toutes ces rigueurs n'empêchaient pas les révoltes. De nouvelles rébellions succédaient à celles qu'il voulait étouffer. Le duc de Montmorenci, les évêques et les barons des Etats de Languedoc s'unirent à la cause de MONSIEUR. Ce devait être la suite inévitable de la tyrannie et de la haine impétueuse qu'elle inspirait. On n'avait de confiance ni dans les promesses du cardinal, ni dans la protection des lois.

En effet, dans cette même affaire dont je viens de parler, le duc d'Orléans accusa le cardinal, devant le parlement, de trahison envers le roi et l'Etat. Le premier président empêcha que l'accusation ne fût examinée, et le roi la déclara calomnieuse dans son conseil. Toute la France savait que la déclaration de calomnie était dictée par le cardinal lui-même.

Tant d'actions tyranniques, tant de coups rapides d'une autorité violente devaient porter l'irritation au dernier degré, ou affaiblir les esprits

le roi, demander pardon de sa noble résistance, qui était dans ses attributions et dans son devoir. Quand toutes les idées de justice sont ainsi renversées, il est impossible qu'une telle violence ne laisse pas dans les esprits des traces profondes d'une indignation qui doit éclater tôt ou tard. Rappelez-vous que dans le procès du maréchal de Marillac, on vit le cardinal non seulement porter la tyrannie jusqu'à faire continuer dans sa maison de Ruel le procès commencé à Verdun, mais encore oser manifester son mécontentement de la conduite d'une commission qu'il avait nommée lui-même, et en nommer une autre. Vous penserez qu'il est impossible de porter plus loin la tyrannie. Mais le cardinal ne sçavait pas s'arrêter dans cette odieuse carrière. Molé, procureur-général, réclama le maintien des lois. Le cardinal le fit décréter d'ajournement personnel au conseil, et l'interdit des fonctions de sa charge. Le garde-des-sceaux Châteauneuf, président de la commission, était sous-diacre. Le cardinal obtint de Rome, pour ce chef de la magistrature, la permission de juger à mort. Il me semble que cette permission, demandée au pape, unissait à la tyrannie une faiblesse bien ridicule.

Le duc de Montmorenci, pris les armes à la main, était coupable; mais il ne fut point jugé,

comme il devait l'être, par ses juges naturels, les pairs, réunis au parlement de Paris. Le garde-des-sceaux et six maîtres des requêtes venus de Paris, siégèrent dans le parlement de Toulouse.

Montmorenci avait remporté, deux ans auparavant, une victoire signalée à Vegliano, sur les impériaux et les Espagnols. Il avait blessé et pris lui-même Doria, général de cette armée. Le roi lui avait écrit : « Je me sens obligé envers vous, « autant qu'un roi puisse l'être. » Deux ans après, il mourait sur un échafaud !

On remarque, avec une pénible surprise, que Louis XIII dénonça à son ministre les discours et les démarches des personnes attachées à la reine. Par l'effet de ces misérables intrigues, le chevalier du Jars-Rochechouart fut jeté dans les cachots de la Bastille. Richelieu, suivant son indigne usage, nomma une commission présidée par Laffémas, qu'on appelait le bourreau du cardinal. Ce nom seul suffit pour peindre la tyrannie du ministre. Ce Laffémas était un monstre qui joignait l'hypocrisie à la barbarie. Il se plaisait à tourmenter les accusés ; il employait les moyens les plus odieux et les plus cruels pour arracher des aveux qui pussent servir les projets du cardinal. Ce procès était entièrement dirigé contre la jeune reine. C'est encore dans cette affaire qu'on

voit clairement que Richelieu suivait toujours ses passions personnelles. Il voulait connaître toutes les actions de la reine, tout ce qu'elle avait écrit, et jusqu'à sa correspondance intime avec sa famille. Le chevalier du Jars fut inébranlable. Les menaces, les prières, les tortures, rien ne put l'affaiblir. Condamné à mort, il porta la même constance sur l'échafaud. Il y reçut sa grâce au moment où il allait être frappé.

Tout le monde connaît le fameux procès d'Urbain Grandier, curé de Loudun. Il avait, dit-on, écrit un libelle calomnieux contre le cardinal; il fut accusé de sortilège, de magie, et livré à une commission présidée par l'infâme Laubardemont, monstre en tout semblable à Laffémas. C'était lui qui disait : « Qu'on me donne deux « lignes écrites de la main du plus honnête homme « de France, j'y trouverai de quoi le faire pendre. » Il suffit de lire le récit du cardinal, pour être convaincu de l'innocence de ce malheureux curé.

Des domestiques de la reine-mère, des femmes, des médecins, des tireurs d'horoscope, furent traduits devant des commissions et condamnés à la mort ou aux galères. Le cardinal, dans une autre occasion, avait déclaré ennemis de l'Etat les domestiques de Monsieur qui l'avaient suivi à la cour du duc de Lorraine. Des magistrats s'éle-

vèrent avec force, dans le parlement, contre cette injustice. Voyez comme les effets de la tyrannie sont toujours les mêmes. Richelieu, poursuivant les grands de l'Etat, va jusqu'à leurs domestiques; la Convention, envoyant les nobles à l'échafaud, y traîne aussi des victimes prises dans les dernières classes de la société.

Ce n'était donc pas seulement les grands que poursuivait le cardinal. La nécessité de les abaisser, que tant de personnes présentent légèrement pour légitimer sa tyrannie, n'était pas un motif pour envoyer à une mort certaine des hommes nés dans une classe inférieure. A ces traits, il faut reconnaître un ministre qui n'agissait point par de grands principes de gouvernement, mais par l'impulsion irrésistible de ses passions.

Il est évident que toutes ces violences et celles que j'ai retracées dans le chapitre du parlement, affaiblissaient l'autorité royale; car un véritable pouvoir agit par lui-même et par les droits qui lui appartiennent. S'il ne prépare pas les choses de manière à être obéi, et s'il n'obtient ensuite cette obéissance que par une contrainte violente, il manifeste encore plus sa faiblesse. Nous en trouvons de nouvelles preuves dans le procès du duc de la Valette. Tout y fut monstrueux; la commission, composée de seigneurs, de ducs et pairs, de

conseillers d'Etat, du premier président, des présidents à mortier et du chancelier, fut présidée par le roi lui-même; chose inouie, et dont notre histoire n'offre aucun autre exemple. Le roi demanda l'avis des juges; cette forme inusitée ne put vaincre la fermeté des magistrats. Pinon, conseiller de grand'chambre, les présidents de Nesmond, de Séguier et Bailleul, et surtout le président de Bellièvre, résistèrent avec la plus noble fermeté. La Valette, condamné à la mort, fut exécuté en effigie. Il était beau-frère du roi.

Quand on cherche dans l'histoire les causes de ce monstrueux procès, on y voit que Richelieu, en accusant le duc de la Valette, voulut couvrir une défaite éprouvée par l'archevêque de Bordeaux. Cet archevêque, ainsi que Richelieu et le cardinal de la Valette, était prélat guerrier. Richelieu sentait que la honte d'une défaite s'accroissait encore par l'habit et le titre de ministre des autels, et que l'opinion publique ne séparerait point les deux prélats. Il voulut absolument, pour sauver l'honneur de l'archevêque, que le duc de la Valette fût coupable. Il porta dans ce procès toute l'animosité de l'orgueil blessé. Il était trop instruit pour ne pas voir combien le trône serait flétri d'un jugement demandé et ordonné par le roi même. Quelles traces profondes

une tyrannie si nouvelle devait laisser dans les cœurs! mais ces considérations, qui se présentaient sans doute à son esprit dans toute leur force, ne pouvaient rien contre sa passion dominante, l'ambition du pouvoir portée à l'excès. La reconnaissance ne l'arrêta pas davantage; il oublia les grandes obligations qu'il avait au cardinal de la Valette, frère de l'accusé, et les témoignages innombrables de son affection, que nous trouvons dans les lettres qu'il lui écrivit.

On doit plaindre Louis XIII d'avoir été entraîné à présider lui-même cette commission illégale. Il ne pouvait juger les choses que d'après les rapports de son ministre. Le cardinal lui peignait l'autorité royale sans cesse menacée, et le sceptre prêt à tomber de ses mains; il l'accablait de discours, de rapports; il aigrissait son esprit déjà trop soupçonneux, et naturellement inquiet; une force d'âme peu commune aurait pu seule résister au travail continuel d'un tel homme, et à l'ascendant d'une volonté si opiniâtre.

Quand on s'est lancé dans la carrière de la tyrannie, on ne peut s'arrêter. Le cardinal poussa jusqu'à la cruauté son ingratitude envers la mère du roi, à laquelle il devait toute sa fortune. Le duc de Vendôme, frère légitimé du roi, était mort à la Bastille, après une longue captivité.

Son frère, après une captivité semblable, avait obtenu des lettres d'abolition. Ce prince vivait retiré loin de la cour, quand il apprit que Richelieu l'accusait d'avoir voulu le faire empoisonner. Malgré les protestations de sa femme et de ses fils, qu'il envoya à la cour, on exigea qu'il vînt lui-même se justifier. Vendôme dut penser qu'on voulait le perdre, puisqu'on écoutait une accusation portée contre lui par des misérables que la justice avait flétris. Il passa en Angleterre. Une commission fut aussitôt nommée pour le juger; mais le procès fut suspendu.

Il faut voir dans l'histoire combien le cardinal fut aveuglé par ses ressentiments personnels envers le comte de Soissons. Ce prince, estimé et aimé des peuples et de l'armée, fut poussé à bout, dit le président Hénaut, par le cardinal. Lors de la prétendue conjuration de Chalais, il se retira à Rome. M. de Béthune, ambassadeur de France, lui fit rendre les honneurs dus à sa naissance, malgré les ordres du cardinal. Quelques années après, il s'était retiré à Sedan. Il y fuyait le ressentiment du cardinal, excité, dit-on, par le refus de la main de sa nièce. Mais le cardinal déclare dans ses Mémoires qu'elle ne lui fut pas offerte. Ce prince pouvait avoir des liaisons avec les mécontents; mais il n'avait pas d'armée. Me-

nacé tout à coup par Richelieu, il reçut des secours de toutes parts. L'armée royale faisait des vœux pour lui. Elle fut battue et dispersée. Cette défaite fut plutôt l'effet de la haine secrète qu'on portait au cardinal, que de la bravoure de l'armée ennemie. Mais le comte de Soissons périt après la victoire, sans qu'on ait jamais pu savoir comment il avait été frappé. Sa mort sauva Richelieu d'un grand péril.

On trouve encore un nouvel exemple de ces commissions odieuses qui servaient les vengeances du cardinal. Saint-Preuil, renommé par sa bravoure, fut ainsi condamné sous de vains prétextes.

Averti qu'il devait être arrêté, il aurait pu facilement s'enfuir, puisqu'il était gouverneur d'Arras. Cette ville touchait alors à la frontière. Mais il alla lui-même se livrer au maréchal de la Meilleraie, en lui disant qu'il lui serait facile de se justifier. Le cardinal manqua d'une manière étrange aux plus simples convenances, en faisant conduire Saint-Preuil par un détachement de ses gardes. Aussi son secrétaire ne balança pas à lui déclarer que d'après cette circonstance, il était convaincu que le cardinal voulait le perdre.

La commission nommée pour le juger prononça sans appel. Elle était composée des prési-

diaux d'Abbeville et d'Amiens, présidés par Bellejame, intendant de Picardie. Saint-Preuil servait depuis l'âge de douze ans. Il produisit une lettre du roi, qui n'est que trop connue, et dans laquelle il l'appelait brave et généreux Saint-Preuil. Il fut courageusement défendu par le lieutenant-général d'Amiens, qui faisait les fonctions de rapporteur. Ce magistrat soutint que le moindre de ses services suffisait pour effacer le plus énorme des prétendus crimes dont il était chargé. Ces mots furent aussitôt relevés par le président Bellejame. Le rapporteur lui répondit généreusement « que sa vie, ses biens et ses en-« fants étaient au roi, mais que son âme et sa « conscience étaient à Dieu; qu'au plus juste d'i-« celle il avait dit son opinion, et qui que ce fût « n'était capable de lui rien faire faire au con-« traire. » Je regrette que l'histoire n'ait pas conservé le nom de ce digne magistrat. Le frère de Saint-Preuil étant accouru à Amiens, reçut ordre d'en sortir. Le ministre qui poursuivait un brave guerrier, avait donné des récompenses à plus de trente sujets rebelles.

Tout le monde connaît la conjuration de Cinq-Mars. Il était coupable sans doute; mais il fut jugé par une commission composée de conseillers d'Etat, de magistrats du parlement de Grenoble, et

présidée par le chancelier. L'infâme Laubardemont en était le rapporteur. Il est inutile de rappeler la conduite du duc d'Orléans; mais un des plus grands reproches qu'on puisse faire à la mémoire de Richelieu, se trouve dans les déplorables lettres écrites par Louis XIII. Il y dénonçait Cinq-Mars. Il se portait son accusateur auprès de toutes les cours du royaume. Le roi n'avait pas sans doute imaginé une si étrange démarche. Elle ne put être conseillée que par le cardinal. Je demande si un semblable conseil annonçait le moindre sentiment de l'honneur du trône et de la gloire du roi. On sait que les juges balançaient à condamner de Thou, dont le seul crime était de n'avoir pas révélé la conspiration; mais le cardinal exigea sa condamnation. De Thou faisait un raisonnement qui ne permettait aucune réplique. Comment, disait-il, aurais-je pu accuser le frère du roi, sans avoir aucune preuve? C'est alors que j'eusse été vraiment coupable. De Thou était fils et petit-fils de trois magistrats, présidents et premiers présidents du parlement de Paris, et qui avaient rendu les plus grands services à l'Etat et à la couronne; mais aucune considération n'arrêtait le cardinal.

Richelieu jouissait alors du bonheur de pousser aussi loin qu'il le pouvait désirer, son triomphe

sur ses ennemis. Faible et malade, portant dans son sein le germe de la mort qui le menaçait, il avait traîné à sa suite les accusés dans un bateau sur le Rhône. Prêtre et cardinal, il donna cet étrange spectacle à la France.

J'ai dit que Richelieu n'avait pas de principe fixe dans sa conduite envers les grands. Nous allons voir que non seulement il les élevait pendant qu'ils lui étaient attachés, mais encore qu'il souffrait alors dans leur conduite des violations à leurs devoirs et des fautes graves contre les intérêts du roi. C'est une nouvelle preuve que le cardinal n'avait pas d'autre chose en vue que sa grandeur personnelle et le maintien de son pouvoir. Il peint, dans ses Mémoires, l'intimité qui régnait entre Montmorenci et lui avant sa révolte.

Il ajoute que l'autorité de Montmorenci était si grande dans son gouvernement, qu'il y avait levé, sur ses ordonnances, plus de 22 millions. Il suffit de lire cette somme exorbitante, pour penser que cette accusation est fausse, ou que Richelieu était bien coupable de tolérer une pareille exaction. Henri IV avait défendu toute levée d'impôts faite par les gouverneurs. Le cardinal tolérait donc une grave infraction aux lois par M. de Montmorenci, tant qu'il le crut son ami. Il n'avait donc pas de maximes constantes

pour la grandeur du roi et le bonheur des peuples; il ne connaissait donc que ses intérêts et ceux de ses amis, et surtout la conservation de son pouvoir.

Il en fut de même du maréchal de Marillac. Richelieu lui reproche un nombre infini de concussions qu'il connaissait, sur l'une desquelles il prétend même l'avoir averti; mais il les toléra, jusqu'au moment où il le crut lié à la reine-mère et à MONSIEUR, contre son autorité; alors il fut terrible envers lui et envers son frère, le garde-des-sceaux, et il alla rechercher dans sa conduite passée les choses qu'il avait permises ou tolérées.

Lorsqu'après beaucoup de négociations, MONSIEUR rentra en France, Puy-Laurens reçut tous les honneurs et les places fortes dont j'ai parlé, le titre de duc et pair, et épousa une nièce du cardinal. Dira-t-on qu'il ne pouvait trop payer le retour de MONSIEUR en France? Je le veux; mais au moins faudrait-il qu'un si habile homme eût si bien pris ses mesures, qu'elles fussent suivies du succès. C'est ce qui n'arriva point. Puy-Laurens fut arrêté l'année suivante, sur le soupçon d'une nouvelle intelligence avec les Espagnols. Le cardinal n'en donne aucune preuve. Puy-Laurens mourut dans sa prison, après quatre mois de captivité.

Quand un ministre se conduit d'après les lois, et d'après toutes les règles de la probité, il faut le juger sur sa conduite et non sur le succès. Il faut alors examiner si les obstacles qu'il rencontra pouvaient être surmontés. Mais lorsqu'un homme se met, comme le cardinal, au-dessus des lois et de la justice, le succès seul peut l'absoudre, ou du moins engager à oublier ses fautes en considération de son habileté. Or, il ne réussit pas plus envers Puy-Laurens qu'envers Ornano, Marillac et Cinq-Mars, quoiqu'il les comblât de biens et d'honneurs. Il n'eut pas plus de succès dans sa conduite envers les deux reines et envers MONSIEUR.

Un des actes les plus tyranniques de son pouvoir, fut l'emprisonnement du maréchal de Bassompierre. Honoré de l'amitié personnelle d'Henri IV et de Louis XIII, après les services les plus signalés rendus à l'Etat, et même à Richelieu, Bassompierre fut emprisonné sur de simples soupçons d'avoir quelqu'attachement pour le frère du roi. Il fut retenu huit ans à la Bastille. Pendant sa captivité, le cardinal ne rougit pas d'emprunter deux fois sa maison de campagne, et d'en jouir quelque temps. Bassompierre fut obligé de prier M^me^ de Nemours, à qui il l'avait prêtée, de la céder au cardinal. Dans le même temps on pillait

sa maison en Lorraine, et l'ordre fut donné de la raser.

Richelieu n'était plus cet homme inexorable, lorsque l'on n'offensait que l'autorité du roi, sans attaquer la sienne. Il traitait avec ménagement des hommes dont la conduite était coupable envers le roi, d'après ses récits. On a vu qu'il fit donner une somme considérable au commandeur de Valençai, qu'il accuse d'avoir voulu livrer Calais. C'est ainsi qu'après avoir été mécontent de la conduite de Thoiras, qui n'était pas encore maréchal de France, après l'avoir peinte des plus fortes couleurs, il vous étonne, en le faisant traiter magnifiquement par le roi, en lui faisant donner cent mille écus, somme énorme dans ces temps. Lors de la révolte du duc de Montmorenci, Richelieu soupçonna Thoiras de la favoriser. « Ses « frères, dit-il, qui dépendaient de lui, y étaient « les plus échauffés. »

Quelques années après, Thoiras, devenu maréchal, commandant les troupes du roi dans le duché de Mantoue, eut l'audace de résister à ses ordres formels. Quelle en fut la suite? il fut payé de toutes les sommes qu'il exigeait impérieusement avant d'obéir, et il n'obéit qu'après les avoir reçues. « Son procédé, dit Richelieu, était « criminel, ne rendant pas au roi l'obéissance

« pure et simple qu'il lui devait, mais capitulant « avec lui avant de lui rendre une place qu'il « avait commise à sa fidélité ; ce qui le rendait si « criminel, qu'il avait plus besoin pour son salut « d'une abolition que de toutes les conditions « qu'il demandait. » Et cependant ces conditions sont accordées ! Remarquez que, dans la même année, lorsqu'il fit commencer le procès des évêques du Languedoc qui avaient favorisé la révolte du duc de Montmorenci, il défendit de poursuivre contre l'évêque de Nîmes, frère du maréchal de Thoiras. Après la conjuration de Cinq-Mars, le duc de Bouillon, aussi coupable, reçut de très-belles terres, en France, en échange de la principauté de Sedan. Il était, cependant, l'un des généraux de l'armée du comte de Soissons. Si l'on dit que le cardinal regarda l'acquisition de Sedan comme un grand avantage pour la France, je demanderai s'il y avait de la grandeur à traiter ainsi avec un rebelle, et s'il n'était pas plus digne d'un grand ministre de le soumettre par la force des armes, ainsi qu'Henri IV allait le faire, s'il ne s'était hâté de demander son pardon.

Tandis que Louis XIII commandait une armée en Italie, le duc de Guise, gouverneur de la Provence, avait reçu l'ordre de s'avancer en

Italie avec ses troupes, et de seconder les opérations du roi. Non seulement il n'obéit pas; mais il excita, par sa conduite, de justes mécontentements. Richelieu prit quelques précautions; mais il ne voulut pas, ou n'osa pas lui ôter son gouvernement. C'était là cependant le moyen le plus simple et le plus facile de lui faire sentir le ressentiment du roi, et de lui enlever la puissance dont il ne se servait pas pour le service du roi. Le duc de Guise demanda et obtint la permission de voyager en Italie; mais il conserva le titre de gouverneur de la Provence; et après avoir donné le funeste exemple de la désobéissance au roi, il ne fut pas puni.

Il semble donc que le cardinal ne connaissait qu'une manière d'affermir l'autorité royale; c'était de faire juger et condamner, par des commissions, ceux qu'il voulait perdre. Il ne sçavait pas abaisser les grands en général par des mesures légales et énergiques; mais il les accablait individuellement; il ne leur ôtait pas les moyens de nuire; il les leur laissait jusqu'au moment où ils étaient coupables. Je ne peux voir dans cette conduite un plan bien conçu, mais une odieuse tyrannie agissant suivant les circonstances. J'en vois la preuve dans sa conduite envers le duc de Guise. Il l'accuse d'avoir formellement désobéi

aux ordres du roi, et de ne l'avoir pas secondé, comme il le devait, pendant cette campagne d'Italie. S'il n'avait considéré que la grandeur du roi, il aurait dû punir ce seigneur désobéissant, ne fût-ce qu'en lui ôtant avec éclat et le commandement de son armée, et le gouvernement de la Provence. Mais il ne l'accuse d'aucun dessein, d'aucun complot contre lui-même. Dès-lors il le traite avec beaucoup de ménagement.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, le même mélange de faiblesse et de violence envers les parlements.

Je demande maintenant s'il est possible de trouver des principes fixes de gouvernement dans sa conduite envers les Marillac, la Vieuville, Ornano, Chalais, du Jars, Montmorenci, Cinq-Mars, de Thou, Bassompierre, les ducs de Vendôme, le duc de la Valette, et celle qu'il eut envers le duc de Guise, Valençay, le duc de Bouillon, Puy-Laurens, Thoiras et ses deux frères? Les premiers l'avaient offensé personnellement; les seconds n'avaient offensé que le roi. Il est terrible envers les premiers, faible envers les autres.

Il frappait les hommes puissants qui lui étaient opposés; mais il ne cherchait pas à les abaisser en général, puisqu'il comblait ses amis des faveurs

qui pouvaient augmenter leur puissance, comme les places fortes et les gouvernements. Avait-il des principes fixes, lorsqu'il laissait ses amis, tant qu'ils lui étaient attachés, commettre des exactions et désobéir au roi ? lorsqu'il donnait à des rebelles, rentrés en grâce, des places fortes et des sommes immenses? lorsqu'il faisait un simple colonel maréchal de France, en lui laissant le gouvernement de cinq places fortes ?

Sa tyrannie eut un effet bien déplorable. Lorsqu'elle triompha, on vit se manifester les premiers symptômes d'une bassesse générale. La pusillanimité et la flatterie, qui la suit, régnèrent à la cour. Le caractère national dégénéra. Tous les historiens s'accordent à marquer, de ces jours de tyrannie, la dégradation du caractère français. L'auteur de l'histoire moderne du cardinal s'exprime ainsi : « Jusque-là il régnait, même à la « cour, une noble indépendance d'opinion, une « liberté de penser, à laquelle on reconnaissait « les dignes fils du peuple, appelé par excellence « *le peuple Franc*. Mais alors la crainte, l'am- « bition détendirent toutes les âmes. Il ne fut plus « permis à la vérité d'aborder ni les rois ni leurs « ministres. »

Telle fut la suite funeste de la tyrannie du cardinal ; et je ne sais si ses résultats, qui sont

venus jusqu'à nous, nous permettront de recouvrer le caractère énergique et franc qu'exige impérieusement, pour sa durée, un gouvernement monarchique. Toujours est-il certain que lorsque nous avons voulu imiter la pairie anglaise, nous n'avons pu en trouver les éléments dans la haute aristocratie; elle n'était plus depuis Richelieu; et lorsque l'Assemblée constituante voulut lui arracher le souffle de vie qui lui restait, elle alla elle-même au-devant de sa destruction, et se signala, dans une nuit fameuse, par un enfantillage philosophique qui lui porta un coup mortel, en achevant de la dégrader. Nous avons vu ensuite les ministres de la restauration se complaire à cimenter cet avilissement, en telle sorte que dans les jours de la révolution de 1830, on ne s'aperçut pas même de l'existence de la pairie.

CHAPITRE VII.

La conduite du cardinal, relativement à la dignité royale.

MONTESQUIEU a dit du cardinal : « Il fit jouer « à son monarque le second rang dans la monar- « chie, et le premier dans l'Europe. Il avilit le « roi, mais il illustra le règne. Il apprit à la « France le secret de ses forces, et à l'Espagne « celui de sa faiblesse. »

Ce grand écrivain m'a toujours paru, malgré son beau génie, chercher un peu trop les oppositions de mots et de phrases. J'avoue que je ne crois pas que la force de la France ait pu jamais

être un secret. La grande entreprise que préparait Henri IV est une preuve qu'il connaissait les forces de son royaume. Quant au secret de la faiblesse de l'Espagne, il me semble qu'il avait été révélé par la Hollande, puisqu'elle l'avait forcée, après la lutte la plus opiniâtre, à reconnaître son indépendance.

Richelieu affaiblit la maison d'Autriche, plus par son alliance avec Gustave-Adolphe et par le duc de Weymar, que par les armes françaises. Le chancelier Oxenstiern y contribua bien autant que lui, ainsi que le fait observer Fénélon. Henri IV avait préparé ce grand projet par ses négociations dans toutes les cours de l'Europe; la reine Elisabeth l'avait approuvé; et à sa mort, Henri envoya Sully auprès de son successeur, pour en obtenir que s'il ne secondait pas les desseins du roi, il n'y apportât du moins aucun obstacle.

Quant à cette distinction faite par Montesquieu entre le second rang dans la monarchie et le premier dans l'Europe, entre l'avilissement du roi et l'illustration du règne, il me semble que si Louis XIII n'avait que le second rang dans la monarchie, il ne pouvait avoir le premier dans l'Europe. Si le cardinal avilissait le roi, comme le dit Montesquieu, pouvait-il lui

donner le premier rang dans l'Europe ? Un roi avili peut-il avoir le premier rang? Je conçois très-bien que si Richelieu avait sçu dominer son roi sans l'avilir, il aurait pu lui donner le premier rang dans l'Europe ; mais puisqu'il l'avilissait, il se plaçait au-dessus de lui, en Europe comme en France. L'Europe traitait avec le cardinal, et non avec le roi ; elle sçavait que toutes les résolutions politiques étaient prises par le cardinal, et non par le roi.

Dans une monarchie, un ministre qui a le sentiment de ses devoirs, a mille moyens de relever son roi, bien loin de l'avilir ; d'être toujours derrière lui, et jamais devant lui. Richelieu eut une conduite opposée : pouvait-il plus dégrader la dignité royale, qu'en introduisant ses propres gardes dans les appartements du roi, lorsqu'il y était, et en nombre égal aux gardes du roi ?

Dira-t-on que c'était pour sa sûreté ? J'en conviendrai ; il était arrivé à cette cruelle situation de redouter les gardes-du-corps du roi : et cependant il avait obtenu le renvoi de quatre capitaines des gardes, auxquels le roi était très-attaché ; mais cela ne lui suffisait pas.

Triste condition d'un caractère tyrannique qui porte l'ambition jusqu'au délire, capable de tout

renverser pour parvenir au sommet des honneurs, et qui les obtient à peine, qu'il est agité de craintes continuelles, et que pour sa sûreté, il est forcé d'humilier la majesté royale, dont il tire toute sa puissance : car, quoi de plus humiliant pour elle, que de voir un sujet accompagné dans ses palais de gardes aussi nombreux que ceux qui l'environnent? En même temps il forçait la reine à congédier les femmes qui lui étaient le plus attachées. Elle se plaignait de ne voir jamais quarante gentilshommes qu'elle employait à son service, et qui étaient toujours auprès du cardinal. Elle eut la cruelle mortification d'être accusée devant le conseil, et contrainte de se reconnaître coupable. Elle reçut la défense de parler à aucun homme chez elle, excepté en présence du roi. On vit la reine-mère arrêtée à Compiègne, et forcée de s'adresser en suppliante au parlement de Paris.

On trouve d'autres preuves aussi frappantes de la dégradation qu'il porta sur la majesté royale. Rien ne le prouve plus que l'étrange procès du duc de la Valette. Lui seul put suggérer au roi de présider la commission illégale qui le jugeait, de recueillir les voix, de témoigner un ressentiment violent aux magistrats qui ne votaient pas suivant sa volonté. On n'avait encore rien vu de

semblable; et le génie du despotisme rassembla, dans cette malheureuse affaire, tous les caractères de la plus odieuse tyrannie. Je demande quelle idée peuvent avoir de l'autorité royale, tous ceux qui prétendent qu'elle était affermie par un homme qui la rendait si odieuse? C'est ici qu'il faut rappeler cette belle pensée de Louis XIV dans ses Mémoires : « Ce qui fait la grandeur et la ma-« jesté des rois, n'est pas tant le sceptre qu'ils « portent, que la manière dont ils le portent. » Il n'y a certainement pas de majesté dans un roi qui préside une commission illégale, et lui prescrit ses volontés.

Tout le monde connaît l'étrange conduite du cardinal envers la reine régnante. Je n'ai pas le courage de parler des détails qu'on trouve dans les Mémoires du cardinal. C'est là qu'on voit jusqu'où peut aller la soif du pouvoir et la crainte de le perdre. La recherche des papiers de la reine au Val-de-Grâce, l'interrogatoire que subirent la supérieure, la reine et d'autres personnes, tous ces détails font pitié. La conduite du père Caussin, nouveau confesseur du roi, ses discours à son pénitent, qui sans doute les redisait au cardinal, puisque le cardinal les répète; des serments faits sur le saint-sacrement, après avoir communié, la rétractation de ces serments, l'aveu formel du

parjure et du sacrilége, remis par écrit entre les mains du roi, toutes ces détestables manœuvres inspirent un dégoût qu'il est difficile de surmonter. Mais il me semble que lorsqu'un prêtre-cardinal emploie de semblables moyens pour conserver le pouvoir, on peut lui refuser non seulement les sentiments de son état, mais encore ceux d'un honnête homme, bien plus encore ceux qu'inspirent la générosité du cœur et l'élévation de l'âme, qualités sans lesquelles on ne peut être un grand ministre.

Le même homme qui traitait ainsi la reine de France comme une criminelle, contraignait la mère de son roi à vivre dans l'exil, était toujours en guerre avec son frère, voulait dominer sa sœur, duchesse de Savoie, et fit passer de bien mauvais jours à son autre sœur, reine d'Angleterre.

Il est évident que Richelieu, par son faste royal, par ses gardes dans les appartements du roi, par la manière dont il traitait les deux reines, avilissait le roi, comme l'a dit Montesquieu. Supposez que, non pas un Louis XIV, mais un roi faible, eût succédé à Louis XIII; et, d'après les évènements de la régence d'Anne d'Autriche, combinez dans votre pensée les suites inévitables de la tyrannie du cardinal; vous penserez que non seulement il n'a point préparé la grandeur de

Louis XIV, mais que les troubles de la Fronde, qui succédèrent immédiatement à son ministère, auraient continué et amené un règne malheureux, si Louis XIV n'avait point, par sa grandeur personnelle, suspendu l'effet des causes fatales qu'avait enfantées l'administration du cardinal.

Voyons maintenant si dans sa conduite relativement aux armées, il avait pour principe la grandeur et la dignité du roi.

CHAPITRE VIII.

Conduite du cardinal, relativement à l'armée.

Il n'est rien qui répande plus d'éclat sur la couronne que les succès à la guerre. Toutes les fois que Richelieu était à l'armée avec le roi, ou lorsqu'il en conduisait seul les opérations, il accumulait les moyens, il imposait la plus sévère discipline, il punissait les fautes avec la dernière rigueur, aucune négligence n'était tolérée; et remarquez que, pendant son ministère, Louis XIII n'a jamais commandé sans l'avoir avec lui; mais lorsque le cardinal n'était pas à l'armée, il ne

s'occupait que du soin d'y maintenir son autorité personnelle; et pour y parvenir, il compromettait la gloire de nos armes, et même le salut de l'armée.

Je crois trouver ici une preuve frappante qu'il n'avait point, par sa tyrannie, fortifié l'autorité royale.

Sa passion de dominer lui faisait exposer à de grands périls les intérêts du roi et de l'Etat dans la conduite de la guerre. Il nommait plusieurs généraux qui commandaient alternativement. On voit même dans ses nombreuses lettres aux maréchaux de Chaulnes et de Châtillon, qu'ils commandaient ensemble la même armée. Les lettres leur sont adressées collectivement; tous les ordres leur sont donnés à tous les deux ensemble. Il sentait l'inconvénient d'un tel système; mais il avoue qu'il obtenait ainsi des avis secrets que les généraux lui transmettaient les uns sur les autres. Quelle plus forte preuve voudrait-on exiger que cet homme ne connaissait et ne cherchait que son autorité personnelle? Ce n'était pas au roi, mais à lui-même, qu'il voulait attacher les grands seigneurs et les généraux. Il en résultait nécessairement des méfiances et des divisions.

Dans les dernières années de sa vie, l'armée campée devant Perpignan était partagée en deux

partis qui s'appelaient mutuellement les *royalistes* et les *cardinalistes*. Cette division montrait l'attachement d'un parti à sa personne; mais elle prouvait par cela même que l'affermissement de l'autorité royale n'était pas le but unique de ses travaux, et qu'il songeait bien plus à étendre et à fortifier sa propre autorité. Etrange manière d'affermir le trône, que de partager avec lui les sentiments d'une armée!

Dans d'autres temps, lorsqu'il envoya une armée contre le comte de Soissons, elle marchait à regret, elle manifestait son mécontentement; elle fut battue et dispersée. Le péril de Richelieu eût été imminent, si le prince n'avait pas péri. Voilà donc le résultat d'un système dont le but était sa grandeur personnelle, et non la grandeur du roi: tantôt une armée partagée entre le roi et lui, tantôt une autre armée qui se laisse battre par haine pour lui.

Il convient lui-même que les principaux chefs de l'armée de Lorraine avaient beaucoup de mécontentements. « Quand ils voyaient quelqu'un de « la part du roi ou de ses plus confidentes créatures, « ils les tenaient pour espions, et cherchaient plu- « tôt des excuses de ne rien faire, que des moyens « d'agir. » Il parle un instant après de la lassitude des soldats *et de leur peu d'affection.*

« Les deux grandes armées du roi, qui étaient « capables de ruiner les Impériaux et de les chas- « ser honteusement au-delà du Rhin, ne firent « autre chose que se tenir sur la défensive, et les « empêcher d'entrer en France. *La jalousie des « chefs, fatale à la France, en fut une des « principales causes.* »

Il peint ensuite avec force les divisions des généraux, le mécontentement et l'insolence des troupes, et principalement des corps d'élite. Tout ce désordre ne devait-il pas résulter du système par lequel il rendait les généraux les espions les uns des autres? Il avoue qu'il y avait dans tous les cœurs *une haine secrète contre le gouvernement;* « de sorte qu'il y en avait presque au- « tant qui eussent désiré que l'ennemi eût em- « porté l'avantage sur nous, qu'il y en avait qui « souhaitaient que le succès fût à la gloire du roi. »

Il crut remédier à un mal causé par sa funeste politique, en donnant les ordres les plus sévères contre les officiers et les soldats qui avaient quitté l'armée sans congé. On en voit les détails dans ses lettres au cardinal de la Valette, général de l'armée favorisée par lui. Mais il convient lui-même que cette sévérité ne produisit pas l'effet qu'il en attendait.

Lorsque les Espagnols s'avancèrent en Picardie

et prirent la ville de Corbie, la même discorde régna entre les chefs de l'armée française. Ils n'obéissaient qu'à ceux de leurs supérieurs pour lesquels ils avaient de l'affection. Les Espagnols, en pleine retraite, devant une armée très-supérieure en nombre, ne furent pas poursuivis; ils enlevèrent même plusieurs régimens français qui n'étaient pas sur leurs gardes; l'armée était livrée au désordre et à la confusion. Il écrivait alors au cardinal de la Valette : « Il semble qu'il y ait « bénédiction à crier contre le gouvernement. »

Au siége de Fontarabie, on vit encore les suites funestes de son système d'avoir plusieurs généraux remplis de jalousie les uns envers les autres; et puisqu'il dit lui-même qu'il recevait des avis secrets que les généraux lui transmettaient les uns sur les autres, on peut croire que ce n'était pas sans dessein qu'on voyait dans l'armée d'Espagne M. le Prince, père du grand Condé; le duc de la Valette, l'archevêque de Bordeaux et les généraux la Force et Grammont, dans une mésintelligence continuelle. Richelieu ne voulait pas laisser un général maître absolu des opérations; il aurait craint que le succès ne l'eût trop élevé, et l'eût rendu maître de l'esprit de son armée. Quand les choses sont conduites ainsi, elles amènent le découragement et le dégoût du service;

c'est ce qui arriva au siége de Fontarabie. Le cardinal avoue que les soldats ne voulaient point se battre. Il raconte des détails bien extraordinaires qui prouvent que M. le Prince ne pouvait faire donner un assaut quand il le jugeait nécessaire. Personne ne commandait en chef. Mais quand une pareille anarchie règne dans une armée, cela ne peut provenir que des dispositions principales; et lorsque tout obéit à un premier ministre aussi puissant que l'était Richelieu, un tel désordre ne peut venir que de lui. Ou par jalousie il ne voulait point que M. le Prince eût la gloire d'un grand succès, ou par haine pour le duc d'Epernon, il voulait perdre le duc de la Valette son fils, comme il le perdit effectivement. Il dit que ce duc commandait la plus grande partie de l'armée, et il le peint désobéissant formellement à M. le Prince. Le prince n'avait donc pas toute l'autorité d'un général en chef. S'il l'avait eue, c'eût été lui qui aurait mérité les reproches du cardinal pour n'avoir pas sçu se faire obéir. Or, s'il n'avait pas toute l'autorité d'un général en chef, c'était bien certainement par la faute d'un ministre tout puissant.

Richelieu prenait des mesures bien différentes lorsqu'il voulait assurer les succès d'un général qu'il affectionnait.

On voit dans ses nombreuses lettres au cardinal de la Valette, qu'il désirait vivement la gloire de ce cardinal dans les opérations de la guerre. Il en faisait sa propre gloire, parce qu'il était prêtre et cardinal comme lui. En lui annonçant un officier-général qui va le joindre, il fait son portrait, et il a soin d'ajouter qu'il est *facile*. Lorsque les armées de la Valette et de M. le Prince se rapprochent, il lui écrit : « Lorsque vous ap-« procherez des troupes de M. le Prince, on met-« tra ordre aux compétences. Je sçais bien qu'on « ne sçaurait vous proposer une condition plus « fâcheuse que d'aller en lieu où ce personnage « ait pouvoir.... On a déjà mandé à M. le Prince « l'ordre que le roi veut être gardé entre les di-« verses armées, lorqu'elles seront jointes, qui « est que chacun commande la sienne. » Deux armées jointes ne sont plus qu'une armée, et ne doivent avoir qu'un chef. Pourquoi leur conservait-il deux chefs indépendants? Vous découvrez facilement le motif.

Lorsqu'il s'agit d'un général dont Richelieu désire les succès, il se garde bien de le gêner dans son commandement. Il répète sans cesse au cardinal de la Valette qu'il est le maître de ses opérations, et que le roi trouvera bon tout ce qu'il fera. Pourquoi n'a-t-il pas suivi des idées aussi

justes relativement à l'armée qui faisait le siége de Fontarabie? il aurait préservé le nom français, le nom de Condé et les armes du roi d'une défaite qui n'aurait jamais eu lieu, si le prince avait eu l'autorité qu'il devait avoir.

On trouverait difficilement dans notre histoire une action militaire plus mal conduite et une déroute plus honteuse que le siége et la levée du siége de Fontarabie : ce malheur ne peut être attribué qu'à ces causes que je viens d'indiquer, et qui proviennent toutes des défiances et de la jalousie de Richelieu. Ce système d'espionnage et de délations fut continué par le cardinal Mazarin : il voulut enrôler le maréchal Fabert dans cette bande ignoble; on connaît sa belle réponse.

Dans la campagne où le grand Condé remporta la victoire de Lens, Rantzau, qui contrariait ses opérations, recevait les ordres immédiats de la cour. Son armée était dans le plus mauvais état, manquait de tout, mal payée, travaillée par les maladies. Il ne dut le succès qu'à sa grande habileté, et à cet ascendant irrésistible qu'il avait sur nos guerriers, et par conséquent sur la fortune. Mazarin avait appris cet espionnage à l'école de Richelieu.

Ces causes de mésintelligence et d'un mauvais service ressortent d'autant plus fortement, qu'on

voit, sous Richelieu, le duc de Saxe-Weymar, commandant une armée à la solde de la France, commencer et achever les plus brillantes campagnes. Il était maître de ses opérations. Richelieu le secondait en lui donnant des hommes, de l'argent et de bons généraux français; il n'avait rien à craindre de la gloire de Weymar : cet étranger ne pouvait lui disputer le pouvoir en France.

Ainsi donc ce ministre, qui dégradait et flétrissait les grands corps de l'Etat, qui élevait et enrichissait ses amis sans mesure, qui laissait des hommes puissants commettre des exactions tant qu'ils étaient ses partisans, qui souffrait que d'autres désobéissent formellement au roi, compromettait la gloire du roi, la sûreté de l'Etat, en divisant les généraux, en infectant les armées d'espions et de délateurs, en les partageant en royalistes et cardinalistes; en même temps, il avilissait la dignité royale en se plaçant auprès d'elle avec des gardes, en accusant, en humiliant la reine par une audacieuse persécution : tout cela pour sa grandeur personnelle. Et c'est ce ministre que l'on peint comme le restaurateur de l'autorité royale!

CHAPITRE IX.

Résumé des chapitres précédents, et nouvelles observations.

Le cardinal de Richelieu reçut de la nature un de ces caractères vigoureux, si rares parmi les hommes, et surtout en France. J'aime à voir, dans une de ses lettres au maréchal de Schomberg : « Au nom de Dieu, souvenez-vous de ne « trouver de difficulté à quoi que ce soit. » Il avait l'âme forte et l'esprit audacieux. Ces deux qualités se manifestèrent merveilleusement dans la conduite des affaires étrangères. Il fut grand dans cette partie. Il suivit le plan d'Henri IV, relati-

vement à la maison d'Autriche. Il eut de la franchise dans ses discours politiques et dans ses négociations. Il montra toujours un extrême désir d'être fidèle aux alliances contractées par la France, et qu'Henri IV avait heureusement commencées ou achevées.

Mais comment se fait-il qu'étant grand ministre, et peut-être sans reproche aucun, dans ses relations envers les puissances étrangères, envers la cour de Rome, et envers les protestants, l'affaire la plus importante de ces temps, il soit si blâmable, si impolitique dans sa conduite envers les parlements et les grands de l'Etat, envers les deux reines, et relativement à l'armée? C'est que dans ces choses, son intérêt seul l'animait et l'emportait au-delà des bornes.

J'espère qu'on aura remarqué que dans cet ouvrage, je ne m'occupe que de la conduite politique du cardinal, que je ne me suis servi d'aucun de ces récits qui attirent le mépris sur sa conduite personnelle, et que j'ai fait briller, autant qu'il m'a été possible, les choses louables qu'il a faites. Si je voulais me servir seulement de son prétendu testament politique, j'y trouverais les preuves les plus fortes contre lui. Montesquieu a cité une phrase de cet ouvrage, pour lui supposer une intention condamnable. Je ne peux croire que

cet ouvrage informe soit du cardinal. Si Montesquieu avait connu ses lettres, ses circulaires, ses discours au roi, ses Mémoires, il en aurait remarqué le style nerveux, quoique souvent prolixe, mais seulement par l'abondance des idées; il aurait admiré les grandes pensées, les réflexions profondes, qui frappent dans tout ce qu'écrivit le cardinal, et une manière particulière où l'on reconnaît souvent un esprit nourri des ouvrages de l'antiquité; il aurait pensé, dès-lors, que le cardinal n'avait pas écrit une seule ligne de ce testament politique.

Richelieu reproche à Sully d'avoir aimé les richesses. Mais Sully commença par aider Henri IV de sa fortune; et il ne reçut pas une somme sans la déclarer et la faire enregistrer à la chambre des comptes.

« L'Etat, dit M. le président Hénaut, profita, « à la mort de Richelieu, de quatre millions qu'il « dépensait pour sa maison. » Les revenus de la France montaient à 45 millions, suivant cet historien. C'était presque la onzième partie des revenus de l'Etat qu'il prenait pour sa dépense, à peu près comme si un ministre prenait aujourd'hui environ 80 millions pour la dépense de sa maison.

« Le cardinal, dit l'auteur de sa vie, imprimée

« en 1816, laissa d'immenses richesses à ses hé-
« ritiers. Quand on considère ses legs, ses dona-
« tions, et les récompenses qu'il distribue à ses
« serviteurs, il semble qu'on lit le testament d'un
« roi. »

Mazarin laissa aussi des richesses immenses. Ces deux hommes, accoutumés par leur état à connaître la morale la plus pure, avaient sans doute conçu pour eux-mêmes une morale particulière. Comment, sans ce triste avantage, auraient-ils pu mourir tranquillement, après avoir pris des sommes si énormes à l'Etat? Il y a bien loin de cette conduite à celle du chancelier de l'Hôpital. Toutes les consciences ne se ressemblent pas. Je ne sçais si le pape Urbain VIII songeait à cet inconcevable pillage des trésors de l'Etat, lorsqu'il disait du cardinal de Richelieu: « S'il y a un Dieu, il le paiera; mais vraiment, « s'il n'y a point de Dieu, c'est un galant homme. »

Dans les moments qui précédèrent *la journée des dupes*, il fit partir pour le Hâvre, dont il était gouverneur, des mulets chargés d'or et d'effets précieux.

Lorsque les Espagnols pénétrèrent en France, et prirent Corbie, place forte alors, touts les corps de l'Etat se cotisèrent et firent des sacrifices. Le cardinal donna au roi l'hôtel de Richelieu, main-

tenant le Palais-Royal, sa chapelle de diamants et son gros diamant. Mais, par l'acte de donation, il s'en réserva l'usufruit; ainsi, il ne donna rien.

Il portait la vengeance jusqu'à punir les peuples mêmes des fautes de ceux qui les avaient gouvernés. Il établit dans le Languedoc, pour punir cette province, vingt-deux bureaux d'élection. Ils étaient inutiles et très-dispendieux. Les réclamations des Etats ne purent les faire supprimer. On peut juger de leurs graves inconvénients, par ce qui arriva en Provence. Les Etats rachetèrent une création semblable par un million quatre cent mille livres, payables en quatre ans, somme exorbitante, relativement au temps!

Cet homme, si passionné pour le pouvoir absolu, en jugeait bien, dans les autres pays, les déplorables effets. En parlant de l'expulsion des Maures de l'Espagne, il s'écrie : « Cette année « 1610 produisit en Espagne le plus hardi et le « plus barbare conseil dont fasse mention l'his- « toire de touts les siècles précédents. » Il blâmait ainsi d'avance la révocation de l'édit de Nantes.

Il n'eut pas la moindre idée de la législation, considérée universellement, et particulièrement à la France; il ne connut que les actes d'autorité, parce qu'il ne savait point prévoir et prévenir;

il n'a rien fait qui puisse seulement faire penser qu'il s'occupait de l'avenir; il dénatura la monarchie, sans peut-être s'en apercevoir, tant ses idées étaient bornées dans les choses qui constituent un Etat; il ne voyait que le mome présent, non pas relativement à la grandeur royale, mais relativement à sa grandeur personnelle; il ne considérait l'Etat que pour sa vie, a dit le cardinal de Retz. Touts les historiens et touts les mémoires du temps s'accordent à le peindre ainsi. Il me semble que c'était manquer d'étendue dans l'esprit.

Il dénatura aussi le caractère national; il avilissait les grands et les parlements, plus encore qu'il ne les abaissait. Cette conduite changea les mœurs générales. Or, comme l'a observé Montesquieu, plus d'Etats ont péri par l'altération des mœurs, que par la violation des lois.

Cette idée, généralement répandue, qu'en abaissant les grands, il affermit l'autorité royale, est entièrement fausse. On est trompé par le spectacle de la grandeur de Louis XIV; elle tenait à sa personne; elle passa avec lui. Mais, si vous considérez avec moi dans un instant les causes de ce qui arriva sous la régence du duc d'Orléans, sous Louis XV et Louis XVI, vous verrez que c'est en suivant, envers le parlement, le funeste exemple donné par le cardinal, que les ministres ont ruiné

la monarchie, et que, lorsqu'elle fut en péril, nuls personnages élevés ne purent la défendre, parce qu'il les avait avilis et dégradés. La grandeur perdue ne peut se rétablir.

CHAPITRE X.

Résultats de la conduite du cardinal.
Leur différence relativement aux grands de l'État
et relativement aux parlements.
Comment ils furent suspendus sous Louis XIV.

Si, après avoir examiné le ministère du cardinal de Richelieu sous touts les rapports, je veux en considérer les résultats, j'y vois la preuve de ce qu'a dit Bossuet : *Les grandes révolutions sont toujours amenées par des causes qui agissent long-temps d'avance ;* j'y vois que ce ministère a préparé la révolution par deux causes principales, l'humiliation des parlements et l'abaissement des grands du royaume ; mais il y avait, entre les effets de ces deux causes, une grande

différence qu'il ne faut pas perdre de vue, si l'on veut bien juger les évènements. Le parlement de Paris resta tel qu'il était, mais avec le profond souvenir des outrages reçus; les grands de l'Etat, au contraire, qui ne faisaient pas un corps, qui ne marchaient pas à la tête de la noblesse, ne virent dans les outrages reçus que des outrages individuels, perdirent promptement jusqu'au souvenir de leurs anciennes grandeurs, et cherchèrent à la cour une élévation factice.

C'est ainsi que la royauté s'est trouvée isolée, au-dessus d'un peuple mobile et inquiet, sans autre appui qu'elle-même. Dès-lors, des fautes graves devaient l'entraîner à sa ruine, tandis qu'auparavant, défendue par la vertu courageuse du parlement de Paris, sous des rois faibles, et au milieu des plus terribles tempêtes, défendue aussi par l'ambition et l'intérêt d'un nombre plus ou moins grand de personnages élevés, la couronne joignait à leurs efforts sa puissance particulière et de grands moyens dépendants d'elle-même. Ce concours, qui n'a jamais manqué dans nos troubles, finissait toujours par amener le triomphe de la couronne. De là des guerres civiles, mais point de révolutions.

Remarquez qu'immédiatement après l'administration du cardinal, sous la régence d'Anne

d'Autriche, les princes révoltés, non contre la royauté, mais contre un étranger, ministre tout puissant, ces princes et leurs amis, qui n'avaient plus leur ancienne puissance, prirent toute leur force dans le parlement de Paris. Il était animé des mêmes sentiments qu'eux envers un ministre étranger dont il mit la tête à prix. Ces grands révoltés, un prince victorieux, couvert de gloire, n'auraient pu rien faire sans le parlement, et ne purent rien, dès l'instant qu'ils en furent abandonnés. Cela prouve la différence qui existait entre la situation des parlements et des grands de l'Etat; et c'est cette différence qui, sous Louis XV et Louis XVI, a fait la destinée de la France.

Après les troubles de la régence, Louis XIV suffit seul à soutenir la couronne, par son grand art de gouverner, par l'ascendant de sa personne, par un instinct de grandeur qui était en lui, qu'il ne perdit point par l'éducation, car il eut le bonheur de ne pas subir cette torture de l'âme et de l'esprit, que nous appelons une éducation, et enfin, et surtout par l'admiration qu'il inspira. Mais la grandeur personnelle du monarque passe avec lui. Il connut le règne de son père et de son aïeul; il vit les troubles de la Fronde; ce fut sa seule instruction, et ce fut précisément parce qu'elle était seule, qu'elle étendit des racines pro-

fondes dans son esprit. Mazarin s'en aperçut, et le dit plusieurs fois. Louis XIV forma dès-lors un plan fixe, invariable, fortement conçu, dont il ne s'est jamais écarté. Il fut le maître, mais il le fut sans tyrannie. J'excepte la révocation de l'édit de Nantes, arrachée à sa vieillesse, dont il se repentit trois mois après, et dont il chercha à réparer les effets. Si mon sujet me le permettait, si j'examinais le gouvernement de Louis XIV dans touts les détails semblables à ceux que j'ai cités sur ses relations avec le parlement de Paris, et de la même manière que j'ai examiné le ministère de Richelieu, combien de preuves je pourrais accumuler sur ce que je viens de dire!

Ce prince, après les agitations des règnes de François II, de Charles IX, d'Henri III et des premières années d'Henri IV, après les conspirations vraies ou fausses, mais sans cesse renaissantes sous Louis XIII, après les troubles de sa minorité, ce prince, gouvernant son vaste royaume dans la gloire de touts les genres et dans la plus profonde tranquillité, dut croire qu'il avait accompli touts ses devoirs de roi, et laissé une leçon impérissable. S'il avait vu que la couronne n'avait plus rien auprès d'elle pour la soutenir indépendamment d'elle-même, et que par conséquent elle ne pouvait plus se maintenir

que par une suite de grands monarques; s'il avait vu que l'autorité, parvenue au plus haut degré sous sa main, devait par cela même s'affaiblir après lui; s'il avait cherché et trouvé les moyens de remédier à cette situation, il eût été non seulement un grand roi, mais le plus grand des hommes. On ne pourrait, sans injustice, exiger une si haute perfection.

La France avait eu des guerres civiles, sans révolutions. Mais Richelieu ayant dénaturé la monarchie, considérée en elle-même, indépendamment des talents et de la capacité des monarques, la France ne pouvait plus avoir de guerres civiles, mais une révolution. En effet, dès qu'il n'existait plus dans l'Etat de personnages grands par eux-mêmes, aucun ne pouvait se présenter pour défendre le trône. Deux princes, assez puissants dans leurs provinces pour y lever des troupes, auraient suffi pour balancer la révolution. Je suppose même que d'autres aussi puissants eussent attaqué les défenseurs du trône, la guerre civile aurait éclaté, mais la monarchie n'aurait pas été détruite. Elle n'a pu l'être que par l'absence totale de grands corps et de personnages capables de défendre le trône, en défendant leur propre grandeur. Les grands seigneurs n'étaient plus rien; les parlements s'é-

taient éclipsés en demandant, en exigeant même la convocation des Etats-Généraux.

Nous avons vu ce qu'ont pu faire de simples gentilshommes dans la Vendée, où des circonstances particulières leur donnaient le pouvoir de rallier autour d'eux des hommes accoutumés à les respecter. Qu'on juge, par ce qu'ils ont fait, de ce qu'auraient pu faire les princes et les grands du royaume, dans une situation semblable, et secondés par de grands corps de magistrature, tels qu'ils furent sous Charles IX, Henri III et Henri IV, conservant et défendant le dépôt sacré de nos lois, de nos vraies libertés, et entourés alors de la vénération des peuples.

Avant ce fatal ministère de Richelieu, les princes du sang marchaient à la tête de la noblesse, et la noblesse les regardait comme ses chefs. Cela seul put former cette extraordinaire conjuration d'Amboise, dirigée dans toute la France par le prince de Condé avec une étonnante habileté. Comme son but était de renverser les princes lorrains qui tendaient à usurper le trône sur les Valois, on peut dire, en la considérant sous ce rapport, qu'elle était légitime. Elle prouva que le trône avait *des défenseurs naturels*. Il en avait alors dans le parlement de Paris, dans la haute bourgeoisie, comme dans la

noblesse. Cet état de choses avait de fortes racines; car, après la découverte de la conjuration d'Amboise, un simple gentilhomme fut encore redoutable aux Guises. Ils voulurent le gagner. « Rapportez aux princes lorrains, dit Mouvans à « leurs émissaires, que, tant qu'ils persécuteront « les princes du sang, ils auront dans Mouvans « un ennemi irréconciliable. Tout pauvre qu'il « est, il a des amis gens de cœur. »

Cette situation du trône, environné de défenseurs naturels qui reconnaissaient des chefs, a seule préservé la France de révolutions pendant huit cents ans, et a maintenu la monarchie au milieu de troubles fréquents, de guerres civiles et de guerres de religion. Cette situation était tellement constitutive de la monarchie française, que, dans les guerres de religion, un grand nombre de gentilshommes protestants défendaient le trône. Cette situation, jointe à l'autorité et aux antiques maximes du parlement de Paris, formait une véritable Constitution.

Ces paroles feront rire les faiseurs d'utopies impraticables, qui croient qu'il n'y a point de Constitution, sans un petit livre sacramentel; mais elles seront approuvées de ceux qui ne considèrent jamais les hommes indépendamment de leurs passions, et qui cherchent la Constitution

des empires dans la situation respective des choses et des hommes, amenée, modifiée par le caractère des peuples, et consolidée par le temps. La monarchie française, existant pendant huit siècles sans révolution, était mieux constituée qu'elle ne l'a été pendant quarante ans par cinq ou six petits livres qui ont produit une douzaine de révolutions.

Cette antique Constitution a été ébranlée dans ses fondements par le cardinal de Richelieu, et détruite par l'Assemblée constituante, dont le petit livre a duré neuf mois.

Richelieu fut ministre pendant dix-huit ans. La preuve qu'il n'avait pas conçu un plan judicieux, c'est qu'ayant pris le pouvoir au milieu de la plus grande tranquillité, et de la soumission des grands et des protestants, il vit renaître les factions. Non seulement il ne put parvenir à les étouffer, mais sans cesse elles reparurent en pied devant lui; et la dernière année, il versait encore le sang de ses ennemis. Le parlement qu'il avait tant humilié devint la terreur et l'arbitre de la cour.

Nous verrons, dans le chapitre suivant, que le gouvernement reprit envers le parlement le système de Richelieu, après Louis XIV, sous la régence, sous Louis XV et Louis XVI. Mais le

parlement devint plus fort que la couronne, et la contraignit à se jeter dans une route périlleuse, où il périt avec elle. Quelles preuves! et quelles leçons!

LIVRE II.

RÉSULTATS DE L'ADMINISTRATION DU CARDINAL.

CHAPITRE PREMIER.

Le système du cardinal de Richelieu envers les parlements, suivi sous la régence, sous Louis XV et Louis XVI; ses suites inévitables.

En retraçant la conduite du cardinal de Richelieu dans l'administration de la France comme la cause première de la révolution, je l'ai souvent comparée à celle de l'Hôpital et d'Henri IV;

j'ai aussi exposé la manière dont se conduisait Louis XIV envers les parlements, et j'ai considéré en peu de mots le gouvernement brillant et vigoureux de ce monarque comme une chose passagère, qui venait de son grand caractère, et qui tint lieu à la France de ses anciennes institutions, entièrement dénaturées. Mais après cette situation, nécessairement passagère, il fallait ou un autre grand monarque, ou une dégradation successive des choses et des hommes.

Ici, l'esprit se porte tout d'abord sur la régence, sur les effets produits par l'immoralité de ces temps, et par le système de Law. Mais c'est surtout dans les querelles de la cour et des parlements qu'on trouve les causes les plus immédiates de la révolution; et cela, par une fatale imitation du système tyrannique de Richelieu envers les parlements. Celui de Paris avait donné la régence au duc d'Orléans, comme il avait assuré le pouvoir de la régente, veuve d'Henri IV. Par un arrêt souverain, il avait cassé le testament de Louis XIV, et disposé en maître de l'administration de l'Etat. Mais ayant fait des remontrances sur les effets du système de Law, il fut exilé à Pontoise, et bientôt après rappelé. Comme Richelieu, on se servait du parlement quand on en avait besoin; on reconnaissait alors en lui une grande autorité; et en-

suite on l'outrageait, on l'exilait, quand on n'en avait plus besoin, et lorsqu'il se bornait à des remontrances. Il est difficile de concevoir une plus mauvaise manière de gouverner.

Il faut s'arrêter ici un moment, pour observer l'enchaînement et la suite des choses humaines. Dans la querelle des princes du sang et des princes légitimés, une partie de la noblesse s'unit aux premiers, soutint que la nation assemblée pouvait seule décider cette grande question, et demanda la convocation des Etats-Généraux. Le parlement trouvait alors cette demande dangereuse; il interdit pour six mois l'huissier qui avait signifié la protestation de la noblesse. Ainsi donc les princes et la noblesse devancèrent le parlement dans la demande de cette convocation. Le parlement exigea ensuite ce qu'il avait repoussé; il arracha cette convocation, et s'anéantit, avec les princes et la noblesse, devant ces Etats-Généraux qu'ils avaient touts demandés.

Le duc d'Orléans avait rétabli les remontrances, et les avait restreintes ensuite par la déclaration de 1718. « Mais, dit le chancelier d'Agues-« seau, elle est tombée tellement dans l'oubli, « pour ne pas dire dans le mépris, qu'on n'a pas « osé en parler dans touts les mouvements qui « sont arrivés au parlement. » Voilà donc où

aboutirent tant d'inconséquences, au mépris, maladie incurable dans un gouvernement.

On voit, sous Louis XV, le parlement encore exilé pour des querelles de religion, et rappelé ensuite; des démissions nombreuses acceptées et refusées; un lit de justice annoncé à Versailles, et le parlement refusant de s'y rendre; le roi forcé alors de l'assembler à Paris, et faisant enregistrer une déclaration et des édits. Aussitôt après, cent quatre conseillers donnent leur démission.

Des contestations s'élevèrent entre le parlement de Rouen et le gouverneur de la province; tous les magistrats remirent leurs démissions au premier président, en le priant de les transmettre au roi. Des évènements semblables se passèrent à Grenoble, et d'une manière plus outrageante envers les magistrats.

Le parlement de Paris forma une ligue avec les autres parlements, après un lit de justice dans lequel il refusa d'opiner. On prétendit alors que tous les parlements faisaient un corps unique, dont celui de Paris était le chef; on discuta cette question dans des écrits imprimés. Un nouvel orage s'éleva pour des impôts; ils furent consentis indirectement par le parlement de Paris, avec qui la cour négocia, mais refusés par ceux des provinces. Celui de Toulouse se signala par sa

résistance. Ses membres furent mis aux arrêts dans leurs maisons, par le gouverneur du Languedoc. On fut obligé bientôt après de leur rendre la liberté. Ils commencèrent aussitôt le procès du gouverneur, et envoyèrent la procédure au parlement de Paris, parce qu'il était duc et pair. L'arrêt de Toulouse ordonnait de saisir et arrêter le gouverneur par toute la France. La cour souffrit et dissimula cet affront. Elle en reçut d'autres. Ce procès, continué, fut une occasion de discorde entre les parlements de province et celui de Paris.

On connaît les résistances remarquables du parlement de Rennes; des conseillers emprisonnés, prêts à être jugés par une commission, transférés ensuite à la Bastille, rendus à la liberté par les ordres du roi, sans être rendus à leurs fonctions; en même temps les fortes remontrances du parlement de Paris; et tout cela causé par les vives querelles de celui de la Bretagne avec le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province. Cette affaire entraîna les suites les plus graves. Les Etats de la province eurent aussi des démêlés avec le gouverneur; ils portèrent des plaintes; le gouverneur fut rappelé, les Etats satisfaits. Mais le parlement de Bretagne commença un procès contre lui. Il était pair de France; l'affaire fut évoquée au parlement de

Paris. Le roi l'assembla à Versailles, et assista à plusieurs séances. Il parut prendre beaucoup d'intérêt à ces discussions; mais les débats amenèrent l'examen des ordres donnés au gouverneur. On fit sentir au roi que le parlement allait ainsi juger la conduite du trône même. Le roi convertit le parlement en lit de justice, arrêta les procédures, et imposa un silence absolu sur les accusations réciproques.

Le parlement désobéit ouvertement, suspendit par un arrêt le duc d'Aiguillon de ses fonctions de pair, jusqu'à ce qu'il eût été jugé par la cour des pairs. Le roi cassa cet arrêt, et enjoignit au duc d'Aiguillon de continuer ses fonctions. Le parlement fit des remontrances; d'autres parlements de province se joignirent à lui. Les magistrats, étant déterminés à continuer le procès, le roi fit enlever les procédures; il tint un lit de justice, dans lequel siégea le duc d'Aiguillon. Le roi défendit au parlement de Paris de provoquer ou continuer l'association formée entre lui et les autres parlements. Le parlement fit des remontrances; et les voyant inutiles, il suspendit ses fonctions; mais en même temps il s'occupa des affaires publiques, et surtout de la cherté des blés.

La force militaire fut employée pour arracher

aux magistrats le consentement ou le refus de reprendre leurs fonctions. Ils se rassemblèrent le lendemain; mais on leur signifia que leurs charges étaient confisquées; ils furent exilés dans des lieux différents. On établit un nouveau parlement et des conseils supérieurs. La Cour des aides fut aussi dissoute, parce qu'elle avait fait des remontrances. Les parlements de province furent amenés à enregistrer l'édit de suppression et de remboursement de leurs offices. Ils enregistrèrent aussi l'édit qui les formait de nouveau, en leur accordant des gages et des appointements. Ainsi, en 1771, la France avait un nouvel ordre judiciaire; et la vénalité des charges, contre laquelle un cri continuel s'était élevé, fut enfin supprimée.

Six mois après la mort de Louis XV, en 1774, Louis XVI rétablit les parlements dans une séance solemnelle. Mais cet acte, si important pour l'autorité royale, pour les parlements eux-mêmes, fut marqué par une imprévoyance inconcevable. On ne songea pas à négocier d'avance avec les chefs de l'ancienne magistrature, et à prendre leur avis. Ce fut dans la séance royale qu'ils apprirent des ordonnances et des règlements qui, paraissant tout à coup sans être ni annoncés, ni prévus, consternèrent les magistrats, qui auraient voulu cimenter, dans ce grand jour, l'union de la ma-

gistrature et de la couronne. L'avocat-général Séguier requit l'enregistrement, mais en laissant pénétrer une répugnance qu'il ne pouvait dissimuler. Le chancelier s'aperçut de l'effet produit dans ce moment même; il craignit une opposition; il déclara que le roi était disposé à recevoir les remontrances qui lui seraient faites à ce sujet. Ainsi, dans une séance où le roi ne devait annoncer que des bienfaits et des espérances, il fut placé par ses ministres dans une position telle, que le chef de la justice fut obligé de reconnaître une faute et d'en craindre les suites, en présence même du roi. On en vit bientôt les tristes conséquences.

Le ministère crut alors devoir étendre le voile du secret sur les mesures les plus importantes de ce grand jour. Nous verrons cette même pensée du secret dans le grand projet du cardinal de Brienne; et long-temps après, nous la verrons encore dans les fameuses ordonnances de 1830. Voilà trois grands secrets bien malheureux. Ils proviennent d'une certaine débilité d'esprit qui appartient à notre caractère national.

Ce n'est pas ainsi que se conduisaient Henri IV et Louis XIV dans ces conférences dont j'ai parlé. Leur exemple et le bon sens auraient dû enseigner à tous nos ministres qu'il ne faut point de secret, mais des préparations; et quoi encore?

dès préparations; et toujours préparer, jusqu'à l'instant de l'exécution.

Presque toujours les grandes mesures produisent des effets différents de ceux qu'on attendait. Un homme habile suppose des obstacles, les étend dans sa pensée aussi loin qu'ils peuvent aller, et combine soigneusement les mesures qu'il prendra pour vaincre ces obstacles. Avec cette profonde attention, il n'est jamais pris au dépourvu, il est prêt à touts les évènements. Dans l'affaire dont je parle, on ne prévit pas de graves mécontentements, qu'un entretien d'une heure avec quelques magistrats aurait fait prévoir. On fut frappé et comme stupéfait à la vue du résultat de l'imprévoyance; et quand l'autorité royale venait annoncer un grand bienfait, elle fut forcée de reculer subitement.

En 1787, le parlement de Paris refusa l'enregistrement de plusieurs édits de finances, et entre autres de celui du timbre. Il demanda en même temps la convocation des Etats-Généraux, que déjà le roi avait promise. On discuta vivement dans le public toutes les questions politiques relatives à cette convocation. Les esprits furent agités. Les édits de finances furent enregistrés de force dans un lit de justice, à Versailles. Les magistrats protestèrent, furent exilés et rappelés. On

était encore retombé dans la funeste imitation du système du cardinal de Richelieu envers les parlements. Dans une séance royale, deux conseillers et le duc d'Orléans protestèrent, avec véhémence, contre les édits; ils furent exilés, mais rappelés bientôt après.

J'ai rassemblé les remontrances des parlements en 1787 et 1788. On y voit un langage nouveau envers la couronne. Je n'en accuse pas notre ancienne magistrature. Son langage et sa résistance étaient l'effet inévitable de ces outrages, de ces humiliations dont l'avaient accablée Richelieu, et, à son exemple, la régence et les ministres de Louis XV et de Louis XVI.

Tout le monde sait que les Etats-Généraux n'auraient pas été convoqués, si le parlement de Paris avait enregistré les deux édits du timbre et de l'imposition foncière. Il est donc très-important de connaître la vraie cause de l'opposition et des refus du parlement.

Voici ce que m'a raconté l'ancien évêque de Rennes : « J'étais ami de M. le chancelier de « Huë de Miroménil et de M. d'Aligre, premier « président de Paris. Je les voyais souvent, et j'é- « tais l'intermédiaire par lequel passaient les pro- « positions qui pouvaient servir à concilier les « désirs de la cour et les prétentions du parlement.

« Lorsque M. de Loménie, archevêque de Sens, « devint principal ministre, je continuai de ren- « dre le même service à lui et à M. d'Aligre. L'ar- « chevêque de Sens fut transporté de joie lorsque « je lui en fis la proposition. Peu de temps après « que les deux édits eurent été présentés au par- « lemént, M. d'Aligre m'invita, par un billet, à « passer promptement chez lui pour une affaire « importante.

« Je m'y rendis aussitôt. Il me dit : Vous « pouvez assurer M. de Loménie que ses édits se- « ront enregistrés à une seule condition, avec de « légers changements dont on conviendra, et qui « ne mettront aucune diminution dans les pro- « duits. Cette condition unique est le renvoi de « M. de Lamoignon, garde-des-sceaux, qui a en- « couru la haine générale du parlement. Je répon- « dis à M. le premier président qu'une telle pro- « messe était d'une trop grande importance pour « que je me bornasse à la répéter verbalement. Je « la lui demandai par écrit, et signée. Il l'écrivit « aussitôt, et la signa. Je me rendis le lendemain « à Versailles. Entré dans le salon du principal « ministre, j'y trouvai M^me^ de ***, qui me dit : « Il est enfermé avec des fripons qui lui promet- « tent des ressources et qui le trompent. L'arche- « vêque sortit bientôt après avec ces messieurs;

« et m'ayant aperçu, il m'appela, et me fit en-
« trer dans son cabinet. Je vous apporte, lui dis-
« je, une bonne nouvelle, l'enregistrement de vos
« édits. A ces mots, sa joie éclate; il m'embrasse,
« il est enchanté. Je lui donne la note écrite et
« signée par le premier président. Il la lit, paraît
« accablé; se penche sur son bureau, appuie son
« front sur une de ses mains, et de l'accent d'une
« profonde douleur, s'écrie : Mon ami, c'est im-
« possible, je me déshonorerais; je ne puis aban-
« donner un homme qui s'est livré à moi, qui
« m'a promis de ne jamais m'abandonner.

« Surpris au dernier point d'une pareille ré-
« ponse, je lui demandai comment il pouvait
« mettre en balance de si grands intérêts avec
« l'existence d'un homme dans le ministère; j'a-
« joutai qu'il serait possible de le dédommager
« honorablement, et que M. de Lamoignon se-
« rait indigne de l'amitié que lui avait vouée
« M. de Loménie, s'il ne faisait pas le sacrifice de
« sa place pour l'avantage du roi et de la France.
« L'archevêque persista dans son opinion et dans
« son refus. Nos débats furent si violents, qu'ils
« furent entendus des personnes qui étaient dans
« le salon. Je le quittai, après lui avoir témoigné
« toute mon indignation, et en lui disant que je
« resterais cette nuit à Versailles, que je revien-

« drais le lendemain matin, avec l'espoir de le « voir changé par les réflexions que lui suggére- « rait sans doute la situation critique dans la- « quelle allaient se trouver l'Etat et lui-même.

« Le lendemain, je le trouvai encore plus af- « fermi dans sa première opinion. Mes discours « ne purent seulement pas l'ébranler, et je le « quittai, en déplorant son obstination. Je cou- « rus chez le premier président, je lui racontai « mes deux conversations avec l'archevêque. Il « me répondit : C'en est fait, tout est perdu. Les « édits seront refusés avec violence. Je lui dis « que cette conduite du parlement serait encore « plus blâmable que celle du premier ministre ; « que celui-ci avait du moins l'excuse de la loyauté « qu'il devait à un homme qui s'était livré à lui « de bonne foi ; que c'était sans doute mal enten- « dre les lois du véritable honneur, mais que cet « honneur mal entendu pouvait le tromper, sans « le déshonorer, tandis que je ne voyais aucune « excuse dans la conduite d'un parlement qui « osait dire : Nous refuserons à l'Etat et au roi les « secours nécessaires, si un homme que nous dé- « testons n'est pas écrasé. Mon ami, me répondit « le premier président en me saisissant le bras, « vous ne connaissez pas les compagnies. »

La haine contre M. de Lamoignon était portée

si loin dans la magistrature, que le parlement de Dijon empêcha M. de Courbeton, conseiller dans cette Cour, de donner sa fille en mariage à l'un des fils de M. de Lamoignon. Elle avait 1,400,000 f. de dot. Le parlement de Dijon le menaça de le chasser, s'il ne rompait pas ce mariage.

Il est bien évident que si le roi avait gouverné lui-même, il aurait été instruit de la cause des refus du parlement; et s'il avait, ainsi que nous avons vu Henri IV et Louis XIV, conféré sur une chose si importante avec le premier président et les avocats-généraux, il aurait vu que la démission d'un ministre était un bien faible sacrifice pour obtenir des édits d'une si grande importance. Ce n'était point là une concession contre l'autorité royale, c'était une satisfaction accordée à un grand corps qui, seul de nos anciennes institutions, restait encore debout; qui seul pouvait encore donner à la couronne un appui nécessaire dans de si graves circonstances. L'effet de cette condescendance aurait affermi l'autorité royale. Ce n'aurait pas été une concession, pas plus que les déférences d'Henri IV et de Louis XIV envers le parlement de Paris. Le déficit des finances était de 40 millions. Nous avons vu l'impôt du timbre et de l'enregistrement, refusé alors, produire dans d'autres temps plus de 80 millions,

dès l'instant de sa naissance. Combien donc était funeste le refus du parlement, et combien il eût été facile de l'éviter!

Le même aveuglement s'était manifesté sous Louis XV, lorsque M. de Machaut, contrôleur des finances, voulut établir une caisse d'amortissement. Les parlements, la haute noblesse, les princes, le clergé, les Etats provinciaux, tout s'éleva contre lui. Sans cette opposition, les dettes de l'Etat auraient été anéanties lorsque Louis XVI monta sur le trône. Or, le déficit des finances fut la cause principale de la convocation des Etats-Généraux. Vous répéterez donc, avec moi, que ce n'est jamais le peuple qui fait naître les causes des révolutions, mais la partie raisonnante, et par cela même déraisonnable de la nation.

Nous pouvons ajouter, comme une des fatalités qui s'attachaient à la destinée de Louis XVI, qu'en montant sur le trône, sa première idée fut d'appeler auprès de lui ce même M. de Machault. La lettre par laquelle il l'appelait fut signée et prête à être envoyée. On fit changer sa résolution; il appela M. de Maurepas. Le caractère de ces deux hommes, leurs habitudes, leur connaissance des affaires étaient si différents, qu'il est difficile de concevoir comment le prince qui avait fait le premier choix, pouvait être entraîné vers le second.

Cela ne pouvait venir que d'une malheureuse défiance de soi-même; triste fruit de cette éducation moderne, qui portait sans cesse à une modestie molle et douteuse les âmes royales, qu'il aurait fallu remplir d'une légitime fierté et d'une noble confiance. Les princes destinés à régner ne doivent pas être instruits par les livres, mais par ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent. Leur éducation doit être toute en action.

Les ministres conçurent alors le projet d'une Cour plénière, telle qu'elle avait existé du temps de Charlemagne, afin de réduire les magistrats au jugement des procès. Le parlement protesta d'avance contre ce projet, qui n'était pas encore public, et qui fut découvert, malgré le secret dont on avait cru l'envelopper, et malgré toutes les petites précautions qu'on avait prises. Deux magistrats furent enlevés dans la grand'chambre par la force militaire, et conduits en exil. Nouveau lit de justice, pour enregistrer les édits relatifs à la cour plénière, et nouvelles protestations du parlement. Un édit suspendit l'établissement de cette Cour jusqu'à la convocation des Etats-Généraux. Ainsi, les mesures fortes et même violentes étaient toujours suivies d'un acte de faiblesse. La démission de M. de Brienne, principal ministre, fut accompagnée de troubles très-graves. Il fallut op-

poser la force aux séditieux; plusieurs furent tués; une procédure fut commencée et dirigée contre les commandants militaires. Enfin, le 27 septembre 1788, parut, sous de tristes auspices, l'édit qui ordonnait la convocation des Etats-Généraux.

L'enregistrement de cet édit par le parlement de Paris portait cette clause : « Les Etats-Généraux seront assemblés selon la forme observée par les Etats de 1614. » Cette clause était un ordre donné au gouvernement, qui se préparait à faire précisément le contraire. Ce parlement, qui, pendant plusieurs années, avait demandé violemment les Etats-Généraux, qui en avait commandé la convocation par le refus des impôts, à peine les obtient-il, qu'il a le pressentiment des malheurs qu'ils vont amener, et croit les prévenir par deux ligues impuissantes. Ce grand corps, depuis les outrages dont l'avait accablé le cardinal de Richelieu, n'en avait eu que plus de pouvoir; triomphant toujours de la puissance du gouvernement sous une régence et deux règnes, il l'avait contraint à faire sa volonté, par la convocation des Etats-Généraux. Il semble sortir de son aveuglement, en demandant les formes anciennes. Après le vœu formel de six bureaux des notables, opposés à un seul contre le double-

ment de l'un des ordres, les princes, les pairs et le parlement exprimèrent la même opposition par des adresses qu'ils présentèrent au roi, et dans lesquelles ils offrirent l'entier abandon de leurs priviléges pécuniaires ; mais il n'était plus temps.

Que de calamités devait amener cette situation extraordinaire d'un royaume qui ressemblait à un vaisseau battu par les vents contraires, et dont aucune main ne saisissait fortement le gouvernail!

Ce court résumé de la conduite de la cour envers les parlements, et de son dernier résultat, prouve combien était vicieuse la déplorable imitation du système dont Richelieu avait donné l'exemple. Ce même parlement, qu'il avait tant humilié, accrut encore ses résistances immédiatement après sa mort. Il est bien étonnant que, parmi les nombreux ministres de Louis XV et de Louis XVI, aucun n'ait médité sur le système du cardinal de Richelieu, n'ait vu les fruits amers qu'il avait produits, et n'ait porté ensuite ses regards sur la conduite si différente du chancelier de l'Hôpital, d'Henri IV et de Louis XIV. Mais je conviens que pour réussir, en suivant la marche de ces deux grands princes, il faut savoir répandre autour de soi et sur son trône un certain éclat qui imprime le respect ; il faut se

placer dans une route grande et magnanime, où les fautes de détail sont toujours couvertes par la beauté de l'ensemble. C'est un art tout particulier ; il ne peut être enseigné : il est comme les grands talents ; la nature seule peut le donner. Et de même que dans touts les arts il y a un *je ne sais quoi* indéfinissable qui en fait les plus grands succès, on peut dire que dans l'art de gouverner les hommes, il y a aussi un *je ne sais quoi* qui entraîne, qui subjugue, qui fait excuser les fautes, et qui donne un prix infini aux belles actions. Nous ne voyons pas cet art dans les ministres de Louis XV et de Louis XVI. Louis XVI, cependant, après une guerre glorieuse, après avoir forcé l'Angleterre à conclure une paix humiliante, de l'aveu même des ministres anglais, ne s'occupe qu'à faire le bien de ses peuples, donne l'exemple de toutes les vertus ; mais il ne s'aperçoit pas que son autorité décline, qu'elle est contestée, qu'il ne marche qu'à travers les concessions, et que le respect des peuples diminue tous les jours. Il arrive au moment où les esprits sont dans une agitation extrême, et c'est l'instant où il convoque les Etats-Généraux. On devait s'attendre à une révolution : elle fut prédite de cent façons différentes, et par ceux qui la redoutaient, et par ceux qui l'espéraient.

Les idées philosophiques, répandues alors dans les hautes classes de la société, aggravèrent la situation politique de la France; mais elles ne la firent point naître : elle fut tout entière commencée, amenée graduellement, et produite enfin par les fautes des ministres. Un grand roi ou un grand ministre l'aurait arrêtée; il aurait eu, dans de fortes conceptions, un esprit de suite et de constance qui aurait détruit touts les obstacles; il aurait fait cent choses différentes, mais liées les unes aux autres, qui toutes auraient été la conséquence des mesures précédentes, qui toutes auraient tendu au même but, en se prêtant un mutuel appui; il aurait ainsi marché avec une confiance tranquille et avec sûreté, sans jamais faire un pas rétrograde; il n'aurait pas imaginé de passer de la faiblesse à une mesure violente et non préparée : cet esprit de suite et de constance aurait réussi. Pour en être convaincu, il suffit de se rappeler les carrières bien plus difficiles parcourues par les grands princes. Jamais, sous un roi qui gouverne avec élévation, avec magnanimité, jamais on n'a vu des ferments de révolte, même au milieu des calamités publiques. Les grandes pensées, les nobles entreprises, les desseins glorieux, *constamment suivis et jamais ternis par des choses honteuses,* ont toujours

affermi ou sauvé les trônes. Il ne suffit pas de faire le bien des peuples; il faut le faire avec grandeur : de là, une distance incommensurable entre administrer et gouverner.

CHAPITRE II.

Convocation des Etats-Généraux. Assemblée du bailliage de Melun. Mes observations dans la chambre de la noblesse de ce bailliage.

Les Etats-Généraux étant convoqués, les trois ordres furent réunis dans les bailliages, pour composer des cahiers de plaintes et d'observations, et pour nommer des députés aux Etats-Généraux. M. de Gouy d'Arcy, grand bailli de Melun, présidait la grande assemblée des trois ordres de ce bailliage. Il présidait séparément l'ordre de la noblesse. J'en fus nommé le secrétaire au scrutin. Cette charge momentanée me donna l'occasion

d'observer les sentiments particuliers qui animaient presque tous les membres de cette chambre. Plusieurs eurent avec moi des entretiens confidentiels. J'eus bientôt remarqué la grande différence qui existait entre eux, suivant leurs positions, et la différence prononcée entre les sentiments et les opinions de chacun d'entre eux. Les sentiments étaient royalistes dans le plus intime secret du cœur et de la conscience; les opinions manifestées tendaient, sans qu'on s'en aperçût, à une révolution. L'assemblée de la noblesse était composée de grands seigneurs, d'hommes de la cour, de simples gentilshommes, tous, ou presque tous militaires, et d'un petit nombre de magistrats. Les ducs du Châtelet et de Praslin aspiraient à la députation.

Tous les membres de cette assemblée qui servaient dans des grades inférieurs étaient mécontents; ils se plaignaient de ce que les places de colonels n'étaient données qu'à des hommes de la cour. Je vis parmi eux, dès les premiers jours, la résolution de ne nommer aucun des deux ducs. Le gentilhomme le plus animé contre la cour, M***, était aussi celui qui me parut le plus entiché de sa noblesse. Il avait un petit livre dans sa poche; il le montrait avec complaisance; il me pria de le lire. Ce livre était sa généalogie. Ex-

cepté les ducs, aucun ne prit un titre devant son nom, en signant le procès-verbal. C'était un hommage tacite aux idées philosophiques. M. de Bougainville, célèbre marin, et M. Fréteau, conseiller au parlement de Paris, étaient de cette assemblée. Celui-ci avait montré de la fermeté, en combattant la cour, dans les débats du parlement et des ministres. Il avait même été exilé. Je m'aperçus bientôt que les suffrages se portaient vers lui, précisément à cause de son opposition à la cour. C'était une preuve des pensées secrètes qui animaient presque touts les membres de cette chambre.

Le duc du Châtelet m'ayant demandé si je pensais qu'il pût être nommé, je lui dis qu'il devait y renoncer, et que ce serait, suivant toute apparence, M. Fréteau. Il se récria beaucoup sur ce choix, sous le rapport de la naissance, dont l'élévation seule lui semblait devoir attirer les suffrages, et surtout à cause de l'opposition de ce magistrat envers la cour. Il ne me comprit pas, quand je l'assurai que c'était ce motif qui le ferait nommer. Il n'avait aucune idée de l'opinion qui animait la chambre dont il faisait partie. Il la confondait avec les sentiments. Erreur dangereuse, et qui a produit bien du mal pendant la restauration! Il était loin de penser que son titre de duc, sa place de colonel des gardes françaises

étaient précisément ce qui éloignait de lui les suffrages. Il me dit qu'il était sûr d'être nommé dans un bailliage de la Lorraine. Il le fut effectivement.

Les opinions de cette chambre éclatèrent dans d'autres chambres de la noblesse, surtout contre les officiers, qui provoquaient sans cesse des changements, et qui les faisaient adopter par le ministère. On les appelait *les faiseurs;* mais ce mécontentement ne s'arrêtait pas à ces justes sujets de plainte; il allait plus haut; il s'élevait jusqu'au gouvernement. On vit bien alors la preuve que les révolutions fermentent dans les classes supérieures, avant que le peuple y prenne la moindre part. Le célèbre Burke eut bien raison de dire que, dans son voyage en France, après la paix d'Amérique, il avait trouvé la moitié de la cour républicaine.

D'un autre côté, touts ces symptômes qui se manifestaient insensiblement et par degrés, sans éclater ouvertement, auraient dû avertir les ministres et le roi de tout ce qui se préparait. Quand on a vu avec réflexion le commencement de la révolution, on est convaincu qu'un homme d'Etat ne doit négliger aucun indice, même le plus faible. Il doit toujours supposer le mal plus grand qu'il n'est en apparence; et, par cette supposi-

tion, il ne se trompera point; car il ne voit que les apparences, il ne voit pas le fond des choses, et c'est là qu'est le danger; c'est dans un faible nuage qu'est caché l'orage qui va bientôt éclater, comme ces points nébuleux à peine aperçus à l'horizon, et qui, cependant, excitent aussitôt les alarmes d'un marin expérimenté.

Le cahier remis au député ne contenait que des expressions sages et des sentiments d'amour et de vénération pour le roi; mais il ne renfermait pas moins touts les principes d'un changement entier dans le gouvernement. Il demandait la convocation périodique des Etats-Généraux, qu'ils fissent les lois de concert avec le roi, et seuls consentissent les impôts; que toutes ces bases fussent réglées et adoptées par eux : il donnait à ces nouvelles lois le titre de *lois nationales*, et voulait que les bases adoptées formassent *une Charte nationale;* il parlait de la liberté de la presse et des moyens de la régler; il parlait des droits de la nation, assemblée en Etats-Généraux; il terminait ainsi : « Telles sont les bases de la « Constitution, sur lesquelles il est enjoint for- « mellement au député de faire statuer dans l'as- « semblée des Etats-Généraux, *préalablement à* « *toute délibération sur les finances*, avec dé- « fenses expresses de rien voter sur l'impôt, avant

« que la nécessité du concours de la nation n'ait « été solennellement reconnue. » Le cahier s'élevait contre l'instabilité perpétuelle des règlements militaires.

Récapitulez maintenant toutes ces demandes, vous gémirez sur les misères de l'esprit humain. Voyez ces gentilshommes, touts pénétrés jusqu'à la moelle des os des lumières du siècle, touts décidés à périr pour le maintien de la monarchie de leurs pères, et qui demandent tout ce qu'il faut pour la renverser. Pas un n'examina hautement, et en s'adressant à la chambre, les suites que de si grands changements pourraient avoir; pas un n'osa dire ce qu'il commençait à voir; que de si grands changements en amèneraient d'autres inévitablement; que ce n'était pas la réforme des abus, mais un véritable bouleversement qui devait soulever des tempêtes. Ceux qui parlaient raisonnaient d'une manière abstraite; ils posaient des théories, en tiraient de belles conséquences, et se croyaient des législateurs profonds qui donnaient aux Français la liberté, le bonheur, et rendaient à l'homme sa dignité primitive.

Ils s'élevaient contre l'instabilité des ordonnances militaires. Ils avaient raison; mais ils ne voyaient pas qu'il fallait bien se garder de transporter dans les bases fondamentales de la monar-

chie cette fatale instabilité dont ils se plaignaient dans les détails de l'armée. Un seul mot de Molière renferme toute l'histoire de la France depuis quarante ans : *Le raisonnement en bannit la raison.*

Cette instabilité, contre laquelle le cahier s'élevait, avait produit le plus grand mal dans l'armée. Elle était le fruit des travaux d'un conseil de la guerre, qui voulait introduire la discipline prussienne. Le mécontentement était général parmi les officiers. Les têtes fermentèrent au point d'enfanter, entre des régiments, une correspondance dangereuse, dans laquelle on s'exhortait à s'opposer à toutes ces innovations. Le gouvernement commit alors une grande faute; il forma des camps d'instruction. C'était présenter des occasions certaines d'augmenter la fermentation des esprits. On était exaspéré contre les officiers qui introduisaient ces innovations. L'un d'eux, M. de Guibert, se présenta au camp de Metz, commandé par le maréchal de Broglie. Le maréchal le pria de se retirer. Il se rendit au camp que commandait le prince de Condé, en Flandre. Il y fut reçu moins sévèrement; mais dans l'assemblée des bailliages, s'étant présenté dans la chambre de la noblesse, à Bourges, il y fut mal reçu. Quelques personnes l'engagèrent à ne point par-

ler. Mais il voulut prendre la parole, dans l'espoir de se faire nommer député. Il débuta ainsi : « Ce n'est point le désir de parler. » Interrompu, il continua : « Ce n'est point le besoin de parler. » Une voix s'écria : « C'est donc la rage de parler ! » On se demanda quel était cet orateur ; et, au nom de M. le comte de Guibert, on l'accabla de rumeurs si violentes, qu'il fut obligé de quitter la chambre et de n'y plus reparaître.

Avant ces temps, il avait cru devoir publier un écrit adressé au public et à l'armée, sur les opérations du conseil de la guerre. Il y déclarait qu'il n'avait que son opinion et sa voix dans ce conseil, et qu'il ne méritait point le déchaînement dont il était le seul objet.

Je retrouvai, parmi les militaires de cette chambre, ce que j'avais vu, douze ans auparavant, en entrant au service, une fatigue de l'état militaire, un dégoût qui augmentait touts les jours : c'était l'ouvrage de ces hommes qu'on appelait *les faiseurs*. Ils ne voulaient pas seulement qu'un officier fût capable de bien commander ; ils voulaient qu'il pût répondre aux questions qu'on lui adressait, et dans les termes mêmes de l'ordonnance. On rassemblait les officiers pour faire ce qu'on appelait *la théorie*. On interrogeait de vieux officiers comme de petits écoliers, et il

fallait voir l'air pédagogue et hautain des interrogateurs. Ils étaient ravis de trouver en faute les interrogés, de les prendre sur un mot, de leur prouver qu'ils ne connaissaient pas la théorie. On sçait l'avantage immense et facile qu'a celui qui interroge sur celui qu'il interroge. Pauvres gens! ils auraient interrogé avec la même présomption le grand Turenne sur ses admirables campagnes; et comme il avait un peu de peine à s'expliquer, ils l'auraient convaincu d'ignorance. Ils ne se doutaient pas que, par leurs ridicules théories et leur instabilité perpétuelle, ils préparaient une des causes les plus actives du renversement de la monarchie. Le profond dégoût du service, qu'ils inspiraient aux officiers, devait produire des fruits amers, dont la plupart des officiers eux-mêmes devaient ensuite être les victimes.

Nous voyons la même chose, quinze ans après la restauration : touts les militaires qui écrivent sur l'armée se plaignent du même dégoût, le reconnaissent, et en craignent les suites. M. le général Lamarque, dans un écrit imprimé sous Charles X, s'élève contre les minuties de détail, appelle la vie du soldat *une vie claustrale*, blâme la série froide et stérile des numéros des régiments, dit que les officiers sont accablés d'écritures, comme des clercs de procureurs; il va

jusqu'à dire qu'aucune nation n'est moins militaire, et ne répugne autant au métier de soldat. M. le colonel Carion de Nisas, dans un ouvrage demandé par le ministre de la guerre, parle aussi de ce dégoût et de ce malaise.

Nous voici donc, sous ce rapport, en 1829, dans le moment où je revois cet écrit, retombés au point où nous étions en 1788.

Dans ces temps déjà si éloignés de nous, le ridicule et l'ignorance des faiseurs étaient portés au dernier degré. J'ai vu dans une instruction imprimée d'un officier-général que je ne veux pas nommer : « Pour marcher, il faut que les « hanches partent avant le corps et la tête, dont « elles sont la base. » Voilà où conduit la manie de faire le savant. Essayez de faire partir vos hanches avant d'imprimer le moindre mouvement au corps. Nous commençons toujours, machinalement et sans réflexion, par nous appuyer sur une de nos jambes, afin de porter l'autre en avant. On collait un homme contre le mur, en appuyant fortement la main sur sa poitrine; on lui disait de remuer les hanches, et de marcher sans remuer le corps : c'était impossible; et le soldat recevait un coup de poing dans la poitrine, afin d'imprimer à son corps l'immobilité qu'on exigeait.

D'autres faisaient la même chose pour les pieds. Le soldat, collé contre le mur, devait se porter en avant par un pied, sans que le corps fît le moindre mouvement. Impossible encore! Je demande ce que devait penser un jeune homme vigoureux, accoutumé à marcher rapidement, sans s'inquiéter de la manière dont il s'y prenait pour faire une chose si naturelle. Les cinquante mille conscrits qui, sous Napoléon, gagnèrent la bataille de Lutzen, n'avaient pas appris péniblement à marcher. Un savant m'écrivait à ce sujet : « Quoique les hanches soient le point de dé-« part nécessaire des actions et des mouvements « qui produisent la marche, il n'est pas moins cer-« tain, d'après le raisonnement et l'expérience, « que les hanches ont besoin d'être fortement « appuyées sur l'une ou l'autre jambe à l'instant « où elles servent de centre de rotation à la « jambe qui se porte en avant, et cela n'aurait « pas lieu, si la tête et le haut du corps ne fai-« saient au même instant aucun mouvement. La « position ne serait pas stable. »

Toute cette science nouvelle, soutenue alors d'un ton important, et jetée dans mille autres détails, fatiguaient, ennuyaient les officiers et les soldats, et rendaient les officiers révolutionnaires sans qu'ils s'en doutassent. Tout cela était con-

traire au génie français. Naturellement guerrier, il veut l'être avec une certaine liberté; il consent à la discipline, parce qu'il en comprend la nécessité; il repousse les minuties, parce qu'il en voit l'inutilité et le ridicule. Il s'attriste, il se dégoûte d'un métier qu'il aimerait sans une contrainte puérile autant que pénible. On en vit les effets, lorsque le duc du Châtelet succéda au maréchal de Biron dans le commandement des gardes françaises. Cet attirail de science et de jonglerie avait entièrement changé l'esprit des gardes françaises. Ce régiment, de six bataillons, était accoutumé au commandement bien différent du maréchal de Biron. C'était lui qui, d'indiscipliné qu'il était autrefois, au point de commettre des désordres dans Paris, l'avait assujetti à une discipline exacte, mais sans le tourmenter. Les changements introduits par le duc du Châtelet, qui l'accabla de détails minutieux, aliénèrent entièrement les officiers et les soldats, et furent une cause active des premiers mouvements séditieux de ce régiment si nombreux, et si important par sa résidence habituelle dans Paris. On avait vu ce régiment, en 1787, tandis que le maréchal vivait encore, comprimer les premières séditions dans Paris; et remarquez que la même année et dans les mêmes jours, le maréchal de Stainville,

marchant en Bretagne à la tête d'une armée, avait éprouvé la mauvaise volonté des soldats, et surtout des officiers. La conduite du maréchal de Biron était donc la meilleure, puisque son régiment était le plus obéissant, quoiqu'il fût environné de plus de séductions que les autres.

C'est ainsi que se préparent, s'élèvent et s'accroissent insensiblement des causes que des hommes légers n'aperçoivent pas, et qui doivent bientôt amener des suites terribles. Remarquez aussi le changement opéré par le changement d'un seul homme. Ainsi donc, tout dépend du choix des hommes. Qu'on dise encore, malgré cet exemple et mille autres, qu'il faut s'occuper des principes, et non des personnes.

J'observai dans cette chambre ce que j'ai toujours remarqué parmi nous depuis la révolution. Il y avait une grande différence entre les opinions individuelles des membres et leur opinion générale, telle qu'elle était dans le cahier délibéré par la chambre. Le cahier fut discuté et arrêté avec cet entraînement et cette science à la mode qui dominait alors les esprits; mais, à mesure qu'on avançait dans la délibération, j'entendais des réflexions contraires à ce qu'on arrêtait. On sentait qu'à force de changements on arriverait à un bouleversement général; on en pres-

sentait les graves inconvénients, on les redoutait; chacun parlait fort sagement sur tout cela; on se communiquait ses doutes, ses craintes; mais aussitôt qu'on délibérait, ce n'était plus la même chose; on était placé sur le terrain des innovations, on suivait la pente générale; et souvent, celui qui venait de faire les réflexions les plus sages, était celui-là même qui demandait des changements. Tout cela me frappait en rédigeant le procès-verbal. Comme secrétaire, chargé de tout ce qui concernait l'ordre de la salle, je m'y rendais le premier; j'avais des conversations avec les membres, à mesure qu'ils arrivaient; je remarquais leurs opinions personnelles. Obligé ensuite, comme rédacteur du procès-verbal, de donner une grande attention aux observations faites en assemblée, j'étais frappé de la différence de ces dernières observations aux premières. Je ne connais rien qui prouve davantage la faiblesse de l'esprit humain. La même chose s'est reproduite dans toutes nos assemblées; elles ont toujours eu une pensée secrète et une pensée publique. Je supplie de me pardonner une expression trop juste. Toutes ont manqué à la bonne foi envers elles-mêmes et envers le public. Quand on fréquentait les membres de l'Assemblée constituante, on les entendait, le lendemain d'une séance, déplorer ce

qu'ils avaient fait la veille; et cependant ils continuaient, dans le même esprit, leur funeste travail.

M. Fréteau, qui fut nommé député de la noblesse du bailliage de Melun, est un exemple remarquable des vicissitudes révolutionaires. Il fut nommé, comme magistrat signalé du parti de l'opposition, comme exilé par la cour, comme l'un des magistrats qui avaient le plus fortement insisté pour la convocation des Etats-Généraux, et il fut envoyé à l'échafaud, parce qu'il était membre du parlement de Paris, qui avait contraint la cour à cette convocation. Ainsi touts ses titres à sa nomination de député furent les causes qui le perdirent. Traduit deux fois au tribunal révolutionnaire, il déploya le plus grand courage, la première fois, en se défendant avec fermeté, et forçant ses juges à l'absoudre; la seconde fois, en se résignant noblement à sa triste destinée.

CHAPITRE III.

De l'Assemblée constituante.

Dans ces temps, les plus mémorables sans doute de notre histoire, on vit en Europe deux monarques menacés d'une révolution, Louis XVI et Gustave III, roi de Suède. Louis XVI avait favorisé celle de l'Amérique, et venait de soutenir le parti démocratique en Hollande.

Gustave, à l'âge de vingt-cinq ans, succédait à un père qui n'avait plus même une ombre d'autorité : le sénat était le maître absolu de toutes les affaires, le roi était esclave dans son palais. Il fut réduit à déclarer qu'il renonçait à l'exercice

de son autorité, jusqu'à la convocation des Etats. Ils furent convoqués; mais ils étaient dominés par la faction du sénat, que secondaient les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre; car vous verrez toujours les ambassadeurs travailler aux révolutions. Le roi mourut, et le jeune Gustave partit de Paris, où il était alors, pour monter sur un trône qu'un corps puissant allait renverser. Il prévint les suites fatales de la révolution qui se préparait, en la faisant lui-même avec une prévoyance et une fermeté admirables. Pas une goutte de sang ne fut versée; mais ses périls n'étaient que suspendus. En 1788, l'impératrice de Russie lui faisait sur terre et sur mer une guerre acharnée; elle excitait même ses sujets à la révolte, et séparait ouvertement le monarque de son peuple. Vous verrez toujours les germes des révolutions semés par les souverains ou par leurs ministres. Beaucoup d'autres que le cardinal de Richelieu ont sapé les fondements des trônes en Europe. J'en accumulerai les preuves dans cet ouvrage; et dans le moment où je le revois, un ministre anglais s'obstinant à une réforme subite et générale, au lieu d'une réforme graduelle dans les élections, prépare, autant qu'il est en lui, un bouleversement qu'arrêtera sans doute l'antique esprit de ce peuple.

Une conspiration terrible éclata parmi les officiers de l'armée suédoise. Gustave ne fléchit pas un seul instant; les dangers fortifièrent son courage; il affermit son autorité au sein même des diètes les plus orageuses; il ressaisit les droits dont plusieurs de ses prédécesseurs avaient été dépouillés. En même temps il combattait la Russie et le Danemark sur terre et sur mer.

Louis XVI eut une conduite opposée. Il créa contre lui-même un immense obstacle, une assemblée délibérante; et tandis que Gustave n'avait pu vaincre ce genre d'obstacles existant avant lui, que par un courage inflexible et des talents éminents et personnels, Louis XVI se présenta sans autre secours que ses vertus et les meilleures intentions devant l'obstacle qu'il venait de créer.

Il est digne d'un observateur de comparer les évènements de la France et ceux de la Suède, arrivés dans le même temps. En France, la noblesse fut frappée d'un aveuglement inconcevable sur ses propres intérêts. Il se manifesta dans des assemblées de province, avant les Etats-Généraux, et dans les cahiers des bailliages; elle y demandait tout ce qui pouvait renverser le trône, en jurant fidélité au roi, et en demandant la conservation de la monarchie. Ce fut en se réunissant aux députés du tiers-état que les députés de

la noblesse entraînèrent le clergé, et formèrent cette assemblée unique qui détruisit la noblesse elle-même. Tous ses mandats lui disaient de se conserver. Elle les accomplit en se détruisant elle-même dès les premiers jours, d'abord par ses propres délibérations, et ensuite par les ordres du roi.

En Suède, la noblesse voulait dégrader et réduire à l'impuissance l'autorité royale; mais les trois autres ordres, le clergé, la bourgeoisie et les paysans, furent toujours entraînés par le roi, et s'unirent à lui. La noblesse était l'ennemie du roi, le roi en fut le conservateur. Il fit confirmer tous les priviléges de cet ordre dans deux diètes orageuses; il ne la priva que du pouvoir absolu, qu'elle avait usurpé dans le sénat.

La noblesse, au milieu d'une guerre acharnée, forma une conspiration et s'unit aux ennemis de l'Etat. Gustave, en même temps qu'il combattait la Russie et le Danemark sur terre et sur mer, triompha de la conspiration. Il obtint un acte solemnel qui rendit l'autorité royale plus forte que jamais.

Ainsi, résistant toujours, puisant de nouvelles forces dans ses périls, Gustave sauva l'Etat et lui-même. Louis XVI, cédant toujours, marchant de concessions en concessions, perdit l'Etat et lui-même.

En France, la noblesse se perdit en se séparant de son roi; et le roi, approuvant d'abord, et ordonnant ensuite cette séparation qui formait une assemblée unique, détruisit la noblesse, et se détruisit lui-même, en se plaçant seul devant la nation.

En Suède, la noblesse se déclara l'ennemie de son roi. Elle se sépara de lui; mais le roi ne se sépara point d'elle, et la conserva en se conservant lui-même.

Tout en Suède montre de grands évènements préparés, conduits et terminés par une forte tête, par un courage élevé, marchant constamment vers un but déterminé. En France, tout montre un gouvernement, non dirigé par une seule tête, mais balotté, entraîné en sens divers par mille idées incohérentes et souvent contradictoires.

Mais il faut se rappeler que pendant l'assemblée des notables, avant la convocation des Etats-Généraux, le comte d'Artois et les princes du sang, excepté le duc d'Orléans, présentèrent au roi un Mémoire sur les dangers qui menaçaient l'Etat. On ne peut le lire sans y trouver une prophétie complète de touts les malheurs de la révolution. J'ignore pourquoi MONSIEUR, comte de Provence, n'avait pas signé ce Mémoire. Rappelez-vous aussi qu'à la seconde assemblée des no-

tables, sur sept bureaux, six se prononcèrent contre le doublement du tiers-état, et que dans le bureau présidé par MONSIEUR, depuis Louis XVIII, l'opinion opposée ne l'emporta que d'une voix. Mais les ministres l'adoptèrent. Vainement on faisait ce raisonnement si simple et si juste : si les Etats-Généraux doivent voter par ordre, comme autrefois, le doublement est inutile. Puisque vous voulez donner une si grande prépondérance à l'un des trois ordres, vous voulez arriver à une assemblée unique, dans laquelle l'un des ordres sera le maître des délibérations.

Avant de convoquer les Etats-Généraux, le roi avait accordé la plus grande liberté d'imprimer et de publier des écrits sur les matières politiques. Chaque jour enfantait de nouvelles brochures, des rêveries nouvelles, de nouveaux conseils. Mais plusieurs furent inspirés par une sagesse qu'a sanctionnée notre expérience de quarante ans. On disait, on écrivait : Un grand mouvement paraît inévitable. Il peut amener une révolution terrible; faites vous-mêmes le changement. Instituez une Chambre des pairs et une Chambre des communes. Vous avez touts les éléments de la première, en joignant aux pairs de France les grandes notabilités de la magistrature dans toute la France, et les hommes qui ont honoré leurs

noms dans le civil et dans le militaire. Joignez-y, comme en Angleterre, les prélats qui occupent le premier rang dans le clergé. Assemblez en même temps les bailliages pour la nomination des députés. Vous contenterez ainsi touts les ordres de l'Etat. La haute magistrature, la haute noblesse, les premiers titulaires du clergé seront élevés au-dessus de leur situation actuelle; les riches propriétaires, les capitalistes, les négociants des ports de mer, les avocats, les hommes de lettres verront s'ouvrir devant eux une carrière honorable; ils brigueront avec empressement les suffrages dans les bailliages; et cela seul sera une véritable sanction du nouvel ordre de choses. Réunissez les deux Chambres, disait un de ces écrits, au centre de la France, dans la ville de Tours, et loin des intrigues de la capitale; soumettez-leur les questions relatives aux finances et à des changements utiles.

Ce plan simple fut non seulement publié dans plusieurs écrits, mais encore il fut adressé, dans différents Mémoires, au roi et aux ministres. Il était de mode, alors, de vanter la Constitution anglaise. Presque touts les novateurs tournaient vers elle leurs pensées et leurs désirs. On citait un passage de Voltaire. En réfutant Montesquieu, qui disait que l'idée de la Constitution anglaise

avait été prise dans les forêts de la Germanie, Voltaire soutenait qu'on en trouvait, au contraire, et le principe et les éléments dans l'antique Constitution de la France. On demandait donc de revenir aux anciens principes de la monarchie.

Aujourd'hui, qu'après quarante ans de changements continuels, et quatorze formes différentes de gouvernement, nous sommes arrivés à une imitation si imparfaite des choses que l'on proposait alors, il me semble qu'on doit reconnaître la rectitude de l'intelligence dans ceux qui les proposaient, et que l'aveuglement des conseillers de la couronne ne peut être justifié. M. Necker fut le grand promoteur des mesures qui devaient former une assemblée unique. Ses idées et ses principes tendaient à une révolution; son orgueil se flattait de la diriger. Sa famille faisait, de ce personnage, un être extraordinaire, et le peignait à ses propres yeux comme un homme dont la capacité l'élevait au-dessus de touts les mortels. Les obstacles prévus et annoncés ne pouvaient ni l'étonner, ni l'arrêter. Mais quand une fois la terrible machine qu'il avait créée fut en mouvement, bien loin de pouvoir la diriger, il fut incapable de la modérer un seul instant. Voilà donc les ministres du roi semant en France, malgré l'avis des notables, le germe le plus fécond d'une

révolution. Certes le peuple n'avait ni conçu ni conseillé cette inconcevable détermination d'un conseil royal.

Jamais, peut-être, la sagesse humaine n'a été plus cruellement trompée dans ses projets et ses espérances, que ne le fut Louis XVI, en convoquant les Etats-Généraux. Son erreur et celle de ses ministres paraissent surtout dans cette phrase de son discours aux Etats-Généraux :

« Une inquiétude générale, un désir exagéré « d'innovations, se sont emparés des esprits, et « finiraient par égarer totalement les opinions, « si on ne se hâtait de les fixer par une réunion « d'avis sages et modérés. »

Il espérait donc affaiblir et même détourner, par cette convocation, le désir exagéré des innovations dont il redoutait les effets. Eh bien! ce ne fut pas un désir, ce fut une rage d'innovations qui s'empara des Etats-Généraux; il espérait une réunion d'avis sages et modérés; il ne trouva que la violence et une démence insensée. On voit dans la conférence remarquable de Malouet et de Mirabeau, pendant que les trois ordres étaient encore séparés, que celui-ci témoigna des craintes sur les mauvaises têtes qu'il apercevait dans l'assemblée. Telles furent ses expressions; et cependant il leur prêta d'abord toute sa force.

En comparant les évènements arrivés en France et en Suède dans le même temps, j'ai dit que la noblesse française se sépara de son roi. Vainement dirait-on que ce fut l'annonce des dangers du roi, répandue tout à coup dans la chambre de la noblesse, qui détermina un grand nombre de ses membres à se réunir au tiers-état.

Le 25 juin, avant cette annonce des dangers du roi, plus de quarante s'y réunirent avec le duc d'Orléans; M. de Clermont-Tonnerre parla en leur nom. Le lendemain, une députation de la majorité de la noblesse se présenta pour communiquer un arrêté pris par cet ordre; mais le président, M. Bailly, leur déclara que *l'Assemblée nationale* ne les recevait que *comme députés nobles non réunis*. D'autres gentilshommes imitèrent successivement les quarante qui s'étaient réunis; il ne restait pas plus de quatre-vingts membres dans la salle de la noblesse, lorsqu'ils passèrent tumultueusement dans celle du tiers-état, aux cris des dangers du roi. Mais touts ces gentilshommes militaires, qui cédaient à la crainte des dangers du roi, malgré l'avis de M. de Cazalès, étaient-ils mieux informés qu'un prélat, M. de Boisgelin, archevêque d'Aix? Appelé, la veille de cette réunion, dans le conseil du roi, ce monarque ayant dit qu'il était déterminé à

touts les sacrifices, qu'il ne voulait pas qu'un seul homme périt pour sa querelle; ayant dit ensuite que les troupes étaient en défection :

« Les troupes en défection ! s'écria l'archevêque d'Aix; depuis quand ? dans quels lieux ? Sont-ce les gardes-du-corps ? sont-ce les Suisses ? Hier, Votre Majesté n'en savait rien. Est-ce l'ouvrage d'un jour ? d'un moment ? Les troupes en défection ! et Votre Majesté ne l'apprend qu'aujourd'hui ! Les commandants, les officiers ont-ils touts été dans l'ignorance ou dans le complot ? ont-ils touts trahi le roi ? Non, sire, cela n'est point possible; cela ne peut être vrai. On vous trompe; on vous a trompé depuis trois mois. On vous trompe, pour vous faire céder; on veut anéantir la noblesse et le clergé : l'autorité royale doit tomber avec eux. »

Il est étrange qu'un pareil discours n'ait été prononcé ni par un militaire ni par un ministre, mais par un prêtre. Il est douloureux de revenir sur ces tristes jours; mais il le faut bien pour nous apprendre à nous connaître nous-mêmes. Le président de la noblesse, M. de Luxembourg, ne laissa pas délibérer sur la proposition de M. de Cazalès, leva la séance, se rendit avec la majorité dans la salle du tiers-état, qu'il appela dans

son discours *la salle nationale*. M. Bailly lui répondit par les expressions d'une joie extraordinaire de cette réunion, comme si tout était consommé. L'archevêque d'Aix, au nom du clergé, prononça un discours profondément raisonné, dans lequel il insista sur la séparation des ordres. Le lendemain de cette réunion, sans but, sans objet, la noblesse revint dans la salle de ses séances, y resta pendant sept à huit jours, et consigna dans son procès-verbal qu'elle ne s'était réunie aux deux autres ordres qu'en considération des dangers du roi. Mais tout à coup la salle fut fermée par ordre du roi ; son président refusa de recevoir les membres chez lui, et se rendit le lendemain dans une terre à cent lieues de la capitale. Le vice-président, M. de Croüi, partit aussi pour la campagne. Mais il ne faut pas oublier que M. de Luxembourg avait fait au roi les plus fortes représentations sur la réunion des trois ordres. Le roi lui répondit par ces mots : *Je le veux*. En ordonnant à la noblesse d'aller se livrer à ses ennemis, Louis XVI fit la même faute que Louis XVIII en d'autres jours, quand il cassa une chambre royaliste, et la livra en holocauste à ses ennemis.

Tel fut le triste état où fut réduit cette noblesse française qu'Henri IV avait environnée de

tant d'éclat, que depuis ce monarque on n'avait cessé de flétrir, qui, dans son aveuglement, avait travaillé contre elle-même, et que son roi anéantissait.

Quels étaient ces dangers du roi? On n'en donna aucune explication. Tout se fit, dans ce jour étrange, par sentiment, par acclamation. Les trois ordres réunis ne s'informèrent point de ces dangers, et n'envoyèrent pas de députation au roi. Tout fut inspiré par la peur, et par de vagues sentiments qui ne produisaient et ne pouvaient produire aucun résultat honorable. Si l'on ne reconnaît pas, dans ces mouvements irréfléchis, sans cause et sans but, notre caractère propre, je ne sais à quels traits on pourrait le reconnaître.

Je vous prie de vous arrêter sur ces paroles du roi, connues deux heures après dans toute la capitale : « *Je suis déterminé à touts les sacrifices.* » Dès-lors tout était fini; les factieux étaient avertis qu'ils pouvaient tout exiger. « *Je ne veux pas* « *qu'un seul homme périsse pour ma querelle.* » Comme s'il était question de la querelle personnelle du roi, et non de l'autorité royale et de la monarchie, dont il n'était que le dépositaire. Ces sentiments pleins d'humanité devaient finir par faire répandre des torrents de sang. Saint Louis combattant des rebelles à quatorze ans; sa

mère qui le conduisait; Jeanne de France faisant un rebelle prisonnier et le traînant en triomphe dans Paris; Marguerite d'Anjou commandant les armées; Henri IV, qu'il suffit de nommer; sa fille, si courageuse en Angleterre; Gustave Vasa, dans les mines de la Dalécarlie; Gustave III, son digne imitateur, n'imaginaient pas de remplacer des devoirs périlleux par des sentiments humains. Cette espèce de vertus débonnaires, substituées aux vertus royales, et inculquées à nos princes, date de l'éducation si belle, si riche que Louis XIV fit donner à ses enfants. Des maximes, bonnes en elles-mêmes, mais empreintes de mollesse, passèrent du duc de Bourgogne à Louis XV, à Louis XVI, à ses frères, et firent la destinée de la France. Louis XIV, qui avait eu le bonheur de se former lui-même, qui avait échappé à cette fatale science de ployer les âmes au lieu de les laisser dans leur roideur, de substituer une fausse modestie à un orgueil légitime, de détendre les esprits au lieu de les fortifier, de les remplir des pensées d'autrui au lieu de les encourager à penser par eux-mêmes, Louis XIV crut remplir un devoir, et ne put pressentir le funeste présent qu'il faisait à sa famille et à la France.

Ce n'était pas ainsi que s'étaient formés ces rois dont Montesquieu a dit : « Une des causes

« de la prospérité de Rome, c'est que ses pre-
« miers rois furent touts de grands personnages.
« On ne trouve point ailleurs, dans les histoires,
« une suite non interrompue de tels hommes
« d'Etat et de tels capitaines. » Ces rois n'avaient eu ni gouverneurs ni précepteurs. Je ne sais quels furent les précepteurs de ces quatre colosses français qui se succédèrent, Pépin d'Héristal, Charles Martel, Pépin-le-Bref et Charlemagne.

Que ceux qui croient encore à la puissance des plus nobles sentiments dans des temps de troubles et de factions, se rappellent touts les discours, toutes les démarches de Louis XVI; qu'ils relisent surtout le discours qu'il vint tout à coup prononcer dans l'Assemblée constituante, au mois de février 1790; qu'ils se rappellent que plusieurs villes de France en furent si touchées, qu'elles arrêtèrent de graver ce discours sur l'airain pour le transmettre à la postérité, et qu'ils disent si l'on pouvait porter plus loin la sagesse des conseils, l'abnégation de soi-même, le désir du bien, la douce mansuétude. De quoi fut-il suivi ce discours? d'applaudissements innombrables, et puis de violences et de crimes. M. de Lafayette avait mieux parlé peu de jours auparavant, quand il fit environner, aux Champs-Elysées, une troupe nombreuse de soldats révoltés, leur fit mettre bas

les armes, en fit dépouiller deux cents qui furent conduits en prison.

Je ne connais qu'un moyen de porter un jugement sain sur les effets produits par ces lumières que vantent tous les jours les hommes qui croient vivre dans un siècle de lumières; c'est de rassembler et d'étudier les résultats. Presque touts les ouvrages les plus célèbres du dernier siècle tendaient à ébranler nos institutions civiles et religieuses. Un torrent de lumières, disait-on, inondait la France; vainement on avait voulu l'arrêter; il avait enfin rompu ses digues. Il ne s'agissait plus que de laisser ces lumières agir en liberté.

Ce moment si désiré arrive enfin. Nos parlements, si sages jusqu'alors, antiques et intrépides défenseurs de la monarchie, demandent avec passion les Etats-Généraux. Leur vœu, le vœu qu'on disait national est exaucé. Ce peuple si éclairé, a dû n'envoyer que des hommes éclairés. Je ne crois pas qu'il fût possible de réunir plus de talents, d'instruction de toute espèce, j'ajouterai même plus d'amour du bien public que dans la première assemblée. Combien d'hommes consommés dans l'étude des lois! Sur six cents membres du tiers-état, on comptait trois cent soixante-quatorze légistes. Combien de discours admirables de métaphysique, d'économie politique, de politique étran-

gère! Combien de dissertations savantes sur les fondements des sociétés humaines, sur les droits des hommes! Que de pensées fortes et étendues sur la justice et l'humanité! Les lumières qui éclataient dans cette assemblée, étonnaient l'Europe, enchantaient la France. Maintenant que vous êtes éclairés par l'expérience, lisez tous ces beaux discours; ils vous feront pitié. Vous n'y verrez qu'une profonde ignorance des choses qu'exigeaient l'ordre social, et surtout la monarchie.

En même temps, quel zèle pour le bien public! quel travail infatigable! Rassemblés tous les jours dès neuf heures du matin, discutant jusqu'à deux; rassemblés encore à six heures, et prolongeant la discussion dans la nuit, ces hommes semblaient puiser dans leur zèle des forces au-dessus de la nature humaine.

Voyez les résultats. Tout est détruit. Plus de vestiges des anciennes institutions, des préjugés, des traditions de dix siècles. La nation et le roi subsistent seuls, opposés l'un à l'autre. Le peuple est représenté par une assemblée unique, conception extraordinaire qui n'était encore entrée dans la tête d'aucun législateur, excepté dans celle d'un philosophe, législateur particulier d'une petite province de l'Amérique. Encore cette assemblée unique avait-elle fait tant de sottises en peu d'an-

nées, qu'il avait fallu l'abolir. N'importe, l'expérience n'est rien pour le génie et les lumières. Une chambre unique fera les destinées de la nation la plus légère, la plus mobile qui fut jamais. Un député terrasse les opposants par cette phrase retentissante : « Un seul Dieu, une seule nation, un seul « roi, une seule assemblée. » Je demande si l'imbécillité politique peut descendre plus bas. Un orateur avocat combat les deux Chambres. Il prend pour texte : « La nation étant une, le Corps lé- « gislatif doit être un. » Il s'enfonce dans un nuage de pensées obscures; et le siècle des lumières verra les heureux fruits d'un dogme si sacré. La nation étant une, le Corps législatif doit être un. L'unité, conçue métaphysiquement, est proclamée une sorte de divinité politique. Mais cette unité est remplie de mille passions diverses et d'intérêts opposés. L'unité si belle, si admirée, produit la plus épouvantable révolution, telle que le soleil n'en avait pas encore éclairé de semblable; le crime règne, la religion est détruite. Le roi, sa famille et deux millions de Français périssent. Une infâme banqueroute se mêle à toutes ces horreurs. Voilà le résultat des lumières que l'on vante; et huit ans après cet anathème prononcé contre les deux Chambres, on en établira quatre, ensuite trois.

Comme cette assemblée s'est formée sous l'inspiration des idées philosophiques, un grand nombre de membres a voulu les étaler à la tribune. Rien de plus commode que de copier des phrases dans ce fatras dont nous étions accablés. On ne pouvait retenir ces dissertations obscures dans sa mémoire, comme on retient des idées simples d'administration et d'ordre social. Il fallait donc écrire; de là les discours écrits. Cette malheureuse faculté a été, pour la France, la boîte de Pandore. Jamais sans elle on n'aurait pu débiter à la tribune toutes ces subtilités métaphysiques sur la souveraineté, la liberté, l'égalité, sur l'action, le vouloir, la puissance, l'exécution, et tant d'autres mots qu'on ne comprenait plus, parce que chacun les définissait et les commentait à sa manière.

Jamais, dans les assemblées délibérantes, chez aucun peuple, dans aucun temps, les discours écrits n'ont été permis. A Rome, à Athènes, en Angleterre, dans les Etats-Unis d'Amérique, à la diète de Hongrie, où l'on parle latin, dans les diètes de Pologne, dans les cortès d'Espagne, dans les Etats-Généraux de Hollande, dans nos Etats provinciaux, ils n'étaient et ne sont pas tolérés. De nos jours, les cortès révolutionnaires d'Espagne ont pensé de même; et la première

chose que firent les cortès du Portugal, fut de défendre et la tribune et les discours écrits. A Athènes, on poussait la sévérité jusqu'à défendre aux accusés mêmes la lecture d'un écrit. Ils se défendaient seuls, sans avocat. On voulait les juger d'après eux-mêmes. Voyez, dans Quintilien, les études extraordinaires que faisaient les Romains pour être en état de parler en public.

L'ancien évêque de Rennes, qui a présidé les Etats de Bretagne pendant plus de vingt ans, m'a dit que jamais, dans les discussions, les Etats n'avaient permis un discours écrit. Il en était de même dans les conseils de nos rois. Louis XV ayant eu la faiblesse de permettre au cardinal de Tencin de lire des discours dans le conseil, ils parurent après sa mort, publiés sous le nom de l'abbé de Mably, qui les composait. Ainsi, quand le roi croyait juger les talents et les capacités de ce cardinal, c'était l'abbé de Mably qu'il entendait. De même, dans nos assemblées, combien de discours ont été commandés et lus par ceux qui les avaient payés! Quel immense privilége que celui d'un riche qui peut avoir à sa solde les plus beaux talents de la capitale, et s'environner à la tribune de leur éclat et de leur puissance!

L'abbé Maury reprocha un jour à Mirabeau de lire des discours écrits, au lieu d'examiner et

de discuter les questions dans l'état même où les plaçait la délibération. Mirabeau convint de la justesse de cette remarque ; il avoua que ces lectures privaient l'assemblée d'un véritable débat, qui seul pouvait éclaircir les questions ; mais il ajouta qu'il profitait d'une faculté que la Chambre voulait bien accorder. Tout le monde savait qu'il avait près de lui trois personnes qui faisaient ses discours, auxquels il se bornait à faire les changements que lui inspiraient son caractère et ses opinions particulières. En les lisant, on sent aujourd'hui l'incohérence de style qui résulte de ce travail de plusieurs personnes.

Il est certain que l'Assemblée constituante aurait été bien différente sans les discours écrits. La métaphysique en aurait été bannie. Or, c'est elle qui enfanta toutes ces pitoyables idées spéculatives qui ont produit tant de mal. Pour concevoir tout le mépris que mérite cette vaine science, appliquée à la législation d'un grand peuple, il faut se rappeler les commencements de touts les peuples. Partout, dans les temps de la plus grande ignorance, le simple bon sens conçut des formes de gouvernement qui subsistèrent long-temps, malgré des imperfections reconnues. Puisqu'elles subsistaient, elles avaient des racines profondes ; elles étaient analogues aux

pays, aux besoins, et surtout au caractère des peuples. C'est ainsi que la république romaine a duré huit cents ans, sans de grands changements; elle eut toujours son sénat, ses patriciens, ses chevaliers, ce qui formait une forte aristocratie, balancée ensuite par les tribuns; elle eut toujours une autorité puissante dans les rois et dans les consuls, ses curies, ses comices, ses sacrificateurs, ses censeurs, et surtout ses dictateurs, et, plus forte encore, sa religion du serment.

La Constitution de la monarchie française a subsisté, sans de grandes altérations, pendant plusieurs siècles. Si nous ne comptons les siècles que du moment où Louis-le-Gros affranchit les communes, et de ces temps où saint Louis appela *les hommes sages* dans ses conseils, nous trouvons sept cents ans de monarchie, sans aucune altération capable d'en affaiblir les fondements, cimentés par l'autorité royale. Si de nos guerres civiles, dans les temps dont je parle, nous retranchons celles qui furent causées par des disputes de religion, il n'en restera qu'un très-petit nombre, et point de révolutions.

Il en est de même de presque tous les peuples. Tous ont eu dans leur législation primitive des lois qui dérivaient de leur caractère et de leur position, et qui subsistaient toujours malgré les

révolutions. C'est ce qu'on a vu en Angleterre. Les révolutions n'ont jamais été, dans touts les pays, que des changements de dynastie, ou des passages de l'état républicain à la monarchie, ou de la monarchie à la république. Mais ces peuples conservaient toujours leurs anciennes lois. Il était réservé à la nation française de voir une assemblée d'hommes, réunissant l'instruction des livres à l'ignorance des choses et d'eux-mêmes, changer toutes les lois quelconques sans aucune exception, attaquer la propriété dans sa base, changer même les noms, enfanter une Constitution qui n'a pu durer que huit mois, et qui a versé les calamités les plus effroyables sur la France; ajouter, à ces fausses idées philosophiques, une niaiserie sentimentale qui croyait assurer son ouvrage informe, en le recommandant par une ridicule et bizarre formule.

Cette assemblée avait la manie de tout définir; elle faisait passer dans les thèses qu'elle soutenait, toutes les idées sophistiques qui dénaturent l'esprit humain. La liberté publique, politique, individuelle, les droits de toute espèce, l'action, le vouloir, la puissance, la volonté, la force publique, nationale, le pouvoir administratif, le commandement des armées, tout était défini de cent façons différentes; il aurait fallu

lui citer ces phrases de Pascal : « Il n'y a rien « de plus faible que les discours de ceux qui « veulent définir les mots primitifs. Quelle né- « cessité, par exemple, d'expliquer ce qu'on en- « tend par le mot *homme ?* Ne sait-on pas assez « quelle est la chose qu'on veut désigner par ce « terme, et quel avantage pensait nous procurer « Platon, en disant que c'était un animal à deux « jambes, sans plumes ? » Il dit ensuite : « Les « définitions ne sont faites que pour désigner les « choses que l'on nomme, et non pas *pour en « montrer la nature.* » Or, c'était précisément sur la nature des choses que je viens de citer, que touts ces raisonneurs se jetaient et s'égaraient.

Beaucoup de membres rougissaient du chemin dangereux qu'ils s'étaient tracé ; mais ils n'avaient pas la force d'en sortir. Ils étaient entraînés par les idées du moment, par ces journaux qu'ils avaient tant protégés, et qui finirent par les accabler de mépris et d'outrages. Ils faisaient de vains efforts pour rétablir l'ordre social, pour arrêter les funestes effets de leur ouvrage ; mais ils retombaient dans l'abîme dont ils voulaient sortir : leur profonde ignorance des choses les plus simples dans l'art de gouverner, des choses qu'avaient sçu faire les pâtres du Latium, rendait

leurs fautes incurables, malgré quelques efforts. C'est ainsi qu'après avoir promulgué la loi martiale, ils se jetaient dans une discussion abstraite et ridicule sur le marc d'argent, dont ils faisaient la base des élections, et par conséquent l'appui de l'ordre social.

Cette assemblée fut entraînée tantôt par une peur honteuse des factieux qu'elle avait créés elle-même, tantôt par un idiotisme politique devenu bientôt incurable : aussi, je ne partage pas l'opinion souvent répétée de ses ennemis, qui ont vu en elle l'assemblage de la bassesse et d'une perfidie profondément calculée. Ils considéraient, en lui faisant ces reproches, que jamais aucun roi de France n'avait reçu tant d'éloges et de flatteries que Louis XVI n'en reçut de ces députés. En effet, rassemblez touts les discours adressés à Louis XIV, vous n'y trouverez pas la vénération et l'amour exprimés avec autant de force : « Il était le père adoré d'un peuple généreux ; l'amour pour son roi était, pour ce peuple, un besoin plus qu'un devoir. Il avait formé « l'alliance sainte et durable du prince et du peuple. » L'assemblée entendait ces paroles en février 1791 : « Voyez ce roi fait pour servir de « modèle à touts les rois de la terre, qui d'une « main puissante a brisé les fers de l'Amérique

« esclave, qui a rendu à touts les peuples la na-
« vigation libre et paisible de l'Océan, etc., etc. »
Lorsque le roi fut convalescent d'une maladie de dix jours, les illuminations générales, les *Te Deum* en dirent plus encore que les discours; les craintes de l'assemblée, son vif intérêt se signalaient *par une députation qui se rendait touts les matins aux Tuileries* pour s'informer de la santé du roi, et en rendre compte à l'assemblée.

Le titre de *restaurateur de la liberté française* lui fut décerné par l'enthousiasme de toutes ces sentiments; et quelques jours après, le jour de sa fête, le discours du président, au nom de l'assemblée, en augmenta encore l'expression, et le compara à saint Louis et à Louis XII. Le cri de *vive le roi!* était sans cesse répété par les députés; et ce fut toujours à ce cri qu'on le dépouilla de toutes les parties de son pouvoir, et qu'on le livra nud et sans défense à la faction qui jurait touts les jours sa mort.

Le 14 juillet 1790, jour de la fédération, où un immense drapeau blanc flottait au-dessus de la tribune du roi, tandis que l'oriflamme s'élevait à la tête des fédérés, ce jour où les fédérés juraient de répandre leur sang pour une Constitution qui n'était pas achevée; ce jour surpassa

tout ce qu'on avait vu et entendu. Je vous prie d'en relire la description et celle de cette fameuse nuit, où les larmes du sentiment et la rage de la destruction se confondirent. Vous demanderez s'ils étaient ivres ou fous; mais vous serez convaincus que les chefs de la majorité n'ont pu combiner tout ce qu'ils ont fait pendant trois ans, avec cette perfidie dont on les accuse souvent. Il me paraît démontré que la plus profonde ignorance des choses vraies, augmentée par la vaine instruction des livres, et par l'obscure métaphysique, remuant et agitant sans cesse une extrême mobilité, produisirent cette masse énorme de lois désorganisatrices. Pas un député n'avait la moindre idée de ce qui forme un gouvernement; et parmi nous, pendant quarante ans, Napoléon seul en eut le génie.

Tandis que l'Assemblée constituante dépouillait cet infortuné monarque de son pouvoir, en l'accablant de louanges, ses ministres le trahissaient. M. Duportail avait succédé à M. de la Tour-Dupin dans le ministère de la guerre. C'était un brave et honnête homme, rempli de probité, et c'est en sa qualité d'honnête homme qu'il fit, *sans mauvaise intention*, le plus grand mal qu'un ministre pût faire alors. L'assemblée, dans un de ses bons moments, en septembre 1790,

avait défendu par un décret aux soldats d'aller dans les clubs, et aux clubs de les recevoir. M. Duportail en demanda le rapport à l'assemblée, *au nom du roi*, et l'obtint aisément. Un mois après, presque touts les officiers étaient chassés de leurs régiments par les soldats.

Tandis que les ministres du roi demandaient des décrets contre la royauté, ils accusaient les royalistes de conspirations contre l'Etat. Dès l'instant où le roi fut engagé dans la route des concessions, qu'il appelait des sacrifices, il fut contraint de dénoncer lui-même, à l'Assemblée constituante, touts les Français qui firent des efforts en sa faveur; et cette marche si cruelle pour sa loyauté, il la suivit constamment jusqu'à la chute du trône, en sorte qu'il n'eut que contre ses amis cet esprit de suite qui, dans la route du bien, surmonte touts les obstacles. Je serai malheureusement forcé de vous faire remarquer une marche semblable des ministres de Louis XVIII.

Après les attentats des 5 et et 6 octobre 1789, un grand nombre de membres des anciennes assemblées du Dauphiné, qui furent si aveugles avant la révolution, se réunirent et protestèrent avec force contre le renversement de toutes les lois. La commission intermédiaire de cette province convoqua ses anciens Etats; la noblesse du

Languedoc se réunit à Toulouse avec quatre-vingts membres du parlement ; la noblesse de Bretagne se réunit à Saint-Malo ; les gardes nationales de l'Hérault, de l'Ardèche et de la Lozère s'assemblèrent au camp de Jalès, et adoptèrent plusieurs arrêtés. Les chambres de vacations des parlements de Rennes, de Rouen, de Toulouse et de plusieurs autres parlements, prirent des arrêts remarquables. La chambre de Rennes fut mandée à la barre de l'Assemblée ; mais elle n'obéit que d'après les ordres du roi, et parla avec la plus grande fermeté. Touts ces efforts furent dénoncés à l'Assemblée comme des attentats, par les ministres du roi et en son nom. Lorsque le tribunal révolutionnaire, en 1793, envoya à l'échafaud quarante-sept membres du parlement de Toulouse, il se servit, dans son arrêt, des expressions accusatrices dont s'était servi le député rapporteur de l'Assemblée constituante contre ces mêmes magistrats. Le rapprochement du nom de ce député est ici bien déplorable ; il montre à quel point on peut être entraîné, malgré les plus belles qualités et les meilleures intentions. Deux mois après le supplice de ces magistrats, le député, leur accusateur, fut envoyé à l'échafaud par le même tribunal.

C'était ainsi que le roi s'était jeté, par des *con-*

cessions, dans un labyrinthe inextricable, dans lequel il approuvait tout ce qu'on faisait contre lui, et condamnait touts les efforts tentés en sa faveur. Une concession en amenait une autre; et cependant c'est après les fruits amers produits par cette faiblesse, que nous avons vu, sous la restauration, des ministres, bons royalistes, hommes d'esprit, renouveler le système des concessions, et le soutenir avec une froide opiniâtreté; faire précisément ce que faisaient les ministres de Louis XVI, dénoncer les royalistes, les poursuivre, les destituer, et mettre dans la bouche de Louis XVIII un discours solemnel qui repoussait leur parti et répudiait leur alliance. Les suites en ont été les mêmes. Les mêmes causes, enfantées sous Louis XVIII, ont placé Charles X dans une situation fatale, en proie à la démocratie et séparé du parti royaliste.

Mirabeau eut dans l'Assemblée constituante un grand pouvoir pour faire le mal, aucun pour le bien. Il fut un des premiers à changer d'opinion. Quels que furent ses motifs, conviction ou corruption, il échoua dans touts ses efforts pour raffermir la monarchie. Il fut, comme l'Assemblée, entraîné au-delà de sa propre volonté, par le mouvement qu'il avait, avec elle, imprimé aux esprits. Il ne put résister au torrent, après en

avoir imprudemment brisé les digues. Il combattit la déclaration des droits, il succomba; le ridicule *veto* suspensif, il succomba, mais après s'être écrié : « Si le roi n'a pas le *veto* absolu, « j'aime mieux vivre à Constantinople qu'à Pa« ris. » Il voulait que le roi eût le droit de paix et de guerre, il succomba encore; Barnave, son adversaire, fut porté en triomphe; on criait dans les rues : *Grande trahison du comte de Mirabeau.* Il en parla le lendemain, en ajoutant : « Je n'avais pas besoin de cette leçon pour sça« voir qu'il n'est qu'un pas du Capitole à la roche « Tarpéienne. » Il voulait que le monarque pût choisir ses ministres dans la chambre; nouvelle défaite; et ce jour, ce fut l'envie, si puissante parmi nous, qui inspira cette bêtise; il demanda que les provinces subsistassent telles qu'elles étaient, et ne fussent divisées que pour l'administration, nouvelle défaite encore; il s'opposa à la loi contre l'émigration; dans la force de son éloquence, il alla jusqu'à dire qu'il désobéirait à cette loi si elle était faite; il fut terrassé; et dans les derniers temps, des factieux sans talents l'accablèrent, dans la société des jacobins, par le seul ascendant des idées populaires, dont la puissance était devenue irrésistible. Plusieurs mois avant sa mort, il avait déclaré que si l'on pro-

cent soixante-quatre. Les votans dans ce décret n'étant que de huit cent trois, trois cent cinquante et un manquèrent. On peut être bien sûr qu'ils avaient l'opinion du côté droit. Un député de la gauche ne s'absentait jamais dans une semblable discussion.

Le même décret fut représenté quinze jours après. Les débats furent aussi violents que la première fois. Il fut rejeté, à l'appel nominal, par trois cent soixante-quatorze voix contre trois cent soixante-huit. Quatre cent vingt-deux députés manquèrent à l'appel. On voit évidemment par ces résultats que l'absence d'un si grand nombre de royalistes fut dans ces temps la cause la plus forte des malheurs de la France et de la famille royale. Examinez ainsi touts les résultats avec attention, vous verrez toujours le gouvernement et les royalistes causer leurs infortunes. Le côté gauche revint à la charge sur cette même question, quatre mois après, et l'emporta sur la droite.

Dans une question sur les colonies, le 14 mai 1791, trois cent onze députés manquèrent à l'appel nominal. Le côté gauche cependant ne l'emporta que de cent trente-trois voix. Si deux cents membres seulement des trois cent onze qui s'absentèrent s'étaient présentés, le côté droit aurait eu la majorité.

Sur le décret d'accusation demandé le 18 juin 1791 contre le cardinal de la Rochefoucauld, deux cent quatre-vingt-six voix de la droite l'emportèrent sur deux cent soixante et onze de la gauche; et cependant la gauche mettait un grand intérêt à cette affaire, parce que le cardinal était accusé de s'être servi de son autorité contre les prêtres constitutionnels. Cinq cent quatre-vingt-onze députés manquèrent à l'appel nominal. On peut être sûr que presque touts étaient de l'opinion du côté droit.

Dès la première année, lors du fameux décret sur les biens du clergé, l'appel nominal constata trois cent soixante-huit voix contre trois cent quarante-six. Il y eut quarante voix nulles. Si les quatre cent trente-un membres qui manquaient à cette séance avaient été présents, ils auraient voté contre le décret, et si quarante voix n'avaient pas été nulles, le décret aurait été rejeté par sept cent soixante-six voix contre trois cent soixante-huit. Le plus grand nombre des absents étaient des ecclésiastiques.

L'opinion générale, dans l'année 1791, était que, depuis que beaucoup de membres du côté gauche avaient reconnu leurs erreurs, les révolutionnaires auraient été en minorité, si les membres déserteurs de l'assemblée étaient restés à leur

poste avec cette constante fermeté dont leur serment leur faisait un devoir. Je me rappelle que les personnes qui suivaient les séances, remarquaient que M. le cardinal de la Rochefoucauld et M. le comte de Vaudreuil, chef d'escadre, le même qui se conduisit si noblement dans la nuit du 6 octobre, étaient touts les jours dans l'assemblée, à l'ouverture de la salle; et l'on disait alors que si tout le côté droit avait suivi leur exemple, il aurait été le maître des délibérations pendant la dernière année. Des choses si positives, des observations si vraies, apprendront-elles aux honnêtes gens leurs devoirs? Non.

Edmond Burke, dans son bel ouvrage sur la révolution française, a inséré une lettre qu'écrivit M. de Lally-Tolendal, en quittant l'Assemblée constituante. M. de Lally sentait la nécessité de justifier cette démarche. Il dit à son ami : « J'ai « à cœur que vous et les personnes qui pensent « comme vous, ne me condamnent pas..... Ma « santé, je vous jure, me rendait mes fonctions « impossibles; mais même, en la mettant de côté, « il a été au-dessus de mes forces de supporter « plus long-temps l'horreur que me causaient ce « sang, ces têtes, cette reine presque égorgée, ce « roi amené esclave. C'est à l'indignation, c'est « à l'horreur, c'est aux convulsions physiques que.

« le seul aspect du sang me fait éprouver, que j'ai « cédé. »

Toute sa lettre exprime plus fortement encore l'effet qu'avaient produit sur lui ces jours affreux, et il en conclut qu'il a le droit de quitter l'assemblée et la France. Je ne puis comprendre de tels motifs, ni reconnaître un droit semblable; mais j'examine le résultat. Il est certain que cinq cents membres environ imitèrent cet exemple, par la désertion ou l'absence. Je doute que les déserteurs n'aient pas regretté quelquefois de n'avoir pas imité la persévérance de MM. Maury, Cazalès, Malouet, Montlausier, et de touts ceux qui restèrent à leur poste jusqu'au dernier moment. Peut-être que la vue du sang, au lieu de donner à ceux-ci des convulsions physiques, leur inspira la généreuse résolution de combattre les factieux dont les discours faisaient commettre de si grands crimes.

Le mal qui travaillait la France fut aggravé par une faiblesse digne des beaux sentiments étalés à la suite de la Constitution. On la décora du nom de vertu patriotique. Elle détermina l'assemblée à déclarer qu'aucun de ses membres ne pourrait être réélu dans l'assemblée suivante. Ce décret inepte, violemment arraché par les cris des démagogues, fut une des grandes causes de l'horrible

catastrophe du 10 août. Les membres les plus influents de l'Assemblée constituante étaient revenus de leurs erreurs. Ils l'avaient prouvé, en replaçant le roi sur son trône, après le fatal retour de Varennes. La résistance opposée aux factieux par MM. de Lafayette et Bailly, la vigueur qu'ils avaient déployée au Champ-de-Mars, en comprimant les jacobins par la force, annonçaient un nouvel ordre d'idées, un changement dans les principes. Ils étaient las de dogmatiser en politique; ils sentaient la nécessité de gouverner.

Il faut toujours être juste envers les hommes qui font le bien, quel que soit le mal qu'ils ont fait, surtout dans des temps de révolution. Il y a souvent plus de force à sortir du mal qu'à persévérer dans le bien. On ne peut trop louer la conduite qu'eut alors l'assemblée; elle fut aussi ferme que politique. Deux des députés chargés de ramener la famille royale de Varennes, ne purent la conduire et la protéger dans ce pénible voyage, sans être frappés de cette grande infortune. Pour concevoir leurs sentiments, il suffit de nommer l'un d'entre eux, M. de Latour-Maubourg, frère de l'honorable gouverneur des Invalides, en 1830. Barnave partagea ces sentiments. Ils les inspirèrent à la grande majorité.

Mais je dois m'arrêter ici pour ajouter une nouvelle et douloureuse preuve à cette vérité que je ne cesserai de répéter, que ce sont toujours les royalistes qui causent la perte de leur parti, lorsque ce ne sont pas les ministres. L'Assemblée constituante se livrait à de nouveaux sentiments, dans les circonstances dont je parle. Les membres les plus influents voulaient faire des changements importants à cette informe Constitution dont ils découvraient enfin toute l'ineptie. Ils provoquèrent des conférences avec le côté droit : il les refusa constamment; il ne voulut pas concourir aux changements proposés. M. Malouet seul y fut disposé, et entama une discussion qui ne pouvait rien produire, puisqu'il était abandonné de son parti. Cependant cette mobilité de notre esprit, qui s'était lancée dans la destruction enfantée par des idées abstraites, pouvait aussi, en saisissant des idées positives, se jeter dans une route opposée; et toujours incapable de s'arrêter, cette mobilité pouvait aller très-loin en faveur de la monarchie. La résistance du côté droit fit avorter des desseins sur lesquels les bons Français avaient fondé de nouvelles espérances. Cette conduite, et l'absence continuelle d'environ cinq cents membres du côté droit, ont puissamment contribué au renversement du trône.

attendre d'une assemblée toute nouvelle. Les royalistes auraient dû être éclairés par les désirs et les démarches des jacobins. Dans l'assemblée, dans les clubs, dans les journaux, dans les pamphlets, dans leurs horribles libelles, partout et touts les jours ils demandaient avec fureur qu'aucun membre de l'Assemblée constituante ne pût être réélu. Cette ardeur des factieux, qui n'éclaira point les royalistes de la Chambre, éclairait les bons Français des provinces. Ils mesuraient leurs terreurs sur les espérances des factieux. Plus d'une fois, pendant la révolution, j'ai remarqué qu'on voyait les évènements, et qu'on en prévoyait les suites avec bien plus de justesse dans les provinces qu'à Paris. Frappé de cette différence, j'en ai cherché la cause. Je suis convaincu qu'elle provient de ce qu'en province on ne *raisonnaille* pas sur tout ce qui se passe, et sans cesse; comme à Paris, on n'y voit pas les choses sous mille faces diverses; on y craint ou l'on espère d'après ce que l'on voit; et ce qu'on y voit surtout, ce sont les craintes ou les espérances des factieux. Dans l'affaire si importante de la non réélection, la cour ne se serait pas trompée, si, sans raisonner, elle avait pensé tout simplement qu'il fallait se bien garder d'une chose que demandaient les factieux avec tant d'ardeur.

Elle engagea le côté droit de l'Assemblée, les royalistes, à voter pour la non réélection. Elle les détermina facilement. Je ne sais si elle aurait pu les déterminer à voter différemment. Ils savaient bien qu'ils ne seraient pas réélus, tandis que les membres du côté gauche qu'ils détestaient le plus, qu'ils avaient toujours combattus, seraient infailliblement nommés. Au reste, ils n'auraient pas été maîtres du décret par leurs seuls suffrages, parce que l'espèce d'hommes qui fait toujours le mal avec la plus profonde sagesse, ces hommes que Solon condamnait à mort, et que nous devons condamner au mépris, les ventrus, embrassaient avec ardeur une si belle occasion de montrer leur probité niaise et leur prétendue délicatesse. Je dis prétendue, car ces hommes, qui trouvaient affreux de se perpétuer dans la place de député, savaient presque tous qu'ils ne seraient pas réélus.

Le plus grand mal qu'ait fait cette Assemblée à la France, est la destruction des provinces. Mirabeau en prévit les graves inconvénients ; il la combattit, mais il succomba. L'extrême faiblesse d'esprit qui s'imprima dans toute la conduite de cette assemblée, se manifesta plus encore dans cette bizarre conception. On a dit souvent que ses auteurs avaient voulu par elle fortifier et

chef-lieu de la Seine; elle restait la grande capitale, la métropole; elle allait faire la destinée de la France pendant quarante ans. La faction qui parlait en son nom, commença son empire par manifester sa fatigue de voir dans ses murs cette même assemblée, par la conspuer, l'accabler de mépris, lui défendre de laisser réélire un seul de ses membres, et la chasser honteusement, au moment même où, pénétrée de regrets du mal qu'elle avait fait, effrayée des traits hideux du monstre qu'elle avait enfanté, elle faisait un dernier effort, honorable, mais inutile, pour rétablir ce trône qu'elle avait tant ébranlé, et auquel elle laissait pour appui l'ouvrage le plus informe qui jamais ait signalé la faiblesse de l'esprit humain.

L'aveugle inexpérience ne pouvait inventer un instrument plus terrible d'anarchie dans de certaines circonstances, et de despotisme dans d'autres, que la transformation d'un grand empire en échiquier, et la division de son territoire en cases plus ou moins grandes. Elle fut instrument et cause d'anarchie sous toutes les assemblées jusqu'au consulat; elle fut instrument de despotisme sous l'empire, et à la fois ensuite instrument de despotisme ministériel et d'anarchie.

Jamais la Convention n'aurait pu établir sa terrible puissance, si les provinces avaient existé.

Les députés proscrits par elle ont fait déclarer pour eux plusieurs départements; mais c'était un frêle appui. Si les provinces, avec tout le poids de leur antique et grand nom, s'étaient déclarées en leur faveur, ils auraient écrasé la Convention.

Vous verrez, dans le chapitre où je parle des évènements de 1792, comme, après l'attentat du 20 juin, presque toutes les administrations départementales poussèrent un cri d'horreur, et envoyèrent au roi et à l'Assemblée législative les adresses les plus énergiques. Un grand nombre de villes importantes les secondèrent; les bons citoyens de Paris se réunirent à ce noble concert de fidélité. Mais il manquait à touts ces actes courageux d'être appuyés sur les noms imposants des grandes provinces. Des hommes réunis tous la bannière de ces grands noms, auraient plus vivement encore senti l'injure qu'ils recevaient d'une poignée de factieux qui s'érigeaient en dominateurs de tout l'empire. La résistance proportionnée à l'indignation, qui était générale, la terreur des factieux proportionnée à la grandeur de la résistance, auraient changé les destinées de la France.

Napoléon avait un penchant secret pour le rétablissement des provinces : il se servait souvent de leurs noms dans ses entretiens; et dans plu-

sieurs décrets, au lieu de dire *le préfet de tel département*, il disait *le préfet de telle ville*, suivant l'ancien usage. En outre, plus d'une fois, pour fixer la victoire, il avait rappelé à des bataillons les noms anciens et glorieux de leurs provinces.

A la seconde restauration, Louis XVIII avait la plus belle occasion de rétablir les provinces. Parmi plusieurs Mémoires que je lui ai présentés pendant les cent-jours, il en était un qui traitait spécialement cette grande question. Je lui en ai parlé plusieurs fois pendant mon ministère; et en 1828, j'ai publié un ouvrage dans lequel j'ai présenté un plan pour rétablir les provinces, sans blesser aucun des avantages que la démarcation départementale donne à des villes et à des bourgs. Je ne répéterai point tout ce que j'ai dit dans cet ouvrage; j'observerai seulement qu'il renferme plusieurs prédictions positives sur les résultats inévitables que devaient amener bientôt la destruction des provinces et la prépondérance de la capitale. J'y faisais remarquer que le joug nouveau sous lequel se courbaient les provinces, depuis quarante ans, n'était pas imposé par la capitale elle-même, mais par les coteries de la capitale.

Le roi, en faisant ce changement, comme je

l'ai indiqué, pouvait satisfaire toutes les ambitions, celle surtout des premiers personnages de l'Etat; il aurait facilement combiné les choses de façon à contenter aussi la haute bourgeoisie de Paris, en faisant du conseil général de cette ville le centre de l'administration d'une grande province. Il faut bien peu connaître le caractère français, pour n'avoir pas vu qu'un pareil changement, qui ne blessait aucune loi, aurait mis en mouvement les esprits, et les aurait entraînés dans une direction utile à la monarchie. Pas un ministre n'a seulement employé une minute à considérer les avantages que pouvait en retirer la monarchie. Mais aujourd'hui, en 1831 et 1832, on n'entend parler que de journaux qui prennent le titre des anciennes provinces; on voit des articles nombreux qui les redemandent, mais sans examen, sans réfléchir sur les changements opérés en 1830, et sur les circonstances actuelles. Cependant, les mêmes raisons qui m'ont conduit, ainsi que Mirabeau et d'autres personnes, à prévoir les suites inévitables de l'anéantissement des provinces, présentent comme inévitables aussi des malheurs d'une autre espèce, des déchirements intérieurs de la patrie, des discordes funestes, des rivalités interminables, d'où naîtraient la faiblesse de l'ensemble

et une funeste impuissance, si les circonstances les plus heureuses, les plus favorables, n'amenaient pas le changement qu'on semble désirer aujourd'hui. Il ne manque plus que ce malheur, pour creuser jusqu'au fond l'abîme où nous a précipités l'Assemblée constituante. Il ne suffit pas qu'une chose soit bonne en elle-même, il faut, pour le succès, un moment et des circonstances favorables. Elles se présentaient, après les cent-jours et en 1828, lorsque j'ai proposé le plan dont je parle. S'offrent-elles aujourd'hui? D'ailleurs, un changement heureux, émané du trône avec prudence, peut réussir, tandis qu'un changement, plus heureux, plus utile même, émané de cent volontés diverses, peut entraîner les suites les plus funestes.

Voyez la déplorable débilité de notre caractère politique. Cette assemblée, toujours entraînée par la peur, lance touts les fléaux sur la patrie; elle le voit, se repent; elle veut corriger son ouvrage; elle est entraînée encore, mais d'un autre côté, par la peur; mais alors, du moins, c'est par la peur que lui inspire cette même faction qu'elle avait créée, encouragée, fortifiée; elle tremble par peur devant l'idole qu'elle avait élevée par peur; elle veut diminuer au moins sa force; et ce sont les royalistes qui s'opposent aux

corrections qu'elle désirait! voyez ensuite la triste destinée de la France. Il fallut soutenir ce malheureux ouvrage pour défendre l'ombre de royauté qui restait encore. La cour de Vienne, elle-même, témoigna, par la correspondance du prince de Kaunitz avec M. de Montmorin, qu'elle ne balançait plus à regarder le parti constitutionnel comme le seul asile de la royauté. Cette pensée était la base du plan présenté au roi par M. de Montmorin, et M. de Bouillé conçut la même idée du parti constitutionnel. Je développerai plus encore cette nécessité dans le chapitre suivant.

Ceux qui, comme moi, s'étaient dévoués au soutien de ce misérable ouvrage, afin de préserver le trône et l'ordre social d'une ruine entière, avaient conçu, en 1790, lorsqu'ils entrèrent dans les nouvelles administrations, l'espoir que l'assemblée, frappée du mal qu'elle avait fait jusqu'alors, chercherait à le réparer par des lois fondamentales plus conformes au bon sens que tout ce qu'elle avait fait jusqu'à ce moment; ils ne pouvaient prévoir une imbécillité politique dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire. Tout détruire en un instant dans un vaste royaume formé par les siècles, était une démence que personne ne pouvait prévoir, et que ne prévirent pas non plus les destructeurs. Mais à la destruc-

tion se mêlaient de temps en temps quelques moyens d'ordre public approuvés par le roi. Il fallait bien les approuver comme lui, du moins en apparence, pour se joindre à lui et pour le défendre. Parmi nous, ceux mêmes qui voyaient avec le plus de peine la destruction des provinces, cherchaient à faire marcher les nouvelles administrations départementales, comme d'anciens magistrats qui ne pouvaient approuver la destruction de l'ancien ordre judiciaire, entraient dans le nouveau. Ne pas tout abandonner, était le sentiment qui dominait alors les honnêtes gens courageux, avec plus ou moins de force, suivant les circonstances et suivant leur caractère personnel.

Mais enfin cette assemblée terminait sa funeste carrière par une résolution honorable; quoique toujours empreinte de la même ignorance, elle établissait le trône sur ses débris. Je puis certifier aux personnes qui attachent un grand prix aux démonstrations de la joie populaire, qu'elle ne laissa rien à désirer après la fin de cette grande affaire. Ce qu'on appelle l'enthousiasme du peuple se manifesta par toute l'expression d'une joie extraordinaire. Les bons bourgeois de Paris, ceux surtout qui s'étaient conduits si noblement dans la garde nationale, croyaient que la révolution

était terminée, et que la France allait recouvrer la prospérité perdue en 1789, cette sécurité des personnes, ce commerce immense, ces magnifiques colonies, l'objet de la jalousie de nos rivaux. Beaucoup de membres de l'Assemblée constituante, persuadés aussi que tout était fini, retournaient dans leurs foyers avec l'intime conviction d'avoir tout réparé, tout régénéré, et d'avoir mis le comble à leur belle conduite par le plus noble désintéressement. J'atteste qu'on entendait sortir de toutes les bouches : « Nous allons avoir la Constitution. Tout va finir; nous avons la Constitution. » On se rassurait, on se félicitait. « C'est demain, c'est aujourd'hui que le roi accepte la Constitution; » et ce fut là une des cent *opinions publiques*, que nous avons vues, pendant quarante ans, paraître et disparaître avec la même rapidité.

Cette assemblée, que Camus avertit énergiquement de sa lassitude, de sa vieillesse, de son impuissance, déclara, par un des derniers articles de sa Charte, que la nation a le droit de la changer, mais que son intérêt l'invite à suspendre l'exercice de ce droit pendant trente ans. Je demande s'il est possible d'imaginer une naïveté plus ridicule. Des hommes qui ont tout détruit, qui n'ont pas laissé une seule pierre de l'antique

« L'Assemblée constituante en remet le dépôt « à la vigilance des pères de famille, aux épouses « et aux mères, à l'affection des jeunes citoyens, « au courage de touts les Français. »

Nous verrons, dans les chapitres suivants, les effets et le sort de cette Constitution, malgré les phrases sentimentales qui demandaient la vigilance, le courage et l'affection.

Au lieu de la recommander aux mères et aux épouses, il aurait fallu les consulter. Jamais elles n'auraient approuvé des lois destructives des familles, de la propriété et de la religion. Elles ont un profond attachement pour les choses qui constituent les familles et l'état social. Comme elles songent toujours aux objets de leur affection, elles auraient repoussé tout ce qui pouvait détruire, ou seulement menacer le sort de ce qu'elles aiment. Elles ont montré, pendant la révolution, beaucoup plus de bon sens et de courage d'esprit que les hommes. Elles ont prévu nos malheurs par instinct, avant de les souffrir avec courage. Si quelques femmes ont cherché la célébrité à la suite des révolutionnaires, elles font une faible exception. Les anciens Gaulois les consultaient sur les grandes affaires; ils croyaient qu'il y avait en elles quelque chose de divin, et qu'elles voyaient l'avenir. C'était, sans doute, parce que souvent ils s'étaient

bien trouvés de leurs conseils. Plût à Dieu que l'Assemblée constituante les eût consultées, au lieu de se borner à leur recommander son fragile ouvrage !

Maintenant, si je veux avoir une idée nette et précise des causes de la révolution de 1789, je les trouverai :

1° Dans l'administration du cardinal de Richelieu pendant dix-huit ans.

2° Dans la continuité de son système envers les parlements, sous la régence du duc d'Orléans, sous Louis XV et Louis XVI, au lieu de suivre la route tracée par l'Hôpital, Henri IV et Louis XIV.

3° Dans l'aveuglement des princes, de la haute noblesse, du clergé, des parlements, de plusieurs Etats provinciaux, qui touts s'élevèrent contre M. de Machault, ministre des finances, sous Louis XV, lorsqu'il voulut établir une caisse d'amortissement. Louis XVI, en montant sur le trône, n'aurait pas trouvé de dettes publiques.

4° Dans les querelles de la cour et des parlements, qui furent la suite et l'effet du système du cardinal de Richelieu, et qui amenèrent le refus des impôts demandés.

5° Dans le plan d'une cour plénière, dont le but évident était d'enchaîner et d'humilier la haute magistrature, et dont l'effet fut de lui don-

ner le désir et la puissance d'arracher la convocation des Etats-Généraux.

6° Dans la détermination du roi et de ses ministres de donner une double représentation au tiers-état, malgré l'avis prononcé de la seconde assemblée des notables.

7° Dans la réunion du clergé et de la noblesse au tiers-état, ce qui formait une chambre unique.

8° Dans la désertion ou l'absence d'environ cinq cents membres de l'Assemblée constituante, et dans le refus du côté droit de concourir à des changements que désiraient les membres les plus influents du côté gauche.

Les mouvements du peuple et les factions, les crimes, les incendies, les échafauds, la terreur ne furent point des causes, mais les effets des causes que je viens de détailler. Le peuple n'a point fait la révolution; elle a été faite par les ministres et par les classes instruites de la société. Le peuple fait des émeutes et des séditions, jamais de révolutions.

Il est douloureux, mais il est instructif de rapporter ce qu'écrivait Gustave III à l'un de ses généraux, en parlant de la conspiration qu'il avait vaincue par sa fermeté : « Que l'on com-« pare ce qui s'est passé ici et ce qui se passe en « France, et qu'on juge qui a rendu un service

« plus véritable à sa nation, et qui a mieux vu,
« ou ma fermeté inflexible, ou la bonté facile et
« faible de Louis XVI. »

CHAPITRE IV.

Observations sur le parti royaliste constitutionnel et sur les administrations qui se formèrent en 1790. Administration de Seine-et-Marne. Insurrection de plusieurs communes. Députation au roi. Révolte d'un escadron de chasseurs en garnison à Nemours. Sédition apaisée dans une autre ville.

L'Assemblée constituante avait saisi touts les pouvoirs; elle faisait les lois, seule et sans aucun débat avec le pouvoir royal. Le roi sanctionnait, avec plus ou moins de répugnance ou d'empressement, tout ce qu'elle ordonnait. Elle avait aboli les noms mêmes des provinces, et divisé la France en départements, désignés par les noms des rivières et des montagnes. J'ai parlé de cette

division dans le chapitre précédent. Elle avait donné l'administration à des assemblées nommées par des électeurs, et en 1790 commença l'exécution de cette nouvelle forme administrative. Je fus le président de cette administration dans le département de Seine-et-Marne, où je résidais.

Avant de commencer le récit qu'on va lire, et les observations qui l'accompagnent, je dois présenter une distinction importante. Le parti qui, dans l'Assemblée constituante, détruisit la monarchie, s'appelait lui-même et fut appelé *le parti constitutionnel.* Ce fut une véritable faction qui a fait le malheur de la France. Mais, en 1790 et les deux années suivantes, il se forma dans toute la France un parti *royaliste constitutionnel* qui ne soutenait les nouvelles lois que dans l'espoir de sauver les débris de la royauté, dont dépendait l'ordre social. Quand l'Assemblée constituante fut dissoute, les députés qui avaient reconnu leurs erreurs, qui auraient voulu les réparer, mais qui n'en eurent pas la force, se joignirent au parti *royaliste-constitutionnel.* C'est de ce parti que je vais parler : je peindrai son esprit et sa conduite en 1790 et 1791, dans le chapitre que j'écris; et j'acheverai ce tableau en montrant ce qu'il fut, en 1792, pendant l'As-

semblée législative jusqu'à la catastrophe du 10 août.

Lorsque la révolution a commencé, j'ai espéré, comme beaucoup de Français, que les résultats pourraient en être heureux; mais, à mesure que ses progrès se manifestaient, j'étais consterné des crimes qu'elle entraînait avec elle, autant qu'effrayé de l'avenir dont elle nous menaçait. Des circonstances m'ont conduit à prendre la plus grande part aux évènements de ces temps malheureux. Je me trouvai, à la fin de 1789, dans une assemblée nombreuse du peuple des campagnes, aux environs de Melun. Plusieurs discours y furent tenus contre les prêtres, et l'agitation des esprits allant toujours en augmentant, on menaça des ecclésiastiques qui étaient dans l'assemblée; la violence des discours fut bientôt portée au dernier degré. Je parlai au peuple avec force, et, pendant que j'attirais son attention, je m'interrompis plusieurs fois pour prier M. Beaunier, qui était auprès de moi, de faire sortir les ecclésiastiques de la salle. Il le fit avec beaucoup d'adresse. Quand ils furent touts sortis, je ne craignis pas de me livrer à toute mon indignation, et je pris un tel ascendant sur le peuple, que j'obtins que l'assemblée enverrait une députation à ces ecclésiastiques, pour leur exprimer ses re-

grets de ce qui s'était passé, et les engager à rentrer dans l'assemblée. Au moment où ils rentrèrent, ils furent reçus avec respect; mais l'un d'eux, malheureusement, voulut parler, et il le fit avec tant de maladresse, il choqua tellement le peuple, que des cris de fureur retentirent sur le champ dans toutes les parties de la salle. En un instant, aussi rapide que l'éclair, le mécontentement se manifesta avec un tel bruit, que je désespérai de pouvoir me faire entendre. Pendant que je faisais des efforts pour être entendu, je m'aperçus que l'orage commençait à se tourner contre moi. Déjà l'on m'appelait le protecteur des *calotins*. M. Beaunier avait fait taire l'orateur imprudent au milieu d'une phrase qui allait augmenter la fureur du peuple; il se ressouvint heureusement du moyen qui nous avait déjà réussi, et força l'ecclésiastique menacé à sortir encore une fois de l'assemblée. Je pus alors me faire entendre. Je fus écouté, d'abord avec tranquillité, ensuite avec satisfaction, et enfin avec de nombreux applaudissements.

Ce succès commença ma réputation politique. Je fus nommé successivement président de plusieurs collèges électoraux et du directoire du département. C'était un comité nommé par le conseil général, et chargé de l'administration. J'exerçai

cette place pendant dix-huit mois, et je me montrai constamment tel que j'ai toujours été pendant la révolution, l'ennemi des factieux et de tout ce qui tendait au bouleversement de l'ordre social. J'avais pour collègues des hommes qui pensaient comme moi, et je ne crois pas que jamais aucune plainte se soit élevée contre nous. Nous étions unis par un sentiment profond des dangers publics, cimenté par l'attachement à un parti honorable. Ce parti seul pouvait sauver la France. Robert Walpole a écrit, avec une profonde raison : *L'extinction des partis est l'origine des factions.*

S'il est vrai que, dans ces temps terribles, les factieux ont déployé une énergie et une ardeur qui marchaient au succès, il n'est pas moins vrai que les honnêtes gens qui prirent alors des emplois, ont montré une constance inébranlable à combattre les factieux, et à soutenir l'autorité royale jusqu'aux derniers moments de sa décadence et de sa ruine totale. Tout ce qu'ils ont fait jusqu'à la fin de 1792, sera remarqué soigneusement dans ces Mémoires.

M. Bertrand de Molleville a peint, dans son *Histoire de la révolution*, le pouvoir très-grand qu'eurent les honnêtes gens, et surtout d'anciens magistrats, dans une des sessions de Paris; mais

il déplore en même temps que tous n'aient pas suivi cet exemple.

Il y avait alors dans les âmes une chaleur qu'on trouverait difficilement dans d'autres temps. On n'a pas été juste envers le parti royaliste constitutionnel; on lui a fait un crime d'avoir juré et défendu les lois jurées par le roi; d'avoir tenu souvent un langage qui était celui du roi. On aurait dû remarquer qu'en considérant les devoirs des sujets en eux-mêmes, ce parti les remplissait avec fidélité, puisqu'il ne faisait qu'obéir au roi. L'homme le plus convaincu que des factieux entraînaient le roi à une perte certaine, ne pouvait cependant le défendre qu'avec les armes qu'il recevait de lui. Les royalistes restés en France avaient le glaive levé sur leur tête et l'échafaud devant eux, pendant qu'ils défendaient le monarque. Ils étaient souvent menacés d'être mis en pièces par le peuple, péril le plus terrible, le plus capable d'ébranler une âme forte, et qui présente la mort sous des formes hideuses, tandis que les périls de la guerre la présentent sous l'apparence séduisante de la gloire. Il est certain qu'alors la défense du roi par le parti royaliste constitutionnel a été portée aussi loin qu'elle pouvait aller; et comme je suis convaincu que, dans l'exécution des lois les plus imparfaites, les plus

mauvaises même, telles que celles de l'Assemblée constituante, la grandeur du caractère et l'énergie de la conduite peuvent triompher de touts les obstacles, lorsque le pouvoir sait manier, diriger et entraîner un parti vigoureux, déjà formé, je n'attribue la perte de la royauté qu'à la faiblesse de la couronne et de ses conseillers. Un grand nombre de bons Français se ralliaient de toutes parts, animés par les craintes qu'inspirait une faction déjà terrible; ils acceptaient des fonctions pénibles, combattaient les factieux, et bravaient les poignards et l'échafaud. Les plans de MM. de Bouillé et de Montmorin tendaient à se servir de ce parti pour sauver le roi; et le prince de Kaunitz lui-même finit par déclarer, au nom de l'empereur d'Autriche, que cette informe Constitution était le seul asile de l'autorité royale. Mirabeau, dans sa lettre au roi, ne lui offrait ses services qu'en établissant son plan sur les mêmes idées et la même espérance. M. de Bouillé se reproche, dans ses Mémoires, de n'avoir pas pris le commandement des gardes nationales des Trois-Evêchés, qu'elles le pressèrent d'accepter; M. de la Tour-Dupin, ministre de la guerre, en fut très-fâché.

On lit dans un ouvrage estimé, intitulé : *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État :*

« Il est avéré qu'à la fin de 1791 et au com-
« mencement de 1792, la France aurait pu être
« réglée politiquement par un congrès, à l'aide
« du parti constitutionnel dans l'intérieur. Le
« succès n'était pas douteux. »

C'est donc sous ce point de vue que j'envisagerai les évènements, et la conduite des royalistes. Je prouverai que les bons Français ont rempli leurs devoirs. Mais il en résultera une vérité lamentable : les Français n'ont pas manqué à l'autorité royale; l'autorité royale s'est manquée à elle-même. Je mettrai cette terrible vérité dans tout son jour. Si elle peut frapper un seul prince et le préserver de commettre des fautes semblables à celles qui produisirent tant de malheurs, mon ouvrage n'aura pas été inutile.

L'Assemblée constituante avait mis le roi dans le plus grand péril, en ne laissant plus subsister que le roi et la nation. Dans cette situation, il devait périr; mais les excès d'une faction puissante rallièrent touts les bons Français; ils formèrent un parti vigoureux, surtout dans la capitale, en 1792, comme je le prouverai. Ce parti aurait sauvé la royauté, si la royauté s'était défendue elle-même. Pour prouver une vérité si importante, je répéterai quelquefois les mêmes observations. Cela est indispensable; c'est le seul

moyen d'unir toutes les parties de cet ouvrage, et de montrer, dans toute son étendue, la pensée principale.

Ce tableau de l'état de la France doit faire ressortir encore plus l'énorme faute des membres de l'Assemblée constituante, qui se retirèrent ou qui n'assistèrent plus à ses séances. Tandis qu'ils désertaient leur poste, d'autres Français acceptaient des postes bien plus périlleux, puisqu'ils les forçaient à une action opposée aux factieux. Ces hommes qui se retirèrent ou s'absentèrent furent criminels envers la patrie comme envers le roi. Les conséquences en furent terribles.

Il faut se rappeler ici ce que j'ai dit dans le chapitre précédent, des efforts des royalistes dans les provinces, et des honteuses dénonciations que les ministres du roi apportaient à l'Assemblée contre ces royalistes. Ils étaient poursuivis par les ministres du roi, lorsqu'ils s'écartaient des nouveaux décrets; ils ne pouvaient donc le servir qu'en s'appuyant sur ces décrets.

L'Assemblée électorale m'avait nommé membre du conseil général; ce conseil me nomma son président, et M. de Jaucourt vice-président; il était en même temps membre du Directoire. Je pouvais, comme président du conseil-général,

présider le directoire administratif, toutes les fois que je le voulais. Je remplis constamment cette fonction, sans me permettre une seule absence. Les membres de l'administration avaient de faibles appointements; le président seul n'en avait pas.

A la clôture de l'assemblée électorale, je fus chargé de présider la députation qu'elle envoyait au roi. Telle était la confiance qu'avaient en moi les autres membres de cette députation, qu'ils ne me demandèrent point de leur communiquer le discours que je devais prononcer. Lorsque nous fûmes présentés à M. de Saint-Priest, ministre de l'intérieur, il me demanda la communication de mon discours; je lui répondis que je ne l'avais pas écrit, et qu'il était dans ma tête. Il ne fit aucune observation; mais je remarquai qu'il était frappé de ma réponse, et qu'il réfléchissait. Comme il connaissait mes principes, il pensa sans doute que je ne voulais pas communiquer mon discours, dans la crainte qu'on ne voulût en retrancher quelque chose de trop hardi, et que, si je le lui montrais, je m'exposerais autant à la critique des autres députés qu'à la sienne; et il conclut en lui-même qu'il fallait me laisser le maître de mon discours, et s'en rapporter à moi. Cette conduite de M. de Saint-Priest

était digne d'un ministre qui montra tant de fermeté dans les affreuses journées des 5 et 6 octobre 1789, et qui aurait sauvé le roi, si ce prince avait alors suivi ses conseils. Sa conduite envers moi annonçait la confiance qu'il accordait au parti royaliste constitutionnel, et prouvait, ainsi que le reste de sa conduite, qu'il avait alors cette vue d'un homme d'État, que c'était par ce parti qu'il fallait sauver le roi et la France. Ce parti était alors immense dans Paris et dans les provinces; et si le roi, ou un premier ministre, en avait été le chef déclaré, hardi et vigoureux, la révolution eût été arrêtée dans sa marche, et la vraie liberté eût été sauvée. Je répéterai ici que, lorsque Mirabeau revint à de bons sentiments et voulut sauver la monarchie, ce fut en ralliant le parti constitutionnel, ainsi qu'on le voit dans son Mémoire au roi et dans la lettre qu'il lui écrivit.

Lorsque je parlai au roi au nom de mon département, il était dans une captivité réelle au château des Tuileries. C'était une chose un peu hardie que de lui demander de quitter Paris à sa volonté. Je lui dis que Paris seul ne devait pas le posséder, que les autres départements désiraient jouir de sa présence, et j'exprimai fortement ce vœu, en ajoutant que c'était celui de la

France entière comme du département que j'avais l'honneur de présider. Je vis sur la physionomie de M. de Saint-Priest le plaisir que lui faisait ce discours. D'autres personnes présentes montraient au contraire une opinion différente; mais je fus bien étonné de ne pas entendre, dans la réponse du roi, un seul mot sur le vœu que j'avais exprimé de voir sa majesté voyager dans les départements, ce qui signifiait alors très-clairement *sortir de Paris*. Ce vœu que j'exprimai ne fut pas désapprouvé par les autres députés; nouvelle preuve du bon esprit qui animait alors les Français des départements. Je suis convaincu que, si le roi avait répondu différemment, sa réponse, mise dans les journaux, aurait provoqué un grand nombre de demandes semblables. En y répondant, en échauffant ainsi les têtes royalistes constitutionnelles, on aurait profité d'un parti déjà formé. J'avais eu d'autant plus de raison de parler ainsi au roi, que, peu de temps après, un attroupement et une faible partie de la garde nationale s'opposèrent à son départ pour Saint-Cloud, malgré les efforts de M. de Lafayette, qui donna sa démission. Les suites de cette journée furent honteuses; je n'ai pas le courage d'en parler.

Se placer ouvertement à la tête de ce parti

constitutionnel, était le seul moyen de sauver le roi et la monarchie. Les membres les plus influents de l'Assemblée constituante, revenus de leurs erreurs, entrèrent naturellement dans ce parti. Ils se déclarèrent ouvertement dans l'armée, dans l'administration, et rien n'égala la fermeté que déploya, en 1792, le directoire de Paris, où étaient MM. de la Rochefoucauld et Talleyrand. Mirabeau, qui en avait été membre, était mort. M. de Pastoret en fut le procureur-général, à sa formation, et se conduisit de la manière la plus honorable. Nommé ensuite député à l'assemblée législative, il fut remplacé par M. Rœderer.

Les membres de l'administration que je présidais étaient pleins de chaleur et de dévouement pour le parti royaliste constitutionnel. Ainsi pensait l'immense majorité de touts les Français qui avaient le malheur de s'occuper de ces tristes matières et de raisonner sur elles. La conduite du directoire de Seine-et-Marne fut toujours noble et ferme. Jamais ses membres ne montrèrent, dans leurs actions particulières ou dans leurs actes publics, une seule pensée qui pût affaiblir le respect dû au roi et à son autorité. Ils faisaient exécuter les lois nouvelles; mais toujours dans le sens royaliste le plus étendu. Ses membres étaient

MM. de Jaucourt, Crepin de Larachée, Boucher de la Richarderie, Thomé, Hébert, Jollivet, Garnot, Corbilly et moi. M. Picault était procureur-général syndic.

On a souvent fait des reproches au parti *royaliste-constitutionnel*. Mais un esprit sage et juste n'oubliera jamais que ce parti, tel qu'il était alors, se servait des lois informes de l'Assemblée constituante pour défendre le trône chancelant et l'ordre social, et toujours en se conformant aux ordres du roi. Le roi était engagé dans une route périlleuse; il fallait l'y suivre pour le sauver. J'ignore touts les sacrifices d'opinion qu'a dû faire et qu'a faits M. de Bouillé pour rester en France, commander une grande province et être obéi des troupes. C'est par cette position qu'il put, avec une force bien moins nombreuse que la garnison révoltée de Nancy, la réduire à l'obéissance, et empêcher des malheurs incalculables; c'est par cette position qu'il put concerter avec M. de Montmorin, et ensuite avec MM. Lafayette et Mirabeau, les moyens de rétablir l'ordre social, en 1791, lorsque ces deux députés en virent la nécessité. Il courut de grands dangers à Metz, mais il en triompha par son union avec les corps administratifs. Il forma alors un plan de défense qui probablement aurait été suivi du succès, si le dé-

part du roi n'avait pas tout changé. M. de Bouillé est le seul homme en France qui, dans ces temps, ait conçu et commencé un plan de défense à la fois militaire et politique. Mais il ne put le former qu'en qualité de membre du parti constitutionnel. Sans le fatal évènement de Varennes, il aurait rendu à la patrie le service le plus éminent.

Les hommes de ce parti faisaient, non pas des concessions contraires à l'honneur, mais des sacrifices d'opinion. La probité permet et exige même les sacrifices d'opinion, lorsqu'ils ont un but louable; et, sans ces sacrifices, les choses humaines ne pourraient marcher, ni dans les conseils des rois, ni dans les assemblées délibérantes.

Supposons que par une conduite semblable à celle de M. de Bouillé, M. de Vioménil, si glorieusement blessé à la fatale journée du 10 août, eût été alors un des chefs déclarés du parti constitutionnel, et que, nommé par le roi commandant de la force militaire rassemblée aux Tuileries, il l'eût commandée pour repousser les factieux, il se serait servi du langage de la loi qui venait d'être proclamée dans la cour des Tuileries et à la tête des troupes et de la garde nationale, par M. Rœderer, procureur-général du directoire de Paris; nul doute qu'il n'eût réussi dans un combat où toute la force était du côté du roi, et toute la

faiblesse du côté des factieux; nul doute qu'il n'eût remporté la victoire dans ce jour qui devait être le plus beau de la monarchie, si le moindre courage de résolution eût éclaté.

Je dirai la même chose de M. de Lafayette, qui avait mitraillé les jacobins au Champ-de-Mars, en 1791. Si, le 10 août, il avait paru tout à coup à la tête de quelques escadrons de son armée, et des excellents bataillons de la garde nationale de Paris, il aurait très-aisément sauvé la famille royale, et acquis une gloire immortelle. Il l'aurait sauvée, en se servant du parti constitutionnel.

C'est d'après ces réflexions qu'il faut juger la conduite de l'administration que j'avais l'honneur de présider. Elle n'a cessé de combattre les factieux et leurs détestables opinions. Un jour, tandis qu'elle délibérait paisiblement, on entendit un bruit confus de voix tumultueuses qui retentissaient au loin, et qui s'avançaient rapidement. Tout à coup des hommes entrent dans la salle, en désordre, remplis de frayeur, et nous annoncent que plusieurs villages révoltés entraînent leurs maires, en les menaçant de les massacrer. A peine avaient-ils cessé de parler, que la multitude furibonde pénétrait dans l'assemblée. Il n'y eut pas un membre du directoire qui montrât la moindre faiblesse, pas un qui ne contribuât, par la fer-

meté de son maintien, à déconcerter les factieux. Il y avait dans la salle une espèce de petite barrière de bois, très-basse, destinée à empêcher le public, qui souvent assistait aux séances, de se jeter jusque sur les bureaux des administrateurs. La multitude, entrant avec violence, touchait déjà cette faible barrière; elle s'avançait menaçante; il fallait l'arrêter, et lui faire respecter l'espèce de sanctuaire qui protégeait encore l'administration. Je m'élançai sur la table placée devant moi, et ayant d'abord étonné l'attroupement par ce mouvement extraordinaire, je lui déclarai que si un seul homme passait la barre, il serait déclaré à l'instant traître à la nation, à la loi et au roi, et traduit devant les tribunaux. Touts s'arrêtèrent, comme frappés de terreur par ces mots sacramentels, qui avaient alors un grand pouvoir. Après un moment de silence, je permis à l'un d'eux de parler, et d'expliquer la cause de ce rassemblement tumultueux. Quand il eut cessé de parler et de répondre à toutes les questions qui lui furent adressées par plusieurs membres, le directoire délibéra en présence de la multitude, et prit un arrêté vigoureux pour la poursuite et la condamnation des auteurs de cet attroupement, qu'il déclara criminel. Les auteurs étaient présents. Touts entendirent, en silence, la lecture

de l'arrêté. Je me rappelle qu'un instant après, la séance étant terminée, je traversai la ville pour retourner à ma maison de campagne. On vint m'avertir que si je continuais à marcher dans cette direction, je me trouverais au milieu de la multitude encore agitée, et qui s'entretenait de l'arrêté qui venait d'être prononcé. On me parla d'un danger auquel je ne crus pas. J'avais trop remarqué l'impression qu'avait faite la fermeté de l'administration. Je continuai ma route; je fus environné de cette multitude, qui ne me parla qu'avec respect, et même avec une sorte de bienveillance. Les orateurs qu'elle avait choisis expliquèrent et excusèrent le rassemblement; je me bornai à leur répondre que je ne pouvais rien dire avant d'avoir vu l'enquête qui serait faite sur les lieux. D'où venait le pouvoir que le peuple reconnaissait en moi? De ce que j'étais membre hautement déclaré du parti constitutionnel.

Il y avait alors peu de départements où l'on ne vît de pareils mouvements, et une semblable fermeté. Les nouvelles administrations venaient d'être établies, et partout elles s'occupaient à rétablir l'ordre, et à faire respecter les personnes et les propriétés. Nous sortions de la crise terrible où les autorités avaient été détruites à la fois par le peuple et par les lois. C'était alors qu'on avait

massacré les propriétaires, pillé et brûlé les châteaux, fait révolter les régiments, et commis partout des horreurs qui n'étaient que le prélude des scènes plus sanglantes et plus atroces qui se préparaient. Mais, entre ces temps affreux et ceux qui commencèrent six mois avant le 10 août 1792, la France vit un intervalle, bien court il est vrai, où les nouvelles autorités déployèrent beaucoup de courage, et combattirent les factieux. Ces mêmes autorités manifestèrent hautement leur opinion avant le 10 août, adressèrent au roi, de toutes les parties de la France, des pétitions remplies de respect et d'amour pour lui, et d'horreur pour la secte des jacobins. Le roi ne voulut pas les publier, par un sentiment bien louable sans doute, par la crainte d'exposer les auteurs de ces adresses à la fureur des méchants. Il aurait dû considérer que ces adresses n'étaient pas un secret dans les départements; que les signataires étaient connus, qu'ils étaient d'avance menacés du poignard et de l'échafaud; que le seul moyen de ne pas les exposer, était d'assurer l'impuissance des factieux, et que rien ne pouvait plus y contribuer que de montrer à la France cet accord de toutes les autorités, si capable d'augmenter l'énergie des bons Français, et d'intimider les factieux. Un grand nombre de ces administrateurs

ont péri sur l'échafaud, ou ont été forcés de sortir de la France.

Peu de temps après l'évènement dont je viens de parler, M. Demonard, lieutenant-colonel d'un régiment de chasseurs qui était en garnison dans le département de Seine-et-Marne, vint annoncer au directoire que l'escadron de Nemours s'était révolté, qu'il avait chassé ses officiers, et pillé la caisse du régiment. Il venait demander l'assistance de l'autorité civile pour rétablir le bon ordre. L'administration ne balança pas un instant. Elle prit un arrêté, par lequel elle me chargea d'accompagner M. Demonard à Nemours, et d'employer toute son autorité, qu'elle me déléguait, afin de réintégrer les officiers dans leurs fonctions, et de faire punir les coupables. Dans ces temps, l'autorité civile nouvellement établie avait beaucoup de force, et était respectée.

Lors de la première révolte des troupes à Metz, M. de Bouillé fut pendant une heure exposé aux menaces des grenadiers, prêts à faire feu sur lui. Ils se dispersèrent à la voix du maire de la ville.

Je partis sur le champ avec M. Demonard. En passant dans la forêt de Fontainebleau, nous rencontrâmes les officiers, qui avaient été forcés de quitter la ville de Nemours. Ils avaient à leur tête un capitaine, M. de la Coste, officier de mérite,

homme d'honneur, très-attaché au roi, et qui depuis est parvenu, sous Napoléon, au grade de lieutenant-général. Ces messieurs nous firent une vive peinture des excès auxquels s'était porté leur escadron; ils parurent persuadés que nous ne pourrions réussir à rétablir l'ordre, et ils nous engagèrent à retourner à Melun. Ils frémissaient de l'injure qu'ils avaient reçue. M. de la Coste versait des pleurs, arrachés par l'indignation et un juste orgueil. Nous ne partageâmes pas leur opinion. M. Demonard leur ordonna de retourner à Nemours, et d'attendre dans le faubourg, à l'entrée de la ville, le résultat des efforts que nous allions tenter.

Nous continuâmes notre route. En entrant dans la ville, nous remarquâmes un grand nombre de dragons qui étaient ivres, et qui, reconnaissant leur lieutenant-colonel, le regardaient avec le sourire dédaigneux de la révolte. Arrivés à l'auberge, M. Demonard fit appeler un maréchal-des-logis, qui avait toute sa confiance, et lui demanda son opinion sur le mauvais esprit qui animait les dragons dans ce moment même. Le maréchal-des-logis nous dit qu'ils étaient presque touts dans l'ivresse, qu'ils étaient déjà touts instruits de notre arrivée, qu'ils en parlaient avec dérision, et que les actes d'autorité que nous

pourrions tenter ce jour même, pourraient avoir les suites les plus fâcheuses. Je fus d'un avis contraire : je pensai que, puisqu'ils nous avaient vu, il fallait agir sur le champ; qu'ils prendraient notre inaction pour de la faiblesse, que la nuit, passée dans l'ivresse, sous nos yeux, pourrait voir de nouveaux désordres, et les affermir dans la révolte. M. Demonard s'étant rangé à mon opinion, j'ordonnai à la municipalité et au directoire du district de Nemours de faire préparer une grande salle qui pût contenir l'escadron révolté, et de venir nous prendre afin de nous y conduire avec un cortége convenable. M. Demonard donna, en même temps, les ordres nécessaires pour rassembler les dragons. Il prit les noms des plus coupables, et nous concertâmes ensemble ce que nous devions faire. Les dragons furent rassemblés dans une ancienne église très-spacieuse. A une des extrémités était une estrade élevée où l'on voyait plusieurs tables et des fauteuils.

Aussitôt que nous fûmes arrivés dans la salle, je remarquai que la plupart des dragons nous regardaient avec un air de dédain qui semblait annoncer qu'ils étaient résolus à nous braver. Je les surpris, en leur déclarant sur le champ, d'une voix forte et élevée, que si un seul d'entr'eux

osait dire un seul mot, il serait aussitôt déclaré traître à la nation, à la loi et au roi, et traduit à un conseil de guerre. Je m'arrêtai un moment, et je prononçai ensuite un discours très-court, mais énergique, sur leur indigne conduite, et sur la résolution de les réduire par la force, s'il était nécessaire. Je rappelai les évènements de Nancy, et j'ajoutai qu'un seul mot ferait accourir à Nemours une partie de la garde nationale de Paris. Je terminai mon discours par ces mots, prononcés avec la confiance de l'autorité : « M. Demonard, donnez vos ordres. » Il appela à haute voix un maréchal-des-logis, nomma les quatre chefs de la révolte, lui ordonna de les prendre, et de les conduire sur le champ au cachot. L'ordre fut exécuté sans qu'un dragon osât dire un seul mot. Il appela un autre maréchal-des-logis, nomma six dragons moins coupables, et lui ordonna de les conduire en prison. Cet ordre fut exécuté comme le premier. Enfin, il ordonna à un autre maréchal-des-logis de former un détachement, et d'aller prendre les drapeaux pour les reporter dans la maison du commandant de l'escadron. Quand ces ordres furent exécutés, touts les dragons sortirent de la salle dans le plus grand silence, et nous reçûmes les felicitations des autorités de la ville et de touts les bons ci-

toyens. Ils avaient craint de voir leur ville livrée aux plus grands désordres, et pouvaient à peine concevoir un succès aussi prompt et aussi inespéré. Presque toute la ville fut illuminée spontanément, et la municipalité voulut absolument nous réunir dans un repas nombreux. Nous eûmes le plaisir d'y voir les officiers qui avaient été obligés de sortir de Nemours, et que nous avions rencontrés dans la forêt de Fontainebleau.

Je raconte cet évènement pour montrer quelle fut alors la force de l'autorité civile, ou plutôt du parti royaliste-constitutionnel, et ajouter cette nouvelle preuve à celles que j'ai déjà données.

Le directoire montra la même fermeté dans une sédition arrivée dans une des villes du département. M. de Jaucourt y fus délégué avec M. Crespin de la Rachée, et parvint à y rétablir la tranquillité publique, après plusieurs jours d'efforts constants et infatigables, et au milieu des plus grands périls. Ces sortes de missions étaient très-difficiles à remplir, parce que le peuple était toujours prêt à se livrer à une exaspération qui enfantait rapidement les dernières violences. Mais en même temps, l'autorité trouvait un fort appui dans le parti constitutionnel.

Peu de temps après ces évènements, on nomma les députés qui devaient remplacer l'Assemblée

constituante. Le collége électoral m'élut son président et l'un des députés. Les lois nouvelles n'interdisaient point les discours dans les collèges électoraux. Cette liberté était conforme aux usages de touts les peuples libres; elle permettait aux hommes énergiques de repousser les calomnies sur lesquelles s'appuient toujours les intrigants. Je l'éprouvai dans cette occasion. M. le marquis de *** avait répandu dans l'assemblée, avec mystère, la plus absurde calomnie contre moi. Elle faisait des progrès, et j'avais déjà proclamé plus des deux tiers des députés, sans l'être moi-même. On s'étonnait de cet éloignement, lorsqu'un électeur, M. Mallet, magistrat qui jouissait de l'estime publique, prit la parole, et dénonça cette infâme manœuvre. Plusieurs électeurs l'appuyèrent, et nommèrent l'auteur de cette turpitude. L'indignation fut générale, et je fus nommé à la presque unanimité. En condamnant, par les dernières lois, les électeurs au silence, on a ôté aux hommes énergiques toute leur force, et donné aux âmes basses et viles une puissance d'intrigue qui, par le mystère, devient plus invincible, qui combat sourdement les talents, les dénigre dans l'opinion par la calomnie; et sur leurs débris, élève cette médiocrité qui n'offense point l'envie et n'excite pas de jalou-

sies. Ce silence fait d'une assemblée électorale l'arène mystérieuse de mille basses perfidies, et dégrade le caractère national. Vous, qui vous croyez un peuple libre, comparez ce silence honteux aux suffrages publiquement demandés, et accordés par d'autres peuples, au milieu des reproches et des réponses que permet la plus entière liberté. Si les factieux, qui demandent en Angleterre le vote secret, parviennent à l'obtenir, le caractère politique des Anglais se dégradera, et leur constitution, ainsi dénaturée, périra violemment.

Lorsque je fus nommé, je prononçai ces paroles : « Je ne vous promets pas seulement de « défendre la Constitution acceptée par le roi; « je vous promets encore de combattre de toutes « mes forces les opinions dangereuses qui mena- « cent la France d'une subversion entière. » C'était là le serment de mon cœur, et je l'ai accompli religieusement.

Le directoire de Seine-et-Marne envoya plusieurs fois à l'Assemblée constituante des observations imprimées sur des matières qu'elle discutait. M. de Mirabeau, ayant fait sur les lois électorales une proposition qui nous parut dangereuse, je rédigeai une critique très-forte de cette proposition. Elle fut adoptée par le direc-

toire, imprimée, et adressée à l'Assemblée souveraine. Je ne m'attendais pas que cet ouvrage, imprimé en 1790, serait la base d'une loi électorale que ma destinée me conduirait à présenter en 1816, vingt-six ans après, comme ministre de Louis XVIII. J'en parlerai dans le chapitre de mon ministère. Les réflexions que m'inspiraient les évènements dont j'étais témoin me suggérèrent, en 1790, les pensées qui se conservèrent et se fortifièrent dans mon esprit jusqu'en 1816.

LIVRE III.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

CHAPITRE PREMIER.

Assemblée législative en 1792. Observations générales. Dépêches du prince de Kaunitz, sur l'affaire des princes possessionnés en Alsace, lue imprudemment par M. de Lessart, ministre des affaires étrangères. Caractère des différents partis. Effets produits par la manière dont ils se plaçaient dans la salle. Les girondins. Vergniaux.

L'Assemblée législative se réunit sous les plus tristes auspices. Le roi, après le retour de Varennes, avait été enfermé aux Tuileries, inter-

rogé par des commissaires de l'Assemblée constituante, et rétabli sur son trône, en jurant de maintenir la Constitution. Cette Assemblée était toute nouvelle, remplie d'avocats, de procureurs, d'hommes de lettres, de pretendus philosophes. Elle ne pouvait faire le bien; elle était destinée au mal, surtout par l'informe et ridicule loi fondamentale qu'elle était chargée de maintenir.

Beaucoup de membres de l'Assemblée constituante étaient revenus de leurs erreurs; s'ils ne s'étaient pas exclus eux-mêmes des élections, deux cents au moins d'entre eux auraient été réélus, et la seconde assemblée n'aurait été ni si folle, ni si atroce. Elle aurait eu en elle-même des éléments de salut pour la couronne et la famille royale. Trente ans après, quand nous faisons encore de nouvelles folies, nous ne pouvons concevoir cette fatale détermination de l'Assemblée constituante. Elle fut en partie l'ouvrage de la tourbe des hommes médiocres, certains de n'être pas réélus, et jaloux de ceux qui devaient l'être.

Dès le premier jour de l'Assemblée législative, j'eus l'occasion de manifester mes sentiments dans la déplorable discussion sur la manière dont le roi serait reçu le lendemain dans l'Assemblée. Je puis dire que je fis tout à coup changer la déter-

mination probable de l'assemblée par des observations très-simples, et conformes aux moindres convenances. C'était un tumulte, un tapage, des cris, des trépignements qui durent apprendre à la France combien notre caractère national est propre aux discussions législatives, et que des folies et des fureurs allaient être les fruits immédiats des théories insensées de l'Assemblée constituante.

Dès ce premier jour, les royalistes portèrent les yeux sur moi; je fus le troisième président. M. de Pastoret, qui, par ses ouvrages et sa conduite, s'était acquis une grande réputation, fut le premier président.

Je m'honore d'avoir été l'un des membres les plus zélés du côté droit. Des histoires écrites dans les temps du Directoire et du Consulat, lorsque la France avait encore le titre de *république*, n'ont pas montré le côté droit de cette Assemblée menacé sans cesse par les factieux, et soutenant toujours les principes de l'ordre social. Les royalistes de cette chambre étaient dans la situation la plus affreuse, obligés souvent de faire des concessions demandées par les ministres, mais jamais soutenus par eux. Souvent même leurs projets et leurs discours étaient contrariés par des maladresses ministérielles

inexplicables. J'en citerai bientôt un exemple.

Mais ce qui, dès les premiers jours, rendait surtout déplorable la situation du côté droit, c'était le parti mitoyen, qu'on appelait *le ventre*. Ce parti pensait comme nous ; mais il n'osait s'asseoir auprès de nous. Le côté gauche, terminé par la partie appelée *la montagne*, était si rempli, les députés y étaient si pressés, si entassés les uns près des autres, dans la partie occupée par *le ventre*, qu'ils semblaient nous regarder comme des hommes dangereux, et éviter avec le plus grand soin de s'asseoir auprès de nous. On ne peut concevoir les conséquences qu'avait cette manière constante de se placer, dans une assemblée dont les membres honnêtes et pleins de probité étaient en même temps d'une faiblesse de caractère inconcevable. Plus les hommes faibles s'entassent les uns auprès des autres, plus ils se communiquent leur faiblesse ; elle devient contagieuse. Tel homme *du ventre* qui pâlissait aux appels nominaux, quand il entendait prononcer son nom, aurait voté différemment et avec fermeté, s'il avait pris la résolution de s'asseoir dans le côté droit. Des membres qui s'asseyaient quelquefois dans le côté droit, se mettaient parmi les *ventrus*, lorsqu'ils prévoyaient que, dans une question importante, on voterait

à l'appel nominal. Ils sentaient qu'ils ne pourraient se livrer à leur faiblesse, au milieu d'hommes qui prononçaient avec fermeté le vote inspiré par leurs sentiments et commandé par leur opinion. Cela prouve que, s'ils avaient pris une fois la résolution de rester du côté droit, ils y auraient voté courageusement, comme les membres dont ils auraient été entourés. Mais, parmi ceux qui s'asseyaient au centre, plusieurs n'y restaient qu'afin de l'entraîner quelquefois dans les débats du côté droit. Tels étaient MM. Lacuée, Bigot-Préameneu, et surtout Pastoret, dont la réputation et les lumières conservèrent un grand ascendant sur le centre. Le côté droit obtint souvent, par lui, les suffrages de cette partie de la chambre.

Les jacobins, qui étaient habiles dans l'art qu'on appelle avec raison la *tactique* des assemblées, avaient remarqué l'effet des appels nominaux, et en profitaient souvent. C'était un spectacle déplorable que de voir sur les visages la terreur qui se manifestait à l'instant où il fallait prononcer le oui ou le non. Si on avait voté alors comme à présent, par boule noire ou blanche, les lois auraient été bien différentes, et la mort du roi n'aurait été votée que par un petit nombre de députés; mais il faut convenir que la plus

cruelle critique qu'on ait pu faire du caractère national, est d'avoir cru nécessaire d'établir un vote secret, par boule noire et blanche. Ce scrutin secret, dans les délibérations et dans les élections, fera nécessairement tomber les honnêtes gens dans un état de dégradation, dont rien ne pourra les tirer. J'ignore si ces belles idées ont été inspirées par l'abbé de Saint-Pierre, qui reproche à Louis XIV de n'avoir pas adopté la méthode du scrutin perfectionné.

La nation française a tant de belles qualités, qu'on peut insister, sans l'offenser, sur le défaut dominant de son caractère. Les honnêtes gens possèdent, au souverain degré, le courage de la résignation. Ils souffrent avec fermeté l'emprisonnement, la ruine de leur fortune, une condamnation injuste et la mort; mais ils n'ont pas le courage qui s'expose à toutes ces choses. Ils ne peuvent les envisager d'avance sans pâlir; ils peuvent seulement s'élever au-dessus d'elles, quand elles viennent les assaillir. Aussi faudrait-il, en modifiant et perfectionnant les lois actuelles, y faire entrer tout ce qui sera capable de protéger la faiblesse des honnêtes gens, et les mettre toujours dans une position à parler et à agir avec une liberté entière, et sans crainte des factieux. Mais cela est-il possible?

Cette faiblesse a créé le parti qu'on appelait les *ventrus*. Cette dénomination leur fut donnée dans l'Assemblée constituante, parce que la plupart se retiraient toujours à l'heure du dîner, quoique le reste de l'Assemblée restât en séance pour s'occuper de choses importantes. Les révolutionnaires profitèrent de ces départs, et dirigèrent les délibérations de façon que les décrets étaient portés après la sortie d'un grand nombre de ventrus, à qui la chose la plus importante ne pouvait faire retarder l'heure d'un repas impatiemment attendu. Ce sont eux qui ont fait tous les malheurs de la révolution. Toutes les fois qu'il existe deux partis bien prononcés, un parti royaliste et un parti démocratique, une masse d'hommes qui se place entre eux, qui tantôt soutient l'un et tantôt secourt l'autre, est un parti criminel. Il n'agit ainsi que par faiblesse; il ne manque pas de beaux prétextes pour colorer sa pusillanimité de l'apparence du bien public, mais il faut juger de sa conduite par le résultat. Ces hommes pensent dans le fond de leur âme comme les royalistes. S'ils s'unissaient franchement à eux, ils leur donneraient la majorité, et la querelle serait finie : mais ils n'ont pas assez de courage ; ils craignent les démocrates, qui, dans tous les temps et dans tous les pays, ont été persécu-

teurs et cruels. Ils ne peuvent pas non plus s'unir à ce parti, leurs principes les en empêchent. Leur indécision rend la lutte plus longue et plus terrible. Les factieux brisent toutes les barrières; ils menacent, ils emploient la violence; et alors la plus grande partie des ventrus se joint à eux. Lorsque Solon condamnait à mort tout homme qui dans une sédition ne prenait point parti, il avait observé sans doute que le plus grand nombre faisait toujours intérieurement des vœux pour l'ordre et pour les lois, et que les factieux ne triomphaient que parce que le plus grand nombre n'avait pas la force de manifester son opinion. Il cherchait un remède à cette faiblesse; mais malheureusement sa loi était inexécutable.

Tant que cette espèce de parti mitoyen existera, le gouvernement représentatif sera un poison corrosif pour la France. Un journal a dit avec raison, en parlant d'un ouvrage sur l'Angleterre et sur ses partis politiques : « Nous ne voyons en « Angleterre aucune trace de ce qu'on a nommé « *le ventre* dans les assemblées politiques de la « France; on n'y connaît point l'art de survivre « à tous les partis, en les trahissant successive- « ment, et en se joignant toujours au plus fort « contre le plus faible : on s'élève ou l'on tombe « avec ses amis. »

Lord Castlereagh, dans la session de 1817 de la Chambre des communes, a eu occasion de parler de cette malheureuse maladie politique. Il a terminé son discours par ces mots : « Je profite « de cette circonstance pour déclarer que, dans « ces derniers temps, l'Angleterre a dû sa puis- « sance et sa gloire à la division constante de « cette Chambre en deux partis franchement et « loyalement prononcés. » Bien des Français n'en croiront pas leurs yeux en lisant cette phrase; ils ne pourront concevoir qu'on puisse attribuer à l'esprit de parti la gloire d'un pays; ils croiront encore moins à cet esprit franc et loyal, dont ils n'ont pas même d'idée. Ils ont anathématisé le mot *parti;* ils se croient d'une probité délicate et parfaite, en témoignant de l'horreur même pour le mot. C'est qu'ils se sentent intérieurement incapables d'avoir l'énergie et la franchise qu'exige l'esprit de parti. Dans un temps de troubles ou de révolution, les honnêtes gens, incapables d'avoir cet esprit, sont les hommes les plus inutiles ou les plus dangereux : les plus inutiles, s'ils restent chez eux; les plus dangereux, s'ils sont membres d'une assemblée.

Dans un pays où l'on a franchement et loyalement cet esprit de parti, il en résulte, parmi d'excellents résultats, celui-ci surtout : les chefs

de parti ont une estime mutuelle les uns pour les autres. On ne peut imaginer combien cette estime mutuelle sert à réunir les partis, quand la situation de l'Etat le demande, ou à les empêcher de pousser les choses trop loin.

J'ai toujours pensé que tous nos maux sont venus de cette déplorable source, la faiblesse des ventrus. Dans la session de 1818, la Chambre des députés était divisée en quatre partis. Sans doute ceux qui forment des troisième et quatrième partis, s'applaudissent beaucoup des opinions subtiles et déliées qui les conduisent à ces divisions. Oh! le malheureux don que l'esprit, quand il conduit à de pareils résultats! Si c'est l'esprit qui conduit les Français à diviser et subdiviser ainsi les partis dans une assemblée, qu'on les déclare spirituels tant qu'on voudra; mais qu'on avoue qu'ils sont, de tous les peuples, le moins propre à produire le bien dans des assemblées délibérantes.

Ces ventrus du Corps législatif ont fait un mal incalculable. S'ils s'étaient réunis au côté droit, l'autorité royale aurait triomphé. Dans les débats passionnés, les deux partis ne faisaient autre chose que se disputer et s'arracher les suffrages du centre. Les révolutionnaires l'emportaient toujours, parce qu'ils employaient le grand moyen

de l'appel nominal. Souvent une question décidée par assis et levé, était ensuite décidée d'une manière toute différente à l'appel nominal ; tant la crainte l'emportait sur le devoir!

Il est peut-être remarquable qu'en écrivant sur nos troubles, je sois souvent conduit aux mêmes réflexions que le cardinal de Retz, qui a vécu dans un temps de factions. « Les effets de la faiblesse, dit-il, sont inconcevables; et je maintiens qu'ils sont plus prodigieux encore que ceux des passions les plus violentes : elles rassemblent, plus souvent qu'aucune autre passion, les contradictoires. »

Ces hommes faibles avaient de singuliers principes. Ils avaient établi, par exemple, que c'était une espèce de crime que de connaître, de voir les ministres du roi, et d'avoir des entretiens avec eux. Ils mettaient leur honneur à être entièrement indépendans, et à ne consulter que leur conscience; phrase bannale, derrière laquelle se retranchent toujours les hommes faibles, et qui les dispense d'avoir cette loyauté et cette franchise qu'exige l'attachement à un parti. Je me souviens qu'un jour, en entrant dans la salle, je m'aperçus que plusieurs membres me regardaient d'un air tout particulier, que je ne pouvais m'expliquer. Les uns me fuyaient, les autres me con-

sidéraient avec embarras. Enfin, l'un d'eux me dit que le bruit s'était répandu dans la salle que j'avais passé toute la nuit chez M. de Narbonne, ministre de la guerre. On en donnait une preuve admirable : on m'avait vu, le matin, promener dans son jardin en pantoufles. La chose était fausse en elle-même : mais conçoit-on que des hommes qui se disaient attachés au roi, pussent faire un crime à un député d'avoir des conférences avec un ministre du roi ? C'eût été une chose plaisante, si elle n'avait pas été aussi pitoyable, que de voir l'air étonné ou affligé dont me considéraient ces braves gens, qui mettaient leur gloire à n'avoir aucun rapport avec les ministres du roi. Qu'ils étaient contents d'eux-mêmes ! qu'ils étaient fiers de leur profonde sagesse et de leur courage à éviter l'air empesté de la cour ! Ils l'auraient respiré avec délices, si elle avait été puissante ! Je ne sais comment définir cette espèce de vertu niaise et sentimentale, enfantée par le siècle des lumières ; on ne peut imaginer le mal qu'elle a fait : avec elle ne peuvent exister ces résolutions mâles qui combattent les factieux et repoussent l'anarchie.

Des hommes, légers dans leurs jugements, confondent la saine partie de l'Assemblée législative avec la Constituante ; c'est une grave er-

reur. Le côté droit de cette assemblée s'est rallié au roi, s'est uni à lui par le même serment et le même devoir.

M. Bertrand de Molleville, ancien ministre de la marine, s'est exprimé avec autant d'exactitude que de justice, sur le côté droit de la seconde assemblée. « Les constitutionnels de la seconde « assemblée n'ont jamais été une faction, et n'ont « eu aucun rapport avec les jacobins. » Il aurait dû dire : et n'ont cessé de combattre les jacobins. Il ajoute : « La nouvelle Constitution n'était pas « leur ouvrage. Elle était la loi qu'ils avaient juré « d'observer ; ils lui ont été constamment fidèles, « même au péril de leur vie. Je n'étais personnellement connu que d'un seul d'entre eux, « M. Pastoret. Ils m'ont vu injustement persécuté ; ils ont pris mon parti, parce qu'ils étaient « justes. Je ne leur ferai pas l'injure de les en « remercier, mais je ne parlerai jamais des Quatremère, des Beugnot, des Dumas, des Vau- « blanc, des Dumolard, des Jaucourt, etc., etc., « sans leur rendre la justice qu'ils ont méritée. » Tous les membres nommés ici étaient du côté droit.

Si tous ceux qui pensaient comme nous s'étaient assis parmi nous, on aurait vu, d'un côté, une immense majorité, et, de l'autre, un petit

nombre de factieux. Le parti royaliste aurait vu toute sa force, l'aurait connue, en aurait fait usage, et les destinées de la France auraient été bien différentes. Les historiens ont souvent remarqué combien de choses, petites en apparence, avaient influé sur les évènements les plus importants. Rien n'était alors plus important que cette démarcation des deux partis, ostensible en apparence, quoique fausse en réalité. C'était une espèce de langage continuel, frappant les yeux, et très-énergique, surtout pour le peuple qui remplissait les tribunes. Les *ventrus* semblaient dire tous les jours : « Nous fuyons ce côté droit, nous ne partageons pas ses sentiments. Il est ennemi de la liberté; il est prêt à la détruire, pour rétablir l'ancien régime. Nous voulons la liberté, nous; et nous aimons mieux nous joindre aux jacobins pour la conserver, qu'aux royalistes pour la renverser. » D'un autre côté, cette démarcation donnait une grande confiance aux jacobins. Ils appréciaient à merveille l'avantage qu'ils pouvaient tirer de la faiblesse des *ventrus*. Ils parlaient d'eux avec mépris, comme de gens qu'ils étaient toujours sûrs de dominer par la crainte, et cette certitude leur donnait une confiance qui augmentait leur audace. Le nombre des membres du côté droit diminuait tous les jours; les trois

derniers mois de la session, il n'était que de quarante à cinquante, et le 10 août, nous n'étions pas plus de vingt.

Je suis persuadé que si les royalistes-faibles s'étaient assis de notre côté, les girondins auraient eu une conduite différente de celle qui leur a donné une si malheureuse célébrité. Telle fut leur position dans cette assemblée, qu'ils y subirent le joug des jacobins. Ceux-ci étaient nommés les *montagnards*, parce qu'ils siégeaient dans une des extrémités de la salle, au sommet des gradins du côté gauche. De là, ces montagnards semblaient dominer leur nombreux parti, et de ce sommet partaient leurs féroces vociférations. De là aussi, ils parlaient hautement, et quelquefois arrogamment aux girondins, qui siégeaient immédiatement au-dessous d'eux; ils les invitaient à parler dans de certaines questions, et les excitaient de manière à être entendus des tribunes. Les girondins, qui voulaient avant tout être populaires, n'avaient pas la force de résister à ces espèces de sommations, qui étaient appuyées par le peuple des galeries. Lorsque le girondin se déterminait à prendre la parole, pendant le temps qu'il mettait à se porter à la tribune, il était salué par les applaudissements du peuple. Il y montait, enivré de ces acclamations, bruyants avant-

coureurs des applaudissements qu'il allait mériter. Il déclamait avec la force des mouvements que tout ce tapage excitait en lui; il allait souvent au-delà de ses propres sentiments, et souvent, en sortant de la salle, il rougissait de ce qu'il avait dit.

Je me rappelle que Ducos, l'un des girondins, vint un jour à l'extrémité opposée de la salle, où j'étais placé, et parla à l'un de mes collègues, membre du côté droit, de je ne sais quelle affaire, ou nouvelle insignifiante. Il me dit ensuite quelques mots de civilité; et, comme je lui témoignais mon étonnement de ce qu'il osait paraître un instant au milieu de nous, il me dit ces propres mots, en poussant un soupir : « Ah! vous « êtes libres, vous; vous votez comme vous vou- « lez. » Je vous entends, lui dis-je; il ne tient qu'à vous d'être aussi libre que nous. Il ne me répondit pas, et nous quitta pour aller reprendre sa place ordinaire. C'eût été pour lui une marque d'un grand courage, que de rester seulement un quart-d'heure avec nous. Il aurait couru le risque de se dépopulariser aux yeux des jacobins; et, par conséquent, du peuple. Conserver sa popularité, était la grande faiblesse et la principale occupation des hommes de ce parti. Mais il a fallu, bientôt après, perdre cette vaine chimère qu'ils

avaient adorée; et, en la perdant, monter à l'échafaud.

Les girondins sentirent de bonne heure l'inconvénient du système qu'ils suivaient. Ils cherchèrent plusieurs fois à rallier à eux des membres du côté droit; mais ces tentatives furent très-faibles, parce que le succès était impossible. M^me^ de ***, femme d'un député, chez laquelle ils allaient souvent, m'écrivit un aimable billet, m'invita à souper chez elle, en ajoutant que je serais content, et *que ce serait un souper tout constitutionnel.* Je vis aisément le but de cette invitation; je savais quelles personnes je trouverais dans cette maison, et je refusai. Quelques jours après, dans une visite de politesse que je fis à cette dame, j'eus avec elle une conversation qui, quoique très-courte, m'apprit les sentiments qui l'animaient, les espérances de sa société et les siennes. C'était la première fois que j'allais dans cette maison, et ce devait être la dernière. Je sentais, néanmoins, combien il était fâcheux d'éviter ainsi toutes les occasions de rapprochement entre les différents partis. Car, dans les temps de trouble et de faction, ce n'est que par des rapprochements et par des négociations entre les partis, que l'on peut éviter le dernier excès du mal, lorsque l'autorité supérieure est assez faible

pour qu'il y ait des factions, lorsqu'elle ne sçait ni les décourager ni les écraser. Mais, pour ces sortes de négociations, il faut un lien commun que les divisions n'aient pu rompre; ce lien ne peut être qu'une estime mutuelle, et, malheureusement, ce lien n'existait pas. Il nous était impossible d'avoir pour les girondins ni estime ni confiance.

J'ai dit que les girondins étaient sous le joug des montagnards. Une circonstance assez remarquable me confirma dans cette opinion. Je revenais un soir du comité diplomatique; je me trouvai avec Vergniaux. Il me prit sous le bras, ce qui me parut assez singulier, car nous ne nous étions encore vus qu'avec une froide politesse. Je vis bientôt qu'il désirait me parler. Je me laissai conduire par lui; il me fit faire trois ou quatre tours de la place Vendôme, en me parlant toujours avec le plus grand embarras; il eut beaucoup de peine à venir à ce qu'il voulait me dire. J'avais parlé, le matin même, contre la proposition d'une amnistie que la montagne voulait accorder aux scélérats qui avaient rempli de cadavres la glacière d'Avignon. Personne ne demandait la parole après moi; les montagnards dirent à Vergniaux de me répondre, le pressèrent, et même le poussèrent. Cela produisit un mou-

vement qui fut remarqué de toute l'assemblée. Il se rendit à la tribune avec beaucoup d'embarras; il fit ce que faisaient toujours ceux du parti révolutionnaire. Il déclama, et il obtint le décret d'amnistie; mais il sentit bientôt qu'il avait arraché de l'assemblée un décret honteux pour elle, autant que pour lui. Il en éprouvait des regrets cuisants; il avait besoin d'épancher son cœur, d'expier en quelque sorte sa faute, en l'avouant à celui qu'il se repentait d'avoir combattu le matin. Il s'enhardit peu à peu, et il m'avoua sans détour ce qu'il éprouvait; il me fit entendre qu'il était enchaîné par un parti auquel il s'était livré, et dont il ne pouvait secouer le joug. Je lui racontai ce que m'avait dit son ami Ducos peu de jours auparavant. Je lui parlai de l'abîme vers lequel nous marchions, et nous fûmes d'accord dans nos cruelles terreurs. Je fus persuadé, encore plus que je ne l'étais, que Vergniaux parlait toujours contre son opinion. Depuis l'horrible catastrophe du 10 août, je me suis reproché souvent de n'avoir pas renoué des conversations de la même espèce avec lui, et de n'avoir pas cherché à lui faire quitter le parti des montagnards; mais je me disais bientôt que cette tentative n'aurait eu aucun succès. Vergniaux avait le plus grand de tous les défauts; il était

faible. Il était d'ailleurs dominé par une femme qui avait adopté chaudement le parti et les opinions révolutionnaires.

Au reste, plus nous approchions de la catastrophe, et plus les girondins avaient d'inquiétudes. Ils invitèrent plusieurs membres du parti royaliste à un dîner, dans l'espérance d'arriver à une conciliation; mais c'était impossible. Ils ne trouvaient d'autre remède au mal, que d'avoir des ministres dont le caractère et les opinions ne nous inspiraient que du mépris et de la défiance. Guadet fut l'orateur de cet entretien, et vit promptement qu'il lui était impossible d'obtenir de nous la promesse de demander et de soutenir de pareils ministres. Le roi les prit quelque temps après; ils se conduisirent indignement, et précipitèrent la catastrophe du 10 août. Je suis néanmoins persuadé que ces ministres acceptèrent leur nomination, dans le dessein de soutenir le fantôme de monarchie qui existait encore. Mais ils prirent bientôt une marche toute contraire, subjugués qu'ils étaient par ce sentiment, ou plutôt cette passion, ainsi que Descartes l'appelle, qui a dominé la France pendant la révolution, la peur. Aussitôt qu'ils eurent été injuriés et menacés par les journaux jacobins et par le club de ces forcenés, ils attaquèrent eux-mêmes le prince

dont ils étaient les ministres. Presque tout le monde, pendant cette cruelle révolution, a été porté au-delà de ce qu'il voulait, et toujours par la faiblesse qui enfantait la peur. Je suis forcé, en écrivant ces mémoires, de revenir sans cesse à dire que la faiblesse a perdu la France, et que la peur l'a dominée.

Le cardinal de Retz dit avec raison, dans ses Mémoires, « qu'il a remarqué plusieurs fois que, « de toutes les passions, la peur est celle qui af- « faiblit davantage le jugement, et que ceux qui « en sont possédés, retiennent aisément les im- « pressions qu'elle leur inspire, même dans le « temps où ils se défendent, ou plutôt où on les « défend des mouvements qu'elle leur donne. » Nous voyons tous les jours que cette passion porte dans l'âme un trouble et un bouleversement qui l'empêchent de voir que le péril n'existe pas encore, et qu'il est facile de le détourner. C'est ce que Montaigne appelle de terribles éblouissements.

Parmi ceux qui s'étaient associés aux girondins, M. de Condorcet était celui dans lequel on remarquait le plus les symptômes de cette effroyable maladie de la peur. Je ne crois pas qu'il ait jamais regardé quelqu'un en face dans l'assemblée. J'ai été secrétaire avec lui; assis pendant

quinze jours auprès de lui. Il était célèbre comme savant. Je ne l'avais jamais vu; et ces quinze jours furent pour moi une étude continuelle de ce singulier personnage. Je remarquais sans cesse son air inquiet, embarrassé; il paraissait toujours en peine de quelque chose. Je suis persuadé qu'il ne songeait pas non plus à renverser la monarchie, mais qu'il était poussé, comme tant d'autres, par les évènements, et surtout par la peur. Je n'ignore pas que, dans le cours de sa vie, avant la révolution, il a montré ce courage qui consistait alors à braver l'autorité, et à combattre les opinions adoptées et défendues par le gouvernement. Mais quelle différence de ce courage à celui qu'il aurait fallu avoir pour avouer hautement ses erreurs, et combattre énergiquement le funeste résultat des opinions qu'il avait défendues avant la révolution! Il était alors porté, soutenu, applaudi par les savants et les hommes de lettres, par cette opinion aveugle qui était prête à enfanter la révolution. Il s'était accoutumé à ce genre d'applaudissements. Il n'avait pas, dans le caractère, le degré d'énergie capable de les mépriser tout à coup, et de mettre sa gloire à les fouler à ses pieds. On prétend que d'Alembert disait de lui, *que c'était un volcan couvert de neige;* et que d'autres personnes l'ap-

pelaient *un mouton enragé*. Il a pu mériter cette comparaison et cette dénomination, et n'avoir pas eu le courage de combattre, dans l'assemblée législative, des opinions dont il sentait tout le danger. Il s'asseyait parmi les girondins; c'était une espèce d'acte public répété touts les jours, et qui l'enchaînait aux opinions de cette partie de la salle. Il prouva, lorsqu'il fut président, par la manière singulière et très-embarrasée dont il présida l'assemblée, qu'on peut être un savant, écrire avec succès sur des matières de politique et d'administration, et manquer entièrement de tête et de présence d'esprit. Il ne pouvait analyser une question, la réduire à ses termes les plus simples, et la mettre aux voix.

Il avait un but particulier, auquel il songeait beaucoup plus qu'à renverser la monarchie, c'était d'être à la tête de l'instruction publique, et surtout gouverneur du dauphin, appelé alors le prince royal. Il fit un jour, devant plusieurs comités réunis, un rapport sur cet objet. Le discours était long, fastidieux, débité d'une voix monotone et assoupissante. Touts les auditeurs étaient excédés, d'autant plus qu'on voyait clairement le but principal de tout son système. Fatigué de tout ce qu'il nous débitait sur le prince royal, dont il voulait faire un savant et un rai-

sonneur, je me levai tout à coup, et je m'écriai : « M. de Condorcet, si j'étais chargé d'élever un prince destiné à régner, je lui dirais tous les matins : Qu'est-ce qu'un roi ? réponse : c'est un porteur d'épée. Tout le comité se mit à rire, et saisit cette occasion pour fuir l'ennuyeux dissertateur.

Par ce que j'ai dit jusqu'à présent de cette assemblée, on voit qu'elle était divisée en quatre partis : les montagnards, les girondins, les ventrus, et les royalistes, qu'on appelait aussi les aristocrates. Cette division, dans un temps terrible, où il n'était question évidemment que de deux choses, attaquer et défendre le trône, montre d'une manière bien déplorable la faiblesse de notre caractère national. Pouvait-il donc y avoir des nuances d'opinion dans une crise si imminente ? On répétait sans cesse qu'il fallait beaucoup de prudence, qu'il ne fallait pas attaquer les montagnards, dans la crainte de les exaspérer ; et toutes les fois qu'un orateur parlait avec énergie ou voulait proposer une résolution vigoureuse, il entendait autour de lui : Voulez-vous donc faire assassiner le roi ? Ce mot terrible arrêtait les plus courageux, et les engageait souvent à des concessions qu'ils désapprouvaient de cœur et d'esprit ; mais, dans des circonstances aussi menaçantes,

il était impossible de ne pas avoir quelquefois de semblables craintes, et de ne pas se laisser aller à de semblables faiblesses. Je l'ai éprouvé souvent. Il m'est arrivé plus d'une fois d'être comme terrassé sous le poids de mes réflexions, relativement au sort qui attendait cette malheureuse famille royale, et la France après elle, de me reprocher ce que j'avais dit, et de former la résolution de ne plus attaquer le parti révolutionnaire; mais aussi, quelle était la position de cette famille? Elle était vraiment captive; et nous ne pouvions attendre de l'éducation, des habitudes et du caractère du roi, aucune de ces résolutions militaires qui jettent tout à coup dans un péril imminent pour tout sauver, ou périr, avec cette ferme confiance qu'on ne périt presque jamais, quand on forme de semblables résolutions. Je me rappelle être rentré un jour chez moi, accablé de mille réflexions qu'avait accumulées dans mon esprit une séance orageuse, longuement prolongée. Je ne pus ni dîner ni dormir la nuit suivante, et j'eus une fièvre éphémère de trente-six heures.

Les girondins étaient combattus par d'autres craintes que les nôtres; mais, par un chemin tout différent de celui que nous suivions, ils revenaient quelquefois à nos principes. Peu de jours

après la conversation que j'eus avec Vergniaux, on proposa tout à coup dans l'assemblée, et on obtint un décret d'accusation contre M. le marquis de Noailles, ambassadeur à Vienne. Je n'hésitai pas à demander le rapport de cette résolution précipitée. Je fus assez heureux pour obtenir que la question fût renvoyée à l'examen du comité diplomatique ; j'en étais membre. J'y reproduisis toutes les raisons que j'avais présentées dans l'assemblée. Vergniaux les appuya fortement. Il fut nommé rapporteur ; et, dans la même séance, il fit un rapport dans lequel il reconnut toute la force des raisons dont je m'étais servi. Le décret d'accusation fut annulé.

Dans cette affaire, il me parut évident que Vergniaux avait saisi cette occasion pour amener une sorte de rapprochement ; mais la chose était malheureusement impossible, parce qu'il n'avait pas assez de force de caractère pour rompre ouvertement avec les montagnards, dont il était bien fatigué. Plus d'une fois, dans les comités, il exprima par quelques mots, dans des moments d'abandon, les craintes personnelles que lui inspirait cette faction. Il voyait le sort qui attendait son parti ; il ne pouvait se le dissimuler.

J'ai dit que les ministres du roi jetaient quelquefois le côté droit dans de grands embarras. Je

parlais un jour sur les réclamations des princes possessionnés de l'Alsace ; je réclamais pour eux la foi due aux traités ; et, comme cette question avait été discutée dans la société des jacobins, suivant l'usage du temps, je parlai nécessairement de cette société, et des principes qu'elle professait. M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, entra dans la salle pendant que je parlais encore, et me fit demander d'interrompre mon discours, parce qu'il avait une communication importante à faire à l'assemblée. Je cessai de parler ; il dit quelques mots, et lut une dépêche du prince de Kaunitz. Elle concernait l'affaire dont s'occupait l'assemblée. Elle traitait en même temps des opinions qui prenaient touts les jours, de plus en plus, un accroissement dangereux ; le même sujet amène naturellement les mêmes idées ; la dépêche contenait beaucoup de choses que je venais de dire en improvisant ; elle avait le grand inconvénient de paraître blesser l'indépendance nationale, en parlant des principes et de la conduite des jacobins, qui se qualifiaient de patriotes. La partie de l'assemblée qu'on appelait *la montagne*, et le peuple qui remplissait les tribunes, interrompirent la lecture par des rugissements de fureur. On saisit l'accord qui se trouvait entre ce que j'avais dit

et la dépêche de M. de Kaunitz. Plusieurs membres descendirent de la montagne, et vinrent me demander si j'oserais dire maintenant qu'il n'existait pas de comité autrichien. Le *ventre* de l'assemblée, composé d'hommes honnêtes, mais faibles, saisit l'idée de la violation de l'indépendance nationale; et, charmé d'avoir cette occasion de couvrir sa faiblesse d'une pensée honorable, il manifesta aussi son indignation. Le côté droit était consterné; M. de Lessart, étonné de sa propre maladresse, en sentait toutes les conséquences. Ma position était vraiment cruelle. Je ne pouvais combattre les préventions animées qui s'élevaient de toutes parts contre moi. Il eût été ridicule de monter à la tribune pour dire que je ne connaissais pas la dépêche du prince de Kaunitz. Je compris rapidement que toute explication aurait un air de faiblesse niaise, pire que tout ce qui venait de se passer. Je perdis une partie de mon crédit dans l'assemblée, et je fus obligé de garder long-temps le silence. Il est certain que toutes les apparences étaient contre moi. Il paraissait vraisemblable que j'avais connu la dépêche, et que j'avais concerté, avec M. de Lessart, une sotte manœuvre qui n'avait abouti qu'au triomphe des jacobins. Leurs journaux en profitèrent avec cet art si connu qu'ils employaient

à tourner touts les évènements en leur faveur. M. Bertrand de Molleville, ancien ministre de la marine, reproche, dans ses Mémoires, à M. de Lessart, d'avoir fait cette communication à l'assemblée. Elle produisit un effet opposé à celui qu'il attendait.

Cette démarche de M. de Lessart venait de cette espèce de probité qui s'imagine toujours qu'il suffit de bien faire, et de dire des choses bonnes en elles-mêmes, et qui ne s'occupe jamais des passions auxquelles elle va s'adresser. Les passions ont leur logique particulière qu'il faut étudier. C'est ce que fait l'homme habile; il calcule toutes ses démarches sur les passions qu'il doit rencontrer, et non sur des vertus qu'il ne doit pas rencontrer. Si la dépêche du prince de Kaunitz avait été connue de l'assemblée, par un autre que M. de Lessart, il aurait dû se hâter d'en paraître indigné, quoiqu'elle ne contînt pas une phrase qui ne fût très-raisonnable. Son aveugle probité nous fit bien du mal.

CHAPITRE II.

M. de Narbonne ministre de la guerre. Intrigues. Mme de Staël. Effets de la division du parti royaliste.

M. DE NARBONNE était alors ministre de la guerre; et je crois que sa conduite personnelle augmentait ce désir de rapprochement manifesté de temps en temps par les girondins. C'est le seul ministre qui ait eu pour lui la majorité de l'Assemblée. M. Bertrand de Molleville parle, dans ses Mémoires, de l'enthousiasme et de l'espèce d'idolâtrie de l'Assemblée pour M. de Narbonne; mais sa légèreté naturelle ne lui permit pas d'en recueillir le fruit. Il voulut dominer le conseil

des ministres; il se brouilla ouvertement avec M. de Molleville. On trouve dans les Mémoires de celui-ci un long détail de leurs querelles. Il est évident que M. de Narbonne employa des intrigues et de petites finesses envers les généraux Lukner, Lafayette et Rochambeau, et envers les ministres; mais tout cela n'empêche pas que M. de Narbonne n'ait rendu de très-grands services au roi. Il était capable d'entraîner les choses et les hommes; qualité bien rare parmi nous, et le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un ministre.

Malheureusement, il avait laissé prendre sur lui une trop grande influence à M^me^ de Staël, qui voyait tout avec passion, et voulait faire de M. de Narbonne un premier ministre, afin d'être avec lui maîtresse des affaires. Je suis étonné que M. de Molleville n'ait point parlé dans ses Mémoires d'une note qu'elle fit insérer dans le *Journal de Paris*, et qu'elle avait écrite elle-même. Elle y disait que la nature du gouvernement représentatif exigeait qu'un ministre principal eût une influence absolue dans le conseil; et elle citait des exemples pour prouver que ce ministre, en Angleterre, étendait son pouvoir jusque sur les hommes qui approchaient de la personne du roi, et qui lui étaient les plus chers. Il était évident que l'article était fait en faveur de M. de

Narbonne ; et que c'était lui qui devait être le ministre principal.

M. de Narbonne avait tout employé pour obtenir la majorité de l'Assemblée en sa faveur. Il faisait la cour à deux femmes qui avaient beaucoup d'influence sur les girondins, et sur une douzaine de députés qui suivaient la bannière de Fauchet, évêque du Calvados. Il a écrit, pendant qu'il était en Angleterre, qu'il avait donné de l'argent aux montagnards. M. de Narbonne n'a point réussi, parce qu'il employait l'intrigue et la finesse. Ces petits moyens peuvent réussir dans un temps calme et dans une cour où il n'est question que de changer, sans aucun danger, quelque ministre, ou de culbuter un favori ; mais dans des temps de révolution, où des factieux attaquent avec fureur et impétuosité, que peuvent la finesse et l'intrigue ? A peine suffirait toute la force du caractère le plus élevé. Dans le moment où je revois ces lignes, en 1818, je vois des hommes d'esprit qui ont une grande opinion de la finesse et des intrigues. Cela doit être surtout parmi nous, qui, pleins de valeur, manquons de courage d'esprit et de force de caractère. Cependant, dans le dernier siècle, deux Français qui avaient eu une grande part aux troubles de la Fronde, le cardinal de Retz et le duc de la Ro-

chefoucauld, ont laissé des monumens de leur profond mépris pour la finesse de l'esprit et du caractère. Je parlerai de ce défaut dans un autre endroit de ces Mémoires, quand je retracerai les tristes jours où la finesse a fait le plus de mal au trône des Bourbons.

Cet amour et cette estime de la finesse, qui est un des défauts du caractère français, entraînèrent M. de Narbonne dans des combinaisons d'intrigues ourdies plus encore par une femme que par lui. Le résultat fut la dislocation entière du ministère dont il faisait partie. C'est cette malheureuse manie d'intrigues qui, pendant la restauration, a divisé et subdivisé sans cesse le parti royaliste. Le cardinal de Retz avait fait la même observation. « La subdivision, dit-il, est « ce qui perd presque tous les partis, particu- « lièrement quand elle est introduite par cette « sorte de finesse qui est directement opposée à « la prudence; et c'est ce que les Italiens appel- « lent *comœdia in comœdiâ.* »

Lorsque l'Assemblée apprit, par une lettre du roi, qu'il avait ôté le portefeuille de la guerre à M. de Narbonne, il y eut un cri presque général d'indignation et de mécontentement. Brissot en profita pour demander un décret d'accusation contre M. de Lessart; il l'obtint facilement. Ce

malheureux ministre aurait pu se dérober aux suites fatales de ce décret; il eut le triste courage de se soumettre à son sort. Homme de bien s'il en fut jamais, il n'avait pas la moindre idée de ces hommes qui cherchent le mal, et vivent dans le mal comme dans leur élément. Conduit dans les prisons d'Orléans, il fut traîné après le 10 août à Versailles, où il fut massacré. M. de Lessart eût été un excellent ministre dans les temps ordinaires. On ne pouvait avoir plus de probité et d'amour de ses devoirs, et servir son roi avec plus de zèle et d'affection; mais combien ces qualités sont insuffisantes dans les jours terribles d'une révolution! Il eut ce courage de résignation qu'ont montré tant de Français; il se mit tranquillement dans la main de ses ennemis. On a dit avec raison, dans tous les temps, que l'homme réunit en lui les disparates les plus étranges; la révolution a prouvé qu'il en est de même de notre caractère national. Le peuple le plus léger s'est jeté plus avidement qu'aucun autre dans les abstractions de la métaphysique, et dans leur ridicule application à l'art de gouverner. Le peuple le plus hardi dans la guerre, le plus impétueux à l'attaque, a été incapable d'aller au-devant du danger pendant la révolution; mais il a envisagé avec résignation le péril quand il y était jeté, et

la mort même quand il y était condamné. Cela ne viendrait-il pas de ce qu'à la guerre le tempérament agit beaucoup plus que la tête, dans le guerrier qui frémit d'attendre le danger, et qui, dans son impatience, se précipite au-devant de lui ; tandis qu'au contraire, dans les circonstances imminentes d'une révolution, la force seule de l'esprit peut inspirer la résolution de se jeter dans le péril? A la guerre, le péril est présent; et c'est souvent, en apparence au moins, un moyen de le diminuer que d'aller au-devant. Dans les affaires, le moment du péril n'est pas encore arrivé; il faut le faire naître d'avance, le rendre instantané, pour le dominer et s'en rendre maître, tandis qu'on en sera écrasé si on le laisse arriver avant d'avoir pris touts ses avantages. Cette résolution de créer dès maintenant le péril pour le rendre moins terrible qu'il ne le serait un jour, mais en préparant touts les moyens de succès, sans rien laisser au hasard; cette résolution demande une tête forte, qui ait long-temps réfléchi sur les évènements humains. En outre, il faut se montrer dans les périls de la guerre, ou être déshonoré ; cette crainte a toujours agi fortement sur le caractère français. Mais dans une crise politique, je peux, sans déshonneur, ne pas m'exposer à la haine ou au poignard des mé-

chants; je suis entièrement libre de mes actions; je puis proclamer que la prudence exige une conduite circonspecte et mesurée; je puis blâmer les résolutions viriles des hommes forts, que j'appellerai de mauvaises têtes; je puis me retirer derrière ma conscience, et là je suis inattaquable. Aussi, dans aucun temps et chez aucun peuple, on n'a tant parlé de prudence et de modération qu'en France pendant la révolution. La multitude innombrable des hommes faibles se complaît à vanter la prudence d'autres hommes aussi faibles qu'eux. De là naissent des réputations qui n'ont d'autres sources qu'une infinie médiocrité. « De là aussi ces formules d'éloges: « Il ne blesse personne; il ne dit pas un mot qui « puisse choquer, qui soit capable d'exaspérer les « esprits; il fait entendre ce qu'il pense, mais il « ne le dit pas ouvertement; il défend les prin- « cipes, il n'attaque pas les personnes. Continuez « ainsi, pratiquez vos doucereuses maximes; quel « fruit en avez-vous retiré jusqu'à présent? Vous « n'avez pas osé profiter de vos avantages, quand « vous en avez eu; et vous avez toujours, par « votre faible défensive, fortifié le parti atta- « quant. » J'imprimais ces dernières lignes en 1820.

Il y avait, cependant, des moments où un grand

nombre de ventrus se réunissait au côté droit. Nous le verrons, lorsque la chambre recevra avec honneur les soldats du régiment de Châteauvieux, qui avaient le plus contribué à l'insurrection de la garnison de Nancy. MM. de Jaucourt et de Gouvion entraînèrent une grande partie du centre. Ainsi, malgré la faiblesse des ventrus, il eût été possible de les réunir plus souvent au côté droit, sans une maladie incurable du caractère français. Nous savons obéir à l'autorité; nous avons même montré, pendant la révolution, que nous pouvions porter, aussi loin qu'il est possible, cette disposition à l'obéissance: mais nous ne pouvons nous donner à nous-mêmes des chefs, les soutenir, les grandir, les fortifier, leur permettre d'élever une bannière, et la suivre loyalement sur leurs pas. Bien loin de là, nous sommes envieux des talents, jaloux des succès, et quand un homme se montre un peu supérieur, nous nous écrions bientôt : Croit-il donc nous dominer? Aussi a-t-on vu, dans toutes les assemblées, des orateurs qui avaient obtenu des succès, être forcés de se condamner à un silence plus ou moins long, avant de reparaître à la tribune. Mais, en revanche, nous aimons, nous chérissons les talents médiocres, qui ne peuvent exciter notre jalousie; une ligue secrète se forme en leur

faveur. Si un député lit avec peine son ennuyeux discours, s'il rougit, s'il paraît embarrassé, on l'applaudit tacitement, on le vante, on l'inscrit sur la liste des hommes sages et prudents qui n'excitent point de haine. S'il établit son opinion sur une obscure métaphysique, s'il a des pensées fines, déliées, imperceptibles, surtout des oppositions de mots, c'est un génie, un grand homme. Comme ce genre de talent ne menace pas une assemblée de la dominer, nous nous plaisons à le vanter et à l'agrandir. Si le centre avait été capable de prendre et de suivre constamment des chefs, MM. de Pastoret, de Cessac et Bigot de Préameneu, qui siégeaient dans cette partie, lui auraient imprimé une direction noble et utile.

J'avais remarqué le succès des idées métaphysiques appliquées à tort et à travers à la législation. Lorsque je voulus m'opposer à la demande d'une amnistie pour les scélérats d'Avignon, j'essayai de me faire métaphysicien. J'écrivis un discours dans lequel j'empruntai ce ridicule langage. Je l'écrivis, parce qu'il m'eût été impossible de parler, en me servant de finesses et de subtilités théoriques et métaphysiques. Parler est une chose naturelle; mais, pour parler, il faut avoir des idées nettes et précises. Mais on peut écrire, malgré une absence entière d'idées positives.

Je fus étonné et ravi de la facilité avec laquelle la métaphysique coulait sous ma plume. Le succès passa mon espérance; et, descendu de la tribune, je fus félicité, surtout par les plus considérables des ventrus. Le lendemain, ils furent indignés, quand ils virent dans le *Mercure*, rédigé par Mallet-du-Pan : « M. de Vaublanc, qui « parle ordinairement avec force et avec bon sens, « a étalé aujourd'hui le langage de la métaphy- « sique, et s'est perdu dans de vaines subtilités. » Mallet-du-Pan avait trois fois raison.

Cette disposition de notre caractère ne nous permet pas de nous donner à nous-mêmes des chefs. Les honnêtes gens ne savent pas avoir des opinions fortes, et les discuter avec une éloquence simple et mâle. Il faut absolument qu'ils fassent des livres à la tribune; et ceux qui ont fait ces livres à la tribune, sont ceux qui nous ont fait le plus de mal. Ils voyent les questions sous mille faces différentes, et comme à travers un verre à facettes. Plus un orateur a trouvé de points de vue différents dans une question, plus il paraît habile. Ils appellent cela approfondir. Ils usent ainsi leurs forces sur les détails, au lieu de ne voir que le point principal, d'avoir l'œil fixé sur lui, et de ne point s'en écarter. Cela les rend incapables de résister aux novateurs et aux factieux,

qui n'ont qu'un seul objet en vue, et qui marchent droit au but qu'ils se proposent. Les honnêtes gens portent, dans la discussion des lois, le même esprit que les critiques portent dans l'examen des ouvrages de littérature, et dans les difficultés de la langue. Ils divisent et subdivisent, et perdent de vue l'ensemble. Il n'en est pas, cependant, du gouvernement comme des sciences. Les sciences veulent des détails infinis. Mais gouverner est un art; et, comme dans touts les arts, le succès dans l'art de gouverner dépend d'un petit nombre d'idées, souvent même d'une seule idée principale. Si une idée semblable est présentée dans une de nos assemblées, ne croyez pas qu'on l'adopte, qu'on la soutienne; on ne la comprendra même pas. Et remarquez que ces deux choses se tiennent. La même disposition d'esprit, qui ne nous permet pas de saisir les idées principales, et de nous y attacher fortement, ne nous permet pas de nous donner à nous-mêmes des chefs, de les soutenir et de les suivre. Les choses se passent différemment en Angleterre. Cinq ou six orateurs parlent seuls pour le gouvernement, autant pour l'opposition. Des savants et des littérateurs sont pendant vingt ans membres du parlement, sans y dire un mot. En outre, les orateurs parlent, et ne lisent

point. La nécessité de parler exclut la métaphysique et les subtilités; elle force à adopter une éloquence franche qui va rondement au but, et répond à ce qu'on vient d'entendre. Les orateurs étant peu nombreux, se forment, se fortifient, et deviennent touts les jours, de plus en plus, les véritables interprètes du parti au nom duquel ils parlent.

Si l'on compare de bonne foi cet usage à celui qui s'est introduit dans nos assemblées, peut-on voir sans pitié cette foule d'hommes qui écrivent des discours en feuilletant leurs livres, qui les gardent des mois entiers dans leurs poches, et qui les débitent tout à coup au moment où la question a changé de face? Peut-on voir, sans rougir de honte, soixante hommes appelés législateurs, se précipiter en foule auprès du bureau des secrétaires, s'y entasser; et là, avec une impatience d'enfant, attendre le moment de se faire inscrire pour avoir la parole? ou bien encore, aller, dès quatre heures du matin, à la chambre, et réveiller les huissiers pour se faire inscrire? Et, comme nos assemblées ont admirablement le goût de la division et subdivision, les orateurs se font inscrire sur, pour et contre. Il ne faut que cette distinction raffinée pour juger une assemblée, je dirais même une nation. Il en résulte

aussi qu'incapables de voir en toutes choses le point important, et de nous y arrêter, nous ne pouvons juger un gouvernement par l'ensemble de sa marche, nous borner à examiner cet ensemble, le soutenir, ou le combattre. Non, il faut que nous examinions touts les détails de l'administration, et que nous étendions sur elle un réseau de critiques minutieuses et ridicules. Telle a été la faute de toutes nos assemblées; et jamais nous ne pourrons nous en corriger, parce que la source en est dans notre caractère.

L'impossibilité dans laquelle ce caractère place nos honnêtes gens, d'adopter des chefs dans une assemblée, leur donne un désavantage infini, non seulement par la nature même des choses, mais encore par la conduite toute différente des révolutionnaires, qui savent bien se donner des chefs, les fortifier, et les suivre. Tant qu'il n'est question que de détruire, ces hommes ont une conduite admirable, ils ne font pas une faute; mais l'instant du triomphe est celui de l'aveuglement. Ils deviennent alors féroces et cruels envers eux-mêmes, comme envers leurs ennemis; et, dans toutes les institutions qu'ils essayent de créer, ils sont frappés d'imbécillité. Cela doit être ainsi; car tout homme qui marche violemment à la destruction, est dominé par une passion et des

vues bornées. Tant qu'il veut détruire, il réussit, parce que la destruction est facile; c'est une loi de la nature : mais, quand il veut reconstruire, il ne trouve rien en lui-même. Il est misérable dans tout ce qu'il entreprend.

Si le caractère français avait porté les honnêtes gens à se donner des chefs, le parti royaliste, appelé le côté droit, se serait mieux entendu, mieux systématisé; les ventrus, qui avaient parmi eux des hommes de mérite, les auraient sans doute choisis pour leurs chefs; et, comme ces deux partis avaient, dans le fond, les mêmes opinions, les chefs, qui auraient senti la nécessité de délibérer entre eux, se seraient alors entendus, et auraient infailliblement formé le projet de réunir les deux partis en un seul. Cette réunion, impossible sans des chefs, était possible avec des chefs. Il suffisait, pour cela, de persuader les plus considérables et les plus courageux des ventrus; car, une fois que ceux-ci auraient été déterminés à se ranger dans la nouvelle route tracée par leurs chefs, le reste des ventrus aurait été placé dans la nécessité de se rallier aux royalistes, ou aux jacobins. Très-peu auraient balancé. La probité qui les distinguait ne le leur aurait pas permis. Aussitôt que le côté droit et les ventrus se seraient réunis, les girondins auraient modifié leurs opi-

nions, où se seraient même ralliés aux royalistes, et le roi eût été sauvé. Il est certain, en outre, que des chefs avoués par un parti, sentent par là même s'accroître et leurs forces et leurs talents, ont plus de confiance en eux-mêmes, et réfléchissent profondément sur tout ce qu'ils font et sur tout ce qu'ils disent. Ils s'avertissent mutuellement de leurs fautes, réparent, le lendemain, la faute de la veille, sont éclairés des lumières, des notes, des avertissements de ceux qui ne parlent pas. Ils donnent ainsi, à leur parti une véritable force; les hommes de ce parti sentent alors leur force, la connaissent, en sont fiers, et s'attachent au parti, par la certitude du bien qu'ils font et du mal qu'ils empêchent.

Sans cette organisation systématique, les hommes les plus habiles sont au-dessous d'eux-mêmes. Ils sont entraînés par le torrent, ou, s'ils luttent quelquefois contre lui, ce n'est jamais avec un esprit de suite bien décidé, avec des résolutions fermes et constantes. Ils sentent bientôt que ce serait une entreprise impossible, que de soutenir et de faire triompher un système combiné dans une assemblée dont les partis ne reconnaissent pas de chefs, et qui, par conséquent, n'est pas organisée. Ils se lassent bientôt de quelques vains efforts, ils se laissent aller aux

idées du moment, et disent des choses dont ils rougissent le lendemain.

L'exemple de Mirabeau me paraît une forte preuve de ce que je viens d'avancer. Il avait touts les talents nécessaires pour être le chef d'un parti dans l'Assemblée constituante. Ses vices et sa conduite personnelle ne pouvaient empêcher de lui accorder cette confiance, puisque touts les décrets de cette assemblée tendaient à relâcher touts les liens de la morale publique et particulière. Il eut les plus grands succès, tant qu'il ne s'occupa qu'à saper les fondements de la monarchie; mais, dès l'instant qu'il voulut la reconstituer, dès l'instant qu'il parut revenir de ses erreurs et adopter des idées plus justes et plus sensées, il fut combattu et repoussé par ceux mêmes qui l'avaient le plus soutenu. J'en ai donné le détail dans le chapitre de l'Assemblée constituante. Des hommes d'un talent bien inférieur au sien, le combattirent avec des forces disproportionnées, et triomphèrent. Mirabeau ne l'emporta dans aucune des grandes questions. Je conçois que les chefs du parti révolutionnaire fussent opposés à sa nouvelle marche; mais je demande comment le reste de cette assemblée si nombreuse ne se ralliait pas à Mirabeau, quand il soutenait de pareilles opinions. Elles emprun-

taient alors la plus grande force des maux cruels qui déjà avaient accablé la France. Il est certain que Mirabeau n'était plus le même homme. Soit qu'il eût été gagné par la cour, soit qu'il vît la nécessité de reconstituer fortement l'autorité royale, il défendit avec beaucoup d'éloquence les vrais principes dans les questions les plus importantes. Il fut injurié, menacé, traité, dans des pamphlets et au club des jacobins, d'aristocrate et de conspirateur. Il résistait courageusement; il ne s'écartait pas de sa nouvelle route. Pourquoi n'était-il pas soutenu? N'y avait-il pas, dans cette assemblée, assez d'honnêtes gens, assez d'esprits éclairés ou revenus de leur erreur, pour sentir qu'il fallait donner leur appui à un homme d'un grand talent, qui ne s'en servait plus que pour rétablir la monarchie? Je ne peux expliquer l'abandon où il s'est trouvé alors, que par cette disposition particulière de notre caractère. Les honnêtes gens ne peuvent se donner des chefs; ils ne peuvent les souffrir; ils résistent à la moindre apparence d'une domination consentie par eux, d'une adhésion volontaire de leur part, et sont tout prêts cependant à obéir, avec la plus entière soumission, à une autorité réelle et établie qui sait se faire sentir. Il est certain qu'un des traits distinctifs de notre carac-

tère, est d'admirer une autorité forte et énergique. Nous voulons la voir, la reconnaître, la sentir; qu'elle soit partout présente, agissante; et, alors, nous ne nous bornons pas à l'admirer, nous la respectons et nous l'aimons.

On m'objectera sans doute des temps de la restauration, où la majorité a reconnu et suivi des chefs. Oui sans doute; mais ces chefs n'avaient ni grands talents ni caractères élevés; ils plaisaient à la nombreuse médiocrité; ils étaient soutenus par elle. D'autres caractères auraient pu sauver la monarchie; mais ils ne pouvaient avoir pour appui cette nombreuse médiocrité. Je dirai, dans d'autres chapitres, comment ces chefs ont ruiné la monarchie.

Rome fut sauvée des fureurs de Catilina, parce que le sénat se laissa conduire par le grand orateur qui déployait l'autorité d'un consul. Cette autorité, toute forte qu'elle était, n'aurait pas sauvé la république si elle n'avait pas été appuyée par le pouvoir d'assentiment et d'adhésion que Cicéron reçut du sénat. Ainsi, en 1792, un ministre habile et fortifié de l'autorité royale, alors si faible, n'aurait pu sauver l'Etat et le roi; mais, si la majorité de l'assemblée avait déclaré hautement qu'elle le regardait comme son chef, qu'elle le suivrait et l'appuierait toujours, ce mi-

nistre aurait très-facilement sauvé l'Etat et le roi. Si l'on veut suivre avec attention, dans l'excellente Histoire anglaise de la vie de Cicéron, la conduite de ce grand homme, immédiatement après la mort de César, on y verra qu'il fut le chef du sénat par l'adhésion volontaire de ce corps. Il ne cessa de lutter contre le parti de l'opposition, et il triompha toujours dans cette lutte devant le sénat et devant le peuple. La trahison de Lépide et de plusieurs autres généraux, empêcha seule le succès des mesures qu'il avait conseillées; mais le succès qu'il aurait pu obtenir ne fait rien à la question que j'examine. Il suffit qu'on voie que, dans ces deux circonstances si importantes, le sénat romain s'est donné volontairement un chef. En lisant l'histoire romaine, on trouve plusieurs autres circonstances semblables; et je ne crains pas de dire que ce fut toujours l'usage du sénat; aussi, allait-il jusqu'à nommer un dictateur, auquel il conférait le pouvoir suprême. La nature des choses le veut impérieusement; et sans cela, le sénat romain n'aurait pas eu cet esprit de suite, cette constance de maximes que Bossuet et Montesquieu ont si bien développés. Toute assemblée qui ne se laisse pas guider dans un sens consenti par elle, est nécessairement inconstante, légère, bizarre, et

sort continuellement du chemin qu'elle voudrait suivre.

A cette nécessité d'avoir des chefs et de les suivre, on oppose un argument qu'il faut examiner. J'ai vu des personnes se récrier avec chaleur : Je suis obligé de voter suivant ma conscience; je ne puis m'en écarter.

La conscience est cette lumière intérieure, ce sentiment intérieur par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait. Examinez s'il est possible qu'une assemblée fasse du bien, quand elle n'est pas organisée, quand elle n'est pas bien certaine de ce qu'elle veut et du but où elle tend. Examinez surtout si lorsqu'une monarchie est menacée d'une révolution, le parti des honnêtes gens, dans une assemblée, peut s'opposer avec succès au parti révolutionnaire, quand il n'a pas des principes certains de conduite, des plans de résistance ou d'attaque, quand il ne marche pas invariablement à son but. Examinez ensuite, d'après tout ce que je viens de vous dire sur l'Assemblée législative, et d'après vos propres lumières, s'il est possible que ce parti ait jamais cet ensemble de vues et de moyens, sans avoir de chefs avoués par lui. Si, après cet examen attentif, *vous vous rendez témoignage à vous-même que le parti des hon-*

nêtes gens ne peut faire du bien sans avoir de chefs, vous faites une chose suivant votre conscience, en contribuant à donner des chefs à ce parti. Vous n'y contribuez d'ailleurs qu'à la condition clairement énoncée qu'ils marcheront vers un but déterminé; et ce n'est que parce que ce but est approuvé par votre conscience, que vous avez donné votre consentement. Mais à peine les chefs ont-ils commencé à agir et à parler, que vous n'êtes pas content de tel article de loi qu'ils soutiennent, de telle proposition qu'ils avancent; vous êtes d'un avis entièrement opposé au leur. Ici, il ne s'agit plus de votre conscience, mais d'une simple opinion. Vous ne pouvez la croire infaillible, vous pouvez vous tromper; vous cherchez à ramener à votre avis les membres dirigeants; vous sacrifiez ensuite votre opinion, et non votre conscience, à leur opinion; et en faisant ce sacrifice, vous agirez suivant votre conscience.

Mais je suppose que ces chefs et le parti qu'ils dirigent, aillent évidemment contre le but qui a été déterminé et avoué par vous; qu'au lieu, par exemple, de soutenir la prérogative de la couronne, ils l'affaiblissent; ou qu'au lieu de s'opposer aux actes arbitraires des ministres, ou de montrer leur inhabileté personnelle, ils attaquent

le gouvernement en lui-même, diminuent la considération et le pouvoir de ses agents, alors vous êtes le maître de désavouer les chefs, et de vous retirer du parti qu'ils dirigent; mais c'est à la condition d'en faire la déclaration franche et loyale, hautement et publiquement. Rester dans le parti, en votant différemment, serait une trahison. Dans une assemblée délibérante, il ne doit y avoir aucun doute sur l'opinion de ses membres. Il faut être, dans une assemblée, ennemi généreux, mais surtout allié fidèle.

Je vous prie de vous rappeler ce que fit la Convention, lorsqu'elle fut attaquée par toutes les sections de Paris, animées d'une haine vigoureuse : elle nomma un chef, qui lui-même s'en adjoignit un autre.

Ce fut Buonaparte. Il triompha sans peine. Mais le 18 brumaire, si la Convention l'avait prévenu en nommant un chef déterminé, pris dans son sein, Buonaparte aurait-il triomphé? On peut en douter, d'après les évènements de ce grand jour.

CHAPITRE III.

Loi contre les émigrés. Rapport sur les honneurs militaires. Accusation de M. Bertrand de Molleville, ministre de la marine. Amnistie des scélérats qui avaient rempli de cadavres la glacière d'Avignon. Situation du roi et du parti constitutionnel. Circonstances favorables ; mais on n'agissait que par des voies détournées. Séquestre sur les biens des émigrés. Je m'y oppose. Députation des comédiens français. Leur inconvenance. Mon discours sur l'état de la France, et sur l'empire des sociétés populaires. Courage des membres du côté droit.

C'EST ici le moment de parler d'une grande mesure à laquelle j'eus la plus grande part, et qui ne pouvait être bien jugée que par ce petit nombre de personnes dont l'esprit se porte toujours, en toutes choses, sur le point principal,

et cherche toujours les résultats. Dès l'instant que la nouvelle assemblée fut bien connue, qu'il fut certain qu'on ne pouvait en rien attendre de bon, et du roi aucune mesure vigoureuse, il fut démontré que la force seule pouvait sauver et la France et le roi. Il fallait donc une armée.

Touts les hommes de courage ne cessaient de dire : On ne fera rien sans une armée. Ils remarquaient que les jacobins commençaient à exciter contre eux-mêmes la haine de touts les bons Français; que les nouveaux chefs des corps, ainsi que les officiers restés à leur poste, partageaient cette haine, et qu'il fallait agir et non parler. Dans la discussion relative aux émigrés, on avait porté les choses au dernier excès contre eux et contre les princes. Dans ce même temps, Barnave, entièrement changé depuis l'arrestation du roi à Varennes, n'avait cessé de donner aux ministres des notes qu'ils transmettaient au roi. Dans une de ces notes, trouvée depuis dans l'armoire de fer, après le 10 août, il disait qu'il ne voyait plus d'autre remède que d'avoir une armée dévouée au roi. Tel était aussi mon sentiment. Cette note me fut communiquée. Je conçus rapidement l'idée de profiter de la question actuelle contre les émigrés, pour présenter à l'assemblée la nécessité de se préparer à combattre les préparatifs

qui se faisaient à Coblentz. Je fis la proposition d'un message au roi. Je réussis au-delà de ce que j'avais espéré. Comme toutes mes opinions avaient été jusque-là celles d'un royaliste-constitutionnel, je fus surpris du mouvement que j'imprimai à l'assemblée.

Les ministres en sentirent toute la conséquence, et firent saisir par le roi l'occasion favorable que cette démarche lui présentait. Le roi vint dans la chambre, et parla dans le même sens que le message, et même dans des termes plus forts. L'élan fut rapide, l'armée promptement rassemblée. Pozzo di Borgo, aujourd'hui ambassadeur de Russie en France, alors député de la Corse, entra parfaitement dans toutes ces vues. Il fit, au nom du comité diplomatique, un rapport sur les immenses magasins de fourrages rassemblés à Coblentz : il sçavait bien, comme il me l'a dit depuis, qu'il n'y avait pas une botte de foin. Peu de jours après, le ministre de la guerre demanda 25 ou 30 millions en argent pour la solde de cette même armée. La séance fut très-orageuse ; mais les royalistes l'emportèrent. Les jacobins connurent bientôt l'esprit général de l'armée de l'Est. Parmi les officiers-généraux se trouvaient plusieurs membres de l'Assemblée constituante ; ils étaient entièrement

changés, et ils sentaient vivement l'indispensable nécessité de rétablir l'autorité royale. C'étaient MM. de Latour-Maubourg, Alexandre et Charles de Lameth, Beauharnais, Menou, Bureau de Puzy, et des colonels, tels que MM. de Grouchy, et plusieurs autres qui partageaient leurs sentiments. Le général était M. de Lafayette, qui jouissait alors de l'honneur d'être craint et exécré des jacobins. Je suis persuadé qu'il avait des intentions royalistes; mais elles ne suffisaient pas : il aurait fallu une résolution plus décidée. Son armée était royaliste; elle s'animait, s'échauffait touts les jours de plus en plus contre les révolutionnaires. Un général d'un caractère hardi aurait eu, avec autant de promptitude que de facilité, quelques succès contre la faible armée autrichienne cantonnée près de la frontière; et dans ce moment d'enthousiasme qu'excitent toujours les premiers succès, il aurait marché sur Paris, délivré le roi, et changé les destinées de la France.

Cet évènement était probable; aussi les jacobins ne cessaient de déclamer contre l'esprit de cette armée, et criaient dans leur antre de discorde, en me nommant, en m'accablant de reproches, que les patriotes de l'assemblée s'étaient laissés prendre dans un piége grossier. Tantôt ils

parlaient dans leurs journaux de mes conférences avec la reine, et disaient que j'avais reçu d'elle 300,000 francs pour commencer, avec Pastoret, la contre-révolution dans la Provence; tantôt, à l'exemple de Brissot, ils m'appelaient le *chef des bicamèristes*, c'est-à-dire de ceux qui voulaient deux Chambres.

Je le demande à tout homme de bonne foi: si le dernier résultat avait été tel que le craignaient les jacobins, n'aurait-on pas reconnu que l'auteur de tout ce mouvement avait vu en homme d'Etat, et avait rendu un service essentiel? Il fut compris sur le champ par les ministres et par le roi, par touts les hommes prévoyants. Les gens à courte vue ne virent que les phrases littérales de mon discours et du message. Je ne pouvais réussir sans déclamation, c'était le langage du temps; il fallait le parler pour être entendu: le roi l'employait aussi.

Je prie de lire avec attention ce qui suit. Dans une lettre de Mirabeau au roi, rapportée par M. Bertrand de Molleville, dans laquelle il lui promet un dévouement entier pour rétablir la monarchie, en conservant la liberté, on trouve cette phrase: « Je supplie Votre Majesté de ne « jamais juger de mes sentiments ni de mes dis- « positions par les opinions du moment que je

« serai souvent forcé d'appuyer, pour conserver « une popularité que je dois ménager pour les « intérêts du roi, et que je ne veux employer « que pour lui. Le même motif pourra aussi me « forcer quelquefois à contrarier vos désirs; mais « que Votre Majesté daigne prendre confiance « dans ma fidélité; elle est inébranlable. »

Voilà précisément la position dans laquelle se trouvaient alors les hommes qui voulaient défendre encore les restes expirants de la monarchie. Quel mal faisaient aux princes, qui étaient en sûreté à Coblentz, les reproches qu'on leur adressait? Etait-ce d'eux qu'il s'agissait alors? Non; il s'agissait de sauver leur malheureux frère, captif dans sa capitale. Il n'y avait qu'un moyen, il fallait une armée. L'a-t-on eue immédiatement après ma démarche? Etait-elle royaliste? A-t-elle fait des pétitions dans ce sens? A-t-elle même déterminé son général à venir déclarer ses sentiments à la barre? Les jacobins ont-ils craint cette même armée? Oui. Eh bien! toute la question est là. Dans cette fameuse discussion contre les princes et les émigrés, je n'avais rien proposé, rien appuyé. Les motions les plus violentes avaient été faites, plusieurs membres des plus modérés avaient parlé contre eux, les décrets proposés allaient être rendus, quand tout à coup je fis

changer de face à toute la délibération par un mouvement qui enfanta, pour ainsi dire, une armée royaliste. Plusieurs personnes, qui comprirent et approuvèrent mon plan en lui-même, le blâmèrent par la crainte que les suites n'amenassent une guerre générale. Mais était-il possible de ne pas regarder la guerre comme une suite inévitable de l'affreux système qui dirigeait alors la France? Et si elle était inévitable, cette crainte devait-elle entrer dans la balance à côté des autres immenses considérations qui dérivaient du salut ou de la perte du roi? Bien plus, la délivrance du roi était le seul moyen d'éviter la guerre. Si la pusillanimité et l'incertitude ont fait tourner les choses différemment, puis-je me reprocher d'avoir supposé aux autres ce que je trouvais en moi-même? Etait-ce donc à des enfants que je mettais en main une arme forte et de bonne trempe? Et si ceux qui l'ont reçue n'ont pas su en faire usage, suis-je responsable de leur faiblesse? Je dois ajouter que les membres modérés qui avaient parlé contre les émigrés, n'avaient ainsi parlé que parce qu'ils blâmaient l'émigration en elle-même. Plusieurs étaient convaincus qu'elle affaiblissait le parti royaliste, et lui portait un coup terrible. Ils espéraient que les mesures proposées contre eux feraient rentrer le

plus grand nombre en France, et que, lorsque le moment décisif serait arrivé, les princes, rentrant aussitôt, trouveraient un parti tout formé. Ceux-là sentaient que tout devait se décider par la force des armes, et non par de vains discours. Depuis que l'on écrit l'histoire des peuples, on n'a jamais vu dans les dissensions civiles un parti fort et nombreux quitter le territoire, et n'y revenir que lorsque tout était décidé contre lui : toujours, au contraire, on a vu les partis se combattre, et le plus faible ne sortir que lorsqu'il avait été vaincu. Ils étaient donc excusables, les membres de l'assemblée qui blâmaient l'émigration ; la France, l'Europe et les émigrés eux-mêmes ont jugé de même cette grande mesure après l'évènement. L'effet qu'elle produisait dans l'assemblée, l'avantage immense qu'elle donnait aux jacobins éclairait beaucoup de membres sur les conséquences actuelles et futures de ces départs aussi imprudens qu'extraordinaires ; et j'ai vu alors d'ardents royalistes qui secondaient, dans de bonnes vues, les mesures proposées.

Mais voici, sur tout cela, une observation déterminante. Le plan qu'avait formé, en 1791, M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, fut approuvé par le roi, et communiqué, par son ordre, à M. de Bouillé, qui promit de le secon-

der; dans ce plan le roi devait, par une proclamation, inviter tous les émigrés à rentrer en France pour concourir, avec lui, à la défense de l'Etat, et annoncer que s'ils ne rentraient pas, il les déclarerait traîtres au roi et à la patrie. Le roi chargea un homme de confiance d'en prévenir les princes français.

Ainsi donc, ce plan, la note de Barnave et mon discours partaient du même principe, de la nécessité de rallier touts les Français autour du trône pour défendre la patrie contre la coalition qui se préparait, et du besoin indispensable d'avoir une armée, seul moyen de résister à une faction puissante. Tout se réunissait alors pour faire, du mouvement que j'avais imprimé, une chose grande et décisive. Si cette armée avait été secondée par les ministres, elle aurait fixé les destinées de la France. Dans ce moment, où j'examine de sang-froid et sous toutes les faces ce que je fis alors, je trouve en moi-même une intime conviction que j'ai fait la chose la plus utile à l'autorité royale, ainsi qu'a ma patrie. Aussi, lorsque, cinq mois après, je bravai les fureurs des factieux pour repousser le décret d'accusation demandé contre M. de Lafayette; au moment de monter à la tribune, je dis à M. de Jaucourt : « Je vais le justifier de n'avoir pas

fait ce qu'il aurait dû faire. » Il me dit : « Que « vouliez-vous qu'il fît ? » Je lui répondis : « Il pouvait prendre les compagnies d'élite des gardes nationales de la Lorraine, des Vosges et de l'Alsace, les joindre à son armée, et, comme la guerre était alors déclarée, tomber sur la petite armée autrichienne qui menaçait nos frontières, marcher aussitôt sur Paris avec trois mille hommes de son armée victorieuse, appeler à lui la garde nationale parisienne, dont la majorité était excellente, et délivrer le roi et le corps législatif; car l'un n'est pas plus libre que l'autre. »

C'est dans les mêmes principes et pour aller au même but, que je me chargeai de faire un rapport ordonné sur les honneurs militaires. Je me rappelai que le grand Frédéric, après une campagne glorieuse, avait décerné à ses généraux et à son armée un triomphe à la manière des Romains. Cet exemple était parfaitement conforme aux idées dominantes. Je vis, dans ce rapport, une heureuse occasion d'exciter l'enthousiasme d'une armée royaliste-constitutionnelle, qui, touts les jours, donnait alors des preuves de ses sentiments. En adoptant les idées du jour, il fallut en adopter le style, et nous identifier aux Grecs et aux Romains, auxquels nous ne ressemblons pas. Mais de grandes ré-

compenses honorables devaient blesser le dogme de l'égalité. La nécessité d'arranger tout cela me fit dire des choses ridicules; mais je fus couvert d'applaudissements.

J'avais saisi, pour soumettre ce rapport à la Chambre, le moment où elle venait de recevoir à la barre une nombreuse députation militaire, qu'elle avait admise aux honneurs de la séance. Cette circonstance échauffa plus encore des têtes si faciles à s'enflammer.

J'ai de la peine encore à m'expliquer, à moi-même, comment mon esprit étant naturellement ennemi de ce qu'on appelle déclamation, j'ai pu néanmoins m'y livrer plusieurs fois. Ce n'était point par faiblesse pour les idées du moment, puisque je les combattais dans d'autres circonstances. En me rappelant avec bonne foi les sentiments dont j'étais animé alors, je n'y vois rien qui m'accuse d'avoir cherché une misérable popularité par des expressions contraires à mon opinion, mais je cherchais quelquefois à être agréable à l'assemblée, afin d'en être écouté favorablement dans d'autres instants. Il est certain qu'un grand nombre de ses membres écoutait avec délices les niaiseries sentimentales ou déclamatoires du siècle; qu'ils en savaient un gré infini aux orateurs qui les débitaient, et qu'ils suppo-

saient ensuite que ces mêmes orateurs ne blessaient point les principes de liberté et d'égalité, lorsqu'ils présentaient des idées plus saines et plus conformes au bon sens.

Au reste, je ne donnai aucune suite à ce rapport; et toutes les fois que des amateurs des institutions romaines me demandaient de le faire mettre à l'ordre du jour, j'éludais leur demande, sous divers prétextes. Je crois même qu'ils en firent ordonner la discussion, mais je parvins à l'éloigner. J'eus aussi la faiblesse d'essayer dans ce discours le pouvoir des antithèses, comme j'avais essayé celui de la métaphysique dans mon discours sur Avignon. J'avais remarqué que M. Français de Nantes avait un jour mis l'assemblée dans un véritable état d'ivresse, en prononçant un discours dont chaque phrase était une anthithèse. Je les accumulai comme lui, et j'en recueillis les mêmes fruits. Quatre ans après, je me servis de ce même discours, pour prouver à une femme d'un grand talent, connue par de beaux ouvrages, combien était ridicule la répétition fréquente de cette figure, puérile en elle-même.

Cependant, ce rapport sur l'armée, et la couleur que je lui donnai, étaient d'accord avec la motion dont j'ai parlé, relative aux émigrés. Con-

vaincu du bon esprit actuel de l'armée, et persuadé qu'elle seule pouvait sauver le roi, je fis de ce rapport un moyen d'échauffer et de ranimer l'armée. Brissot ne s'y méprit point. Il s'exprima ainsi dans son journal : « Les grandes « beautés dont est semé le rapport de M. de Vau- « blanc sur les récompenses militaires, ne doi- « vent pas empêcher de le rejeter. Il ne tend à « rien moins qu'à ranimer l'esprit militaire. »

Ce rapport me donna dans l'assemblée une grande popularité, dont je me servis quelque temps; et je me rappelle à ce sujet un mot très-juste de M. de Narbonne : « Il faut bien tâcher d'obte- « nir cette popularité, mais ce doit être à la con- « dition de la dépenser un jour. » M. Bertrand de Molleville s'est moqué, avec raison, du rapport dont je parle. Il aurait pu cependant se dispenser de rapprocher ensemble des phrases isolées, ce qui fait paraître ridicule ou insignifiant des choses qui ne le sont pas; et lorsque, dans son ouvrage, M. Bertrand veut bien me remercier d'avoir pris sa défense, il aurait pu se dire qu'un peu de popularité, acquise par quelques déclamations, avait contribué à le préserver du décret d'accusation. Je doute qu'il ait ignoré toutes les circonstances de la séance où je parlai en sa faveur.

Le comité de marine avait proposé de déclarer au roi que le ministre avait perdu la confiance de la nation. Mais un député avait substitué à cette demande celle du décret d'accusation.

Plusieurs orateurs avaient déjà parlé, lorsque j'entrai dans l'assemblée. Je ne connaissais pas assez cette affaire, pour oser la discuter sans préparation. Plusieurs députés me pressèrent vivement de prendre la parole après l'orateur qui parlait dans ce moment même contre le ministre de la marine. Une personne qui était dans une des tribunes destinées aux fonctionnaires publics, et qui était placée immédiatement au-dessus de moi, me jeta un billet sur lequel était écrit, au crayon, une formule de reproche adressée autrefois dans Rome, souvent répétée depuis, et très-mal appliquée dans ce moment. Elle fit quelque impression sur mon esprit. J'allai au bureau des secrétaires; je demandai et j'examinai la liste des orateurs inscrits pour parler dans cette affaire. Je remarquai une longue liste pour le décret d'accusation, et pas un seul orateur contre. Je me déterminai à succéder au député qui venait d'achever son discours. Le côté gauche et la montagne savaient que personne n'était inscrit pour parler en faveur du ministre. Ils s'attendaient à fermer la discussion, et le demandaient avec

instance, lorsque je montai à la tribune. Tout ce qui s'était passé avant ce moment, avait montré mon indécision à la plus grande partie de l'assemblée. Elle connaissait la liste des orateurs; elle vit bien que je n'étais point préparé, et que c'était par le seul sentiment de mes devoirs que je montais à la tribune. Il me fut aisé de m'apercevoir qu'elle s'occupait de l'embarras dans lequel je me plaçais; et je crois que ce fut à cela seulement que je dus la bienveillance avec laquelle elle m'écouta. Je parlai mal, difficilement; je cherchais à me rappeler tout ce que j'avais entendu sur cette affaire. Je me traînai longtemps sur un des chefs d'accusation, relativement à des officiers qui n'étaient pas à leur poste; et je regrettais que le sujet ne me permît pas d'employer quelques-unes de ces déclamations pompeuses qui échauffaient l'assemblée, méritaient des applaudissements, et permettaient à l'orateur de recueillir ses pensées pendant l'interruption. Tandis que je commençais mon discours si péniblement, j'aperçus dans la tribune qui était vis-à-vis de moi, M^me^ de Genlis qui riait de mon embarras, et le faisait remarquer à ses élèves, les jeunes princes d'Orléans. Cette vue m'indigna, et me donna une chaleur dont j'avais grand besoin. Elle m'inspira sur le champ l'idée de par-

ler des principes généraux sur la responsabilité des ministres. Je fus plus content de moi-même; je m'animai, j'exprimai mon indignation de la manière dont étaient traités les ministres du roi, et j'eus la satisfaction d'empêcher que la discussion fût fermée dans cette séance.

Dans cette circonstance, je sacrifiai mon amour propre au désir de faire une chose bonne et utile, et j'avoue que j'en ai toujours conservé le souvenir avec une satisfaction intérieure. Il fallait quelque moment semblable pour adoucir la profonde douleur dans laquelle me plongeaient la situation de la France, celle du roi et de sa malheureuse famille.

Quelques jours après, Quatremère parla avec force et éloquence en faveur de ce ministre; il soutint les principes que j'avais développés; il termina son discours par une sortie violente contre les tribunes, qui se permettaient de siffler et d'applaudir les députés. Il défendit, avec le même courage, les ministres Duport-du-Tertre et de Monciol.

Pozzo di Borgo, dont je viens de parler, a joué un rôle important en France pendant la première et la seconde restauration, surtout pendant le ministère de M. de Richelieu. J'eus avec lui, dans les jours dont je parle, plusieurs entretiens sur le

triste état de la France. Il me communiqua des lettres du général Paoli, qui était alors en Corse. Ce général blâmait vivement les excès de la révolution, et l'affaiblissement toujours croissant de l'autorité royale.

Je ne crois pas qu'il y eut jamais, dans des temps orageux, une occasion plus favorable de rappeler les principes d'ordre public, de rassurer les bons citoyens, et d'effrayer les méchants, que celle qui se présentait dans l'affaire d'Avignon. Des scélérats y avaient commis des crimes avec toute la hardiesse de brigands qui comptaient sur l'impunité ; ils avaient rempli une glacière de cadavres entassés. Et c'est à de tels hommes qu'on voulait accorder un pardon aussi infâme que leur crime ! c'est pour eux que Vergniaux prodigua cette éloquence si vantée ! Certes, ce n'était pas là le *vir probus* que désignaient les anciens, quand ils voulaient définir l'éloquence. J'ai déjà eu occasion de dire qu'il fut poussé à la tribune par la montagne, et que le soir de ce même jour, il ne put me cacher le regret qu'il éprouvait d'avoir parlé en faveur de ces scélérats. J'avoue que je ne peux concevoir comment les députés qui siégeaient au centre, purent voter cet affreux pardon d'un si grand crime. Je parlai contre cette loi. J'ai honte de dire que c'est à ce sujet que

j'essayai de faire un discours à la sotte manière des métaphysiciens. Je n'ai pas le courage d'expliquer sur quoi portaient ces misérables distinctions sophistiques. Je fus surtout applaudi par les ventrus, que la faiblesse naturelle de leur caractère portait à ces vaines subtilités. Mallet-du-Pan eut trois fois raison de se moquer de mon discours dans le *Mercure* du lendemain. Pauvre siècle, qu'on appelle le siècle des lumières! nous ne concevrons jamais à quel point nous paraîtrons aveugles et ridicules à la postérité! Je réparai ma faute par un langage bien différent, lorsque le fatal décret eut été rendu. Je m'écriai, avec l'accent de l'indignation : « Vous venez d'accorder « l'impunité au plus épouvantable crime! les suites « en seront terribles. Je vois la glacière d'Avignon « s'ouvrir dans Paris! » Cette apostrophe excita la fureur des montagnards. Choudieu s'élança à la tribune, et demanda que je fusse rappelé à l'ordre, *pour avoir calomnié le peuple.* Mais, quelques mois après, le 6 septembre, quand ce bon peuple de Choudieu, et non le vrai peuple de Paris, massacra les prisonniers qu'il avait renfermés à l'Abbaye, la consternation saisit l'assemblée, et des montagnards mêmes me rappelèrent ma prophétie. Je leur répondis qu'en révolution, les femmes et les enfants mêmes prophétisaient;

que les hommes de génie seuls ne voyaient pas l'avenir.

Jamais il n'y eut une situation politique plus cruelle que celle du côté droit. Il savait bien ce qu'il devait penser de la mauvaise Constitution qu'il était forcé de défendre; mais il ne pouvait pas se permettre une seule expression qui pût faire entrevoir sa véritable opinion. Il eût été blâmé des ministres et du roi même. Le roi n'existait plus que par cette loi incohérente et faible. Si les royalistes constitutionnels en avaient parlé avec mépris, on aurait tiré de leurs discours un argument terrible contre le roi; on aurait répété, avec encore plus de force, l'argument renouvelé sans cesse, qu'elle n'était pas exécutée, parce que le roi ne le voulait pas. Ils étaient donc forcés d'en parler avec éloges, et de manifester le plus grand zèle pour maintenir le plus détestable ouvrage de législation qui ait jamais été donné aux hommes. Mais il était impossible que leur pensée secrète ne parût point. Elle était soupçonnée par ces hommes faibles et niais, pour qui cette Charte était vraiment l'arche sacrée; et les montagnards savaient bien profiter de cette opinion pour accabler les royalistes. Ceux-ci avaient vu aussi se prononcer contre eux touts les hommes qui, dévoués au roi, avaient rejeté toutes les institu-

tions nouvelles, et cette animadversion des royalistes purs avait aggravé la position des constitutionnels. Mais elle diminuait, à mesure que le péril du roi augmentait. On commençait à voir alors que le roi, ayant juré et accepté cette Constitution, et n'exerçant plus que l'espèce de pouvoir qu'elle lui avait conféré, il était aussi noble qu'utile de la défendre. On fit alors des vœux pour le côté droit, on en fit l'éloge, on le soutint par des moyens secrets et par des écrits imprimés. On encouragea aussi quelques bons journaux, qui rendirent un compte plus exact et plus juste des séances de cette fatale assemblée. Mais tout cela manquait par la base, parce que rien n'était fait franchement et à découvert. La conduite de la cour, des ministres et des royalistes, était une dissimulation continuelle; c'était un échange perpétuel de faussetés et de mensonges, non que le roi voulût détruire la Constitution; il était de très-bonne foi; il la soutenait autant qu'il pouvait; mais, comme les révolutionnaires se servaient d'elle pour attaquer sa prérogative, il était contraint, pour la défendre, à se servir de moyens secrets. Sa position était fausse, et il en résultait que toutes ses démarches avaient une apparence de gêne et de contrainte.

Je suis fermement persuadé qu'il y eut, pen-

dant cette horrible année, un moment favorable, dont on aurait pu profiter. La haine publique poursuivait les jacobins; elle augmentait touts les jours. Plusieurs bataillons des gardes nationales de Paris étaient excellents; la garde du roi était formée au nombre de dix-huit cents hommes; l'armée de Lafayette déclarait ouvertement ses sentiments; des bataillons de gardes suisses étaient à Paris et à Courbevoie; les révolutionnaires n'avaient à opposer qu'une populace lâche et sans armes. Si le roi eût été guerrier, s'il avait eu l'habitude de porter l'uniforme, de commander des troupes, et surtout de leur parler, il aurait écrasé sans peine les factieux. On fait tout des Français, quand on sait les animer, et leur imprimer un élan vigoureux. Sans cela, il n'en faut rien attendre. Je crois que Louis XVI et ses frères sont les seuls rois de France qui aient été élevés dans des habitudes entièrement pacifiques. Il est aussi le seul qui ait cru pouvoir sacrifier son autorité pour le bien de son peuple. Jamais prince n'a plus mérité les récompenses éternelles que la religion promet au chrétien vertueux; et, cependant, il faut que son exemple apprenne à jamais aux rois qu'ils doivent avoir une conduite toute différente de la sienne. Sans le courage qui agit, le roi le plus vertueux ne peut rien pour son salut.

Ce temps malheureux est bien la preuve de ce que j'ai déjà dit, en me fortifiant du duc de la Rochefoucauld et du cardinal de Retz, que la finesse est le plus détestable de touts les moyens, pour conduire les grandes affaires. On n'opposait que la finesse à toutes les attaques impétueuses des jacobins. Tout était dissimulation, les discours, les écrits, les démarches; l'autorité n'agissait que par des voies détournées. On se perdit avec cent moyens de salut, parce qu'on poussa à l'excès la prudence, et que l'extrême prudence dégénère toujours en petits moyens et en finesse. Je me suis trouvé dans toutes les grandes crises de la révolution; j'ai toujours vu les mêmes fautes produire les mêmes malheurs. Il en est des révolutions comme de la guerre. Quelque prudent que soit un général, il faut bien qu'il hasarde quelque chose. Il serait impossible de gagner une seule bataille, si l'on ne voulait absolument rien hasarder.

Nous étions touts coupables de la même faute, de cet excès de prudence. Nous ne disions pas notre pensée toute entière. Il faut avouer aussi que dans de certaines circonstances, la discussion était bien embarrassante. Par exemple, dans la loi proposée sur les biens des émigrés, les révolutionnaires voulaient s'en emparer, et demandaient le séquestre. Sans doute, si l'assemblée

avait été ce qu'elle aurait dû être, franchement royaliste, nous aurions repoussé cette demande avec indignation; mais cette assemblée, telle qu'elle était, nous l'aurions soulevée inutilement contre nous. Nous devions tâcher d'obtenir le meilleur résultat possible. Je parlai donc fortement contre le séquestre, et je demandai la double ou triple imposition. Il y avait du courage à parler ainsi, et c'était un moyen certain d'exaspérer contre moi les révolutionnaires. Aussi, fus-je souvent interrompu par des cris et des murmures. Ma demande était une de celles que nous pouvions espérer de voir adopter; elle conciliait la justice due aux familles des émigrés, et l'intérêt de l'Etat. Je dis en outre qu'en conservant ces biens, l'Etat posséderait des revenus qui, joints aux impositions, rendraient la France plus puissante qu'elle ne l'avait jamais été. Cette demande pouvait réunir les suffrages des ventrus, que leur caractère portait toujours à adopter tout ce qui présentait deux faces différentes, sans être entièrement opposées.

Tandis que je parlais, une députation des comédiens français se présenta à la barre; elle avait Molé pour orateur, et fut, comme de raison, couverte d'applaudissements. Invité aux honneurs de la séance, Molé voulut jouer une scène de

comédie. Il fit semblant, en sortant de la barre, de se porter du côté droit; et tout à coup, avec un geste de surprise insolente, comme s'il était honteux de s'être mépris, il passa du côté gauche, et s'assit près de la tribune, parmi les députés, qui étaient si entassés dans cet endroit, qu'il était difficile à tous les comédiens d'y trouver place. Je continuai alors à parler. Fréquemment interrompu par des murmures et par les cris les plus indécents, je remarquai à ma gauche M. Molé, que ce spectacle amusait sans doute, qui se tenait debout, et me considérait attentivement et d'un air qui me parut peu convenable. Je résolus de le châtier de l'insolence qu'il venait de commettre envers le côté droit. Je saisis le moment d'une violente interruption; et quand le silence me permit de parler, je m'écriai d'une voix forte: « Lorsque le département de Seine-et-Marne « m'a fait l'honneur de me nommer son député, « il ne m'a pas dit que je serais exposé à des « huées et à des applaudissements, comme un « vil histrion. » En disant ces derniers mots, j'étais tourné vers M. Molé, et je les accompagnai d'un geste très-expressif en le regardant. Il le comprit, et se plongea sur les bancs avec la rapidité de l'éclair. Je fus approuvé généralement. Un sentiment d'honneur sur la dignité de l'as-

semblée s'était réveillé au moment où M. Molé avait joué sa scène de comédie. On sentit que mes paroles ne s'adressaient qu'à un seul homme, et non à tous ses confrères, parmi lesquels étaient des hommes estimables.

Je ne réussis point : le séquestre des biens des émigrés fut ordonné. En demandant une plus forte imposition, j'avais fait tout ce qu'il était possible de tenter pour empêcher la vente de ces biens. Ce n'était point là me servir de la figure de rhétorique appelée *concession*, dont nous ne faisions que trop usage. Je pourrais cependant excuser l'emploi de cette figure, en citant des exemples nombreux dans les orateurs de l'antiquité. Au reste, ce n'étaient point ces concessions de simples paroles qui étaient dangereuses ; c'étaient celles du pouvoir. Le roi en a fait sans cesse, et n'a jamais essayé de s'arrêter. La plus funeste de ces concessions fut celle qui sanctionna le décret de licenciement de la garde constitutionnelle du roi : cependant il aurait dû voir que l'opinion publique se déclarait tous les jours, et préparait une forte résistance ; il ne manquait qu'un chef hardi et courageux. A la fin de février, l'assemblée fut forcée de s'occuper des agitations du Midi. Je parlai avec force, et sans concession, sur cet objet. Je dis à l'assemblée « qu'elle

« devrait enfin se montrer pénétrée de ce prin-
« cipe, qu'il nous fallait un gouvernement, et
« que la Constitution n'avait été créée que pour
« produire ce gouvernement. Ce pouvoir exécu-
« tif, dont tous les jours on parle ici, sans peut-
« être en avoir une idée juste, a été délégué au
« roi pour le faire exercer par toutes les adminis-
« trations, comme par les ministres. Il faut que
« ce pouvoir soit respecté dans la dernière des
« administrations. Or, je demande s'il est pos-
« sible que le pouvoir n'échappe pas aux mains
« des administrateurs, quand de tout côté ils
« voient leur autorité méconnue, sans que l'As-
« semblée nationale manifeste l'indignation pro-
« fonde dont elle devrait être pénétrée. Quand
« les administrateurs, un procureur-général syn-
« dic de département sont arrachés de leurs sièges
« et traînés par les cheveux, l'assemblée, en ap-
« prenant cette affreuse nouvelle, entend un de
« ses membres s'oublier jusqu'à dire : Le sujet
« du trouble est, d'une part, le patriotisme d'une
« municipalité patriote ; et, de l'autre, l'aristocra-
« tie des administrateurs du département. Le
« plus grand malheur dans lequel puisse tomber
« l'assemblée, est le défaut d'unité dans ses vues.
« Il est un point central vers lequel doivent ten-
« dre toutes vos idées, toute votre attention,

« touts vos soins, c'est la force d'un gouverne-
« ment solide et respecté. L'avons-nous ce gou-
« vernement? Non : nous ne l'aurons pas tant
« que des sociétés populaires entraveront la mar-
« che des administrations, mépriseront et avili-
« ront leur autorité; tant que des sections du
« peuple exerceront une vengeance qui n'appar-
« tient qu'à la justice... Rétablissons la force du
« gouvernement et le despotisme de la loi. Sur-
« veillons les ministres, sans doute, mais ne les
« avilissons pas. » J'allai plus loin encore; je dé-
nonçai ouvertement la société des jacobins de Pa-
ris. « A quatre pas d'ici se tient une assemblée
« qui s'élève votre rivale et celle de l'autorité
« royale. Là, sont préparés ouvertement des pro-
« jets de loi, ou critiquées amèrement celles que
« vous avez rendues. »

Ce discours fut souvent interrompu par les vo-
cifférations de la montagne et des tribunes; mais
il fut soutenu par les applaudissements d'une par-
tie de l'assemblée, et appuyé par MM. Pastoret,
Crestin et Dumas, qui parlèrent dans le même
sens avec beaucoup de force. Mon discours exas-
péra contre moi les révolutionnaires. Le soir,
dans les rues, on criait, le journal à la main :
*Grande motion de l'aristocrate Vaublanc con-
tre les patriotes!*

Brissot me fit l'honneur de tracer mon portrait dans son journal. « Il est un homme, disait-« il, qui, doué d'une grande facilité de parler, « s'en servit souvent pour exciter du trouble et « faire perdre des momens précieux. Il a tou-« jours le mot de *Constitution* à la bouche, et « presque toujours il est loin des principes. Dé-« nonciateur infatigable des sociétés populaires, « il ne voit que des conspirations dans leur « sein, etc., etc. » Je m'arrête à ce beau titre de *dénonciateur infatigable*, et j'ajoute qu'il fallait du courage pour le mériter. Les évènements ont prouvé si j'avais raison. L'Assemblée constituante avait fait, pour réprimer leurs excès, une loi faible comme tout ce qu'elle faisait en faveur de l'ordre public. J'ai eu la gloire de contribuer fortement à les faire fermer, du temps du Directoire; et je vois qu'après la révolution de juillet 1830, le gouvernement et les citoyens de Paris, aidés de la garde nationale, ont fait cesser ces assemblées, qui déjà allarmaient la France.

Ce jour même, en parlant de la force nécessaire au pouvoir exécutif, je citai une phrase très-convenable du *Contrat social*, sans nommer l'auteur; elle fut couverte de murmures, comme je m'y attendais. Quand le silence fut rétabli, je leur dis : « Cette phrase, qui a excité votre indi-

« gnation, n'est pas de moi ; elle est littérale-
« ment dans l'ouvrage du philosophe dont lui-
« même vous avez placé l'image dans cette tri-
« bune. » Je ne doute pas que, d'après cette citation, beaucoup de montagnards ne fussent très-disposés à faire enlever l'image de celui que la veille ils avaient salué du titre de *grand homme*.

Quelques jours après, cependant, je fus chargé d'aller auprès de Lagny pour dissiper, au nom de l'Assemblée, un rassemblement populaire qui arrêtait des bateaux chargés de graine pour Paris. La faiblesse ordinaire des ministres s'adressa à l'Assemblée ; elle usurpait l'autorité exécutive, en se chargeant d'une semblable mesure. Mais on craignait d'employer la force militaire ; on préférait la persuasion. Ce moyen aurait pu aussi être employé par des hommes que le roi aurait nommés, et la dignité de la couronne eût été conservée. L'Assemblée chargea son bureau de désigner les députés qui devaient exécuter cette pénible commission. M. de Condorcet présidait alors, et les secrétaires étaient des Girondins. Je fus étonné d'être le premier choisi par eux. Je balançai un instant, en délibérant avec plusieurs de mes collègues. Ma première idée fut de refuser cette mission ; mais je sentis bientôt que je mécontenterais la majorité. Le girondin Ducos, l'un des

secrétaires, s'aperçut de mon hésitation, et vint me parler. Les choses honnêtes qu'il me dit me confirmèrent dans l'opinion que j'avais déjà, sur le désir des girondins de se rapprocher du côté droit. On me donna pour collègue un philosophe nommé Rome, et un autre député dont le nom m'est échappé.

Nous trouvâmes un rassemblement très-nombreux; il s'était entassé dans une grange spacieuse pour éviter le froid, qui était excessif. Rome parla le premier : il étala de belles maximes; il peignit la dignité qui était rendue au peuple, et voulut lui persuader qu'elle exigeait de lui la plus grande soumission à la loi. Tout cela était soutenu par quelques idées abstraites que ces hommes ne comprenaient pas, ou interprétaient dans un sens opposé à celui que leur donnait l'orateur. Il fut couvert de murmures qui allèrent en croissant et qui prirent un ton très-séditieux. Je montai sur une chaise : ce mouvement, et la curiosité que l'on a toujours dans le premier moment d'entendre un homme qui se dispose à parler, firent succéder le silence au bruit confus de toutes les voix. J'entendais autour de moi : écoutons, voyons ce que nous dira celui-là. J'allai droit au fait; je leur dis que si quatre mille hommes avaient le droit d'arrêter les subsistances

destinées à la ville de Paris, soixante mille hommes de la garde nationale de cette ville auraient le droit de venir les prendre, et que c'était pour éviter les suites malheureuses d'une telle résolution que nous étions délégués auprès d'eux par l'Assemblée nationale. Des fermiers intéressés à la liberté du commerce des grains, formaient un groupe lorsque nous entrâmes dans le lieu du rassemblement. Je les avais abordés, et je m'étais entretenu avec eux. Je leur avais parlé de la force qui serait nécessairement employée pour rendre à la ville de Paris les grains destinés à sa subsistance. Ils m'en parurent convaincus, et leur conviction me détermina à parler comme je le fis. Des murmures m'interrompirent, mais ils ne furent pas unanimes. Les opinions se partagèrent : plusieurs groupes se formèrent; je vis aisément que les fermiers et les propriétaires, joints à des hommes qui avaient acheté les blés, parlaient au peuple dans le même sens que moi, et lui démontraient que toute résistance serait inutile. L'agitation cessa insensiblement, et je pus reprendre la parole. Je répétai en peu de mots ce que j'avais déjà dit; je leur demandai la promesse de laisser passer les bateaux sans aucune difficulté, et j'ajoutai que nous allions être heureux de rapporter cette bonne

nouvelle à l'Assemblée nationale. Je finis par ces mots : Vous le promettez, n'est-ce pas? Le groupe des fermiers et des propriétaires répondit : Oui, nous le promettons; tout est fini; et ils donnèrent l'exemple de se retirer. Le reste les suivit, et le froid secondant nos paroles, tout rentra dans la plus profonde tranquillité. Nous rentrâmes à Paris, et je fis à l'Assemblée le rapport de la mission dont elle nous avait chargés.

Un député du parti des girondins prouva ce que je répète souvent, que l'esprit public s'était formé, qu'il était énergique, et qu'un chef hardi aurait tout sauvé. « Je dénonce, dit-il, à l'As-
« semblée, un délit qui se renouvelle sans cesse,
« et qui doit produire des évènements désastreux.
« Les spectacles, depuis un mois surtout, occa-
« sionnent une fermentation violente, et répan-
« dent dans les esprits une telle division, que
« déjà plusieurs bons citoyens en ont été victimes.
« Qui pourrait entendre sans indignation les dia-
« tribes sanglantes, les discours indécents qui se
« débitent journellement sur la plupart des théâtres
« de la capitale, soit contre la liberté du peuple,
« soit contre l'égalité, soit enfin contre la ma-
« jesté de ses représentants? Un excellent patriote
« a manqué d'être assassiné au Panthéon pour
« avoir osé réclamer avec énergie contre les hor-

« teurs dont je viens de vous parler. Ne croyez « pas qu'à ces sortes de représentations les pa- « triotes se trouvent en nombre égal à celui des « ennemis de la patrie. Ceux-ci, dont la lâcheté « n'est point équivoque, et d'accord avec les di- « recteurs de ces spectacles, lorsqu'il s'agit de « représenter ces sortes de pièces, ne manquent « pas d'accaparer les billets, au point qu'il n'en « reste qu'un très-petit nombre à distribuer aux « bons citoyens, de sorte qu'ils font la loi à touts « les autres spectateurs, et qu'ils se font un jeu « coupable de les vexer en tout sens. »

Cette dénonciation prouve que les royalistes ne se contentaient pas de gémir sur les maux de la patrie, qu'ils en étaient indignés, qu'ils montraient leur indignation, et qu'ils étaient prêts à s'armer pour le roi. C'était le peuple, le vrai peuple parisien, les propriétaires, la garde nationale qui avaient mérité touts ces reproches si honorables pour eux. Mais que pouvaient-ils sans chefs ? Le roi avait répété souvent qu'il ne voulait pas qu'on en vînt aux armes pour sa cause. C'était la plus forte garantie qu'il pouvait donner aux factieux ; car cette résolution entraîne absolument le dessein formel de ne point prendre les armes pour défendre sa couronne. Dès lors, il faut en convenir, les royalistes devaient sentir

qu'ils ne pouvaient plus rien ; et il est étonnant, autant qu'honorable pour eux, qu'ils aient persisté à défendre un roi qui ne se défendait pas lui-même. Ce même caractère français, presque toujours si faible, de sang-froid, sur les bancs d'une assemblée, est merveilleusement capable de s'échauffer, de s'exalter pour une bonne cause, et présente par conséquent de grands moyens de salut dans les crises révolutionnaires.

En même temps, par une inconséquence bizarre, ces mêmes hommes honnêtes et royalistes, ces mêmes bons Français qui, depuis le retour du roi de Varennes, ou réparaient leurs erreurs, ou persistaient dans la bonne voie, ces mêmes hommes avaient négligé le meilleur moyen de défense qui leur avait été offert par la loi, et qui ne leur aurait coûté que la peine d'aller mettre un billet dans une urne. Plus de quatre mille électeurs n'avaient point paru aux élections du maire de la ville de Paris, et Pétion avait été nommé. Je répéterai toujours : le caractère est tout dans les peuples comme dans les particuliers. Et j'ajouterai toujours : rien de bon à obtenir des Français, tranquillement et de sang-froid. L'élan vers le bien peut être parmi eux aussi énergique que l'élan vers le mal est terrible.

M. de Narbonne, étant ministre de la guerre,

avait préparé au roi un de ces moments où il aurait pu électriser la garde nationale. Il l'engagea à passer la revue de plusieurs bataillons, dont l'esprit était excellent. Le roi était vêtu d'un habit, vulgairement appelé l'habit bourgeois, en bas de soie, et avec la bourse derrière la tête. Un notaire, dont je regrette de ne pas me rappeler le nom, sortit des rangs, et dit au roi : « Sire, la « garde nationale de Paris n'aurait rien à désirer, « si Votre Majesté daignait porter son uniforme. » Le roi répondit, après un moment de réflexion : « J'examinerai, dans mon conseil, si la Consti- « tution me permet de porter l'uniforme de la « garde nationale. » J'ignore si le roi a fait effectivement cette réponse, mais elle se répandit dans Paris, et produisit autant de mal que si chacun l'avait entendue. Il était impossible qu'un prince tellement circonspect, pût se sauver en écrasant les factieux. S'il avait été autrement élevé, s'il avait été accoutumé à se livrer à tous les mouvements de son ame noble et belle, à prendre confiance en lui-même, à toujours décider lui-même hardiment et sans crainte, après avoir entendu ses ministres, et surtout à parler en public sans préparation, avec la certitude que son âme ne pouvait rien lui inspirer dont il pût rougir, s'il avait même parlé et agi souvent avec

précipitation, il aurait sans doute fait des fautes, mais de ces fautes qu'on répare le lendemain, et jamais de celles qui renversent un empire; parce qu'un souverain accoutumé à agir par lui-même, se forme un instinct royal qui l'inspire toujours bien sur sa propre grandeur, et ne lui permet rien qui soit capable de l'avilir. Les rois font le serment de maintenir les lois; ils en prennent le ciel à témoin. Mais il est un autre serment qu'ils devraient faire devant leurs peuples : c'est de défendre et maintenir la grandeur royale, et transmettre, à leurs descendants, la couronne aussi majestueuse et aussi brillante qu'ils l'ont reçue; car ils ne peuvent la laisser ternir sans exposer leurs peuples aux plus grands malheurs.

La nécessité de réunir les ventrus au côté droit parut plus imminente que jamais. Les ministres formèrent un plan pour y parvenir; mais il ne put réussir, peut-être par trop de circonspection. M. Bertrand de Molleville donne à ce sujet beaucoup de détails. J'étais persuadé alors, comme aujourd'hui, que la faiblesse ayant seule formé le parti mitoyen, et que le caractère et les habitudes françaises ne nous permettant pas de nous donner des chefs qui pussent s'entendre entre eux, il était absolument impossible de réunir les deux partis sous la même bannière, et de décider

les ventrus à se placer au côté droit, ce qui était la seule manière d'annoncer ouvertement les mêmes principes et la même marche. Néanmoins je crus devoir soutenir un projet assez bizarre qui fut présenté à l'Assemblée. Il contenait la permission accordée à touts les membres indistinctement de se réunir dans la salle même des séances, aux heures où l'on n'aurait pas de séances. Se voir, se concerter, s'éclairer mutuellement, se montrer la correspondance des départements, faire cesser les défiances par de franches explications, tel était le bien qu'espéraient produire les auteurs du projet. Il avait été enfanté par des hommes scrupuleux, qui regardaient comme un crime l'esprit de parti, qui voulaient en éviter jusqu'à l'apparence, qui se seraient reproché de se réunir dans un lieu où touts leurs collègues n'auraient pas été appelés, et qui sentaient néanmoins cette extrême nécessité de se réunir. Je crois impossible de rien concevoir qui prouve davantage l'extrême faiblesse d'esprit de nos honnêtes gens.

Je soutins ce projet avec beaucoup de force, quoique sans espoir de le voir adopter; mais je désirais être agréable au parti mitoyen, et j'en saisis l'occasion avec ardeur. Beaucoup d'entre eux m'en surent gré, et de ce jour je crus m'a-

percevoir qu'ils m'accordaient plus de confiance. Vaines et futiles tentatives! Les jours terribles approchaient; nous n'avions plus d'espoir, et nous ne pouvions que conserver l'honneur, en accomplissant notre serment. Je puis dire que plus le péril augmentait, plus la chaleur d'un noble sentiment et l'amour du devoir augmentaient dans le côté droit. Je n'ai jamais pu penser sans frémir, que j'ai fait partie de l'exécrable assemblée de 1792; mais j'ai toujours été fier d'avoir constamment siégé au côté droit, parmi des hommes pleins de courage et de probité, touts les jours accablés de menaces par un peuple en démence, et toujours prêts à être mis en pièces par de nombreux scélérats qui annonçaient hautement le désir et l'espoir de les massacrer.

Long-temps après, dans les sessions de 1817 et 1818, sous Louis XVIII, lorsque j'entendais vanter dans les salon de Paris le courage des députés qui combattaient les mesures présentées par les ministres du roi, je n'ai pu m'empêcher quelquefois de demander quelle épithète on leur donnerait s'ils ne parlaient qu'au milieu d'un peuple furieux, prêt à les déchirer en morceaux? Je l'ai déjà dit : de touts les genres de courage, le plus grand et le plus rare sera toujours celui qui s'exposera à être déchiré par un peuple en

fureur. Le cardinal de Retz avait cette opinion; il ne sait comment exprimer son admiration pour l'intrépidité du premier président Molé, le jour qu'il brava les factieux. Quelle différence cependant! Le peuple n'avait pas rompu touts les liens qui l'attachaient à ses devoirs; il respectait encore les magistrats, le trône et l'autorité royale. Ceux qui l'excitaient contre le parlement, voulaient qu'il se bornât à de simples menaces, et étaient bien éloignés de le porter à des attentats criminels. Mathieu Molé, menacé par le peuple jusque dans l'enceinte du parlement, savait bien qu'il serait défendu contre ses attaques par ceux qui étaient devenus ses chefs. Et quels hommes, comparés aux misérables chefs des factieux de 1792, le coadjuteur de Paris et le duc de Beaufort! Ces deux grands personnages auraient bravé eux-mêmes la fureur du peuple pour protéger Mathieu Molé; et le seul jour qu'ils parurent craindre que sa dignité fût compromise, ils n'eurent besoin que de l'accompagner un instant.

Mais jamais la licence et la rage de la plus épouvantable démagogie ne se portèrent à des excès aussi honteux et aussi effrayants que dans les temps affreux où je place mes lecteurs. N'oubliez pas que les cours, les corridors, les tribunes, et jusqu'à l'intérieur même de la salle des

séances, étaient remplis de ce peuple forcené. Il était enivré de fureur par des écrits de touts les jours, aussi impies que sanguinaires; il se croyait le maître, le souverain; il prenait part aux délibérations, il en faisait sa propre affaire; il regardait comme une trahison la moindre résistance à ses volontés, comme une lâcheté infâme la moindre condescendance envers le roi et ses ministres. Il attendait au passage les députés royalistes, les accablait d'outrages, les menaçait, les désignait d'avance comme leurs victimes. C'était à travers cette foule en démence que ces députés entraient dans la salle, tandis que les ennemis du roi étaient couverts d'applaudissements, remerciés de leurs attaques criminelles, et encouragés à de nouveaux attentats. Si M. Burke a cité, sans la désapprouver, la lettre dont j'ai parlé, dans laquelle M. de Lally Tolendal déclarait qu'en se retirant de l'Assemblée il n'avait cédé qu'aux convulsions physiques que le seul aspect du sang lui faisait éprouver, il n'aurait pu blâmer des députés qui auraient dit : nous sommes touts les jours menacés, nous ne pouvons délibérer avec liberté, nous nous retirons. Ils avaient touts le droit de le dire; mais pas un ne l'a dit. Ils auraient cru commettre un crime en abandonnant le roi, à qui ils avaient promis d'être fidèles. Ils

sont restés à leur poste jusqu'à ce que le roi se soit livré lui-même à ses ennemis; leur courage a augmenté en même temps que leurs dangers; ils ont fait tout ce qu'ils ont pu faire.

Il n'est pas un d'entre eux qui, indépendamment du courage de touts les jours, n'ait déployé encore plus de fermeté dans les grandes occasions, où il attirait sur lui toute l'animosité des factieux et de leurs satellites. Mais leur nombre diminuait touts les jours, et les ventrus auraient dû rougir de la manière ridicule dont ils s'entassaient les uns sur les autres dans la partie du centre; à peine avaient-ils la liberté de leurs mouvements; et lorsqu'ils étaient obligés pour délibérer de se lever et de se rasseoir, c'était une chose risible autant que déplorable, que la peine qu'ils avaient à retrouver assez de place pour s'entasser de nouveau. Ce spectacle seul doit convaincre tout homme de bon sens que le caractère français n'est pas fait pour les assemblées délibérantes, et que dans les circonstances importantes on n'y aura jamais l'opinion de la majorité, mais celle d'une minorité factieuse.

Ne croyez pas cependant que les factieux eussent le courage politique. Non; c'étaient les plus lâches des hommes. Ils étaient entraînés par la peur qu'ils avaient réciproquement de ceux qui

s'étaient montrés les plus ardents, et qui par là avaient conquis la faveur populaire. Ils croissaient tous les jours en démagogie pour n'être pas surpassés par d'autres, et se précipitaient, pour ainsi dire, les uns sur les autres. Hors des séances, et surtout dans les comités, ils tenaient souvent des discours différents de leurs opinions de tribune; et je suis persuadé qu'ils étaient alors de bonne foi. Mais placés dans la salle, sous les yeux de leurs collègues, exposés aux regards pénétrants du peuple qui remplissait les tribunes, ce n'étaient plus les mêmes hommes. Ils se craignaient, s'échauffaient mutuellement et rivalisaient de fureur et de démence. Mais pourquoi essaierai-je de donner une juste idée de la terrible puissance de la faiblesse? Ceux qui ne l'ont pas vue et observée ne me comprendront jamais. J'ai dit souvent que nous devrions imiter les Romains : ils avaient élevé un temple à la peur, tant ils redoutaient l'influence de cette puissante divinité.

Voici les noms des députés qui ont le plus soutenu le parti royaliste-constitutionnel : Tarbé, Martin de Marseille, Malus, Dobeterre, Limousin, Jouneau, Calvet, Delfaux, Blanchon, Becquey, Lafond-Ladébat, Fressenel, Laureau, Leroy de Lizieux, de Foissey, Vimar, Mayerne, Beugnot, Pastoret, Gorguereau, Haussi-Robé-

court, Mathieu-Dumas, Ramond, Jaucourt, Gouvion, Théodore de Lameth, Genty, Chéron, Crétin, Dumolard, Aubert-Dubayet, Dalmas, Quatremère de Quincy, Froudières, Daverhoult, Boulanger, Delfaux, Huart, Fache, Juery, Hébert, Stanislas Girardin, Lacuée, Amy, Bigot-Préameneu, Britche, Koch.

Je crains d'avoir oublié quelques autres noms. Parmi nous siégea constamment un ancien lieutenant-colonel du régiment du roi infanterie, et cordon-rouge, dont le nom est sorti de ma mémoire. Cependant les montagnards témoignèrent plus d'une fois leur étonnement de voir un cordon-rouge parmi les députés.

Touts ceux que je viens de nommer ont déployé un courage inébranlable, et Prudhomme n'a pas été juste dans son *Histoire des Crimes*, quand il a dit : « Il n'y eut guère que Vaublanc « et Quatremère qui, ayant reçu de leurs com- « mettants des pouvoirs pour le maintien de la « charte royale, eurent le courage de remplir « leurs mandats. » En avançant dans ce triste récit j'étonnerai peut-être mes lecteurs, en montrant le courage de mes collègues.

CHAPITRE IV.

Accusation de MM. de Lessart et Duport-du-Tertre, ministres du roi. Accusation de Brissot contre le gouverneur de Saint-Domingue. Je lui réponds. Déclaration de guerre à l'Autriche. Adresses des départemens contre les factieux de Paris. Nécessité pour le roi de se prononcer le chef du parti royaliste. M. Beugnot accuse Marat. Je le soutiens. Désastres de l'armée du Nord. Triomphe des brigands à Arles et dans Avignon. L'assemblée reçoit les soldats de Châteauvieux. MM. de Jaucourt et Gouvion s'y opposent courageusement. Courage de MM. de Montmorin, de Bertrand de Molleville, et de la Rivière, juge de paix. Belle démarche du roi en faveur de ce magistrat.

Dans la question relative aux princes possessionnés d'Alsace, je défendis, autant qu'il me fut possible, la foi due aux engagements les plus sa-

crés. L'Assemblée constituante avait, par un décret, promis des indemnités à ces princes. M. Koch, au nom du comité diplomatique, venait de faire un rapport conforme à ce décret; il avait été appuyé par M. Pastoret, avec beaucoup de force et d'éloquence. On ne pouvait, dans une cause si juste, réunir une plus forte argumentation aux principes sacrés sur lesquels repose la foi réciproque que se doivent les peuples civilisés. M. Lasource le combattit avec toutes les déclamations en usage dans son parti. Il avait échauffé l'assemblée et les tribunes. Je m'attendais à n'être écouté qu'avec beaucoup de défaveur. Telle fut la violence des applaudissements et des murmures qui m'interrompirent au commencement de mon discours, que je m'écriai, en regardant le côté gauche : « J'ai commencé mon opinion par des déclamations dont « j'avais honte moi-même, et j'ai été couvert « d'applaudissements. Quand ensuite je suis entré dans la question, quand j'ai réclamé la foi « due aux traités, j'ai été interrompu par de vio« lents murmures; que m'apprenez-vous par cette « conduite? que je dois également mépriser les « murmures et les applaudissements. » Ces paroles, prononcées avec l'accent de l'indignation, m'obtinrent quelques moments de silence. Inter-

rompu encore, je m'écriai : « Si des murmures « sont des raisons, certes ces messieurs ont pro- « digieusement raison. » Il fallut lutter ainsi plusieurs fois, pour arriver à la fin de mon discours. Je combattis les provocations à la guerre et les déclamations outrageantes pour les puissances étrangères. « Prenez garde, leur dis-je, après « avoir voulu substituer les vertus civiques à l'an- « cien honneur français, qui s'alliait à l'esprit « monarchique, de vous laisser conduire par je « ne sais quel honneur national, dont on parle « sans cesse depuis quelque temps, et qu'on veut « faire consister à braver toutes les nations de « l'Europe. » Cette phrase, si simple, excita des murmures affreux. Qu'on imagine, si l'on peut, combien il était pénible de parler devant une assemblée et devant un peuple qu'on mettait en fureur en réclamant la foi due aux traités. Elle était aussi très-ombrageuse sur les expressions. Il était bien difficile, en improvisant, de ne pas prononcer quelques mots, auxquels elle attachait sur le champ une interprétation qui la blessait. Un orage s'élevait tout à coup avec la rapidité de la foudre; et l'orateur, interrompu, avait bien de la peine à apaiser la tempête, et à reprendre le fil de ses idées.

M. de Narbonne en fit une cruelle épreuve;

quand il eut prononcé ces mots : « Je prie les « membres les plus distingués de l'assemblée, » une violente tempête s'éleva contre lui, et des demandes indécentes, autant que ridicules, furent faites par des orateurs furieux, qui, ne se mettant pas apparemment au nombre des membres distingués, se croyaient outragés par cette qualification adressée à d'autres. Dès ce jour, la popularité de M. de Narbonne déclina sensiblement. Il éprouva qu'il était impossible de la conserver dans une assemblée remplie de soupçons et de craintes. Dans la même séance où un ministre était outragé pour une seule expression, un orateur défendit un officier-général des imputations les plus fondées, en disant qu'il n'avait mérité la haine de ses dénonciateurs, que parce qu'il faisait partie de la société des jacobins.

Je me trompe peut-être, mais il me semble que M. Delessart, ministre des affaires étrangères, commettait une faute bien grave, en communiquant à l'assemblée les dépêches de M. de Noailles, ambassadeur à Vienne, et celles du prince de Kaunitz. Elles étaient remplies d'expressions qui devaient blesser un corps délibérant aussi ombrageux. Vainement aurait-on voulu l'éviter : c'était impossible avec de tels hommes. Quoi de plus imprudent que d'établir avec eux

une controverse diplomatique? Les premiers orages qu'elle excita, auraient dû montrer au roi qu'il fallait s'appuyer sur autre chose que sur de vaines paroles, et chercher un autre champ de bataille que cette déplorable assemblée. Brissot accusa M. Delessart, en disséquant et torturant toutes ses expressions : il n'est rien d'écrit par une main mortelle qui puisse résister à ce genre d'attaques. Le malheureux ministre fut défendu avec chaleur, par MM. Dumas, Becquey et Jaucourt. Je joignis ma faible voix à la leur. L'accusation fut portée à une grande majorité, sans entendre l'accusé, et avec une promptitude féroce. Dès ce moment, on vit ce qu'allait être désormais cette horrible assemblée. Elle venait d'éprouver son pouvoir de faire le mal; et, comme les animaux cruels qui deviennent impatients du sang quand une fois ils en ont goûté, elle devint impatiente de porter des décrets d'accusation. Celui-ci fut le crime des ventrus; car il est bien certain que les montagnards et les girondins ne faisaient pas le tiers de l'assemblée. Je suis persuadé que la plupart des votans ne cédèrent qu'à des craintes personnelles, et qu'à peine leurs suffrages donnés, ils étaient déchirés de regrets. Cette affreuse séance consterna les honnêtes gens; elle dut annoncer au roi ce qu'il devait

bientôt attendre. Dix mois après, il avait péri sur l'échafaud.

Le ministre de la justice, M. Duport-du-Tertre, fut plus heureux que M. Delessart. Le lendemain même de la séance dont je viens de parler, dix-neuf chefs d'accusation furent présentés contre lui. Il en fut informé, se rendit aussitôt à l'assemblée, et demanda qu'on lui remît une copie des vingt chefs d'accusation. Cette demande si juste excita de violents débats. Le tumulte fut porté au comble, le côté droit accablé d'outrages; mais il tint ferme, et finit par l'emporter. M. Duport-du-Tertre prononça le lendemain ses réponses. Elles furent renvoyées au comité de législation. Il eut ainsi le bonheur d'échapper à la rage de ses ennemis; mais, bientôt après, lorsque le 10 août eut étendu un crêpe sanglant sur la France, il fut décrété d'accusation, saisi un an après, et conduit à l'échafaud.

Le roi avait de nouveaux ministres. Ils étaient tous agréables aux jacobins, mais encore plus aux girondins. Parmi eux était un homme hardi, entreprenant, le fameux général Dumouriez. Les deux partis avaient placé en lui de grandes espérances; et comme il arrive souvent dans les crises politiques, tandis que les révolutionnaires voyaient et entendaient avec transport ce nouveau ministre

des affaires étrangères, qui montrait ouvertement dans ses paroles et dans ses actions la plus violente adhésion à leurs principes, les royalistes espéraient qu'après ces premiers moments, employés à se populariser, il se rangerait sous leur bannière. Un de ses amis, membre du côté droit, avait cette espérance et nous la donnait.

Je me rappelle que le lendemain d'une séance du club des jacobins, où Dumouriez s'était coiffé du bonnet rouge, il vint au comité diplomatique. Quand l'affaire qui l'y avait conduit fut terminée, je lui témoignai tout mon étonnement de la honteuse coiffure par laquelle il s'était initié au club des jacobins. Nous étions debout l'un et l'autre. Il me donna un coup de coude, et m'entraîna dans une embrâsure de fenêtre. « Croyez-vous, « me dit-il, que je les aime plus que vous? Lais- « sez-moi faire, et vous verrez; mais il faut du « temps pour tout. » Je ne doute pas qu'il n'eût déjà formé, par ambition, le projet de résister à cette faction; sans doute il espérait parvenir à commander une armée. Bientôt après il fut à la tête de l'armée du Nord. Quand le roi fut précipité du trône, et prêt à être jugé, on espéra que Dumouriez ferait filer sur Paris, sous différents prétextes, un petit nombre d'hommes déterminés, et qu'à leur tête, appelant à lui les bons citoyens, il

marcherait à l'antre des Jacobins, le détruirait, disperserait la Convention, et délivrerait le roi. L'exécution eût été facile; mais il fallait une âme forte pour concevoir ce projet, et une volonté inébranlable pour l'accomplir. C'était là qu'était toute la difficulté; car l'exécution, commencée dans Paris, eût été rapide. Notre affreuse révolution ne pouvait être terminée que par un coup de main dans la capitale; chacun le comprenait parfaitement et le disait même. On espéra vainement que Lafayette, et ensuite Dumouriez, en seraient les heureux auteurs. Ce coup hardi convenait surtout à Dumouriez; il en a eu les moyens en lui et hors de lui. On peut être surpris, avec quelque raison, qu'il ait ainsi manqué à sa propre fortune, et même à son caractère. Quand il leva l'étendard contre la Convention, il n'était plus temps, parce qu'il avait été vaincu; un seul décret suffit pour lui ôter le commandement, et le forcer à la fuite. Cette assemblée si terrible, quand on lui laissait le temps de porter une loi menaçante, n'aurait pu résister, attaquée dans son enceinte même, par un homme tel que Dumouriez. L'étoile de Bonaparte lui réservait ce coup de main, qui l'a, pour ainsi dire, lancé sur le trône.

En France, tout est l'effet du mouvement, de

l'entraînement imprimés aux esprits; et il ne serait pas difficile de trouver dans la disposition constante d'un peuple à changer sans cesse la forme de tout ce qui sert à son usage, la mobilité qui le porte aussi rapidement, non seulement au changement de ses idées, mais encore à l'impulsion fougueuse qui l'entraîne à la suite d'une idée nouvelle.

On venait d'accorder une amnistie aux scélérats qui avaient comblé de cadavres la glacière d'Avignon; tout se porta dès-lors vers les douces jouissances que promettait l'impunité des plus grands crimes. Les soldats de Château-Vieux, rebelles à Nancy, avaient aussi été amnistiés. Les jacobins conçurent le projet de leur préparer un triomphe : ils les amenèrent de Brest à Paris; et malgré la plus courageuse opposition du côté droit, ils obtinrent qu'ils fussent admis à la barre de l'Assemblée, et ensuite aux honneurs de la séance. MM. de Jaucourt et de Gouvion s'y opposèrent avec la plus grande fermeté. M. de Jaucourt ayant déclaré qu'il demandait à motiver les raisons qui s'opposaient à cette admission, fut couvert des murmures de la Montagne, et les tribunes osèrent crier avec violence : à bas! à bas! Il continua d'un ton ferme et calme : « Vous avez ac-« cordé une amnistie aux soldats de Château-

« Vieux ; mais une amnistie n'est pas un triomphe,
« ni une couronne civique. Les gardes nationales,
« les troupes de ligne qui périrent à Nancy, ser-
« vaient la patrie et obéissaient à la loi ; un décret
« de l'Assemblée constituante approuva leur con-
« duite, honora leur mort d'un deuil porté par
« toutes les gardes nationales de France. Verrez-
« vous dans la même enceinte où leur vertu
« fut honorée d'une pompe funèbre, décerner
« des honneurs à ceux qui les ont combattus? Si
« cela vous paraissait juste, il faudrait sur-le-champ
« recréer les deux régiments du roi et de mestre-
« de-camp, élever un monument à ceux de leurs
« camarades qui ont péri, apprendre enfin aux
« régiments, aux citoyens de Metz qui marchèrent
« alors vers Nancy, qu'ils ont été les instruments
« d'un grand crime. La nation devrait se couvrir
« de deuil avant cet acte solemnel. Vous ne pou-
« vez pas déshonorer les mânes du brave Désiles,
« celles des infortunés soldats qui les premiers
« ont péri pour la patrie, faire une censure cruelle
« de l'Assemblée constituante, déchirer le cœur
« de touts ceux qui ont eu part à cet évènement
« déplorable. Qu'il soit permis à un militaire
« qui fut commandé avec son régiment pour cette
« expédition, de vous représenter que votre dé-
« cision peut faire une impression fatale sur l'ar-

« mée, si, par les honneurs que vous accorderez « aux Suisses de Château-Vieux, elle peut croire « que vous les regardez, non comme des hommes « assez punis, mais comme des victimes inno- « centes. Craignez que l'armée ne voie dans votre « conduite que la récompense de l'insubordina- « tion; craignez que toutes les fois qu'on lui com- « mandera un acte de rigueur, elle ne croie de- « voir résister à un ordre qu'elle croira injuste. « Je demande donc que les soldats de Château- « Vieux ne soient pas admis aux honneurs de la « séance. »

Je n'ai pas besoin de dire que cet éloquent discours fut souvent interrompu par des murmures; mais il fut soutenu par des applaudissements. M. de Gouvion, l'ami et l'aide-de-camp de M. de Lafayette, s'élança à la tribune avec vivacité. Ce mouvement, dont on connaissait le motif, fut encouragé par les applaudissements du côté droit. Il parla ainsi :

« J'avais un frère, bon patriote, jouissant de « l'estime de ses concitoyens, commandant de la « garde nationale, membre du conseil de dépar- « tement, et toujours prêt à se sacrifier pour la « loi. C'est au nom de la loi qu'il a été re- « quis, c'est au nom de la loi qu'il a marché « à Nancy avec les braves gardes nationales. Là

« il est tombé, atteint de cinq coups de fusil. « Je vous demande si je peux voir tranquille- « ment..... »

Croira-t-on qu'il s'est trouvé un député, un Français, capable de crier à l'orateur : *Sortez.* Mais aussi cette voix indigne fut couverte de murmures; tout le côté droit se leva comme un seul homme. M. de Gouvion reprit : « Si je ne « respectais l'assemblée, je traiterais avec le plus « grand mépris le lâche qui est assez bas..... Le « malheureux n'a donc jamais eu de frère esti- « mable!.... Les soldats qu'on veut honorer, sans « provocation aucune de la part des gardes natio- « nales de deux départements, ont fait feu sur « elles. Mon frère est tombé! Et je verrais tran- « quillement accorder des honneurs aux meur- « triers de mon frère! »

Ces deux éloquents discours, prononcés par deux militaires, la position personnelle de M. de Gouvion, ne purent entraîner la majorité. Il faudrait un volume pour peindre les généreux efforts du côté droit, qui voulait épargner au nom français la honte dont on voulait le couvrir. Après que la discussion fut fermée, M. Haussy de Robécourt s'écria : « Je demande que le buste du brave Désilles soit placé sur le bureau. » Les honneurs de la séance furent d'abord accordés par

assis et lévé; mais le côté droit, après les plus courageux efforts, obtint l'appel nominal. Lorsqu'on nomma M. de Gouvion, M. de Chéron s'écria : *Il pleure son frère!* Il était sorti de l'Assemblée, en exprimant une généreuse indignation. Il donna sa démission, courut aux avant-postes de l'armée, s'exposa dans le premier combat, comme un homme qui veut mourir, et périt glorieusement.

Le décret honteux fut donc rendu à l'appel nominal. Les votans étaient au nombre de 536 : 281 prononcèrent *oui*, et 265 eurent le courage de s'honorer par le *non*. Ainsi les anarchistes ne l'emportèrent que de 16 voix. Remarquez que l'assemblée étant de 745 membres, 209 manquèrent à cette séance; on peut être certain que c'étaient des royalistes. Un jacobin malade se serait fait porter à une séance si importante pour son parti. Deux cent neuf absents dans un pareil jour! Toujours les honnêtes gens, cause de nos malheurs, de nos défaites, de notre honte!

Après le discours de l'orateur de cette étrange députation, et après le discours du président, pénétré d'indignation, je demandai la parole. La tête des gardes nationales s'arrêta : mais on se hâta de crier au président qu'il devait exécuter le décret; les tambours retentirent aussitôt dans

la salle, et couvrirent ma voix. Il fallut donc voir ces hommes sortis des galères, précédés d'une pompe militaire, suivis d'un nombreux cortège d'hommes et de femmes armés de piques, et des représentants des sociétés populaires de Paris et de Versailles, qui portaient les drapeaux donnés à ces rebelles dans les départements qu'ils avaient parcourus pour se rendre à Paris. Quel triomphe du crime! et quel affreux prélude à de plus grands crimes! Cette séance fut ignominieuse et dégradante. Elle pénétra les âmes généreuses d'un dégoût mêlé d'horreur, impossible à décrire. C'était donc là cette nation, dont l'Europe avait reconnu l'urbanité, et imité les formes aimables! Les jacobins, accoutumés à toujours avancer dans la carrière qu'ils parcouraient, résolurent de donner aux soldats de Château-Vieux une fête triomphale. M. Laureau, membre du côté droit, parla avec une véritable énergie contre cet horrible projet. Il pénétra l'assemblée d'un sentiment d'indignation concentrée qui ne produisit aucun résultat. Les membres les plus courageux étaient alors dans une sorte d'abattement qu'amenaient ces cruels moments, où ils sentaient combien les discours étaient inutiles dans une assemblée qui recélait tant d'hommes faibles dans son sein, et dans un temps où le prince ne pouvait agir avec

l'énergie militaire, seule capable de le sauver. L'affreux triomphe remplit la capitale. Je laisse à l'histoire le triste soin de retracer cette pompe dégoûtante. Je dirai seulement que je l'observai avec soin, que je ne vis qu'une populace échauffée, et qu'il me fut démontré plus que jamais que la masse des propriétaires et des honnêtes gens était, ou indignée, ou consternée; que touts les hommes courageux brûlaient d'impatience de sauver le roi et la France. Que leur manquait-il? Un chef. Ce ne pouvait être que celui que le ciel leur avait donné, et qui leur était plus cher que jamais; mais mille vertus étaient inutiles, par l'absence d'une seule. Ces hommes courageux étaient dans la cruelle position des valeureux régiments de Navarre et de Piémont, qui, ne pouvant se défendre, environnés de toutes parts, versaient de généreuses et d'impuissantes larmes, et enterraient leurs drapeaux à Hochtet.

L'anarchie se répandait de toutes parts dans la France. Les derniers ministres et les nouveaux furent obligés d'en présenter le hideux tableau. Des pétitions courageuses dirent aussi la vérité, et remplirent l'assemblée d'orages et de fureurs. Les deux partis étaient animés l'un contre l'autre; et si le centre, toujours impassible, avait enfin secoué le joug de la peur qui le glaçait, s'il s'é-

tait joint au côté droit, celui-ci aurait alors laissé les vains discours, pour proposer des déterminations énergiques. Mais, tant qu'il était sûr que le centre voterait avec la montagne, il ne pouvait que montrer ses sentiments, et entretenir le courage des bons citoyens par l'exemple de celui qu'il déployait lui-même. Dans ces luttes terribles et presque journalières, on retrouvait toujours l'énergie et la fermeté de MM. Calvet, Jaucourt, Becquey, Théodore Lameth, Laureau, Beugnot, Dumas, Léopold, Gentil, Crestin, Gouvion, Huard. Le côté droit avait fait plusieurs nouvelles acquisitions. MM. Aubert-Dubayet et Dumolard y avaient pris leur place habituelle, ainsi que trois ou quatre députés moins connus. Il était aussi secondé par MM. Pastoret, Lacuée de Cessac et Bigot-Préameneu, qui siégeaient au centre.

Dans une de ces séances orageuses, les jacobins entendirent malgré eux, et en frémissant, une adresse vigoureuse de la ville de Brives. Elle se terminait ainsi : « Si le peuple de Paris oubliait « un instant les principes qui l'animent, pour « céder à l'impulsion funeste des ennemis qui « l'entourent, si des divisions malheureuses opé- « rées entre les citoyens de cette capitale, les « rendaient trop faibles pour résister à une mul- « titude d'hommes pervers qui s'y rendent de

« touts les points de l'empire, fuyez alors, repré-
« sentants, fuyez une terre devenue inhospita-
« lière ; privez une cité ingrate de son plus beau
« lustre. Eh! quel département ne s'empresserait
« pas de vous offrir un jeu de paume ? » Les jacobins ne purent entendre ces dernières phrases sans pousser des cris de fureur. Fauchet, l'évêque constitutionnel du Calvados, s'élança à la tribune, et s'écria : « Je parlerai, malgré les rumeurs. » M. Calvet lança ce sarcasme amer : « Je demande
« qu'on rappelle à l'ordre le représentant qui ne
« veut pas entendre la voix de son souverain. »
Et un instant après : « Rappelez donc à l'ordre
« ces factieux qui s'élèvent contre leur souve-
« rain. » On demanda qu'il fût envoyé à l'Abbaye. « Et moi, s'écria-t-il, je demande qu'on
« rappelle à l'ordre ceux qui ne veulent pas en-
« tendre la voix du peuple, parce qu'elle est pure.
« Quand les sections de Paris venaient vous fla-
« gorner, on leur accordait la parole. » M. Léopold le soutint, en s'écriant : « Comme il n'y a
« pas de décret qui ordonne aux représentés
« de flatter les représentants, je demande qu'on
« entende la lecture d'une adresse, dont je de-
« manderai ensuite l'approbation et la mention
« honorable. » M. Dubayet ajouta : « On nous a
« flattés assez long-temps; il est temps de nous

« dire la vérité. » Enfin, après un tumulte toujours croissant, le côté droit obtint que l'adresse serait lue une seconde fois, et toute entière. C'était une victoire. Mais il ne l'obtint que parce qu'un membre qui siégeait toujours au centre, M. Rougier de la Bergerie, en fit la demande. Cette adresse était remplie des déclamations ordinaires contre le despotisme, et sur la liberté. Mais il était évident qu'elles n'étaient employées que pour arriver à la vérité si offensante pour les factieux de Paris, que dans cette ville habitaient les instigateurs et les soutiens de l'anarchie. Une seconde victoire fut remportée sur le champ. On décréta l'impression et la mention honorable de cette adresse. Elle avait déchiré le voile, en accusant les factieux de Paris. Cette accusation était dans touts les cœurs, et dans presque toutes les bouches; mais personne encore ne l'avait ouvertement proclamée. Il faut avoir vécu dans ces temps affreux, pour se faire une idée de l'importance qu'attachait le côté droit à cette adresse. La vérité qu'elle contenait retentit dans la France, fut répétée par d'autres adresses; et, après l'horrible jour du 20 juin, où la majesté royale fut outragée, des milliers d'adresses demandèrent au roi de quitter Paris. J'aurai bientôt l'occasion d'en parler.

Touts les jours on apprenait de nouveaux détails sur les progrès de l'anarchie. Dans une de ces tristes séances, je pris la parole, et, malgré les interruptions et les murmures continuels, je fis entendre ces mots : « Il est impossible de n'être « pas profondément pénétré des malheurs qui me- « nacent la patrie. La vérité seule peut nous sau- « ver, et je vais la dire : Les administrateurs du « Gard se plaignent que la société patriotique de « Marseille, et d'autres sociétés des départements « du midi, donnent l'impulsion aux mouvements « qui agitent ces contrées. Le roi et l'assemblée « ne sont pas les seuls qui gouvernent; la loi ne « commande pas seule, n'agit pas seule. Comment « cela n'arriverait-il pas, quand on s'occupe sans « cesse, à deux pas de vous, des moyens d'in- « fluencer les opinions de l'Assemblée nationale; « quand on dénonce à deux pas de vous (et, en « parlant ainsi, je me tournais vers l'antre des « jacobins), quand on y dénonce les opinions « manifestées ici par nous; quand on voudrait « faire accroire au peuple que la liberté peut « exister avec le despotisme d'un grand nombre « d'hommes, réunis dans une seule, ou dans plu- « sieurs enceintes? » De là je passai à l'horrible effet du décret d'amnistie accordé aux scélérats d'Avignon; je soutins qu'il avait été préparé, dis-

cuté dans la société des jacobins. Je demandai si, lorsque par un décret subséquent, l'assemblée avait expliqué quels étaient ceux qu'elle entendait comprendre dans l'amnistie, et quelle était l'autorité qui en disposerait, conformément aux décrets, elle s'était attendu que des hommes, se colorant du nom de patriotes, anticiperaient sur les jugements du tribunal, ouvriraient les prisons, mettraient les accusés en liberté, les promèneraient en triomphe dans la ville d'Arles. « J'ai « lu, messieurs, un court extrait des informations. « Je l'ai lu, et j'ai frémi. Vous frémiriez aussi, si « vous le lisiez; et, certes, ce ne sera pas lorsque « le crime marchera ainsi tête levée, que vous « pourrez conserver cette liberté, dont vous vous « montrez si jaloux. Entre la liberté et le crime, « il n'est rien de commun. Les armes seules de « l'honnête homme peuvent faire triompher la « liberté; les armes du crime ne sont pas dignes « d'une si sainte cause. Montrez que votre des- « sein irrévocable est de combattre l'anarchie. Du « jour où l'on saura que vous êtes déterminés à « poursuivre ce monstre, jusqu'à ce qu'il soit aux « abois, vous le verrez fuir, pâlir les factieux, et « la loi seule triompher. »

Cette séance fut une des plus orageuses. Le côté droit y montra sa fermeté ordinaire. Je fus

insulté et menacé, au sortir de l'assemblée, par des groupes d'un peuple furieux, auquel on avait rapporté, en l'envenimant, tout ce que j'avais dit. Je fus déchiré dans touts les journaux jacobins, et surtout par celui que rédigeait Brissot. Il croyait marcher aux honneurs populaires; il allait à l'échafaud.

L'assemblée s'était déjà occupée de la malheureuse colonie de Saint-Domingue. Brissot avait accusé le gouverneur, M. de Blanchelande, et l'assemblée coloniale. Je défendis l'un et l'autre. Plusieurs journaux me prêtèrent, sur ce triste sujet, des inepties auxquelles je n'avais pas seulement songé. Les propriétaires de la province de l'ouest avaient fait un traité avec les mulâtres. Ce traité fut violé, et les mulâtres assiégèrent le Port-au-Prince. Je blâmai cette violation. Des journalistes en firent un texte de louanges pour les mulâtres, et supposèrent ces louanges prononcées par moi en leur honneur, avec des expressions ridicules. Le *Moniteur* même les répéta en partie. Dans une autre occasion, un député ayant fait une motion relative à la liberté des nègres, plusieurs journaux crurent l'accréditer davantage, en la mettant sous mon nom, parce que je défendais souvent les colonies. Le *Moniteur*, qui toujours était en retard des autres journaux, copiait

souvent ces erreurs. Je dirai, dans un autre chapitre, comment se rédigeait alors le *Moniteur*, que tant de personnes croyent des archives authentiques, et dont elles se servent pour reprocher aux orateurs qui ont parlé et non lu, des expressions qu'ils n'ont pas prononcées. Plusieurs journaux avaient adopté, comme une tactique utile pour leur parti, l'usage de supposer à des députés des phrases qu'ils n'avaient point prononcées. Les orateurs ne réclamaient point, parce qu'il aurait fallu réclamer touts les jours, et sans cesse. On le concevra sans peine, au milieu de tant d'agitations, et lorsque tout était en proie à une affreuse autant qu'infatigable licence.

Brissot avait une grande facilité d'écrire; et, quoique ses discours fussent verbeux et traînants, il se faisait écouter, parce qu'ils contenaient un enchaînement de faits, et surtout d'accusations, qui plaisaient à l'assemblée. C'était une pâture agréable pour elle. Il accusait avec un grand air de certitude; il analysait les moindres expressions, les torturait, et en faisait sortir le venin qui lui était nécessaire. Il suivait avec acharnement une accusation commencée, et tout cela, avec sang-froid et tranquillité. Ses amis lui faisaient la réputation d'un homme austère et intègre. On affectait même de dire que c'était le meilleur homme

du monde, et qu'il remplissait, en accusant, un devoir pénible pour son cœur. Nous n'avons pu en avoir cette opinion; et dans sa poursuite contre M. de Lessart, dans son obstination à ne pas vouloir qu'il fût entendu, nous ne pûmes voir ni bonté ni équité. Cet homme est une des preuves les plus fortes du grand inconvénient d'admettre les discours écrits dans une assemblée. Jamais un orateur, en improvisant, ne pourrait enchaîner une accusation injuste avec autant d'art, analyser les phrases avec autant de perfidie, accumuler, entasser de fausses preuves, leur donner une apparence de vérité, revenir à la charge, et tirer même cet avantage de sa prolixité fatigante, que les esprits seuls très-exercés et très-attentifs pouvaient le suivre dans ce labyrinthe, et découvrir la fausseté et la faiblesse des moyens qu'il employait. Les esprits faibles, niais et méchants, les hommes ombrageux et inquiets l'écoutaient avec délices, et ne pouvaient croire qu'un homme qui accusait si longuement, qui entassait tant de raisonnements, n'eût pas trois fois raison. Si la parole est dangereuse dans une assemblée, la plume l'est encore plus. La plume enfante le sophisme, et surtout la dangereuse métaphysique. Jamais une assemblée dans laquelle on ne pourrait que parler, ne se jetterait dans ce labyrinthe inextricable

de subtilités métaphysiques, où s'est perdue l'Assemblée constituante. J'ai lu, après le 13 vendémiaire, des mémoires manuscrits que Brissot avait écrits dans sa prison. Sa vie y était racontée d'un style lâche et diffus. Il y cherchait péniblement à excuser je ne sais quelle mission de police dont il avait été chargé à Londres. Il était du parti des girondins, mais plus hardi, plus décidé dans sa marche. Il déplaisait aux jacobins, et dès 1792, Roberspierre se déclara contre lui.

Dumouriez, ministre des affaires étrangères, avait continué de rendre compte à l'assemblée de toutes les négociations, et de lire les dépêches diplomatiques. Qu'on imagine l'effet que ces communications devaient produire sur une assemblée d'hommes qui, pour la première fois de leur vie, s'occupaient de si grands intérêts. La chose qui demandait le plus d'attention et de tranquillité était précisément celle qui excitait le plus les passions de l'assemblée, et qui l'entraînait dans un mouvement que rien ne pouvait arrêter. Dumouriez pressa les négociations avec hauteur, et bientôt la guerre fut inévitable. Le roi vint dans l'assemblée, ordonna à son ministre de lire le rapport déjà fait dans son conseil, et proposa de déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie : elle fut déclarée dans la séance du soir.

Plusieurs membres du côté droit, surtout M. Becquey, s'y opposèrent avec une fermeté glorieuse pour eux, mais inutile. Le roi proposant lui-même la guerre, il était impossible de l'éviter: il s'y détermina sans doute avec peine. Beaucoup de personnes pensèrent qu'il avait espéré qu'elle lui serait favorable personnellement, et qu'il était persuadé que toutes les puissances agiraient vigoureusement pour changer son horrible situation. C'était l'idée d'un grand nombre de jacobins, qui regardèrent cette déclaration comme un piége, et qui voulurent s'y opposer. D'autres personnes crurent qu'il espérait trouver son salut dans les mouvements qu'imprimeraient aux armées françaises des généraux dévoués; et d'autres encore pensèrent qu'il était dominé par ses ministres et entraîné par les circonstances. Les armes auraient pu le sauver, j'en ai toujours été convaincu : mais les deux qualités dominantes de son caractère, la douceur et la patience, ne pouvaient amener les circonstances nécessaires; et parmi les trois généraux Lukner, Lafayette et Rochambeau, aucun n'avait cette audace magnanime, seule capable d'exécuter un pareil projet.

Les premières opérations de nos armées furent aussi honteuses que malheureuses. Je n'écris point l'histoire des guerres de la révolution; ce récit

n'est point de mon sujet : mais je dois dire que l'armée seule de Lafayette conserva sa discipline, et ne se déshonora point par le massacre des officiers et par des craintes perfides ou lâches de trahisons supposées. Cela venait de ce que cette armée était remplie de généraux et d'officiers royalistes-constitutionnels; qu'après avoir aimé et favorisé la révolution, ils étaient désabusés de leurs vaines espérances. Sincèrement attachés au roi, autant qu'éclairés maintenant sur les intérêts publics, ils voyaient dans son salut le salut de la patrie. Le roi ne pouvait être sauvé que par le parti constitutionnel. Ce parti avait une double force, celle de ses sentiments, de ses opinions, et celle que lui donnait sa haine pour les jacobins. Si l'histoire pouvait instruire les rois, quelles leçons ne trouveraient-ils pas à jamais dans ces temps malheureux! Ils y apprendraient que, dans les révolutions les plus terribles, ils doivent toujours être vigoureusement et franchement les chefs du parti royaliste, quelle que soit la nuance particulière des opinions qui ont formé ce parti. Il suffit qu'il veuille la royauté; on doit chercher à le faire triompher, et se bien convaincre qu'on trouvera ensuite, dans ce triomphe même, les moyens de modifier les institutions ou de détruire les circonstances qui ont mis la royauté en

péril. En s'attachant à ce parti, il ne faut point le chicaner sur le danger de ses opinions; il faut agir, l'occuper d'une action déterminée, du combat contre le parti qui lui est opposé, et qu'il déteste toujours. La royauté alors est servie avec toute la force de la passion, et par des hommes d'un caractère ardent et décidé, les seuls qui, dans les troubles publics, peuvent entraîner la fortune sous les bannières de leur parti. Mais si, dans de telles crises, on admet ces maximes décorées d'une fausse sagesse, qu'un roi ne doit pas être le chef d'un parti, qu'il ne doit gouverner que par la loi, et ne chercher que là sa force et son appui, bientôt le monarque se trouvera seul entre les deux partis, affaiblira le bon parti par cela même qu'il n'en sera pas le chef déclaré, et qu'il ne combattra pas à sa tête. Le parti royaliste affaibli, ses ennemis triomphent bientôt, et le roi n'a pour appui que les vaines expressions des lois, faible roseau qui se brise à l'instant même. Voilà ce que nous avons vu faire aux ministres de Louis XVIII, qui ont ainsi préparé les malheurs de Charles X, ainsi que je le démontrerai dans les derniers chapitres de ces Mémoires.

J'ai déjà dit qu'un membre avait dénoncé à l'assemblée la louable ardeur des royalistes à ma-

nifester dans touts les spectacles leur approbation de tout ce qui avait rapport aux nobles sentiments qui les animaient. Ces sentiments augmentaient touts les jours. La garde du roi et les gardes suisses les partageaient. Trois excellents bataillons de la garde nationale de Paris les manifestaient sans cesse. Les jacobins n'avaient aucune force réelle. Le roi avait encore toute la sienne; un seul mouvement courageux aurait tout sauvé. Les jacobins sentaient leur faiblesse, et la montraient par leurs craintes et leurs dénonciations. La garde du roi et les Suisses avaient chassé des Tuileries des groupes séditieux. Dans la séance du 25 avril, un membre dénonça cette action comme un attentat qui menaçait l'assemblée elle-même; il fut soutenu par plusieurs membres de la montagne : pas un des chefs girondins ne parla. Il était facile de voir que la majorité de l'assemblée était ce jour-là dans cet état d'indécision où se place toujours le grand nombre, quand il ne sait quel parti triomphera. En vain quelques députés parlèrent des outrages qu'ils avaient eux-mêmes reçus dans les Tuileries, l'assemblée resta indifférente, et se contenta de renvoyer les dénonciations à un comité. Il était évident pour l'observateur qu'aucun parti ne l'emportait encore sur l'autre, que les ventrus et même les girondins

attendaient, que les jacobins étaient inquiets et redoublaient d'ardeur, sans pouvoir déguiser leurs craintes. Les royalistes firent plus d'efforts que jamais; tout fut inutile. Ah! que ces hommes qui parlent sans cesse de prudence, parce qu'ils sont faibles, ne soient plus écoutés dans les momens de crise violente, et que les rois sachent qu'alors une généreuse audace peut seule les sauver!

M. Beugnot fit, peu de jours après, une demande vigoureuse contre Marat, dont la célébrité déshonore la liberté de la presse. Il demanda que le ministre de la justice fût spécialement chargé de le poursuivre. Il cita ces lignes affreuses de *l'Ami du peuple*, journal rédigé par ce furieux : « J'ai prédit, il y a plus de six mois, « que les trois généraux, touts également bas va- « lets de la cour, trahiront la nation et livreront « nos frontières : bientôt se réaliseront ces tristes « présages. Mon unique espoir est que l'armée « ouvrira enfin les yeux, et qu'elle sentira que « ses chefs sont les premières victimes à immo- « ler au salut public. » Cette phrase excita un long mouvement d'indignation. M. Beugnot, après avoir cité ces phrases, parla avec autant d'éloquence que de fermeté. Il fallait beaucoup de courage pour attaquer un homme d'une puissance aussi redoutable, prédicateur journalier de blas-

phêmes et excitateur d'assassinats. Il dit que plusieurs députés s'étaient rendus chez le ministre de la justice, et lui avaient demandé de poursuivre ce dangereux folliculaire. Il ajouta : « Je « ne traduirai pas ses réponses ; je préfère de vous « proposer une mesure qui en prévienne de sem- « blables. » J'étais un des membres qui avaient cherché à ranimer la faiblesse de ce ministre ; ses réponses avaient plus encore excité ma pitié que mon indignation. Il se nommait *Duranthon;* il avait été porté au ministère par les girondins. C'était un honnête homme, très-honnête homme, un de ces honnêtes gens si nombreux, pétris de cette bonne pâte de vertus niaises qui perdent les empires sans paraître s'en apercevoir, et dont les âmes froides brûlent cependant d'une passion, celle des places.

La proposition de M. Beugnot fut combattue par la montagne ; je la soutins de toutes mes forces, et je rappelai une autre phrase de Marat, par laquelle il invitait le peuple « à porter le fer « et la flamme sur la majorité gangrénée de l'As- « semblée nationale. » Malheureusement un député, qui n'était ni montagnard ni girondin, détourna l'assemblée de l'indignation qu'elle venait d'éprouver, en parlant des droits de la liberté de la presse, et en répétant les phrases ordinaires

par lesquelles on fait de la presse le palladium d'une licence effrénée. A ce député succéda M. Lasource, qui demanda le décret d'accusation contre l'abbé Royou, rédacteur de *l'Ami du roi*, et Marat, rédacteur de *l'Ami du peuple*. Il était étrange d'assimiler ces deux hommes dans la même improbation; mais comme *l'Ami du roi* faisait moins de bien que *l'Ami du peuple* ne produisait de mal, les royalistes furent satisfaits d'un décret qui fit taire pendant quelque temps les féroces et dangereuses déclamations de Marat. Je me rendis le lendemain, avec plusieurs députés, chez le garde-des-sceaux, pour presser l'exécution du décret. Il est inutile de répéter ce que nous dit ce très-honnête homme; il est des moments où l'on est forcé de maudire ce que nous appelons des vertus.

Le général Dumouriez, quoique ministre des affaires étrangères, vint rendre compte à l'assemblée des désastres honteux de l'armée du Nord, du massacre d'un général, de plusieurs officiers français et de plusieurs prisonniers. On le força à lire les lettres du maréchal Rochambeau. Elles contenaient une désapprobation formelle du plan de campagne qui avait amené ces malheurs. On savait, et les dépêches faisaient assez entendre que Dumouriez en était l'auteur. Cette lecture tournait à sa honte. Le côté droit en profita, et l'ac

cabla de sarcasmes inspirés par l'indignation. Il essaya à peine de se défendre. Les girondins, ses partisans déclarés, gardèrent le silence. Cette séance fut toute entière à l'avantage des royalistes. Touts ces évènements produisirent un changement salutaire dans l'esprit public. Les révolutionnaires étaient accablés, les girondins découragés, l'indignation des royalistes s'exaltait touts les jours de plus en plus. Tout cela se passait dans le mois d'avril. L'instant aurait été décisif pour la couronne, si elle avait eu auprès d'elle un homme hardi et entreprenant. Cet homme aurait porté au dernier degré l'indignation générale; il en aurait rejeté toute la force, ainsi que la cause, sur les jacobins; il les aurait accusés d'être les auteurs des maux publics; il aurait renversé les ministres donnés par eux; et imprimant aux Français de nouveaux mouvements, sans les laisser respirer un instant, il aurait appelé la nation entière au salut de la monarchie, et aurait anéanti les jacobins. Elle était disposée à ce mouvement. La plus grande partie des habitants de Paris témoignait hautement la généreuse indignation qui les animait; ils le montraient touts les jours. Il n'a manqué qu'un homme qui pût mener violemment le roi à la gloire, qu'il aurait fait briller devant lui; car dans des crises

aussi imminentes, il n'y a point de milieu entre la honte et la gloire. Qu'on ne dise plus que les royalistes manquèrent alors à la royauté : non, ni dans la France ni au-dehors ils n'y ont manqué. Les hommes sont trop accoutumés à ne juger que d'après les succès ; et c'est ainsi que presque touts les écrivains ont peint ces affreux jours des plus fausses couleurs. La lutte fut terrible entre les deux partis, quoique la différence de position fût immense. Tous les orateurs du côté droit étaient ouvertement proscrits. Ils savaient bien que le poignard des assassins les attendait ; mais leur courage alla toujours en croissant jusqu'à la fin de la session, qui finit par briser en éclats un trône qu'un courage véhément aurait pu sauver, mais qu'une fausse et timide prudence ébranlait tous les jours.

Au reste, il ne manquait pas d'hommes qui reprochaient au côté droit sa vigoureuse défense, qui l'accusaient d'exciter les fureurs des jacobins, et d'exposer les jours du roi. On ne croirait jamais, si on ne l'avait vu, combien il y a d'hommes lâches d'esprit dans la nation la plus brave de l'univers. Le fougueux Marius avait dit aux Romains une chose bien profonde et bien vraie : « Si les Grecs l'emportent sur nous par les arts, « si les Gaulois par la valeur, nous, nous l'em-

« portons sur touts les peuples par la constance; « et c'est par la constance que nous sommes les « maîtres de l'univers. » En prenant ce mot dans toute son étendue, il comprend la force d'esprit et de caractère. Ce ne sera jamais notre qualité dominante; et ceux d'entre nous qui l'ont reçue du Ciel, seront toujours calomniés et arrêtés par la foule innombrable des hommes faibles.

Toutes ces réflexions sont nécessaires. En politique tout s'explique par le caractère des peuples et des princes; et c'est en étudiant l'esprit français, que nous saurons d'avance si nos nouvelles institutions continueront de produire des fruits aussi amers que ceux qui nous empoisonnent depuis quarante ans.

L'anarchie augmentait touts les jours; la Provence tremblait sous les pas d'une armée de brigands qu'on appelait l'armée marseillaise. La ville d'Arles fut sa première victime. La municipalité avait obtenu du général Dumuy, commandant militaire du département, d'y faire entrer plusieurs corps de troupes de ligne, et les habitants reposaient tranquilles sous leur protection. Mais les auteurs des premiers crimes d'Avignon formaient une ligue terrible; ils avaient une armée de terre, ils voulurent y joindre une armée de mer.

Le club de Marseille demanda au département et obtint d'armer cinq bâtimens. Les sieurs Bertin et Rébecqui, qui avaient accompagné Jourdan à Avignon, furent nommés commissaires de l'expédition. Ils demandèrent au général Dumuy la sortie des troupes de ligne de la ville d'Arles; elle fut ordonnée. L'armée marseillaise s'avança, et une foule d'habitants sortit de la ville d'Aix. La flotille marseillaise s'arrêta dans le Rhône, et déclara qu'elle devait faire son entrée en même temps que l'armée de terre. Elle pilla et saccagea les maisons de campagne où les habitants avaient transporté leurs effets les plus précieux; en même temps, dans la ville, des édifices publics étaient démolis et rasés. Les maisons d'un maréchal ferrant, d'un journalier, d'un cafetier, officiers municipaux, et le moulin d'un notable de la commune, nommé Pasquet, vingt autres maisons, furent consumées par les flammes. Voilà donc, après l'incendie des châteaux, l'incendie des plus modestes maisons! Et des artisans que l'égalité avait élevés aux emplois civils, persécutés et ruinés par les révolutionnaires!

Mais cela ne suffisait point aux sieurs Bertin et Rébecqui. Ils se présentèrent devant Arles à la tête de cinq mille hommes, avec de l'artillerie. La municipalité leur en offrit les clés : ils répon-

dirent qu'ils voulaient entrer par la brêche. Ils renversèrent effectivement de vieux murs qui tombaient de vétusté; et cette malheureuse ville fut pendant un mois la proie des brigands. Elle vit accourir dans ses murs le féroce Jourdan et ses complices. Dans le discours des citoyens d'Arles qui dénoncèrent ces attentats à l'Assemblée, se trouve cette phrase remarquable : « Jourdan di-« sait touts les jours que lui et ses amis étaient « maintenant maîtres du royaume, et qu'ils iraient « s'établir partout où ils voudraient. » Il avait raison : il voyait en homme d'Etat brigand. Les scélérats de cette espèce ont un instinct qui ne les trompe guères. Je suis persuadé que l'amnistie accordée aux crimes commis à Avignon, et le triomphe de leurs auteurs, sont les dernières et les plus fortes causes de la chûte du roi. Vergniaux en voyait toutes les conséquences, quand il ne pouvait me dissimuler touts ses regrets d'avoir parlé en faveur du crime; cette action, dont il se repentait, fut le premier pas qui le traîna lui-même à l'échafaud.

Les sieurs Bertin et Rébecqui firent démolir les murs et les portes de la ville, firent charger sur des charriots les matériaux en fer des édifices abattus, et déclarèrent que l'armée ne partirait qu'après avoir reçu une contribution de cent mille

livres pour les frais de la guerre. La ville, saccagée et réduite à la famine, vit enfin ces brigands sortir de ses murs, après avoir enlevé douze mille livres de la caisse du receveur du district. Ils effaçaient partout les mots *la nation, la loi et le roi*, pour y substituer les emblêmes du républicanisme.

J'ai déjà eu occasion de remarquer que, d'après son caractère, le Français est toujours prêt à dire et répéter sans cesse ce qui a été dit une fois, comme il se porte avec ardeur à imiter et à refaire ce qui vient d'être fait. Ainsi, après l'impunité accordée aux crimes d'Avignon, il fallut l'impunité des soldats rebelles du régiment de Château-Vieux; maintenant, après le triomphe de l'armée marseillaise dans Arles, on veut le triomphe de cette armée dans Avignon. En quittant la ville d'Arles, saccagée et ensanglantée, cette horde de brigands, qui osait s'appeler l'*armée marseillaise*, marchait sur Avignon, où se préparait la scène la plus épouvantable.

Des brigands avaient forcé les prisons, délivré Jourdan et vingt-sept de ses complices, touts décrétés de prise de corps, comme prévenus d'affreux assassinats. On met aussi en liberté trente-deux prisonniers prévenus de meurtres et de vols. Jourdan et ses complices sont conduits par leurs

libérateurs sur les bords du Rhône, embarqués sur ce fleuve et menés à Arles, où l'armée marseillaise les reçoit comme des frères; cette armée, chose inouie! était de 5,000 hommes, et vivait de rapines et de brigandages. Après avoir dévasté la ville d'Arles, elle se porta sur Avignon, où se préparait le triomphe de Jourdan. Cette ville, qui avait vu arriver des généraux et des troupes de ligne pour la protéger contre les brigands, les vit sortir par l'ordre du général de la province, et les brigands armés reparaître dans ses murs. Il semble, disaient des habitants d'Avignon à l'Assemblée, il semble qu'une main invisible dirige touts les évènements pour la ruine de notre pays. L'infâme Jourdan, surnommé le *coupe-tête*, marchait à la tête des satellites du crime, à cheval, et en uniforme de commandant général. Le reste du cortége, en hommes et en femmes, était digne d'un tel chef. On entendait ces mots répétés dans leurs rangs: *Pourcette fois la Glacière sera pleine.* Le maire de la ville reçut cette troupe criminelle, en la suppliant, avec larmes, de respecter les personnes et les propriétés. A cet affreux récit, l'indignation fut au comble dans l'Assemblée; touts les orateurs du côté droit exprimèrent, sans ménagement, leurs opinions sur la conduite des nouveaux ministres, qui, factieux

eux-mêmes, protégeaient une faction déjà couverte de sang, et retiraient des troupes pour lui préparer un triomphe. Les ministres, donnés au roi par les girondins, furent soutenus par eux. Des débats violents s'élevèrent dans toutes les parties de la salle. L'un des députés les plus courageux, M. Gorguereau, avocat de Paris, dit à M. Lasource, défenseur des factieux armés, qu'il devrait disparaître de la terre et rentrer dans le néant. Je cite ces paroles pour montrer à quel point était portée l'animadversion du côté droit pour les révolutionnaires. J'eus aussi l'honneur d'élever ma voix au milieu des murmures, et j'éprouvai que les girondins, qui avaient attaqué si violemment les ministres anciens, connus pour être royalistes, étaient résolus à défendre ceux qu'ils avaient donnés au roi. Dans ce discours, j'instruisis l'Assemblée que la société des jacobins avait admis une demande, dans laquelle on se plaignait des poursuites dirigées contre les meurtriers de Simoneau, maire d'Etampes, et qu'elle avait osé charger des commissaires d'examiner cette demande et de lui en faire le rapport.

Dans la même séance où l'on s'occupait des crimes commis dans le Midi, j'eus la satisfaction de faire adopter un décret honorable pour M. le maréchal Rochambeau. Ce succès du côté droit

fut vivement contesté par les montagnards, qui protégeaient les criminels de l'armée du Nord comme les brigands des départements du Midi. Il fut d'autant plus remarquable, qu'un des orateurs les plus fermes parmi les girondins, M. Guadet, avocat de Bordeaux, n'osa proférer que quelques phrases à la tribune, en descendit, et sortit même de la salle lorsqu'on l'invita à reprendre la parole. Il est certain que tant d'évènements malheureux avaient répandu la plus grande défaveur sur le ministère girondin, et que cette faction et la montagne même étaient étonnées et ébranlées. Des généraux et même des administrateurs avaient dénoncé ce ministère. Nous étions arrivés à un de ces moments décisifs où le bien peut naître de l'excès du mal; il ne s'agissait que de profiter des circonstances. Je supplie de bien remarquer cette situation des choses et des hommes.

Ces heureuses circonstances, et le bon esprit qui se manifestait de toutes parts, donnèrent un plus grand prix à la fête qui fut célébrée en l'honneur du maire d'Etampes, massacré par des scélérats au milieu de ses fonctions. Une pétition, signée d'un grand nombre de royalistes, en demanda l'autorisation à l'assemblée. M. Quatremère de Quincy, si connu par ses talents et son amour éclairé des beaux-arts, fit sur cette de-

mande un fort beau rapport. Elle fut accordée sur le champ, malgré les réclamations de la montagne. C'était un vrai triomphe pour les bons citoyens; on vit bien alors les vrais sentiments des Parisiens. Les jacobins en furent accablés; et tout ce qui se passait alors prouvait bien qu'il ne manquait qu'une main vigoureuse, capable de donner une impulsion encore plus forte. En me rappelant touts ces évènements, je ne peux me lasser de répéter que rien n'eût été plus facile que de sauver le roi, la monarchie et la vraie liberté.

Dans ces temps, l'assemblée entendit la lecture d'une lettre du général commandant les troupes du roi dans le Midi; elle était écrite au ministre de la guerre. Il donnait les raisons pour lesquelles il avait fait sortir d'Avignon toutes les troupes de ligne, et n'y avait laissé que deux bataillons de gardes nationales, qui devaient être rejoints par d'autres gardes nationales. Il finissait sa lettre par ces mots, qui excitèrent l'indignation de touts les bons députés : « Il s'exercera « vraisemblablement quelques vexations dans ce « malheureux pays par le parti quelque temps « opprimé, aujourd'hui triomphant. Je crois que « c'est là que se borne l'ambition marseillaise, « dont on a tant voulu nous effrayer. » Un membre prit la parole après cette lecture, et termina

son discours par dire : « Les commissaires du département des Bouches-du-Rhône ont fait une entrée triomphale à Avignon. Jourdan, Mainville, Tournal et Mendez ont décoré ce triomphe. » C'étaient les chefs des brigands qui avaient comblé la Glacière d'Avignon de cadavres égorgés par eux. On osa demander l'ordre du jour. M. Becquey réclama la parole, et M. Beugnot s'écria : « Si Jourdan pouvait se faire entendre ici, il demanderait aussi l'ordre du jour. » M. Becquey ajouta : « Les deux commissaires, qui sont les amis de Jourdan, méritent le décret d'accusation. »

Il était évident, d'après tout ce que l'assemblée avait appris jusqu'à ce jour, que l'on avait concerté les moyens de procurer à des scélérats une entrée triomphale dans la ville, théâtre de leurs crimes, et sur-tout à Jourdan leur chef, déjà surnommé *coupe-tête;* Jourdan, qui s'était vanté d'avoir arraché le cœur aux infortunés MM. Foulon et Bertier; Jourdan, qui répandit l'effroi dans Versailles le 6 octobre 1789, et qui coupa la tête aux deux gardes-du-corps Deshuttes et Varicourt! On avait retiré toutes les troupes d'Avignon; on n'y avait laissé que des gardes nationales; et le général qui avait ainsi préparé le triomphe de Jourdan, écrivait froidement :

« Il s'exercera vraisemblablement quelques vexa-
« tions dans ce malheureux pays par le parti
« quelque temps opprimé, aujourd'hui triom-
« phant. Je crois que c'est là que se borne l'am-
« bition marseillaise, dont on a tant voulu nous
« effrayer! » J'obtins la parole, malgré l'opposition de la montagne. « S'il était quelques mem-
« bres de l'assemblée qui n'eussent point suivi
« depuis deux mois cette affaire dans toutes ses
« circonstances, qui ne fussent pas instruits qu'il
« y avait une connivence déterminée de la part
« d'un grand nombre d'hommes dont les noms
« seront un jour voués à l'opprobre et à l'indi-
« gnation, j'en donnerais des preuves; je citerais
« deux choses qui prouvent invinciblement ce
« dessein prémédité : la première est une lettre
« du club de Marseille, du 17 avril, adressée aux
« jacobins de Paris, dans laquelle il est dit..... »
Là, je fus interrompu par des murmures affreux qui durèrent plus d'une heure, pendant laquelle je redoublai d'efforts pour me faire entendre. Je parvins, avec une peine infinie, à faire percer ces mots à travers le bruit fait exprès pour couvrir ma voix : « Cette lettre finit ainsi : « Nous
« ne cesserons pas nos efforts que la France ne
« jouisse des bienfaits des Brutus et des Scæ-
« vola... Suffit... Vous nous entendez. » J'analy-

sai ensuite la lettre du général ; je présentai les réflexions qu'elle offrait naturellement, et qui toutes concouraient à montrer qu'après avoir ôté touts les obstacles qui pouvaient empêcher Jourdan d'entrer triomphant dans Avignon, il annonçait de sang-froid *quelques vexations*. Je fus faiblement soutenu : c'était un de ces jours où un découragement trop fondé saisissait toutes les âmes. Le lendemain, Mallet-Dupan me reprocha dans le *Mercure*, dont il rédigeait la partie politique, d'avoir parlé avec trop de chaleur. Je ne cite cette circonstance, peu importante en elle-même, que pour avoir une occasion de remarquer que les orateurs qui défendaient la bonne cause étaient souvent critiqués et même blâmés par les honnêtes gens. Telle a toujours été leur destinée ; aussi ne suis-je pas étonné qu'un si petit nombre de Français brille par le courage civil : je suis seulement étonné qu'il y en ait un seul.

Je viens d'assurer que le moment était favorable pour le triomphe de la couronne ; je trouve la même opinion dans les Mémoires de M. Bertrand de Molleville. « La populace parisienne, « dit-il, était devenue, au gré des factieux, trop « apathique à s'émouvoir. L'impétuosité féroce « qu'elle avait déployée dans les premiers mois

« de la révolution, semblait être amortie... On « n'assassinait presque plus. » Cette peinture est très-vraie; mais il faut ajouter que l'indignation des nombreux royalistes dans Paris était au comble, que les autorités civiles se prononçaient de toutes parts : celle de la Drôme avait envoyé au président du Corps législatif, par un courrier extraordinaire, une lettre relative aux troubles d'Avignon; elle ne laissait aucun doute sur ses vrais sentiments. M. Bertrand croit que l'apathie de la populace de Paris détermina les chefs du parti révolutionnaire à faire venir dans la capitale des brigands étrangers : cela peut être; mais les seuls évènements du Midi avaient pu leur inspirer ce projet, et leur donner les moyens de l'exécuter. Si le général dont j'ai parlé n'avait pas laissé se former l'armée illégale appelée l'*armée marseillaise;* s'il n'avait pas fait sortir d'Avignon les troupes de ligne, que de bonnes intentions sans doute y avaient rassemblées en grand nombre, Jourdan n'y serait pas rentré en triomphe; l'impunité n'aurait pas augmenté le nombre et l'audace des brigands; ils n'auraient eu ni la pensée ni les moyens de marcher sur Paris. Je demande quelle dut être la joie féroce des brigands, quand ils virent dans les journaux avec quelle froide tranquillité on justifiait l'étrange mesure qu'on

avait osé prendre, de faire sortir les troupes de ligne d'Avignon, et de n'y laisser que des gardes nationales; quand ils virent dans ces journaux qu'on reconnaissait que leur parti avait été *quelque temps opprimé*, qu'il était maintenant *triomphant*, et qu'il se bornerait sans doute *à quelques vexations;* quand ils virent combien de murmures et de cris de fureur m'avaient interrompu, lorsque j'avais dénoncé de pareils attentats. Voilà, sans doute, la vraie cause de l'arrivée de ces brigands dans Paris. Jourdan avait eu raison de dire, dans Arles, que lui et ses amis étaient maintenant les maîtres du royaume, et qu'ils pourraient s'établir partout où ils voudraient.

Peu de jours après ces orageuses discussions, un comité fit un rapport sur la conduite des commissaires civils dans Avignon. Plusieurs membres, entr'autres MM. Dumolard et Français de Nantes, parlèrent avec beaucoup de fermeté. Le premier demanda vainement que les commissaires vinssent rendre compte de leur conduite illégale; le second, dans un discours bien écrit, prononça ces paroles : « J'ai parcouru les fastes des « nations, et je n'y ai rien vu qui m'ait glacé de « plus d'effroi que cette entrée dans Avignon de « trois ou quatre brigands, couronnés de lauriers, « traînant des magistrats et un peuple égaré à la

« suite de leur char de triomphe. » Les girondins se montrèrent dans cette séance les protecteurs de l'anarchie qui devait les dévorer quelques mois après. Cette remarque a été faite, que pas un des hommes qui ont défendu les auteurs des massacres d'Avignon, n'a échappé à l'échafaud; Jourdan lui-même, dans les jours de la terreur, par l'ordre du comité de salut public, juste une fois, a porté sa tête sur l'échafaud de Paris, couvert du sang de tant de victimes honorables. Le décret qui fut proposé et adopté sur cette horrible affaire, improuvait la conduite des commissaires civils; mais il n'avait ni le ton ni les dispositions qui auraient pu effrayer les scélérats et encourager les honnêtes gens.

J'aurais dû parler dans cette discussion, et appuyer de nouveau tout ce que j'avais déjà dit sur les troubles du Midi; mais de justes observations, renouvelées sans cesse, me forcèrent au silence. Lorsqu'un orateur parlait souvent, et surtout sur une même affaire, il déplaisait à un grand nombre de membres; ils l'écoutaient avec impatience, lui reprochaient de vouloir mener l'assemblée, de vouloir la contraindre à n'entendre que lui et à voir par ses yeux. L'orateur s'apercevait facilement de ce sentiment, qui a d'autant plus de force qu'il appartient aux esprits

faibles. Il voyait bien qu'il n'était pas et qu'il ne serait plus soutenu; il gardait le silence. Quand il reparaissait à la tribune, après un long intervalle, il était vu avec plaisir; il entendait un *ah! ah!* approbatif, dont la niaiserie voulait dire : « Il ne veut pas nous mener, c'est un brave homme. » Ah! combien le cardinal de Retz a eu raison de dire, dans ses Mémoires, qu'une assemblée est toujours peuple! Il parlait ainsi du parlement de son temps, qui ne fut cependant pas aussi peuple que nos assemblées.

Les circonstances favorables n'étaient plus, et tout commençait à prendre une pente nouvelle vers la faiblesse. Ce fut dans ce moment même que MM. de Montmorin et Bertrand montrèrent un grand courage, en attaquant en justice le journaliste Carra, qui les avait dénoncés au club des jacobins comme membres du comité autrichien. M. Etienne de la Rivière, juge de paix, reçut la plainte, et déploya dans cette affaire la plus grande énergie. Les députés Merlin, Bazire et Chabot furent entendus en témoignage. M. de la Rivière fut autorisé, par le bureau central des juges de paix, à rendre compte à l'Assemblée de l'état de la procédure, et à lui demander la communication des prétendus documens qui existaient au comité de surveillance sur l'existence du comité

autrichien; car c'était là-dessus que Carra avait bâti toute sa fable, et les députés Merlin, Bazire et Chabot lui avaient fourni ces belles preuves. Sur cette demande du juge de paix, l'Assemblée prit une délibération qui semblait l'autoriser à continuer ses poursuites. Peut-être alla-t-il trop loin, et eut-il, dans cette occasion, l'imprudence d'un homme courageux qu'animait l'indignation excitée par l'infâme conduite des factieux. Les jacobins avaient ranimé leur ligue; ils revenaient violemment à l'attaque. Avec des Français il faut attaquer pour réussir, en politique comme à la guerre. Tout retentissait à Paris du comité autrichien qui trahissait la France.

Le roi et la reine étaient très-alarmés de cette impudente imposture, qui compromettait surtout la reine. Les députés cités et amenés devant le juge de paix, avaient refusé de répondre. Ils se plaignirent à l'Assemblée. A peine leur plainte avait-elle été entendue, que le président reçut une lettre de M. de la Rivière qui demandait à être introduit dans l'Assemblée pour l'instruire de ce qui s'était passé. Cette lettre excita les plus vifs débats. Les girondins se réunirent aux montagnards; plusieurs se portèrent accusateurs du sieur de la Rivière, et demandèrent qu'il fût traduit à la barre. M. Haussi de Robécourt parla

contre cette proposition; M. Bigot de Préameneu répondit fortement à M. Guadet. Au milieu des débats les plus violents, je demandai la parole pour défendre l'indépendance du pouvoir judiciaire. Je déclarai que je m'opposais à la demande de traduire le juge de paix à la barre. Je parvins avec beaucoup de peine à lire un article de la Constitution, qui s'expliquait sans ambiguité sur l'indépendance des magistrats, et je demandai à le développer. J'éprouvai la plus violente opposition; je résistai long-temps. Mais la montagne, les girondins et les tribunes se réunissaient pour couvrir ma voix. J'avoue que je ne peux ni me rappeler, ni lire encore aujourd'hui, sans une sorte d'orgueil, la résistance opiniâtre qu'on employa pour m'empêcher de parler. D'après le peu de mots que j'avais dit, les factieux avaient pressenti que j'allais défendre ce qu'on appelait les grands principes. Ils savaient bien que c'était le vrai moyen d'être entendu du *ventre* avec faveur. Ils craignaient que je ne l'entraînasse ainsi : car c'était à lui qu'il fallait s'adresser; c'était lui qui était l'arbitre des débats qui s'élevaient entre les factieux et les royalistes. Je cessai d'insister, quand je vis l'inutilité de mes efforts; j'abandonnai la parole à M. Quatremère, qui parla avec sa fermeté ordinaire, et força les opposants à l'écouter.

Mais je regrettai de n'avoir pu continuer, comme j'avais commencé, à défendre les principes qui établissaient l'indépendance du pouvoir judiciaire. J'avais remarqué plusieurs fois que le grand nombre de juges et d'avocats de cette assemblée entendait avec satisfaction défendre l'indépendance de la magistrature; je pensai alors qu'ils auraient entraîné le *ventre*, d'autant plus facilement que dans ce commencement d'une affaire qui allait devenir de la plus haute importance, rien ne paraissait encore menacer la sûreté des députés qui auraient voté en faveur du juge qu'on voulait traîner indignement à la barre. M. Pastoret s'écria au milieu des débats: « Il est étonnant qu'on n'ait pas voulu entendre M. Vaublanc, et qu'on entende MM. Vergniaud, Guadet et touts les girondins. Cette voix d'un orateur très-influent sur le centre, me fit espérer en vain que cette partie de l'assemblée insisterait pour me donner la parole. Vergniaux arrêta très-adroitement le mouvement qu'aurait pu faire le centre, en déclarant qu'il n'était point question de traduire le magistrat à la barre, mais de le mander, et de lui donner l'ordre d'attendre la délibération de l'Assemblée. Enfin, après beaucoup d'autres débats, M. de la Rivière fut mandé à la barre, et introduit dans l'Assemblée. Il parla parfaitement,

avec l'énergique modération d'un vrai magistrat. Toutes les pièces de l'affaire furent renvoyées au comité de législation.

Les jacobins étaient impatients de saisir une nouvelle victime; le lendemain ils ne voulurent pas entendre le rapport du comité, et ouvrirent sur le champ la discussion. M. Haussi de Robécourt défendit le magistrat, la Source lui répondit. Guadet lut un long discours préparé avec l'artificieuse adresse qui le caractérisait.

Au milieu des débats, le ministre de la justice parut dans l'Assemblée, et remit une lettre du roi adressée au président. Le roi, touché de la situation critique où se trouvait M. de la Rivière, s'était déterminé de lui-même à écrire cette lettre, malgré l'opposition de ses ministres. Cette démarche montra l'extrême bonté du roi, et prouva combien une noble et pénétrante sensibilité agissait sur son cœur. Ah! s'il s'était plus souvent conduit d'après lui-même, sa destinée eût été bien différente. Maudissons ses instituteurs, qui n'ont pas sçu l'élever en roi, qui ont augmenté sa timidité naturelle, au lieu de lui donner cette confiance en soi-même, sans laquelle on ne fait rien de grand. Quand Dieu, dit Bossuet, veut former un grand monarque, il lui donne de la confiance en lui-même. Montesquieu, en traçant

le portrait d'Alexandre, parle de cette saillie de raison qui le caractérisait. Ce n'était pas une raison froide, méthodique, appuyée sur des calculs, mais une saillie vive et lumineuse. Sans doute touts les princes ne peuvent l'avoir au même dégré; mais c'est une raison de plus pour ne pas étouffer, sous un amas de vaines maximes qui conduisent à la timidité et à la faiblesse, la flamme que le ciel mit en eux, et qui ne demande qu'à être allumée par de nobles inspirations.

L'annonce de cette lettre du roi fut reçue indécemment, et ne produisit point sur cette exécrable assemblée l'effet qu'elle aurait dû produire. On pourrait dire que c'était aux royalistes à commenter cette lettre, et à faire briller les nobles sentiments qui l'avaient inspirée. Ce serait une erreur : nul ne demanda la parole, parce que touts sentirent rapidement qu'une discussion sur cette lettre amènerait inévitablement des débats indécents, et que des hommes, la plupart mal élevés, étrangers à cette habitude d'urbanité qui peut s'exprimer librement sans outrages, porteraient jusqu'à la grossièreté injurieuse leurs sentiments sur la démarche d'un roi qu'ils étaient tout prêts à offenser, parce qu'ils ne le craignaient pas. L'Assemblée était impatiente d'exercer encore un grand pouvoir; elle se hâta de commencer la

discussion du fond même de cette affaire. Après les discours violents de plusieurs révolutionnaires, M. Ramond demanda la parole. On s'écria qu'il fallait fermer la discussion. M. Genty fit entendre ces mots, avec l'accent d'une vertueuse indignation : « C'est une injustice. Non, Messieurs, « vous ne ferez pas cette injustice. Vous ne vou- « lez pas entendre parler contre l'accusation! Au « nom de l'humanité, comment peut-on décréter « d'accusation un juge qui a rempli ses devoirs? « Je ferai entendre ma voix pour l'humanité. « Comment pouvez-vous donner ce spectacle à « la France? » On l'interrompt par des cris de fureur; on demande qu'il soit envoyé en prison. « Rappelez-moi à l'ordre, envoyez-moi en prison, « si vous voulez, mais écoutez ceux qui parlent « pour l'accusé. » Le même bruit recommence. « Eh bien, s'écrie-t-il, en passant du côté gauche, « et dans l'attitude d'un homme qui demande « des fers, qu'on me mène en prison. » Enfin, au milieu du plus affreux tumulte, l'Assemblée porte le décret d'accusation contre ce généreux magistrat, Etienne de la Rivière. Comme il était juge de la section d'Henri IV, ce nom glorieux fut sans cesse répété dans cette infâme discussion. On ne put ni l'invoquer, ni présenter les réflexions qu'il offrait naturellement; c'eût été le signal

d'une plus grande fureur de la part de ces législateurs, qui n'étaient ni des hommes, ni des Français.

A peine le décret fut-il rendu, que Brissot et Gensonné demandèrent un jour pour prouver l'existence du comité autrichien. La montagne était rayonnante de son triomphe et du plaisir que lui donnait une semblable promesse. On proposa plusieurs autres décrets d'accusation, et M. Carnot l'aîné dénonça MM. Chéron, Dumolart et moi, comme les instigateurs de la conduite du juge de paix. Cet incident amena une scène violente qu'il serait aussi ridicule que fastidieux de retracer ici. Brissot et Gensonné dénoncèrent le comité autrichien, et demandèrent un décret d'accusation contre M. de Montmorin. Ces deux longs discours furent entendus dans le plus grand silence et sans la moindre interruption. On ordonna l'impression des pièces citées par les accusateurs et celle de leurs discours. Depuis deux ou trois mois, les journaux jacobins ne cessaient de me dénoncer comme le chef d'un parti, et comme devant proposer le système des deux chambres. Brissot m'en avait accusé ouvertement; il m'appelait le chef des bicaméristes. J'en parlai à la tribune : j'y repoussai cette accusation; rien n'eût été à la fois plus sot et plus

inutile que de proposer le moindre changement à la Constitution. Un seul mot aurait paru un blasphême, aurait soulevé l'Assemblée, et aurait reporté sur le roi et la famille royale le mécontentement dangereux excité par une telle imprudence. Je fis cette déclaration dans les termes les plus énergiques ; c'était le langage du temps. J'avais une forte raison pour parler ainsi. J'étais menacé touts les jours de voir ma famille comprise dans l'anathême portée contre moi par les jacobins ; je voulais arrêter au moins les coups dont ces furieux la menaçaient, jusqu'à ce que j'eusse pu la faire sortir de Paris. Je l'avoue, j'avais besoin de la savoir en sûreté pour combattre sans ménagement les factieux. Oh! quel temps! quelle exécrable soif du sang se manifestait déjà! Comme elle s'irritait des lenteurs! comme elle attendait impatiemment les victimes! Les femmes mêmes, les enfans étaient menacés d'avance; il était évident qu'au sein de cette nation, qui se disait la plus polie de l'univers, des hommes allaient donner au monde le spectacle le plus hideux qu'ait jamais éclairé le soleil.

CHAPITRE V.

État de l'esprit public. Lettre de M. de Narbonne au duc de Brunswick. L'assemblée en permanence. Licenciement de la garde royale, Décret d'accusation contre son commandant le duc de Brissac. Rapport du ministre de la justice Duranthon sur la presse. Sa faiblesse. Mort du général Gouvion. Honneurs rendus à sa mémoire. Conduite du général Dumouriez. Quatre nouveaux ministres. Le directoire de Paris vient avertir de l'état de la capitale. Horrible pétition d'une députation armée de piques. Bonne conduite de trois bataillons de gardes nationaux de la Gironde. Attentat du 20 juin contre le roi.

AVANT de discuter l'affaire du prétendu comité autrichien, l'assemblée porta la peine de la déportation contre les prêtres qui refuseraient le serment nouveau prescrit par l'Assemblée consti-

tuante. Les orateurs du côté droit parlèrent avec force contre cette mesure; ils furent secondés par M. Pastoret, qui depuis ces temps les défendit avec le même courage dans le conseil des Cinq-Cents. L'un des membres du centre, M. Sédillez, fit entendre cette énergique expression: « Vous avez aboli la question dans les accusations criminelles; le serment que vous exigez est la question des âmes; et les menaces de la déportation, placées à côté du serment, sont les coins que vous enfoncez avec cruauté. » M. Dalmas s'opposa au décret par le discours le plus vigoureux. M. Crestin eut la même fermeté. J'essayai de détourner le coup terrible qui menaçait les prêtres, en proposant, d'après les lois anglaises, d'exiger d'eux une simple promesse de ne point troubler la paix publique; mais cette proposition, suggérée par l'humanité, ne fit pas la moindre impression sur l'assemblée. Le décret de déportation fut porté quelques jours après, malgré une violente opposition du côté droit. Le roi refusa sa sanction. Une chose aussi certaine que déplorable, c'est que ce refus éloigna du roi cette immense multitude d'hommes faibles qu'effrayait la moindre résistance opposée aux factieux. Aucune considération ne pouvait engager le roi à sanctionner cet horrible décret. Il fut digne de lui-

même en le rejetant; mais cette noble fermeté augmenta les dangers de sa situation : elle devenait tous les jours plus terrible.

Les factieux marchaient avec une rapidité effrayante. Mais qu'on ne s'y trompe pas : ce n'était pas la marche assurée de conspirateurs déterminés; c'étaient des criminels tremblants d'être punis, et que la frayeur poussait aux propositions les plus extrêmes. Ils confirmaient la justesse de ce proverbe populaire : « Rien de pis qu'un poltron révolté. » Les royalistes courageux sentaient bien qu'on ne pouvait sortir de cet état affreux que par un mouvement violent; ils commençaient à désirer une crise, pendant que le roi conservait encore un reste de pouvoir, qu'il était environné de sa garde, et que l'esprit général des armées permettait de fonder quelque espérance sur elles. Je répéterai ici ce que j'ai déjà dit : l'autorité ne peut sortir d'une crise si violente qu'en faisant naître elle-même la crise salutaire qui peut la sauver. Si elle la fait naître, elle peut la préparer et la diriger; mais si elle l'attend, elle se perd elle-même. Le moment était encore favorable : l'inquiétude générale augmentait tous les jours; l'assemblée s'était déclarée en permanence, et avait ordonné au maire de Paris de lui rendre compte chaque jour de la situation de cette grande

ville. Ses rapports n'étaient pas rassurants; mais il ne pouvait dissimuler les craintes que lui inspiraient les mouvements et l'indignation des royalistes.

Les royalistes étaient donc encore redoutables aux factieux; on pouvait donc encore se servir de leur courage, et faire tourner leur indignation au salut de l'Etat. Ces royalistes étaient tous les bons citoyens de Paris, et la plus grande partie de la garde nationale. Je ne puis trop le redire : je commettrais une injustice envers ces bons et nombreux habitants, si je ne répétais pas que la moindre résolution qui les eût ralliés aurait fait de ces jours affreux les plus beaux et les plus glorieux jours de la France. Le grand Henri, avec trois mille hommes, en attaquait quarante mille dans les champs d'Arques; il fut vainqueur par sa volonté de vaincre ou de périr.

Ce fut alors que les jacobins dénoncèrent la garde royale, et demandèrent son licenciement. Bazire fit sur ce sujet un rapport au nom du comité de surveillance : c'était annoncer d'une manière bien positive les desseins formés contre le roi par cette exécrable faction. Elle voulait le réduire à un état de faiblesse absolue, de façon que la moindre attaque pût le précipiter du trône. Le côté droit opposa au licenciement de la garde

la plus vigoureuse résistance. MM. Dumas, Jaucourt, Becquey, Foudières, Dalmas et Daverhoult, parlèrent, ainsi que M. Ramond, avec beaucoup de courage. M. Calvet, en parlant des infâmes délations sur lesquelles s'appuyait le comité, déclara à l'assemblée qu'elle lui rappelait le temps des Séjan et des Tibère : il fut envoyé à la prison de l'Abbaye. On demanda le décret d'accusation contre M. le duc de Brissac, commandant de la garde royale; il fut rendu au milieu des cris et des fureurs. Les auteurs principaux de cette abominable accusation ont touts péri sur l'échafaud.

Le roi eut d'abord le dessein de ne point sanctionner le décret du licenciement. Il avait écrit une lettre pour annoncer son refus à l'assemblée; les ministres refusèrent de la contresigner. Il leur proposa de changer cette lettre en un discours qu'il irait prononcer dans l'assemblée; touts refusèrent de l'y accompagner : ils lui peignirent vivement la prétendue animosité du peuple contre sa garde, et lui exprimèrent des craintes sur la sûreté de la reine et de sa famille, si ce décret fatal n'était pas sanctionné. Le roi s'y détermina. Il n'aurait pu refuser cette sanction qu'avec la résolution d'en appeler à son épée, de se mettre à la tête de cette même garde et des régiments

suisses, en appelant à lui la garde nationale. C'est ce qu'aurait fait un roi guerrier, et le succès n'aurait pas été douteux. M. le duc de Brissac ne voulut pas éviter les suites terribles du décret d'accusation lancé contre lui; et malgré les instances de sa famille, il se rendit à Orléans, dans les prisons qui renfermaient déjà d'autres victimes.

Les girondins et les jacobins marchaient ainsi de concert au renversement du trône; mais leurs vues ultérieures n'étaient pas les mêmes. Les girondins auraient voulu conserver une ombre de monarchie, la diriger, et avoir les places et les honneurs pour eux et leurs amis; ils songeaient même quelquefois à placer une autre dynastie sur le trône de France. Ils avaient pensé d'abord au duc de Sudermanie; et ensuite ce fut sans doute d'après leur avis que M. de Narbonne, pendant son court ministère, écrivit au duc de Brunswick, au nom du roi, une lettre par laquelle Sa Majesté lui offrait le commandement des armées françaises. J'ai vu entre les mains de M. de Narbonne, après son ministère, la réponse du duc de Brunswick, écrite de sa main, d'une écriture remarquable par sa beauté, et en français : il refusait, dans les termes les plus polis, l'offre qui lui était faite. J'ai peine à concevoir

les motifs qui avaient pu porter le roi à donner son consentement à une semblable démarche. Les motifs des girondins étaient sans doute une espérance vague d'amener les choses au point de donner la couronne à une dynastie nouvelle, en lui imposant des conditions telles que les imaginait leur ambition insensée. Je suis persuadé que M. de Narbonne n'entrait pas dans ces vues, et qu'il avait fait cette proposition plus par un désir peu réfléchi de voir nos troupes commandées par un général renommé, que par tout autre motif. Toujours est-il certain que, de part et d'autre, cette étrange démarche fut bien inconsidérée.

Je crois que c'est dans ces circonstances que M. de Talleyrand revint d'Angleterre. Il y avait été envoyé par le roi comme attaché à la légation française, et pour aider de ses conseils M. de Chauvelin, qui avait le titre d'ambassadeur. Il lut une espèce de rapport au comité diplomatique. J'étais présent. Ce rapport était écrit dans un livre relié. Je fus bien étonné d'entendre le récit d'un entretien qu'il avait eu avec M. Pitt, dans lequel il cherchait à lui persuader que la révolution française devait envahir toute l'Europe, et que ce ministre devait la commencer lui-même en Angleterre; que sa gloire personnelle l'exigeait de lui, autant que l'avantage même de

son pays. La narration, qui était fort longue, roulait toute entière sur ce singulier raisonnement: « Faire soi-même la révolution, afin d'en éviter les suites funestes. » La conclusion était que M. Pitt n'avait rien répondu. Ce silence, qui semblait étonner le narrateur, ne nous surprit point; et des amis de M. de Talleyrand ne cachèrent pas leur surprise du récit qu'ils venaient d'entendre.

Depuis deux mois, l'assemblée ramenait tout à elle. Sans doute, depuis que les hommes sont réunis en société et ont des lois, on n'a jamais rien imaginé de plus absurde qu'une assemblée unique opposée à un roi : le siècle seul des lumières a pu voir une conception aussi niaise, parce qu'il a fallu ces prétendues lumières pour ne plus chercher les fondements de la société humaine dans la nature même des choses et des hommes, mais dans de vaines théories. L'Assemblée constituante eut un moment l'idée de revenir au système des deux chambres. La question fut discutée. Il faut répéter qu'un avocat fit conserver la chambre unique, en étendant dans un long discours ce beau raisonnement : *La nation étant une, le Corps législatif doit être un.* Je demande si jamais, depuis que la fatale manie de raisonner s'est introduite parmi les hommes pour les livrer aux

vaines disputes, les raisonneurs ont rien imaginé de plus niais que ce principe, présenté comme un dogme politique. Eh bien! cet argument terrassa une assemblée d'hommes pleins d'esprit; ils ne pensèrent pas qu'il fût possible d'y répondre. Ainsi donc un misérable raisonnement a enfanté cette infâme Assemblée législative qui allait précipiter le roi de son trône! Dès les premiers mois de la session, nous vîmes clairement que nous étions les membres d'un monstre informe, horrible, impétueux, qui allait tout dévorer. Je m'expliquai plusieurs fois ouvertement sur les affreux inconvénients attachés à une chambre unique. Les journaux jacobins me dénoncèrent comme le chef du parti qu'ils appelaïent les *bicamèristes;* et c'est ce qui me força à faire à la tribune l'espèce de protestation dont j'ai déjà parlé. J'étais de bonne foi, en déclarant qu'il était loin de ma pensée de proposer la création des deux chambres; car rien n'eût été plus sot et plus dangereux que cette proposition dans les circonstances où nous étions. Plus les évènements se pressaient, plus on devait voir que le courage seul, en employant la force, pouvait arracher le roi et la France à la rage des factieux, ou plutôt à la faiblesse du parti mitoyen; car lui seul a fait tout le mal, en votant sans cesse avec les jacobins.

Le comité de surveillance établi par la Chambre des députés, recevait sans cesse des dénonciations contre les plus zélés serviteurs du roi; Chebot en fut le rapporteur. On y vit clairement que tout ce qui approchait du roi était environné d'hommes perfides qui révélaient à ce comité les démarches et les discours dont ils étaient témoins. Les grands seigneurs ont presque touts la funeste habitude de se mettre dans la dépendance de leurs secrétaires et de leurs principaux domestiques : de là partaient les traits envenimés de la délation. On lut dans cet odieux rapport des dépositions de gens attachés à la maison domestique du roi. Quand on a eu le malheur de vivre dans ces temps affreux, quand on a été forcé par sa position de tout voir, de tout observer, on reste à jamais convaincu que la véritable cause de toutes ces horreurs, de toutes ces lâchetés, était la plus honteuse des passions, la peur. Le tyran qui se préparait à régner, le peuple, est un géant à cent mille bras; il s'effraie lui-même en répandant la terreur, et il conjure sa propre férocité par les victimes qu'il s'offre à lui-même. Chacun, tremblant pour sa sûreté, s'associait à l'infernale ligue, en lui présentant de la pâture. Une infâme rivalité animait tous les esprits peureux; ils s'évertuaient à qui se devancerait dans la car-

rière de la délation, afin de se sauver eux-mêmes; et cette rage frénétique de la frayeur alla toujours en croissant, jusqu'à conduire des femmes par milliers aux échafauds : spectacle épouvantable donné pour la première fois au monde!

Le côté droit interrompit plusieurs fois le rapport dont je parle; mais ensuite il s'imposa la pénible fatigue de l'entendre, dans l'espoir que tant de basses horreurs souleveraient le centre de l'assemblée, et lui découvriraient le bourbier de fange et d'ignominie où l'on s'apprêtait à nous précipiter : c'était une erreur. La faiblesse augmenta touts les jours; et le peu de courage qui restait ne jeta plus que de faibles étincelles, jusqu'à l'horrible catastrophe du 10 août. L'indignation éclata néanmoins pendant la lecture des plus infâmes délations qu'il soit possible d'imaginer. « Voilà le véritable traître! » s'écria M. de Jaucourt en montrant Chabot. M. Boulanger : « Laissez-le achever, on ne le croira pas! » M. Chéron : « Je demande que l'on continue, afin que la France connaisse les vrais conspirateurs! » Il désignait ainsi le rapporteur et ses amis. Les interruptions forcèrent Chabot à se justifier par un détour maladroit et perfide, qui excita de touts côtés ce cri : *Oh, le scélérat!* Il voulut se concilier un instant l'assemblée par un nouveau dé-

tour, qui lui attira cette phrase de M. Boulanger: « Votre réponse vous a fait connaître; vous n'êtes plus à craindre maintenant : lisez! lisez! » M. Ribes s'élança à la tribune, en s'ecriant : « Je demande à être entendu aussitôt après M. Chabot. Je veux prouver qu'il n'y a point de comité autrichien; et qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver la France que de déclarer qu'il y a lieu à accusation contre le duc d'Orléans, le sieur Dumouriez, ministre des affaires étrangères, Bonnecarère, Brun et Noël. » Enfin, après touts les témoignages les plus articulés de mépris et d'indignation, ce Chabot descendit de la tribune; il ne savait pas que l'échafaud l'attendait.

M. Ribes lui succéda. Il lut un long discours, dans lequel il dénonça la faction d'Orléans et Dumouriez. Malheureusement ce discours n'était pas fait avec le talent qu'aurait exigé une telle accusation dans de semblables circonstances. Il fut impossible de la soutenir, après l'orateur; et, quoiqu'il eût mêlé beaucoup de vérités à des allégations insignifiantes, quoiqu'il eût parlé avec beaucoup de courage, cette attaque ne produisit qu'un mauvais effet, celui de détourner l'attention de la profonde indignation qu'avait excitée le discours du sieur Chabot.

Le mépris de l'autorité royale croissait tou-

jours. Les journaux révolutionnaires se servaient des termes les plus infâmes. Je forcerai ma plume à les retracer ; car j'écris pour la nation la plus oublieuse qui jamais ait existé. A d'horribles imprécations, ils ajoutaient les noms de M. et M^me^ *Veto, de mangeurs d'hommes, de brigands, de Capet, de tigresse royale, de Louis Sanguinola.* Je vous prie de rapprocher ces injures des louanges que j'ai citées, données à Louis XVI par l'Assemblée constituante. Ces dénominations injurieuses étaient accompagnées de tout ce que la calomnie peut inventer de plus atroce.

Quand on considère quelle fut la suite, suite épouvantable de la bonté et de la patience du roi, on est tenté de ne plus regarder le pardon des injures comme une vertu royale, et de prescrire aux monarques la maxime contraire, jusqu'au moment où ils triomphent de leurs ennemis. C'est alors qu'ils doivent pardonner, mais ne pas oublier, car l'oubli anéantirait tout le fruit de l'expérience. Je ne puis écrire ces lignes, sans me dire combien était rempli de justesse ce mot de Louis XIV, qu'on lui a tant reproché naguères : *l'Etat, c'est moi.* Combien cette expression est vraie, dans ce sens, que le roi ne peut être avili et dégradé, sans que les plus grands malheurs ne

se précipitent sur l'Etat, et ne l'entraînent dans un abîme!

Le courage des bons citoyens se montrait encore avec énergie, de moment en moment. L'assemblée avait ordonné, sur la proposition du ministre de la guerre, et malgré l'opposition du côté droit, la formation d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris; une députation des gardes nationaux de Paris osa venir à la barre demander le rapport de ce décret. Elle fut entendue, malgré les cris de fureur de la montagne et des tribunes. « Nous venons, dit l'orateur, dé« noncer le ministre de la guerre, non pas pour « ses calomnies envers la garde nationale, mais « pour s'être rendu par là le vil instrument d'une « faction qui déchire le royaume, qui provoque « les vengeances populaires, qui a la scélératesse « de diviser les citoyens, qui cherche à opposer « le bonnet du travail aux casques militaires, et « les piques aux fusils. » Vergniaux et plusieurs autres jacobins demandèrent que cette députation ne reçût pas les honneurs de la séance, et qu'elle fût même renvoyée de l'assemblée. Le côté droit, au contraire, soutint avec énergie la députation; mais le centre se joignit à la montagne, et la proposition de Vergniaux fut adoptée. Qu'on imagine quelle devait être notre douleur, en voyant

traiter ainsi cette brave garde nationale! Ce camp de vingt mille hommes qui devaient être tirés de touts les départements, était évidemment une force offensive préparée contre le roi; et le ministre de la guerre, M. Servan, avait osé la proposer à l'assemblée, de lui-même, et sans l'autorisation du roi, ce qui était une contravention formelle à la Constitution.

Les factieux montraient, par cette levée de vingt mille hommes, leur crainte que la garde nationale de Paris ne secondât point leurs projets, et qu'elle n'appelât à elle les Suisses et les troupes de ligne pour délivrer la famille royale. Le projet en était formé dans plusieurs bataillons. Si les factieux n'avaient pas eu cette crainte, ils n'auraient pas demandé cette force extraordinaire. Le trône avait donc des moyens de se défendre? Mais ces moyens ne devaient-ils pas être paralysés? les bons Français ne devaient-ils pas être découragés, lorsque la force qu'on voulait leur opposer était demandée par le ministre même du roi? Eh bien! ils ne furent point découragés; ils présentèrent encore de nouvelles et vigoureuses oppositions. Combien donc sont dignes de louanges ces Français qui, dans l'assemblée et dans Paris, ne cessaient de combattre pour le roi et la monarchie expirante! mais aussi combien méprisable ce

parti mitoyen, si judicieusement appelé le ventre, dont la faiblesse faisait toute la force des factieux! Un membre du côté droit, M. Delphaux, dénonça les horribles écrits qui se répandaient contre le roi, et qui étaient déclamés publiquement dans le jardin même des Tuileries. Ils contenaient tout ce que peut vomir la rage révolutionnaire portée au dernier degré du délire. Ainsi était traité le meilleur des hommes et des princes! Grande leçon pour ces hommes qui font de la bonté la première vertu des rois. Ces temps ont prouvé que c'est la plus dangereuse, quand elle n'est pas jointe à une fermeté inébranlable.

Je parlais rarement depuis un mois. Je passais plusieurs heures par jour dans les archives des affaires étrangères. Je lisais la correspondance de nos envoyés et de nos ambassadeurs depuis le commencement de la révolution; j'en avais extrait des passages très-curieux. Je les ai communiqués à un de mes collègues, qui ne me les a pas rendus. La chose principale que j'y avais remarquée, et qui n'est jamais sortie de ma mémoire, c'est que nos ambassadeurs croyaient voir une révolution prête à se déclarer dans touts les Etats de l'Europe. Cette prédiction venait surtout de l'ambassadeur de Pétersbourg. Ces dépêches s'appuyaient sur des détails de toute espèce, sur

des conversations, sur des discours qui annonçaient du mécontentement, surtout dans la garde impériale russe. Je croyais alors ces remarques dénuées de fondement; mais les évènements arrivés à la mort d'Alexandre prouvèrent que depuis long-temps un esprit de révolte jetait des racines dans cette garde.

Au reste, cette manière de juger l'avenir sera toujours trompeuse. C'est le gouvernement qu'il faut observer, pour sçavoir s'il peut être renversé. Sa conduite tend-elle à l'avilir, est-il incertain dans sa marche, défiant de ses propres forces, disposé à faire des concessions? S'il en a fait une seule, on peut avancer, sans présomption, qu'il est dans le chemin de sa perte; et s'il ne s'arrête pas, dites, sans crainte de vous tromper, qu'il est perdu.

M. Carnot, au nom du comité militaire, fit enfin un rapport sur l'horrible massacre des généraux Théobald Dillon et Bertois. Il proposa des dispositions honorables pour leurs familles, et d'élever, sur le glacis de Lille, un monument à l'honneur de ces nobles victimes d'une féroce indiscipline. Cette seconde proposition fut vivement attaquée par les jacobins, et soutenue par le côté droit. Elle blessait la rage révolutionnaire, parce qu'elle honorait la mémoire de deux officiers d'une

extraction noble. Je la défendis, et je fus soutenu par M. Mathieu Dumas, qui prouva, en répondant à un membre du côté droit, la justesse des arguments dont je m'étais servi. Malheureusement ce membre du côté droit, et qui a toujours voté de la manière la plus honorable dans cette session, avait paralysé les forces de son parti, en soutenant une opinion contraire. Le monument ne fut point décrété. Ce député n'avait pas, sans doute, fait attention qu'un membre siégeant ordinairement au centre, ayant fait, au nom d'un comité, une proposition bonne en elle-même, le côté droit devait la soutenir. Des fautes de tactique de cette espèce produisaient un mal qu'il est facile de concevoir. Le résultat de cette discussion excita, parmi les jacobins de l'assemblée, une joie qui n'est jamais sortie de ma mémoire. Ils savaient bien ne négliger aucun combat, et n'être indifférents à aucune victoire.

Parmi les causes de la désorganisation qui attaquait les sources de la monarchie, la plus active, après la faiblesse du gouvernement, était la licence de la presse. Si jamais les hommes en sont délivrés un jour, ils ne concevront pas que des sociétés aient pu exister, en recélant dans leur sein ce funeste poison. Le ministre de la justice Duranthon, de Bordeaux, porté au ministère par

les girondins, le seul des ministres du roi qui ne fût pas ouvertement jacobin, vint lire un Mémoire à l'assemblée, sur les effets de cette terrible licence. On y voyait, dans un détail circonstancié de ses circulaires et de ses démarches, qu'il songeait surtout à ne pas se compromettre. Il expliquait comment, après avoir lu un article de la Constitution qu'il citait, *il devait s'interdire toutes précautions ultérieures*, comment il devait se borner *à exciter le zèle des magistrats et des officiers de police, et se garder d'influencer les jugements.* « Je dois m'interdire, « disait-il, non seulement toute incitation, mais « même la manifestation d'opinion que je pour- « rais avoir; et, à cet égard, je suis très-scrupu- « leux, pour ne jamais manifester l'opinion que « je pourrais avoir dans une affaire. C'est à moi « de provoquer le zèle des tribunaux, l'activité « des commissaires du roi. A cet égard, je crois « n'avoir aucun reproche à me faire. »

Sans doute, les principes exposés par ce ministre étaient justes en thèse générale; mais qui ne voit que dans des circonstances aussi menaçantes, lorsque la licence des écrits était portée au dernier excès, cette circonspection timide d'un ministre affaiblissait le zèle des tribunaux, dont les membres avaient besoin, pour rechercher et

poursuivre les coupables, d'un encouragement énergique du gouvernement? Ce langage, et ces démarches circonspectes du ministre chargé alors spécialement de l'ordre public, devaient être imités par les magistrats. Ne voyaient-ils pas que le décret d'accusation porté contre l'infâme Marat n'avait eu aucune suite, et que le courageux M. de Rivière avait été envoyé dans les prisons d'Orléans, pour avoir osé recevoir une plainte contre des libellistes? Ainsi, la conduite violente de l'assemblée, et les instructions timides du ministre, avertissaient les magistrats d'imiter l'exemple de leur chef, qui déclarait publiquement, avec satisfaction, *qu'il était très-scrupuleux*. Ainsi, le malheureux Louis XVI avait pour ministres des hommes qui caressaient et flattaient les révolutionnaires, et un homme plus honnête, mais faible, qui ne parlait que de ses scrupules, et montrait comment il fallait agir pour ne pas se compromettre. Il est vrai que dans le même rapport il disait qu'il avait porté son ministère plus loin, peut-être, qu'il ne lui était permis. « J'ai chargé, disait-il, le commissaire du roi de « prier l'accusateur public de charger les officiers « de police d'arrêter les colporteurs, comme des « hommes surpris en flagrant-délit, et de les con- « duire devant l'officier de police, pour qu'on pût

« découvrir, par eux, quels étaient les auteurs de « ces écrits. » On conçoit qu'un semblable ministre et de tels moyens ne pouvaient opposer la moindre barrière à la licence de la presse. En vain l'excès du mal lui arrachait-il ces paroles : « Il semble que depuis quelque temps la licence « des écrits devienne chaque jour plus extrême « et plus effrayante. On dirait que le mal que les « libelles ont produit est déjà devenu un encou- « ragement à de plus grands excès. La calomnie « contre les autorités constituées, la dérision des « lois, les excès, la provocation à touts les crimes, « se succèdent et se reproduisent tour à tour dans « les feuilles périodiques et dans d'autres ouvrages « qui ne semblent consacrés qu'à la dissolution « de l'Etat, et à la dissolution entière de la so- « ciété. » M. Bigot de Préameneu, qui s'asseyait toujours au centre, parla après, et présenta des réflexions très-justes, qui furent renvoyées au comité de législation. Ce fut là tout ce que produisit l'effrayant rapport du chef de la justice.

Les circonstances menaçantes qui s'accumulaient touts les jours, amenèrent la division dans le ministère. Dumouriez, Duranthon et Lacoste se réunirent contre Rolland, Clavières et Servan. Le roi renvoya les trois derniers ministres; jamais il n'aurait dû les appeler dans son conseil,

Il pouvait y appeler un homme tel que Dumouriez, malgré touts les reproches qu'on pouvait faire à ses principes et à sa conduite. Aux yeux d'un observateur, cet homme, jacobin dans les rangs inférieurs, ne pouvait plus l'être dès l'instant qu'il avait l'autorité. Plein d'audace et de fermeté, il n'eut pas néanmoins assez d'audace pour concevoir dans toute son étendue le projet d'écraser les factieux. Il fallait qu'il devînt hardiment, et dans toute l'étendue du mot et de la chose, chef de parti; il avait en lui tout ce qu'il fallait pour réussir. Je suis persuadé qu'il en a eu le dessein. Il ne lui a manqué que ce dernier degré d'audace, si rare parmi les hommes des temps modernes, et qui, abstraction faite des vertus politiques et privées, met Sylla et César dans un rang séparé des autres hommes. Une audace semblable, pour arriver au bien, est le dernier effort des vertus humaines. Je ne suis donc pas étonné que le général Dumouriez n'ait pas eu ce dernier degré de l'audace d'esprit, nécessaire pour tout changer. Je crois qu'un défaut principal s'y opposait; trop de précipitation, peut-être même une espèce d'étourderie. Ministre du roi, ayant dans sa main l'autorité et l'argent, ami des girondins, qu'il pouvait subjuguer aisément par ces deux grands moyens, d'autant plus

que les factieux se déclaraient déjà leurs ennemis, il n'a pas conçu la force irrésistible qu'il aurait eue en se déclarant ouvertement l'ennemi des factieux, et se montrant décidé à les écraser. La force enfante la force, la nourrit et la féconde; elle est comme une divinité qui n'exauce que ceux qui ont confiance en elle. S'il avait hautement manifesté cette confiance, cela seul aurait centuplé ses moyens, et fait tomber touts les obstacles devant lui. Rien n'eût été plus facile alors que d'écraser les jacobins. On ne peut imaginer combien ces hommes étaient faibles eux-mêmes. Jamais ils n'ont osé attaquer les royalistes à force ouverte; ils n'ont fait autre chose que diminuer touts les jours la force du trône, que lui arracher touts ses soutiens les uns après les autres. Cela n'était pas difficile, puisqu'il leur suffisait, pour y parvenir, de faire peur aux ventrus, gens naturellement peureux, et que la peur seule avait réunis machinalement en un parti mitoyen. Il n'a donc manqué au général Dumouriez que ce dernier degré de hardiesse audacieuse, si rare parmi les hommes, pour sauver le roi et la France. Comme ministre, il pouvait assembler ouvertement, sous différents prétextes, une force peu nombreuse mais dévouée; et au premier mouvement excité par les jacobins, marcher à l'antre

infâme où ils tenaient leurs séances criminelles, les disperser, détruire leur repaire, et faire parler le roi avec dignité. Ce coup porté, tout le reste était facile. Combien de choses ne paraissent difficiles que parce qu'on n'ose pas les tenter! Combien d'autres parurent impossibles jusqu'au moment où elles furent tentées et accomplies! Telle fut l'entreprise de l'incomparable Gustave Vasa dans les mines de la Dalécarlie, de notre grand Henri à Arques, et de Gustave III!

Par une fatalité déplorable, le général Dumouriez laissa échapper des moments si favorables, où il aurait eu pour lui le roi, les royalistes, les armées, et, bien certainement, l'Assemblée nationale, dont le ventre et les jacobins auraient été subjugués par la crainte, et dont le côté droit l'aurait vigoureusement soutenu, tandis que les girondins auraient été neutralisés par l'espoir de s'élever sur les ruines de leurs ennemis. Quelques mois après ces instants perdus, il revient victorieux à Paris, n'ose encore rien tenter, et se déclare ouvertement ensuite, après une défaite complète, et lorsqu'il est forcé à la retraite; et encore mit-il alors beaucoup d'incertitude dans sa conduite. Savoir connaître et saisir le moment propice, n'appartient qu'à la plus grande habileté et aux génies capables de réunir une ardeur

véhémente à une constance opiniâtre; c'est ce que l'antiquité nous montre plus souvent que les temps modernes.

Le général Servan, ministre de la guerre renvoyé, se hâta d'écrire à l'Assemblée. Aussitôt après la lecture de sa lettre, les jacobins proposèrent de décréter qu'il emportait les regrets de la nation. M. Haussy de Robécourt, membre du côté droit, s'y opposa. J'imitai son exemple. Je fus soutenu par M. de Jaucourt, qui demanda avec raison d'énoncer dans le décret sur quels motifs étaient appuyés ces regrets de la nation. Il en prit occasion de peindre la faiblesse réelle des jacobins, et il les compara aux Parthes qui lançaient leurs flèches en fuyant. Mais cette fois encore, les ventrus se joignant aux jacobins, ce ridicule décret fut emporté. A peine l'était-il, que l'Assemblée reçut une lettre du roi, qui lui annonçait le changement de trois de ses ministres. On osa interrompre la lecture, en demandant l'ordre du jour. Je m'écriai : « Je demande la « parole contre ceux qui proposent l'ordre du « jour; ils déchirent la Constitution. » La lecture fut continuée. Immédiatement après on lut des lettres de M. Clavières et de M. Rolland. Celui-ci envoyait à l'Assemblée la copie d'une lettre qu'il avait écrite au roi peu de jours avant

son renvoi; sa femme se vante, dans ses Mémoires, de l'avoir composée. Jamais la perfide hypocrisie, sous une apparence de franchise, n'aurait pu réunir autant de fiel et d'outrages voilés, contre un malheureux prince à qui on ne pouvait reprocher qu'une trop grande bonté. Rolland montrait assez, par la publicité qu'il donnait à cette lettre, dans quel esprit de méchanceté elle avait été composée. Elle fut imprimée, et envoyée aux quatre-vingt-trois départements. Ce même Rolland, poursuivi peu de mois après par les jacobins, fut réduit à se tuer sur un grand chemin, et sa femme périt sur l'échafaud.

Le général Dumouriez, qui avait quitté le ministère des affaires étrangères pour celui de la guerre, entra dans la salle, tandis qu'on lisait la lettre de Rolland. On fut étonné de l'entendre lire un long mémoire, dans lequel il attaquait toutes les opérations de son prédécesseur. Cette démarche extraordinaire était bien imprudente. Il attaqua aussi dans son Mémoire des rapports faits sur les places fortes par le comité militaire de l'Assemblée. Il devait s'attendre à être vigoureusement repoussé par les membres de ce comité. Il soutint avec fermeté cette attaque; mais il dut sentir toute l'étendue de la faute qu'il venait de faire.

L'Assemblée apprit alors la mort du général Gouvion, tué aux avant-postes. Quoiqu'il fût un des membres les plus courageux du côté droit, elle ne put refuser les honneurs qui furent demandés pour sa mémoire. Elle envoya même une députation de vingt-quatre membres à la cérémonie funèbre que fit célébrer en son honneur le bataillon de gardes nationales parisiennes dans lequel il avait particulièrement servi. On peut remarquer que, jusqu'à ce moment, toutes les victimes de la révolution, à qui les deux premières assemblées avaient rendu des honneurs, étaient de l'ordre de la noblesse; Desilles et le jeune Gouvion, tués par les rebelles à Nancy, les généraux Dillon et Bertois, massacrés à Lille par leurs soldats, et le général Gouvion, tué aux avant-postes. Les deux premiers hommes qui furent mis au Panthéon, étaient du même ordre, Mirabeau et le général Dampierre.

L'Assemblée entendit plusieurs pétitions qui portaient des plaintes contre les signataires de la pétition appelée *Pétition des dix mille*, qui s'étaient opposés à la formation d'un camp de 20,000 hommes sous les murs de Paris. Puisqu'une adresse aussi courageuse avait obtenu, de l'aveu même des factieux, la signature de dix mille gardes nationaux, il y avait donc à Paris

des hommes courageux, résolus à braver l'animosité des jacobins. On les voyait, on les entendait touts les jours, ces braves Parisiens, frémir d'indignation et demander des ordres. Les dix mille qui signèrent cette pétition étaient en mouvement dans Paris, et remplissaient la cité de leur généreuse ardeur. Certes, il n'en fallait pas un si grand nombre avec l'appui de l'autorité; mais peu de personnes connaissent toute la force qu'a l'autorité dans tout pays, et surtout en France.

L'Assemblée ne cessait de recevoir des pétitions, toutes plus emphatiques les unes que les autres, et toutes renouvelant le serment de maintenir un acte constitutionnel dont on violait touts les jours la partie fondamentale, celle qui était relative à l'autorité du roi et à la majesté de sa personne. Les hommes les plus déterminés à renverser le trône étaient ceux qui renouvelaient le plus effrontément et le plus souvent ce misérable serment. Jamais le hideux mensonge n'a régné aussi généralement, et avec plus d'audace que dans ces temps malheureux. Le roi était aussi forcé de parler sans cesse de sa résolution de maintenir une loi fondamentale dont il éprouvait les affreux inconvénients. Il était de bonne foi, et il n'a commis qu'une faute contre elle, celle de n'oser pas employer la force pour en

maintenir la partie principale et sacrée, la partie monarchique, sans laquelle tout le reste n'était qu'un méprisable chiffon de papier.

Le général Dumouriez, qui avait une grande énergie dans le caractère, mais pas assez de suite et de persévérance dans l'esprit, engagea le roi à donner sa sanction à deux décrets, que lui-même lui avait conseillé de ne point sanctionner. Le roi fut inébranlable. Dumouriez donna sa démission, et partit pour l'armée. Les nouveaux ministres furent M. de Chambonas pour les affaires étrangères, M. de la Jarre à la guerre, M. Terrier de Monciel à l'intérieur, et M. Baulieu aux finances. M. Duranthon conserva la justice. Les quatre premiers firent preuve d'un grand courage en acceptant le ministère; ils savaient à quoi ils s'exposaient.

Les évènements se pressaient. Dans la séance du 18 juin, l'Assemblée entendit la lecture de la fameuse lettre, dans laquelle le général Lafayette désignait et attaquait la faction des jacobins. Elle fut très-applaudie. On demanda l'impression, et l'envoi aux quatre-vingt-trois départements. Vergniaux parla avec une défaveur marquée contre cette proposition. Un membre, qui n'avait peut-être jamais parlé, lui répondit. M. Thévenet, cultivateur, fut très-applaudi, précisément parce

qu'il parlait pour la première fois; et si nous avions pu entretenir la discussion par des orateurs nouveaux, nous l'aurions emporté dans une circonstance si importante. M. Thévenet s'écria : « Les « factieux ne font que flatter le peuple, pour se « faire un parti, pour avoir des places; voici le « moment de détruire toutes les factions. » Guadet, l'un des girondins, parla avec cette finesse astucieuse qui lui était naturelle. Il prétendit que M. de Lafayette ne pouvait avoir écrit cette lettre, parce qu'il ne pouvait connaître encore, au moment où il écrivait, la démission de Dumouriez, dont il parlait dans cette lettre. Ce nouvel incident fut le sujet d'un débat très-orageux, que le côté droit soutint avec fermeté; mais, comme il arrive toujours dans une assemblée de Français, l'attention donnée au nouvel incident détruisit le bon effet qu'avait produit la lettre. L'impression et l'envoi ne furent point décrétés. Que cette séance et d'autres semblables apprennent à jamais aux royalistes combien leurs orateurs doivent être attentifs à ne pas laisser détourner l'attention de l'assemblée d'un objet principal, lorsque cet objet est favorable à leur cause, surtout lorsque cet objet exige un faible courage de la part des ventrus; car ces hommes sont toujours prêts à leur échapper.

L'Assemblée apprit presque en même temps que de nouveaux troubles s'étaient élevés dans le comtat Vénaissin; que l'indiscipline la plus violente avait éclaté dans le camp de New-Brisach, où des volontaires nationaux, nouvellement arrivés, avaient voulu assassiner et pendre plusieurs officiers. Mais elle recevait touts les jours des députations qui ne cessaient de la flatter, et d'attaquer la puissance royale. Une adresse signée des prétendus citoyens de Marseille, osait dire *que le jour de la colère du peuple était arrivé*. L'assemblée en ordonna l'impression, et l'envoi aux départements, malgré la plus forte opposition du côté droit.

Il devenait désormais impossible de résister à l'anarchie. Le général Lafayette avait commis une grande faute, en se bornant à une lettre. Il aurait dû sentir qu'il fallait des actions et non des paroles. Dumouriez était à l'armée du Nord, où il attendait des occasions favorables à son ambition. Le général Luckner, qui commandait cette armée avant lui, était incapable d'une pensée et d'une marche politique; et parmi les ministres, pas un seul n'avait une conduite antérieure ou un caractère éprouvé, qui pussent lui permettre de concevoir seulement l'espoir de résister à l'orage. J'ai vu Luckner dans un comité:

je l'ai entendu parler de projets et d'opérations militaires; c'était, en apparence du moins, ce qu'on appelle un bien pauvre homme. Je sais qu'on peut avoir de grands talents, sans les manifester dans la conversation; qu'on peut renfermer en soi-même des pensées grandes et justes, sans les laisser éclater au-dehors; mais de tels hommes ne laissent pas échapper des paroles indignes d'eux, et ne démentent point par leurs discours ce qu'ils renferment dans leur âme. Tout ce que nous entendîmes prononcer au général Lukner nous fit penser qu'il n'avait jamais été, et qu'il ne serait jamais autre chose qu'un colonel de hussards, heureux à la guerre par le genre de talents propres à conduire cette espèce de troupes.

L'Assemblée avait abattu successivement touts les ministres du roi, dissout sa garde, et avili la majesté royale autant qu'il était en elle. Elle allait bientôt attaquer l'administration départementale de Paris, composée presque entièrement de membres de l'Assemblée constituante. Ils envoyèrent une députation, qui fut entendue à la barre. M. Rœderer, procureur-syndic, annonça que des mouvements se préparaient dans Paris; que sous différents prétextes, on allait former de nombreuses réunions défendues par les lois. Il

cita les lois de l'Assemblée constituante; il montra les inconvénients qui résultaient de leur infraction, et il rappela à l'Assemblée qu'elle-même en donnait l'exemple, en permettant à des hommes armés d'accompagner en grand nombre les députations qu'elle recevait. La discussion qui suivit le discours de M. Rœderer dut bien lui apprendre, à lui et à ses collègues, fondateurs d'une si chétive Constitution, que les lois écrites ne sont rien, quand le respect qui leur est dû n'est pas imposé par la religion du serment. Dans ce moment même on annonça que dix mille hommes armés demandaient à présenter une pétition. Les girondins insistèrent pour qu'elle fût admise. Ils ne dissimulèrent point que, par là, les lois seraient violées; mais ils dirent que l'Assemblée les ayant déjà violées, en recevant des citoyens armés et en leur permettant de défiler dans son enceinte, elle ne pouvait pas refuser la même faveur à ceux qui se présentaient dans ce moment. Ainsi, ils répondaient aux représentations des magistrats chargés de faire exécuter la loi, que l'Assemblée devait la violer, parce qu'elle l'avait déjà violée. Grande leçon pour tous ces philosophes du siècle des lumières, qui croient que tout est fini pour le bonheur de la société humaine, quand ils ont écrit sur du pa-

pier : *La loi défend telle chose et permet telle autre*. Misérables raisonneurs qui ne se lasseront point d'être la cause immédiate des malheurs de leur patrie, tant que la presse rendra publiques leurs pensées niaises, et cependant funestes.

Les royalistes s'opposèrent à l'admission de ces étranges députés, et insistèrent ensuite pour que leurs armes fussent déposées avant d'entrer; M. Ramond surtout parla long-temps et avec courage. Il en fallait, après avoir entendu les Marseillais s'écrier *que le jour de la colère du peuple était arrivé*, et quand les dix mille hommes armés qui attendaient la décision, avaient à leur tête le factieux Santerre, connu par sa rage révolutionnaire. Les efforts des royalistes furent inutiles, et l'Assemblée acheva de se déshonorer, en admettant dans son sein une populace armée, qui préludait ainsi aux visites qu'elle allait bientôt faire au roi dans son palais. Ce fut le crime des ventrus. Il est bien évident que s'ils eussent voté avec le côté droit, l'admission n'eût pas été décrétée. Les ventrus condamnèrent donc les royalistes à entendre ces horribles paroles, dont le retentissement, parvenu sous les voûtes des Tuileries, commençait à les ébranler.

« Au nom de la nation, qui a les yeux fixés « sur cette ville, nous venons vous assurer que le

« peuple est debout, à la hauteur des circons-
« tances, et prêt à se servir de grands moyens
« pour venger la majesté du peuple outragée. Ces
« moyens sont justifiés par l'article 2 de la Cons-
« titution : *Résistance à l'oppression.* Quel mal-
« heur cependant pour des hommes libres qui
« vous ont transmis leurs pouvoirs, de se voir
« réduits à la cruelle nécessité de tremper leurs
« mains dans le sang des conspirateurs! La trame
« est découverte, l'heure est arrivée; le sang cou-
« lera, ou l'arbre de la liberté, que nous allons
« planter, fleurira en paix..... Les ennemis de la
« patrie s'imaginent-ils que les hommes du 14 juil-
« let sont endormis? S'ils leur avaient paru l'être,
« leur réveil est terrible. L'immortelle déclara-
« tion de l'homme est trop profondément gravée
« dans leur cœur. Ce bien précieux, ce bien de
« toutes les nations, sera défendu par eux, et
« rien ne sera capable de le leur ravir. » Venaient ensuite des menaces évidemment adressées aux royalistes de l'Assemblée. « Qu'ils se nom-
« ment les amis du pouvoir arbitraire, qu'ils se
« fassent connaître; le peuple, leur véritable sou-
« verain, est là pour les juger. Leur place n'est
« point ici; qu'ils purgent la terre de la liberté,
« qu'ils aillent à Coblentz rejoindre les émigrés!
« Là, ils distilleront leur venin, ils conspireront

« contre leur patrie.... Le pouvoir exécutif n'est « point d'accord avec vous. Nous n'en voulons « point d'autres preuves que le renvoi des mi- « nistres patriotes. C'est donc ainsi que le bon- « heur d'un peuple libre dépendra de la volonté « et du caprice d'un roi ! Mais ce roi doit-il avoir « d'autre volonté que celle de la loi? Le peuple « le veut ainsi; et sa tête vaut bien celle des des- « potes couronnés..... Le sang des patriotes ne « doit point couler pour satisfaire l'orgueil et « l'ambition du château perfide des Tuileries, etc. » Cette adresse fort longue contenait beaucoup d'autres phrases aussi horribles que celles que je viens de citer; elle annonçait même la demande de la déchéance du roi.

Après la réponse du président, conçue en termes vagues et sans énergie, M. Dubayet demanda la parole. Elle lui fut refusée par un décret. Il s'agissait ensuite de savoir si les dix mille hommes qui suivaient les orateurs, défileraient dans la salle avec des armes. M. Huard s'y opposa avec beaucoup de fermeté; il fut soutenu, mais en vain, par MM. Dumas, Girardin et Froudières. Rien au monde n'aurait pu, dans cet instant, arracher aux ventrus le moindre consentement au plus petit acte de fermeté; ils étaient sous les yeux des orateurs qui parcouraient la salle et

désignaient leurs victimes. Il fallut donc voir l'enceinte de l'Assemblée souillée par le plus hideux spectacle. Je ne crois pas que dans le nombre il y eût seulement vingt hommes en uniforme de gardes nationaux. Presque touts étaient des ouvriers mal vêtus, armés de piques; et jamais peut-être les factieux ne montrèrent plus évidemment leur faiblesse. Ah! qu'il eût été facile d'anéantir une semblable faction! On remarqua parmi ses emblêmes une culotte noire déchirée et un écriteau avec ces mots : *Avis à Louis XVI. Le peuple est las de souffrir; la liberté ou mourir.* Ce qui me frappa le plus, et ne sortira jamais de ma mémoire, ce fut l'imbécile satisfaction de touts les hommes faibles de l'Assemblée. Ils triomphaient de la sagesse des pétitionnaires; ils répétaient avec complaisance qu'ils étaient bien certains que l'Assemblée serait respectée par eux, et les phrases rebattues sur la bonté du peuple étaient leur refrain chéri. Qu'on m'explique donc ce que c'est que l'esprit, quand il est joint à tant d'idiotisme, et ce qu'est un peuple renommé par sa valeur, quand il y joint tant de lâcheté.

Après les fougueux orateurs de la populace, l'Assemblée entendit une députation de trois bataillons de gardes nationaux de la Gironde. Ex-

cepté les phrases déclamatoires du jour, que l'orateur ne put s'empêcher d'employer, tout ce qu'il dit était convenable. En allant rejoindre les armées, il insista beaucoup sur l'obéissance et la discipline ; il fut très-applaudi, et l'Assemblée ordonna l'impression, et l'envoi de l'adresse aux départements et aux armées.

C'était le 20 juin au matin qu'une assemblée, rendue imbécile par la frayeur, accordait d'infâmes honneurs à des factieux ; ce fut le même jour, au soir, qu'elle apprit tout à coup que cette même populace venait d'entrer dans le château des Tuileries. Certes, il n'était pas difficile de prévoir qu'une multitude armée, si bien reçue par une assemblée devant laquelle elle avait débité tant de menaces sacriléges contre le roi, ne se retirerait pas, en passant aussi près de sa demeure, sans outrager la majesté royale. La multitude, ivre des applaudissements qu'elle avait reçus, voulut arracher par la force la sanction que le roi avait refusé de donner à deux décrets de l'Assemblée. Cet attroupement trouva une foule immense qui l'attendait sur la place du Carrousel et dans les rues voisines ; ils marchèrent au château, en poussant des cris forcenés. Les uns, furieux, demandaient la liberté, le sang des traîtres, et proféraient la menace et le blas-

phême; les autres, privés de l'instinct des brutes, répétaient et suivaient machinalement. Ils trouvent les grilles fermées, les secouent avec violence, et veulent les renverser. Une d'elles s'ouvre à la voix d'un commissaire de police qui était dans l'intérieur. Alors, tout se précipite dans le château; les portes sont brisées, un canon est traîné et monté à bras d'hommes jusques dans les appartements. Le roi s'avance au milieu de la foule, se place dans une embrâsure de fenêtre, et y déploie le courage le plus calme et le plus imperturbable. Un infâme bonnet rouge est mis sur sa tête. On lui dit de crier *vive la nation;* il répète ce cri, en ajoutant que personne plus que lui ne désire le bonheur du peuple français. Un homme armé lui dit qu'il ne doit point craindre, qu'on ne veut lui faire aucun mal; le roi prend la main de cet homme, la pose sur son cœur, en lui disant : « Voyez s'il est seulement agité. » Jamais un mortel n'eut à un plus haut degré le courage de la résignation; mais ce n'est pas celui-là qui convient à un roi, tant qu'il est sur le trône. S'il en fait sa première vertu, il ne garantira peut-être pas sa tête des outrages; il ne les repoussera peut-être pas. La reine et madame Elisabeth montrèrent le même courage; elles s'avancèrent auprès du roi, parmi les injures qui leur

étaient adressées par des brigands, formés depuis quatre ans au mépris de tout ce qui est noble et grand sur la terre. La reine de France, la fille de Marie Thérèse, eut la douleur de voir placer un bonnet rouge sur la tête de son fils; mais un instant après, le chef de cette horde barbare, l'infâme Santerre, ôta lui-même ce bonnet. Il osa se pencher vers la reine, et lui faire entendre qu'il connaissait des hommes prêts à la servir mieux que ses maladroits amis. Il est inutile de chercher ce qui put inspirer ces paroles à ce chef de factieux; peut-être espérait-il par là se faire acheter, en se promettant dans son cœur de trahir les mains dont il aurait reçu de l'argent. Cette troupe forcenée avait d'abord pris madame Elizabeth pour la reine, et vomissait contre elle les injures qu'elle destinait à la majesté royale. On allait détromper les brigands; madame Elizabeth le défendit, heureuse d'attirer sur elle les outrages et les violences qu'elle redoutait pour la reine.

L'assemblée fut promptement instruite de cet horrible attentat; M. Dumas fut le premier qui l'annonça dans des termes qui montraient son indignation et sa douleur. Il s'écria : « J'ai vu le roi dans un imminent danger! » Mais aussitôt des jacobins répondirent : « Le roi ne peut être

en danger, quand il est au milieu du peuple! » Il reprit : « Il s'agit du salut du roi! » et Chabot cria comme un forcené : « Vous calomniez le peuple! » M. Dumas reprit la parole avec fermeté. « Le roi, dit-il, était entouré, assailli, menacé, avili par le signe d'une faction; il avait un bonnet rouge sur la tête. » Plusieurs autres députés annoncèrent successivement ce qu'ils avaient vu. L'assemblée envoya auprès du roi une députation de vingt-cinq membres; les factieux l'environnèrent de respect : ils triomphaient en montrant ces égards aux hommes qu'ils appelaient les *représentants du peuple*, tandis qu'ils dégradaient la majesté royale. Vergniaux et Isnard haranguèrent la multitude, et l'exhortèrent à éviter tout excès : c'était leur rôle du moment. Ils pouvaient déployer un respect hypocrite envers le roi, tandis que les députés royalistes qui se trouvaient dans les Tuileries étaient forcés à garder le silence. Leurs discours auraient pu exciter contre eux la multitude; et au moindre mouvement de cette tourbe insensée, ses chefs auraient pu en profiter pour l'agiter encore plus; et alors rien n'aurait empêché le dernier attentat qu'ils désiraient, et qu'ils n'osaient commettre encore. Enfin le maire de Paris, Pétion, parut : il engagea le peuple à se retirer, en lui adressant

les flatteries les plus basses sur son admirable conduite pendant cette journée. Il vint ensuite rendre à l'assemblée un compte rempli d'impostures. Son discours fut d'abord interrompu par les fréquents témoignages d'indignation du côté droit. Plusieurs membres ne dissimulèrent pas qu'ils étaient convaincus que cette journée était le fruit d'un exécrable complot. Les jacobins osèrent demander qu'il fût fait mention honorable de la conduite de la municipalité; mais ils n'insistèrent pas, quand ils virent le côté droit prêt à s'y opposer avec son énergie ordinaire. MM. Becquey, Dumolard, Boullenger et Froudières furent les interprètes des sentiments d'indignation du côté droit.

Après une semblable journée, la force seule, dirigée par le courage, pouvait sauver le roi et sa famille. Le premier effet de cet affreux attentat fut d'exciter une indignation générale dans Paris, dans la France et dans les armées; elle éclata ouvertement, et se montra dans des adresses énergiques. Ce n'est pas une exagération de dire que le roi en reçut des milliers, mais il ne voulut pas les rendre publiques. Le directoire du département de la Somme ne se borna pas à exprimer de la manière la plus forte son indignation contre les jacobins, et son attachement au

roi; il ordonna que deux députés seraient envoyés sur le champ pour offrir les hommages du département à Sa Majesté, ainsi que le témoignage de la reconnaissance publique. Ces députés étaient chargés de rendre compte journellement au directoire des manœuvres et des projets des factieux, de veiller à la conservation du roi et de sa famille, et de périr, s'il le fallait, auprès de lui pour sa défense et le salut de l'Etat. L'administration offrait en outre le secours de la garde nationale du département, et la mettait dès ce moment en état de réquisition permanente. Les courageux signataires de cet arrêté étaient MM. Desjubes, vice-président, et Berville, secrétaire. M. Bertrand de Molleville dit, dans son *Histoire de la révolution*, que le roi se flattait que les factieux seraient intimidés et contenus par l'indignation publique que manifestaient chaque jour des arrêtés remplis de témoignages de zèle, de respect, de dévouement pour le roi, et d'admiration pour sa conduite. Un très-petit nombre d'administrations départementales ont manqué à leur devoir en cette occasion; mais la plupart se bornèrent à faire parvenir leurs arrêtés au roi, dont ils attendaient les ordres. C'était aux ministres à leur répondre au nom du roi, à les féliciter, à les encourager, et à rendre publique cette

correspondance énergique ; ils auraient achevé de soulever la nation contre les factieux. Il aurait fallu exciter et entretenir un généreux mouvement ; c'est ainsi qu'on mène les Français. Dans les dissensions civiles comme à la guerre, il faut les conduire à l'attaque si l'on veut triompher. Au reste, cette indignation des provinces aurait eu d'autres effets, si elles avaient conservé leurs anciens noms. La Bretagne, la Normandie, le Languedoc, la Provence, dont les assemblées provinciales auraient été les organes, auraient autrement imposé que de petites fractions de provinces désignées par des noms de rivières et de montagnes. De tout ce qu'ont produit les lumières du siècle, réunies dans l'Assemblée constituante, la chose la plus fatale est cette misérable division de la France ; elle l'a rendue incapable de résister à la tyrannie des factieux, comme au despotisme d'un seul. Depuis le jour marqué par cette conception insensée, la France n'est rien, Paris est tout. C'est dans cette capitale que se décide en un instant le sort de trente-quatre millions d'hommes. On imite rapidement son exemple comme ses modes ; et quand on égorge à Paris, on égorge presque partout ailleurs. Un seul point de la France résiste seul, par une situation et des raisons particulières qu'il n'est

point de mon sujet de détailler et d'examiner dans ce moment.

Le lendemain du jour où s'était commis envers le roi un attentat qui, dans la maison du dernier citoyen, eût été exécrable, le roi fit rendre publique une proclamation dans laquelle on instruisait les Français de cet affreux évènement. On y parlait du roi; mais le roi n'y parlait pas lui-même. Elle était ferme; elle déclarait que le roi ne ferait jamais le sacrifice de ses devoirs; mais elle n'annonçait aucune mesure, aucune action vigoureuse : elle se bornait à ordonner à touts les corps administratifs et aux municipalités de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés.

M. Bigot de Préameneu proposa un projet de décret portant une défense de présenter des pétitions à main armée. C'était une mesure bien tardive, et désormais inutile; car ce n'était plus pour présenter des pétitions que les factieux prendraient encore les armes : mais cette proposition, que M. Bigot soutint avec fermeté, manifestait l'indignation et la douleur que l'assemblée avait éprouvées. Le côté droit l'appuya, malgré les vociférations des plus forcenés jacobins; les girondins ne prirent aucune part à cette discussion; et comme elle était entamée par un mem-

bre du centre, et soutenue par plusieurs de ses amis, elle passa, malgré les clameurs des révolutionnaires.

M. Daverhoult demanda ensuite la parole pour retracer les évènements de la veille; on voulut la lui refuser, et M. Ramond s'écria : « Ces mes-« sieurs demandent l'ordre du jour sur le crime; « cela peut être leur intérêt, ce n'est pas le nô-« tre. » Il ajouta : « L'assemblée commettrait la « plus grande lâcheté, si elle n'entendait pas « M. Daverhoult. » Il put enfin parler, malgré une violente opposition; et après quelques phrases énergiques sur le crime commis aux Tuileries, il demanda que le ministre de l'intérieur, le directoire du département et le commandant de la garde nationale fussent mandés à la barre et interrogés, afin de parvenir à connaître les véritables auteurs de l'attentat, et d'ordonner leur punition. Cette demande fut appuyée courageusement par le côté droit, et repoussée avec fureur par les jacobins. Au milieu du tumulte, les ministres du roi entrèrent dans la salle; ils remirent au président une lettre du roi, contresignée par M. Duranthon, ministre de la justice. Elle s'exprimait ainsi : « Monsieur le président, « l'Assemblée nationale a déjà connaissance des « évènements de la journée d'hier. Paris en est

« dans la consternation; la France les apprendra « avec un étonnement mêlé de douleur. J'ai été « très-sensible au zèle que l'assemblée m'a té- « moigné dans cette circonstance. Je laisse à sa « prudence de rechercher les causes de cet évè- « nement, le soin d'en peser les circonstances, « et de prendre les mesures nécessaires pour « maintenir la Constitution, assurer l'inviolabi- « lité et la liberté constitutionnelle du représen- « tant héréditaire de la nation. Pour moi, rien « ne peut m'empêcher de faire en tout temps et « dans toutes les circonstances ce qu'exigeront « les devoirs que m'imposent la Constitution que « j'ai acceptée, et les vrais intérêts de la nation « française. »

Cette lettre fut applaudie d'une partie de l'assemblée, et même du public; elle fut renvoyée à la commission des douze. Mais combien nous déplorâmes la faiblesse de ses expressions! C'était à une assemblée factieuse, première cause des outrages faits au roi, que le roi remettait le soin d'assurer sa liberté! Lorsqu'après de tels attentats un monarque s'exprime ainsi, il est perdu. M. Bertrand de Molleville raconte qu'il lui proposa deux plans différents pour assurer sa sortie de Paris; le roi les rejeta, et je crois que ce fut avec raison. Les ministres n'ayant point approu-

vé et ranimé l'indignation publique, ni remercié les autorités de leurs offres de service, ni accepté ces offres, le roi n'aurait point trouvé de soutien à main armée contre l'opposition que le peuple aurait mise à sa sortie. Mais si les ministres avaient appelé au secours du roi touts les bons citoyens; si le roi eût ordonné au conseil-général du département et aux députés fidèles de se rendre auprès de lui; si le roi, à cheval, eût formé un bataillon carré des gardes nationaux, dont les bataillons étaient en tout semblables à des troupes de ligne les mieux exercées; s'il y avait joint ses anciens gardes qui se seraient rendus aux Tuileries; s'il s'était placé au centre, en y mettant sa famille dans une simple voiture à deux chevaux; s'il avait pris lui-même, en habit militaire, le commandement de cette troupe, avec des officiers-généraux auprès de lui capables de le diriger, il serait sorti de Paris sans difficulté; il aurait d'avance ordonné aux généraux de ses armées de s'avancer vers lui à marches forcées avec des corps de cavalerie; il aurait sauvé la France et lui-même. Mais que d'activité, que d'ardeur, quelle résolution il aurait fallu! De certaines choses, faciles pour quelques hommes, sont impossibles à d'autres. L'habitude qu'avait prise le roi de ne jamais paraître en uniforme, de ne ja-

mais passer la revue des troupes et de la garde nationale, ou de la passer en habit bourgeois, cette habitude mettait un obstacle invincible au salut du roi. Dans les dangers imminents, le sénat romain quittait la toge et prenait l'habit militaire ; il s'assemblait et délibérait ainsi, appuyé sur le bouclier, et la lance à la main.

M. de Molleville, en présentant au roi son projet de le faire sortir de Paris, lui dit « que « l'indignation générale lui offrait l'occasion la « plus favorable pour sortir de Paris publiquement « et sans obstacle, non seulement avec le consen- « tement de la grande majorité des citoyens, mais « avec leur approbation. » Il avait parfaitement raison ; mais il aurait dû ajouter : « Les Français « reconnaîtraient leur roi, à cheval, en uniforme, « environné d'une troupe de braves comme lui. » Je suis fermement convaincu que le roi n'eût été embarrassé que de l'immense multitude qui aurait voulu l'accompagner, et que des factieux même auraient brigué cet honneur. Je suis convaincu que le conseil général de Paris et plus de deux cents députés auraient obéi à ses ordres. Il faut connaître bien peu le caractère français pour ne pas sçavoir quel élan on peut lui imprimer, quand on sait profiter d'une circonstance favorable. Les conseils de cette espèce n'ont pas man-

qué au roi; mais son éducation et ses habitudes ne l'avaient point préparé à de telles résolutions.

Le ministre de l'intérieur ayant commencé un rapport sur les mesures qu'il avait prises relativement aux attentats du 20 juin, fut interrompu par de violents murmures. Le président annonça qu'il rappellerait nominativement à l'ordre ceux qui troubleraient l'assemblée. M. Ramond s'écria : « Appelez-les jacobins; c'est là leur véritable « nom. » Le ministre acheva son rapport, malgré quelques interruptions. Mais était-ce là ce que demandaient les circonstances? Ce rapport ne pouvait ni rien apprendre ni rien produire. En parlant ainsi, je suis bien éloigné de vouloir rien dire dont on puisse inférer la moindre chose contre le caractère et la conduite de M. Térier de Monciel. Il a montré un esprit aussi ferme que droit. D'ailleurs, il n'avait pris possession du ministère que le 18 juin. On ne peut lui faire aucun reproche; il n'a pu, dans un si court intervalle, ni empêcher les attentats de la journée du 20, ni préparer les moyens d'en tirer un grand parti.

Dans la séance où il fit son rapport, Couthon osa proposer à l'assemblée de décider *promptement* si les décrets de circonstances étaient sujets à la sanction. A ce mot, il fut interrompu par les plus violents murmures. MM. Ramond et

Boullenger le rappelèrent à son serment. M. Genuil s'écria : « Je dénonce M. Couthon comme la cause « des attentats qui se sont commis hier dans les « appartements du roi. » M. Quatremère ajouta : « Voilà la solution des évènements d'hier. » Le côté droit continua de manifester son indignation, et demanda l'ordre du jour. Il demanda ensuite l'appel nominal, lorsque l'épreuve eut paru douteuse. M. Quatremère s'écria : « Ces messieurs veulent « se rendre constituants. Voilà le mot. » Après une longue agitation, pendant laquelle les membres du côté droit ne cessèrent d'accabler de reproches les soutiens de la proposition de M. Couthon, M. Pastoret obtint la parole, et parla avec autant de justesse que de fermeté. Il ramena l'assemblée aux vrais principes, et produisit sur elle une impression que les jacobins ne purent détruire. Il nous aurait donné le centre, si la chose eût été possible. Les montagnards redoublèrent d'efforts pour obtenir une décision qui aurait précipité en peu de jours la chute du trône. Mais, enfin, elle fut repoussée. Il est à remarquer que les girondins ne prirent aucune part à cette violente et si importante discussion. Déjà ils étaient forcés de penser à leur propre sûreté. Ils étaient outragés par le club des jacobins et celui des cordeliers, dont le chef était le fameux Danton.

Le 21, à la séance du soir, des bruits répandus par plusieurs députés, annoncèrent à l'assemblée qu'une forte masse du peuple des faubourgs marchait vers les Tuileries. Une lettre très-courte de M. Rœderer, procureur-général, confirma ces nouvelles alarmantes; mais l'assemblée fut bientôt rassurée. Cette inquiétude fournit au côté droit une nouvelle occasion de manifester son attachement pour la personne du roi, et aux jacobins de soutenir encore leurs affreux principes. M. Guadet osa dire ces mots : « On n'a pas oublié que « jamais le peuple français, et surtout le peuple « de Paris, ne fut plus grand, plus majestueux « que le 21 juin 1791, et, cependant, on voulait « renouveler aujourd'hui la malheureuse scène « du Champ-de-Mars; mais on ne pouvait choisir « un jour moins heureux pour les ennemis du « peuple. » Il ajouta tout ce que put lui inspirer son esprit fertile en détours astucieux. Aussi, M. Boullenger lui cria : « Je demande des preu- « ves. Il n'est pas permis de faire un usage aussi « dangereux du droit de parler. » M. Laporte accusa M. Ramond d'avoir sonné le tocsin dans les comités. Ce furent ses termes, parce que ce député, au premier bruit d'un nouveau rassemblement marchant sur le château, avait mis une activité louable à engager les membres des comi-

tés à se rendre sur le champ dans l'assemblée. Cette ridicule calomnie donna à M. Ramond l'occasion de peindre le délire qui entraînait des députés dans les rangs des factieux. Enfin, une lettre de M. Rœderer termina cette orageuse discussion. Il annonça qu'il avait été trompé par de faux rapports, et qu'on ne faisait pas de rassemblements.

FIN DU PREMIER VOLUME.

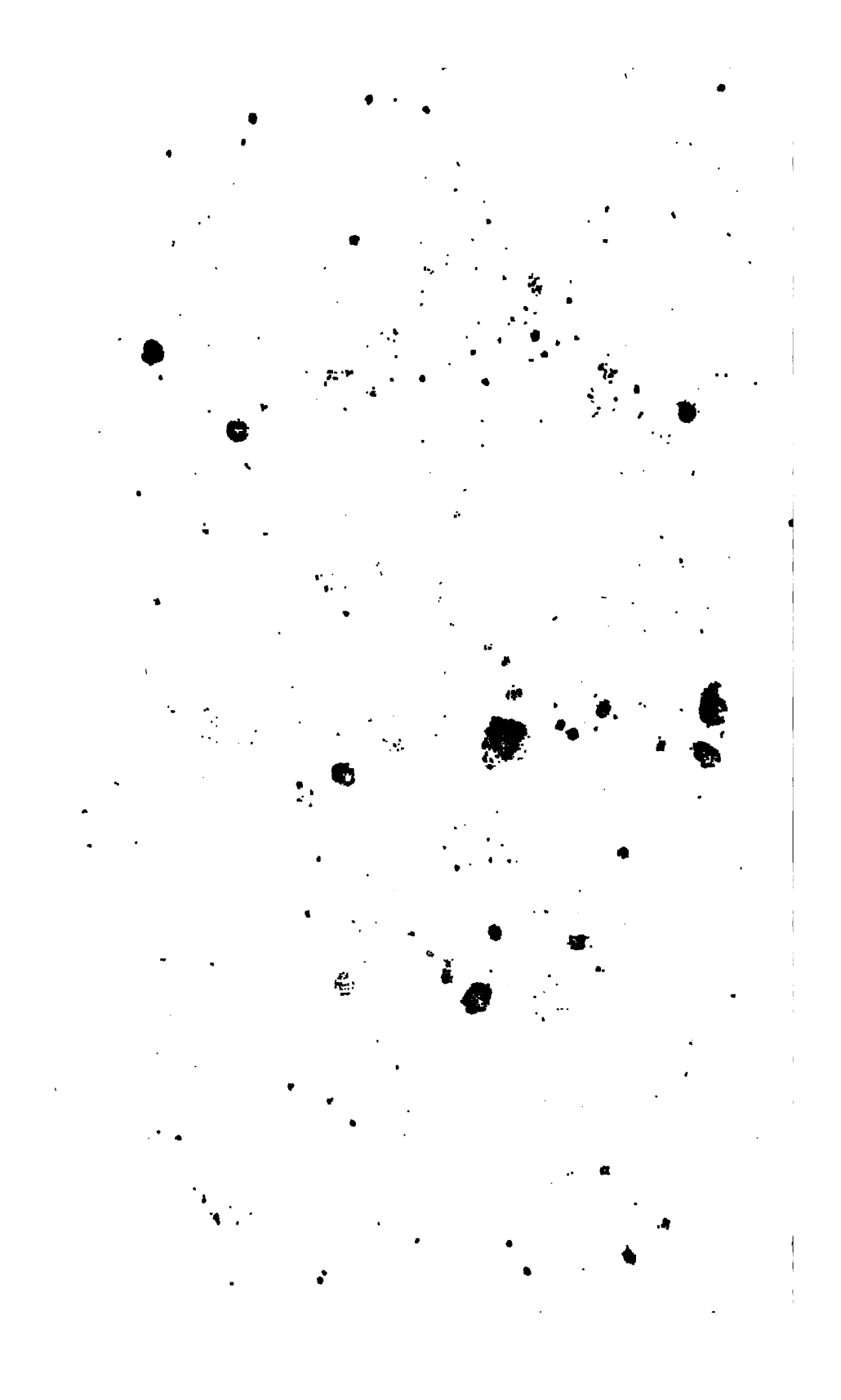

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

DATE DUE

NOV 1 6 1995

OCT 1 4 1995

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01480 9993